

*En ces lieux
que l'on nomma
"La Chine..."*

Premiers volets d'une recherche touchant
plus de trois siècles d'histoire

par

Normand Moussette,
archiviste à la Cité de Lachine

CITÉ DE LACHINE

1978

E R R A T A

- . Page 85, 2e colonne, 5e ligne:

Lire \$0.05 au lieu de \$0.50

- . Page 86, 1ère col., 1884, 1ère ligne:

Lire "début de soirée" au lieu de
"début du soirée"

- . Page 90, 2e col., Section 28, 2e ligne:

Lire "St André" au lieu de "Ste André"

- . Page 100, 9e ligne:

Lire "Specialité" au lieu de
"Spiritualité"

- . Page 101, 12e ligne:

Lire " dont quittance" au lieu de
"doncque quittance"

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	13		
I. - Un bref regard sur l'évolution historique de "La Chine"			
Le "grand Sault St louis": obstacle périlleux dont l'existence devient marquante pour la contrée qui l'entoure	17		
L'éphémère "Seigneurie Appellée de Saint Sulpice"	20		
Sur la naissance du patelin nommé "La Chine"	21		
Le "Village de Lachine": une petite agglomération venue se blottir à l'entrée du "Canal de Lachine"	30		
"La Chine": une entité urbaine de la fin du XIXe siècle	31		
II. - Esquisse d'une chronologie . . . (. . . 1667 - 1909)			
1667: Sous le nom de ". . . Coste St Sulpice", les terres sises en amont du "grand Sault St louis" deviennent seigneurie. Plusieurs familles quittent "Ville Marie" pour venir s'y établir	37		
1668: Le "Seigneur de ladite Coste" remet des titres pour certaines concessions de terre qu'il a faites	37		
1669: René Robert Cavalier de La Salle rétrocède sa seigneurie aux "Messieurs les Seigneurs de l'Isle de Montréal" et part en voyage. Le toponyme "La Chine" apparaît. François Lenoir dit Rolland ouvre un important comptoir de traite sur sa concession.	37		
1670: Jean Milot dit le Bourguignon fait construire un moulin sur les terres qu'il a acquises de La Salle. L'idée d'un canal pour éviter le "grand Sault St louis" se fait jour dans un écrit.	38		
1676: A l'occasion d'une visite de l'évêque de Québec, François de Montmorency de Laval, "La Chine" devient paroisse.	40		
1683: D'après un rapport, ce que sont les fonctions curiales de Pierre Rémy	40		
1685: Pour la première fois, les limites de la "Paroisse de La Chine" sont définies. Un recensement permet d'entrevoir ce qu'est "La Chine". La mission des "Filles de la Congrégation . . ." se voit donner des bases plus permanentes. Pour les gens de "La Chine", la "Saint-Michel" devient jour de fête paroissiale.	40		
1689: Dans un projet qu'élabore le supérieur du Séminaire de Montréal, François Dollier de Casson, on tente, pour la première fois, de traduire en une réalisation concrète l'idée du "Canal de Lachine". Dans la nuit du 4 au 5 août, "La Chine" devient le théâtre d'un épisode tragique de la guerre franco-iroquoise.	42		
		1692: A la lumière d'un recensement, il devient possible de voir brièvement ce qu'est "La Chine" au soir du XVIIe siècle.	44
		1700 - 1701: A nouveau, mais encore vainement, on tente de créer une voie navigable entre "La Chine" et "Ville Marie"; l'entreprise est confiée à l'ingénieur Gédéon de Catalogne par François Dollier de Casson.	45
		1701 - 1703: Abandonnant la petite chapelle de bois qui l'abrite depuis sa fondation, la "Paroisse Saints Anges" vient établir ses quartiers de culte dans une nouvelle église que l'on construit.	47
		1710: Dans une ordonnance de l'intendant, les jeunes gens de "La Chine" se voient particulièrement visés.	49
		1714 - 1716: Prenant en cela la relève de François Dollier de Casson, l'abbé François de Vachon de Belmont entreprend, mais sans succès, de mener à son parachèvement le "Canal de Lachine"	49
		1716: Un recensement fait en cette année révèle que	50
		1721 - 1722: Les limites territoriales de la paroisse de "La Chine" sont à nouveau définies	51
		1732 - 1733: Encore une fois, on tente de parachever les travaux du canal, mais en vain.	
		1749: Un naturaliste suédois visite "La Chine"	53
		1765: Les données colligées dans le cadre d'un recensement paroissial permettent d'entrevoir "La Chine" au lendemain de la Cession.	53
		1784: Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame décident de quitter "La Chine"	55
		1811: Un certain Thomas A. Dawes vient s'installer à "La Chine" et y créer la "Dawes Brewery"	55
		1812: A "La Chine", on conteste la "Loi de milice"	56
		1815: Le projet du "Canal de Lachine" réapparaît; le gouvernement du "Bas Canada" s'y implique.	58
		1818: La "Presbyterian Church" se fait présente à "La Chine"	59
		1819: L'éphémère "Compagnie des Propriétaires du Canal de Lachine" est créée.	59
		1821 - 1826: Reprenant à ses charges toute l'entreprise et s'en faisant le premier maître-d'oeuvre, le gouvernement de la "Basse Province" fait creuser une route navigable entre "La Chine" et le Port de Montréal.	61
		1822: Par les soins d'un aumônier militaire, une mission anglicane voit le jour à "La Chine"	67
		1825: Un recensement fait en cette année permet de définir "La Chine" quant au nombre de ses habitants.	67

1831: Pour que la "Protestant Episcopal Congregation. . . of the parish of Lachine" puisse y avoir ses quartiers de culte, certains membres de cette communauté protestante font construire une petite église. . . .	67
1832: De leur côté, mais un an plus tard, les presbytériens en arrivent à une même décision et à se lancer dans une même entreprise. . . .	68
1833: Le "Governor of the Hudson's Bay Co." élit domicile à "La Chine". . . .	68
1843 - 1848: Afin de l'ouvrir aux "Steamboats", on décide d'élargir le "Canal de Lachine"; toutefois, à peine commencés, ces grands ouvrages donnent lieu à un important conflit de travail. . . .	69
1845: "La Chine" aura désormais sa "Place du Marché". . . La "Municipalité de la Paroisse de Lachine" est créée. . . .	72
1847: Alors qu'est parachevé et ouvert le chemin de fer de la "Montreal and Lachine Rail Road Co.", "La Chine" devient terminus ferroviaire. . . .	72
1848: Le "Village de Lachine" se voit donner le statut de municipalité. . . .	73
1849: Le "Village de Lachine" aura désormais sa "Maison d'Ecole". . . .	73
1851: A travers moult données colligées dans le cadre d'un recensement, se font jour plusieurs éléments pouvant permettre une description détaillée des municipalités de la "Paroisse" et du "Village de Lachine". . . .	73
1855: Pour la première fois, dans le "Village de Lachine", il y a élection municipale. . . .	76
1861: Les Soeurs de Sainte-Anne décident d'élire domicile à "La Chine" et, à cette fin, font l'acquisition des propriétés de la "Hudson's Bay Co." Un recensement révèle que. . . .	76
1865: La Paroisse Saints-Anges déménage ses quartiers au coeur du village. . . .	79
1872: Sur le site de l'ancien "Marché aux viandes", est construit le nouvel édifice devant abriter le siège de la municipalité qui, se voyant octroyer une nouvelle charte en cette année, passe du statut de "Village . . ." à celui de "Ville de Lachine". . . .	80
1873: Une décision gouvernementale confère à la "Ville de Lachine" le statut de "Municipalité scolaire" et lui reconnaît le droit d'avoir ses propres "Commissaires d'Ecoles". . . .	82
1875 - 1876: Les autorités scolaires locales font construire l'édifice où ira désormais s'abriter l'"Ecole Modèle" qui, avec l'arrivée des Frères des Ecoles	

chrétiennes, se verra devenir "Le Collège". De leur côté, les autorités municipales décident de l'aménagement d'une "Station de police" et achètent une "Pompe à vapeur" pour combattre les incendies. . . .	82
1875 - 1884: Pour encore une fois répondre aux nouveaux besoins de la navigation, il est décidé d'élargir à nouveau le "Canal de Lachine". Toutefois, comme ce fut le cas lors de l'élargissement du canal dans les années 1840, cette entreprise devient l'occasion de conflits de travail. . . .	84
1884: La "Ville de Lachine", en deux de ses secteurs, est confrontée avec son pire ennemi: le feu. . . .	86
1885: Par suite des deux conflagrations de 1884, le conseil municipal décide d'organiser le service de protection contre l'incendie. . . .	86
1889: Dans la "Ville de Lachine", l'"ère des puits" s'achève. . . .	88
1895: Dans la "Paroisse de Lachine", entre la "Ville de Lachine" et la "Ville de Dorval", naît une nouvelle municipalité: la "Ville de Summerlea". Le "grand Sault St louis" devient le site d'une centrale hydro-électrique. . . .	88
1901: Par l'adoption d'un règlement, le conseil municipal de la "Ville de Lachine" modifie quelque peu la facette toponymique des rues et des avenues. . . .	89
1909: Une nouvelle charte lui étant donnée, la "Ville de Lachine" se voit devenir la "Cité de Lachine". 91	

III. - Petit recueil de documents choisis... (. . . et quelques notes s'y rapportant)

Une description du "grand Sault St louis" dans les écrits de Champlain. . . .	95
A propos de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice"	98
"La Chine": un nom empreint d'une pointe d'ironie	110
Le "Canal de Lachine": une idée du XVIIe siècle	114
Les origines de la paroisse Saints Angés d'après les écrits de Pierre Rémy (Deux documents)	116
"La Chine" au début du XVIIIe siècle	122
"La Chine": une étape ponctuant l'itinéraire entre le Haut et le Bas-Canada	124
De l'histoire municipale: éléments d'un premier chapitre (Deux documents)	127
Le "Village de Lachine" vers 1860	133
De la vie scolaire au milieu des années 1870	137

Scènes qui témoignent d'une époque(*) (Deux documents).....	138
Le "Petit Canal" vers 1900(*) (Quatre documents)...	140
En tant qu'artères commerciales, elles se sont succédé(*) (Deux documents).....	144
D'un hiver, d'un printemps, rue St-Joseph* (Deux documents).....	146
"La Chine" à vue d'oiseau, vers 1920(*) (Quatre documents).....	148
Éléments du patrimoine architectural sous leur physionomie des années vingt(*) (Deux documents) ..	152
Le premier Hôtel de Ville (vers 1911) (*).....	154
Le "Département du Feu de la Ville de Lachine", (vers 1900) (*).....	155
L'ancien marché (vers 1915) (*).....	156
La gare-terminus dite du "Lachine Wharf" (de la "Grand Trunk Railway") et le "Parc St Louis" (vers 1920) (*).....	157

(*) Document(s) photographique(s)

Appendice: de la langue écrite au temps de la Nouvelle-France	161
--	-----

Bibliographie

Remarques préliminaires.....	167
Sigles et abréviations.....	168
I. - Archives et sources manuscrites.....	169
II. - Sources imprimées.....	172
III. - Ouvrages de référence.....	175
IV. - Ouvrages généraux.....	175
V. - Etudes (livres, articles et thèses).....	176

at the ... of ...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

...

...

...

...

Introduction

[Faint, illegible handwriting]

Premiers volets d'une large approche se voulant toute consacrée à l'analyse de l'entité historique appelée "*La Chine*", comme peut le laisser entrevoir le titre qui les chapeaute, les quelques pages qui suivent souhaitent avant tout, et simplement, devenir l'occasion d'un bref regard sur un passé régional déjà vieux de plus de trois siècles. En cela, la démarche particulière, qu'elles choisissent et désirent faire leur, trouve sa définition en quatre principaux chapitres.

Ainsi, en tout premier lieu, parmi ces tâches auxquelles elles comptent s'appliquer, ces quelques pages veulent tout d'abord tenter d'entrevoir "*La Chine*" sous certains des traits les plus significatifs de son long cheminement historique. Plus particulièrement, en ce premier chapitre, la perspective choisie est celle d'une première approche qui, tout en permettant de s'attacher à une perception globale de ce passé régional, peut également devenir l'occasion d'une découverte et d'une mise en relief de quelques-unes des lignes de force définissant les coordonnées historiques entre lesquelles "*La Chine*" s'insère. Sous cet angle, vouloir glisser quelques mots sur l'évolution historique de "*La Chine*" peut dès lors signifier, entre autres choses: vouloir remarquer toute l'incidence du contexte géographique singulier de cette contrée sur la vocation de "point de halte" ou de "quai d'embarquement" qui lui est conférée dès l'aube du XVIII^e siècle; ou, vouloir distinguer les formes sous lesquelles se sont progressivement définis les principaux éléments du cadre institutionnel particulier venu entourer le développement socio-économique de cette région depuis ses origines; ou encore, vouloir mesurer toute la dimension prise et la place occupée par certains faits pouvant s'être avérés déterminants, — par exemple, vouloir noter comment l'ouverture du "*Canal de Lachine*", dans les années 1820, n'a pas été étrangère à la naissance de l'agglomération villageoise appelée à devenir l'ancêtre de l'actuelle municipalité.

Toutefois, bien que le choix d'une telle perspective puisse permettre d'en poser certains jalons préalables, il ne faudrait pas voir ou décèler en ce premier chapitre,

l'analyse approfondie à laquelle tout le passé "lachinois" est susceptible de donner lieu et qui, ultérieurement, se devra cependant d'être pleinement envisagée comme tâche à accomplir. Car, voir les choses d'un tel point de vue ne pourrait que fausser le cadre de la présente étude et prêter à ce propos une prétention qu'il n'a pas.

Quant au second volet de cette démarche, succinctement défini dans sa forme, celui-ci revêt l'allure d'un tableau colligeant, à travers moult pièces d'archives, l'information pertinente aux fins de permettre une première esquisse de la toile de fond chronologique sur laquelle et à laquelle s'attachent les diverses facettes de l'évolution historique de "*La Chine*". Plus spécifique que celui qui le précède, ce deuxième chapitre, dans l'optique qu'il fait sienne, entend devenir l'occasion de pointer du doigt certains événements, d'isoler certains points de repère chronologiques; en somme, l'occasion de porter un regard sur le détail événementiel que comporte cette longue évolution historique.

Puis, dans un troisième temps, délaissant quelque peu ce cadre chronologique pour se faire davantage thématique, la présente étude se veut devenir un petit recueil de documents choisis; et ce, en ouvrant ses pages pour tout d'abord voir s'y insérer des transcriptions de documents manuscrits et de textes anciens à valeur documentaire, pour ensuite se donner des allures de vieil album photographique.

Enfin, sous leur dernier volet, mettant bien en lumière qu'en cela il n'y a jusqu'ici que quelques pas de franchis, les pages de cet ouvrage viennent se refermer sur un bref inventaire des diverses sources qui, tant pour la présente étude que pour les recherches entreprises jusqu'à ce jour concernant "*La Chine*" et son histoire, demeurent, par leur richesse et leur pertinence, parmi les plus dignes de mention.

Sans plus de préambule, pour reprendre une tournure connue, tentons de voir de plus près ce que furent ces "... lieux que l'on nomma "*La Chine*". ..."

CHAPTER I

THE DISCOVERY OF AMERICA

IN 1492

CHRISTOPHER COLUMBUS

DISCOVERED THE NEW WORLD

WHICH WAS CALLED AMERICA

IN HIS HONOR

THE NAME WAS GIVEN

TO THE CONTINENT

AND REMAINS TO THIS DAY

AS A TESTAMENT TO HIS

GENIUS AND COURAGE

AND THE GREATNESS OF HIS

DEEDS

AND THE GREATNESS OF HIS

DEEDS

AND THE GREATNESS OF HIS

DEEDS

AND THE GREATNESS OF HIS

DEEDS

AND THE GREATNESS OF HIS

DEEDS

AND THE GREATNESS OF HIS

I. *Un bref regard sur
l'évolution historique
de "La Chine"*



Avec en tête l'objet de sa recherche, partir explorer moult fonds d'archives, tenter d'y découvrir les documents susceptibles d'être les plus pertinents, puis, une fois en présence de tels témoins du passé, les écouter et les interroger en en scrutant minutieusement la teneur, pour ensuite colliger, juxtaposer, confronter et faire mutuellement se corroborer tous ces témoignages ainsi recueillis, et, dès lors, voir possiblement transparaître en ceux-ci quelques-unes des pièces détachées formant l'entité historique à définir, . . ., tels sont là quelques pas d'une démarche à suivre pour faire se révéler quelque page du passé, et en particulier dans le cas présent, pour faire se révéler, en quelque facette qui est sienne, l'évolution historique de "La Chine".

Or, bien que déjà amorcée, la démarche en ce sens entreprise pour découvrir ce que fut "La Chine" ne demeure à ce jour que fort peu éloignée de ses premiers balbutiements. Cependant, en dépit de son court cheminement, celle-ci peut tout de même permettre de soulever un premier voile et, ce faisant, laisser se faire jour quelques têtes de chapitre dont les traits pourraient ainsi succinctement s'esquisser.

Le "grand Sault St louis": obstacle périlleux dont l'existence devient marquante pour la contrée qui l'entoure

En l'année 1535, au moment où, après avoir remonté la "Grand Rivière de Canada", il atteint "Hoche-laga", Jacques Cartier entreprend de s'enquérir auprès de ses hôtes amérindiens quant au cours du fleuve en amont de cette région; et ceci, parce que, ayant eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur la contrée environnante du haut du Mont-Royal, il a remarqué l'existence d'" . . . ung sault d'au le plus impetueux qu'il est possible de veoir . . ." (1), lequel rompt le

cours de la rivière vis-à-vis de la portion sud-ouest de l'île montréalaise.

Étant alors informé du fait qu'en amont, le fleuve prend l'aspect d'un long escalier dont la première marche est formée par ce "grand Sault", Cartier se promet de revenir et de pousser davantage en cette direction ses futures explorations. Ce à quoi, six ans plus tard, il tente effectivement de s'appliquer, mais sans grand succès, étant vite dans l'obligation de renoncer à affronter l'obstacle du "grand Sault" et devant dès lors se contenter d'en effectuer une brève reconnaissance depuis les rives.

Quelques décennies plus tard, à l'aube du siècle qui voit naître la Nouvelle-France, Samuel de Champlain porte à son tour une attention particulière à ces rapides, qui ne sont pas sans l'impressionner. Ainsi, à l'été 1603, Champlain se rend au "grand Sault" pour observer le phénomène et en constater toute l'ampleur. En juin 1611, il y revient. À cette occasion cependant, survient un accident tragique: l'un de ceux qui l'accompagnent périt en tentant de sauter les rapides. Déplorant cette tragédie, et voulant perpétuer la mémoire de la victime, Champlain décide alors de donner le nom de "grand Sault St louis" à cet écueil périlleux qui, — comme il le dit lui-même dans ses écrits —, brise le cours du fleuve de manière telle que . . .

" . . . il est impossible d'y passer pour avoir sept à huit cheutes d'eau qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit un fraïn & bouillonnement estrange, & une partie dudit saut estoit toute blanche d'escume, qui monroit le lieu le plus effroyable, avec un bruit si grand que l'on eut dit que c'estoit un tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces catarques." (2)

(1) Cf. *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier*. . . Paris, Librairie Tross, 1863. Page 27.

(2) Cf. "LE TROISIÈME VOYAGE DV SIEVR DE Champlain en l'année 1611". In *Oeuvres de Champlain*, (Publiées sous le patronage de l'Université Laval, par l'abbé C.H. Laverdière). 2e édition. Québec, G.-E. Desbarats, 1870. Tome III, pp. 248 - 249.

Très tôt élevé au rang de grand péril, le “*grand Sault St Louis*” fait vite figure de feu rouge ponctuant la route vers les “*Pays d'en haut*”. En effet, dès la première époque de la Nouvelle-France, chez tous ceux qui ont à se rendre dans les “*contrées d'amont*”, — tant explorateurs, missionnaires que coureurs des bois —, il est d'usage d'éviter de se heurter à ces rapides qui obstruent sa route, en inscrivant sur son itinéraire, tant à l'allée qu'au retour, un portage entre “*Ville Marie*” et les rives du “*Lac St Louis*”.

Mais, bien que généralement suivie, cette consigne sera souvent jugée de trop grande prudence par certains qui décideront parfois d'y déroger et se risqueront à descendre les rapides. Ce qui, il va sans dire, ne sera pas sans être à l'origine d'aventures qui, plus souvent qu'autrement, tourneront au tragique. A ce chapitre, parmi tant d'autres, les expériences vécues au “*grand Sault St Louis*” par Louis Jolliet (en juin 1674) et par le Baron de Lahontan (à l'été 1687) peuvent faire figure d'exemples à citer:

“(. . .) On auroit vu la description de tout dans mon journal si le bonheur, qui m'avait toujours accompagné dans ce voyage, ne m'eust manqué un quart d'heure devant que d'arriver au lieu d'où j'étois party. J'avois évité les dangers des Sauvages, j'avois passé 42 rapides, j'étois prêt de débarquer avec toute la joye qu'on pouvoit avoir du succès d'une si longue et difficile entreprise, lorsque mon canot tourna hors des dangers, où je perdis 2 hommes et ma cassette, à la vue et à la porte des premières maisons françaises que j'avois quittées il y avoit presque deux ans. Il me reste la vie et la volonté pour l'employer à tout ce qui vous plaira. (. . .)”

(Extrait d'une “*Lettre de Jolliet au gouverneur de Frontenac, à son retour de la découverte du Mississippi*”)⁽³⁾

“(. . .) On ne quitte plus cette Rivière [des Outaouais],

(3) Cf. R.A.P.Q. 1924 - 1925, pp. 230 - 231.

si ce n'est au bout de l'Isle de Montreal, où elle se perd dans le grand Fleuve de S. Laurent. Ces deux Rivières se joignent avec beaucoup de tranquillité; car après avoir quitté leur lit affreux, elles forment le petit Lac S. Louis. Je pensai périr au Saut qui porte ce même nom à trois lieuës de Montreal, car nôtre Canot ayant tourné dans les bouillons je fus transporté par la force du courant jusqu'au pied de ce Cataracte, sur quelques fonds plats de trois ou quatre pieds de profondeur, d'où Mr. le Chevalier de Vaudreuil me retira par un hazard extraordinaire. Le Canot & les Pelleteries des six Sauvages furent perdus, & un d'eux malheureusement noyé; voilà le seul risque que j'aye couru pendant le cours de mes voyages. (. . .)”

(Extrait de la “*Lettre XVII . . .*” du Baron de Lahontan)⁽⁴⁾

Et, en Nouvelle-France, ils seront nombreux les récits de pareilles mésaventures qu'amplifiera parfois le bouche à oreille.

Ce qui, d'une part, va amener à plus de prudence les voyageurs revenant des “*Pays d'amont*” et, d'autre part, va faire jaillir une idée qui, toutefois, devra cheminer durant plus d'un siècle et demi avant de se traduire en une réalisation concrète: le “*Canal de Lachine*”.

En effet, c'est vraisemblablement à travers les propos d'explorateurs, de missionnaires ou de coureurs des bois ayant eu à affronter le fameux saut, que va apparaître l'idée de contourner l'embûche de taille que constitue le “*grand Sault St Louis*”, par une voie d'évitement navigable reliant les rives du “*Lac St Louis*” et “*Ville Marie*”, laquelle voie d'évitement navigable, — selon ce que l'on imaginera et discutera vers 1670 —, pouvant devenir réalité en un double projet: tout d'abord, creuser le lit d'un petit cours d'eau coulant à l'intérieur de l'“*Isle*”, la “*Rivière St Pierre*”, puis, par un

(4) Cf. LAHONTAN, Louis-Armand de Lon d'Arc. *Nouveaux voyages de Mr le Baron de Lahontan, dans l'Amérique septentrionale . . .* La Haye, Chez les Frères l'Honoré, 1703. Tome premier, pp. 188 - 189.

canal à être creusé, faire se joindre cette petite rivière au fleuve en un point situé au-dessus des rapides.

Mais, bien qu'en apparence peu complexe, ce projet se révélera pratiquement irréalisable, et ceci, parce qu'en tentant de le mener à son parachèvement, on aura tôt fait de s'enliser dans des problèmes insurmontables, notamment quant aux moyens techniques et financiers à mettre en oeuvre, sans oublier le problème du roc à entailler. De sorte qu'au temps de la Nouvelle-France, l'histoire du "Canal de Lachine" deviendra, somme toute, celle d'une succession d'infructueuses tentatives qui, cependant, ne se seront pas complètement avérées vaines. Car, au début du XIXe siècle, dans un contexte certes devenu tout autre, cette même idée d'un canal navigable entre Lachine et Montréal sera à nouveau lancée. S'en suivra l'élaboration d'un vaste projet qui, grâce aux moyens dont on disposera alors, pourra être réalisé et faire du "Canal de Lachine" une oeuvre pleinement parachevée.

Toutefois à ce temps, le "grand Sault St louis", loin de se voir oublié, se sera maintenu dans ses allures de défi à relever.

A ce chapitre, qu'il suffise de souligner tout d'abord qu'avec l'aube du XIXe siècle, alors que se sera ouverte une nouvelle ère dans l'évolution de l'industrie forestière, le "grand Sault St louis" sera devenu l'une des grandes étapes ponctuant la longue route sur laquelle, dès cette époque, auront commencé à circuler d'imposants trains de bois pilotés par ces travailleurs nommés "cageux".

D'autre part, et sous cet angle, il aura quelque peu perdu de ses traits périlleux pour se faire davantage l'occasion d'une randonnée spectaculaire, le "grand Sault St louis" se sera également vu vaincu par d'autres voyageurs: ceux qui, par nécessité ou par plaisir, auront pris l'habitude de s'embarquer à bord de l'un des bateaux du "Rapids Service", l'un des circuits faisant partie du réseau de la "Richelieu &

Ontario . . ." (5)

* * *

Simultanément, outre tous ces traits d'une première physionomie qui le définit, le "grand Sault St louis" va aussi se présenter sous une autre facette, laquelle, dès l'aube du XVIIe siècle, va l'amener à se révéler d'une grande incidence à travers l'histoire de la contrée qui l'entoure.

En cela, il faut principalement constater que, par le fait de son existence, le "grand Sault St louis" va conférer aux rives du "Lac St Louis" une vocation particulière de point de halte, de croisée des chemins, de lieu de commerce, en somme, de porte ouverte entre "Ville Marie" et les "Pays d'en haut".

Indice d'une telle chose est d'ailleurs très tôt donné, par Champlain lui-même, dans la relation du voyage qu'il fait en l'année 1615:

" . . . [nous] arrivâmes devant le lieu appelé Tadoussac, le vingt-cinquième iour de May, où nous rendîmes grâces à Dieu, de nous avoir conduit si a propos au port de salut.

Après on commença à mettre des hommes en besongne pour accomoder nos barques, affin d'aller à Quebec, lieu de nostre habitation, & au grand sault Saint Louÿs, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traicter." (6)

En d'autres mots, alors que, dès le début du XVIIe siècle, "L'Isle de Montréal" va se voir donner le titre de plaque-tournante du réseau des communications

(5) Inauguré au début du XIXe siècle par la "Richelieu & Ontario . . ." (qui deviendra partie intégrante de la "Canada Steamships Lines" en 1913), le "Rapids Service" ne sera abandonné qu'en 1949. Quant aux bateaux qui descendront les rapides, pour ne mentionner que quelques noms, il y aura entre autres: les "Corsican", "Passport", "Spartan", "Prescott", "Empress", "Rapids King", "Rapids Prince", "Sovereign", . . .

(6) Cf. "VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN, EN LA NOUVELLE FRANCE, Faict en l'année 1615". In *Oeuvres de Champlain*. Op. cit., tome IV, p. 497.

fluviales, les rives du "Lac St Louis", parce qu'elles se situent en amont d'un obstacle à éviter et qu'elles s'ouvrent sur un fleuve plus calme, vont quant à elles se voir devenir le quai d'où s'embarqueront, ou vers lequel reviendront, tous ceux qui partiront ou qui arriveront d'"en haut"; et, simultanément, le quai vers lequel convergeront les diverses routes qui, depuis Montréal, sillonneront peu à peu l'ouest de l'île, et que l'on se devra d'emprunter pour éviter de se heurter au "grand Sault St Louis".

Ainsi, au début du XIXe siècle par exemple, alors que s'amorcera le développement de la "Haute Province" et que le niveau des importations et exportations entre les "Deux Canadas" ira en s'accroissant, "La Chine" fera figure de point de départ et de point d'arrivée de tout ce commerce. A ce temps, trait révélateur d'un tel rôle, on comptera trois grandes routes reliant "La Chine" et Montréal⁽⁷⁾, — trois routes auxquelles viendront ultérieurement s'ajouter le "Canal de Lachine", à compter de 1825, et le chemin de fer de la "Montreal and Lachine Rail Road Co.", à partir de 1847.

La première portera le nom de "Lower Lachine Road"; son tracé la fera longer le fleuve depuis Montréal jusqu'à Lachine, en passant par Verdun. La seconde, appelée "Middle Lachine Road" ou "Chemin de la Côte St-Paul", traversera les terres depuis le "Lower Lachine Road", — qu'elle touchera en un point situé non loin du site de l'ancien "Fort Rémy" — jusqu'à la Côte St-Paul. Enfin, la troisième, appelée "Upper Lachine Road", joindra Montréal au "Village de Lachine", en passant par "Les tanneries".

Par ailleurs, quant à la vocation commerciale à laquelle les rives du "Lac St Louis" seront vite appelées à

(7) De manière détaillée, on peut voir ce qu'étaient ces trois routes en revoyant le "Plan of the proposed Canal from La Chine to the Foot of St. Mary's Current with its collateral Branch to the Port of Montréal"; un document conservé aux A.P.C., dans la Collection nationale de cartes et plans, sous la cote #H3-312 Lachine Canal — [1822].

s'ouvrir, on peut en entrevoir quelques-unes des dimensions si l'on observe, entre autres choses, qu'au temps dit de la Nouvelle France, époque où la fourrure est le secteur-clé de l'économie coloniale, "La Chine" deviendra le site de nombreux postes pour la traite des pelleteries, dont le plus important sera certes celui de François Lenoir dit Rolland; et ce, sans compter que plusieurs figures du milieu marchand montréalais, — parmi lesquelles, pour ne citer que quelques noms, on pourra retrouver: Jean Milot dit le Bourguignon, René Cuillierier dit Léveillé, Charles Le Moyne et Jacques Le Ber, et Charles de Couagne. —, viendront élire domicile ou se donneront un pied-à-terre à "La Chine". Ou encore, si l'on prend note du fait qu'au début XIXe siècle, nombreux seront les habitants de "La Chine" ayant quelque lien avec la "North West Company"; ou encore, si l'on remarque qu'en 1833, — soit douze ans après qu'elle aura absorbé la "North West Company" —, la "Hudson's Bay Company" acquerra une partie des terres d'un résident du "Village de Lachine", et que le "Governor" de cette société y établira ses quartiers. Et tout cela, bien sûr, sans oublier tous les petits commerces, les auberges et les hôtels dont l'existence sera étroitement liée au rôle particulier joué par "La Chine" dans le réseau de communication entre la contrée montréalaise et les régions du "Haut Saint Laurent".

L'éphémère "Seigneurie Appellée de Saint Sulpice"⁽⁸⁾

Alors que près de vingt-cinq années se sont écoulées depuis qu'on a fondé "Ville Marie", un dénommé René Robert Cavalier de La Salle arrive en Nouvelle-France.

Quelque temps après l'arrivée de ce dernier, parce qu'elles lui sont ainsi concédées par les "Messieurs de Saint-Sulpice", les "Seigneurs et propriétaires de l'Isle de Montréal", les terres riveraines, sises en

(8) A propos de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice", voir, dans le Chapitre III du présent ouvrage, les pages qui s'insèrent sous ce titre.

amont du "grand Sault St louis", deviennent seigneurie et prennent bientôt le nom de "La Coste St Sulpice".

En ces lieux, dès l'automne de cette même année 1667, répondant alors à l'invitation que leur a lancée le "Seigneur de la dicte Coste", — qui, à ce temps, entreprend de découper ses terres et d'y faire s'amorcer une première mise en valeur —, plusieurs familles de "Ville Marie" viennent s'établir ou prennent possession des quelques arpents de terre qui leur ont été concédés.

En peu de mots, ce seront là les faits les plus marquants dans l'histoire de cette seigneurie. Car, à l'automne 1668, La Salle va peu à peu porter son attention et songer davantage à l'idée d'un voyage qui, selon la conviction qui deviendra progressivement sienne, va pouvoir lui permettre d'atteindre l'Asie en passant par la région de l'Ohio.

Vite absorbé et consacrant bientôt toutes ses énergies à ce projet, La Salle délaissera graduellement les affaires de sa seigneurie et en viendra finalement, le 9 janvier 1669, à la décision de rétrocéder cette dernière qui, dès lors, cessera comme telle d'exister.

Toutefois, cette rétrocession n'aura que peu d'incidence pour les gens établis en cette portion de l'île; car, le cadre local de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice" disparaissant, les terres de cette contrée redeviendront aussitôt partie intégrante de la "Terre et Seigneurie de l'Isle de Montréal".

Sur la naissance du patelin nommé "La Chine"

Au lendemain du 9 janvier 1669, en ces lieux dits de "La Coste St Sulpice", la vie de tous les jours n'en poursuit donc pas moins son cours, et ne se voit guère perturbée par quelque bouleversement, si ce n'est peut-être qu'elle va bientôt quelque peu s'animer alors qu'avec bruit, René Robert Cavalier de La Salle va s'appliquer à tous les préparatifs du voyage de décou-

verte pour lequel il a d'ailleurs rétrocédé sa seigneurie.

En cela toutefois, par l'emphase de ses discours et l'allure grandiose qu'il va donner à son projet, il va lui-même se tendre un piège. Car, à l'automne qui suivra, soit à peine quelque mois après qu'avec grande assurance, il aura quitté les rives du "Lac St Louis" et mis le cap sur la Chine, il rebrouslera chemin et sera de retour "au Montréal". Il n'en faudra pas plus pour qu'alors, en saupoudrant le tout d'ironie, nombre des habitants de "L'Isle" lui jettent au nez son si prompt retour de Chine et fassent des gorges chaudes de ses découvertes. La raillerie atteindra son point culminant au moment où, à travers tous ces propos moqueurs, "La Coste St Sulpice" perdra son nom et se verra dorénavant donner celui de "La Chine". Outre le premier développement qu'il y aura fait s'amorcer, ce sera là le seul legs laissé par le "Seigneur de la dicte Coste" à ses anciens censitaires.

* * *

Pour eux cependant, en cet automne 1669, hormis ces faits qui viennent alors en rappeler le souvenir, "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice" est déjà chose du passé, car à ce temps, chez ces gens qui vivent désormais en ces lieux nommés "La Chine", le labeur quotidien fait davantage figure de première préoccupation.

A cet égard, peut-être convient-il de s'arrêter quelques instants pour jeter un coup d'oeil de leur côté et, ce faisant, tenter d'entrevoir ce que signifie, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, venir s'établir en un coin de la "Terre et Seigneurie de l'Isle de Montréal", quelque part en amont du "grand Sault St louis"?

Dans cette perspective, sous l'éclairage fourni par les documents de l'époque⁽⁹⁾, il faut peut-être au départ

(9) Et en particulier, comme il est souligné dans la bibliographie qui accompagne le présent ouvrage, les documents relatifs aux terres et à la tenure seigneuriale qui sont aujourd'hui conservés aux A.S.S.S.M. et aux A.N.Q.M. C'est à même ces pièces d'archives qu'a été tirée l'information ici colligée sur ce sujet.

mettre en relief quelques faits.

Ainsi, il peut tout d'abord s'avérer opportun de remarquer qu'à ce temps, sous sa physionomie rurale, — i.e. "Ville Marie" mise à part —, "L'Isle" se partage en "Costes"⁽¹⁰⁾, lesquelles se découpent en ces rectangles particuliers que sont les "concessions", aussi appelées "habitations".⁽¹¹⁾

D'une superficie variant généralement entre quarante et soixante arpents⁽¹²⁾, ces terres sont "données à cens" par les "Seigneurs et Propriétaires de l'Isle . . ." conformément à la règle seigneuriale. En cela, l'usage veut souvent, du moins dans le cas des terres "lachi-noises", qu'une concession soit au départ faite par voie d'une simple entente verbale ou par un "billet de

(10) En scrutant la teneur des documents, on ne peut découvrir quelque définition formelle de ce que sont les "Costes". Toutefois, à la lumière d'observations faites à travers les documents seigneuriaux, il semble bien que le mot "Coste" ait servi à l'époque pour désigner une portion de l'île présentant un visage géographique particulier lui conférant des traits distinctifs; une étendue de terrain délimitée par des bornes naturelles. Par exemple, les terres riveraines sises dans le territoire de la "Paroisse de Lachine" — telle que défini en 1685 —, sont regroupées en trois "Costes": la "Coste de La Chine" proprement dite, (i.e. cette portion des terres riveraines s'étendant depuis le "grand Sault St Louis" jusqu'à une pointe de terre s'avancant dans les eaux un peu en amont du site du "Fort Rolland"; la "Coste St Gilles", (i.e. cette partie des rives du "Lac St Louis" comprise entre le "Fort Rolland" et "La Présentation"); et la "Grande Anse", (cette portion du rivage qui s'étend depuis "La Présentation" jusqu'à "La Pointe Claire").

A ce propos, il est un document cartographique dont il faut certes faire mention, à savoir: "Description generale de l'isle de Montreal Diuisee par costes ou Sont Escactement marquées toutes les Distances de place en place, les Noms de chaque habitant, la quantité de terre qu'ils possèdent tant de front que de profondeur, les forts, Eglises et Moulins le tout de Suite Et avec le Meilleur Ordre que lon a peu observer le 15^e oct 1702", une pièce originale conservée à la Bibliothèque Saint-Sulpice de Paris et dont copie conforme a été faite par Claire Fauteux le 30 octobre 1939, laquelle copie est aujourd'hui devenue partie intégrante de la "Collection nationale de cartes et plans" des A.P.C., et s'y insère sous la cote "H1/340 — Montréal 1702".

(11) Bien que synonymes par le fait qu'ils désignent une terre concédée, les mots "concession" et "habitation" n'ont pas tout à fait même sens quant à la source de leur définition. Ainsi, en ce mot "concession" référence est davantage faite au geste du seigneur qui, suivant l'obligation qui lui incombe, distribue ses terres et s'applique

"concession"⁽¹³⁾, et qu'ultérieurement, elle se voit revêtir un caractère officiel dans la signature d'un contrat en bonne et due forme.

Par définition, le "contrat de concession", par les clauses qu'il contient, établit clairement ce à quoi s'oblige le concessionnaire et quels sont ses droits. A titre d'exemple, parmi de tels actes, le contrat de "Concession de 40 arpents a André Merlot de La chine du 22 9^{bre} 1671", par ses traits significatifs, mérite peut-être d'être retenu:

"françois Dollier De Casson Prestre Superieur des Ecclesiastiques du Seminaire de l'isle de montreal en la nouvelle france, en vertu de la procuration Speciale qui nous a esté faite par M^{re} Alexandre Le Rageois

à une mise en valeur de celles-ci; parallèlement, le mot "habitation" se réfère au fait que sur une terre acensée, un concessionnaire s'est établi et, pour reprendre des termes d'époque, a entrepris "dy travailler incessamment" et "y tient feu et lieu".

(12) i.e. deux ou trois arpents de largeur, en bordure du fleuve, sur 20 arpents de longueur, en entrant dans les terres. Ce sont là les dimensions habituelles des censives sises en bordure du "Lac St Louis".

Fait à noter, cependant, avec le temps, aboutées à ces terres initialement concédées, s'ajouteront les "continuations de concession", i.e. que les "concessions" initiales se verront agrandies en leur longueur, généralement sur vingt arpents. Ce qui fera que, dans les documents officiels (entre autres, les "Cahiers terriers"), on parlera par exemple de la terre 476D (D: devant) et de son prolongement, la terre 476C (C: "Continuation"). Parlant des numéros identifiant les "habitations", il faut peut-être signaler qu'à l'intérieur des limites de la "Paroisse de Lachine", — telles que définies en 1685 —, on comptera deux séries de numéros: la première, allant décroissant du numéro 511 au numéro 431 inclusivement, identifiera les terres comprises entre le "Fief de Verdun" et les terres de "La Présentation"; la seconde, allant décroissant du numéro 189 au numéro 166 exclusivement, identifiera les terres s'étendant depuis "La Présentation" jusqu'à la "Pointe Claire", i.e. jusqu'aux "confins et limites des paroisses de La Chine et celle de St Louis", tels que définis en 1685 et valides jusqu'à la création de la "Paroisse de la Pointe Claire" au début du XVIII^e siècle.

(13) Parce qu'étant des titres provisoires vite appelés à devenir caducs avec la signature d'un "contrat de concession", de tels "billets de concession" demeurent aujourd'hui rarissimes; car, si ce n'est qu'on y fasse parfois allusion dans un contrat, on ne peut guère en retrouver la trace dans les archives. Ce qui, du moins concernant "La Chine", pose souvent des problèmes insolubles quant à la date précise de l'établissement d'une famille sur une "concession".

de Bretonvilliers prestre au nom et comme Superieur de Messieurs les prestres et Ecclesiastiques du Seminaire Saint Sulpice de Paris, Seigneurs et propriétaires de la dite Isle Delavis et Consentement de Messieurs Souart, Perot et Ranuyer aussy prestres et Ecclesiastiques du dit Seminaire

Avons Donné et Conceddé Donnons et Concedons A André Merlot dit La Ramée, la quantité de quarente arpents de terre en la dite Isle au lieu dit La chine; Commançant d'un bout Sur le bord de l'Escors du bois debout du lac S^t Louis deux arpents de Large Sur vingt arpents de proffondeur tirant au nord nordest d'un costé [tenant d'un côté à la concession de] Jean Du Ceau dit Le Baron et dautre le Chemin delaprairie pour en Jouir par Le dit Merlot Ses Successeurs et ayans cause en pleine propriété aux charges clauses Et Conditions Suivantes et non autrement cest a Scavoir dy travailler Incessam^t et les metre en culture y Tenir feu et Lieu Dans lannée du Jour du present contract en payer par chacquin an auxdits Seigneurs Six Deniers Tournois de Cens pour chacquin arpent, une rente Seigneuriale d'un minot de bled froment annuelle perpetuelle et non rachepable payable au Jour et feste [de la] Saint Martin Dhyver et ensemble Les autres droits Seigneuriaux quand le cas y eschoira Suivant la coustume de Paris Comme aussy Souffrir tous les chemins que les dits Seigneurs trouveront necessaires pour la Commodité publique prendre le bois de chauffage et autres dont ils pourroient avoir besoing, mesme celui pour le bien publiq de lisle Sans pour ce Luy payer aucune chose faire moudre Ses grains aux moulins Des Dits Seign.^{rs} en La Dite Isle et non a dautres apeine de confiscation des dits grains et d'amande arbitraire Sera Tenu Ledit Concessionnaire laisser Sur le Commencement de sa d.^{te} Concession un chemin de trente six pieds Delarge Sur La Largeur d'Icelle, quil nettoyera en telle sorte que les charettes y puissent passer, Et fermer de bons pieux [;] ne pourra le Dit Concessionnaire Ses Successeurs et ayans cause vendre a main morte ny metre cens sur cens lad.^{te} Terre Sans le Consentement expres

desd.^{ts} Seigneurs ou autre ayant pouvoir D'eux, non plus que de vendre Icelle a prix d'argents ou autrement avant que la Dite concession fust bastye Et quelle ait aumoing deux arpents en culture de Pioche apeine de deschoir du benefice d'Icelle qui retournera de droit en la possession des dits Seigneurs pour en disposer par ainsy quils aviseront bon estre, sans quils puissent estre tenus daucunnes Impenses faite sur les dites terres, en foy dequoy Nous avons Signé ces pn^{tes} avec mes Dits Sieurs Souart, Perot et Ranuyer et Contre Signer par le Greffier et Tabellion de la Dite Seigneurie pour en garder minute et y avoir recours au besoing, fait a montreal le vingt deuxiesme novembre mil six cent soixante et onze . . ." (14)

Mais, au-delà de ces éléments qui contribuent à définir le cadre formel les entourant, l'acquisition et l'installation sur une terre au tournant du XVII^e siècle, c'est avant tout consentir à s'appliquer à une tâche longue et ardue, pouvant exiger moult années de labeur. Car, pour en arriver à faire d'une "concession en bois debout" une "habitation", où l'on pourra se loger dans une maison spacieuse et solide, posséder quelques bâtiments de ferme (une grange, une étable), disposer d'une surface de terre arable suffisante pour subvenir à ses besoins, avoir une pièce de prairie pour y envoyer paître quelques têtes de bétail, . . ., il faudra souvent compter plusieurs décennies de dur travail, en particulier, durant les premières années, période où se font jour les plus grandes difficultés.

C'est pourquoi, en pareille entreprise, les grandes réussites ne seront pas légion, nombre de concessionnaires décidant d'abandonner leur terre après quelques années; certains, parce qu'il leur deviendra impossible de supporter plus longuement le poids des dettes à encourir et la vie difficile qui s'ensuit;

(14) Cf. "Concession de 40 arpents a André Merlot de La chine du 22 9^{bre} 1671", ("Acte] Collationné en son original en papier par moy Notaire royal sousigné que Jay a l'instat remis en mains de M^{re} Jean françois Donay Ecclesiastique dud^t Seminaire de montreal ce quatriesme Avril mil six cent quatre vingt seize . . .) J B Pottier". A.S.S.S.M. II, S.6, t.15, #476D.

d'autres, parce que, dès le départ, peu attirés par la colonisation et davantage intéressés par la "course des bois", activité souvent plus lucrative et de moins grande misère, vers laquelle seront surtout attirés les célibataires.⁽¹⁵⁾ Par contre, d'autres réussiront; les uns, parce que très persévérants; les autres, parce que mieux nantis au départ, — par le fait qu'ils seront déjà possédants ailleurs, ou que leur situation de commerçant ou de "gens de métier" leur aura permis d'acquérir et de disposer de plus grands moyens.

* * *

Tenant compte de ces faits, peut-être sied-il d'ouvrir ici une parenthèse pour voir qui sont ces gens venus s'établir sur les "concessions" qui s'alignent sur les bords du "Lac St Louis", entre le "Fief de Verdun" et "La Pointe Claire".

Sous cet angle, en choisissant comme premiers points de référence le "Recensement du Canada fait par M. du Chesneau le 14^e novembre 1681"⁽¹⁶⁾, les documents relatifs, à la "Terre et Seigneurie de l'Isle de Montreal"⁽¹⁷⁾, quelques actes passés sous seing privé⁽¹⁸⁾ et divers contrats notariés⁽¹⁹⁾, sans oublier les registres paroissiaux, on peut observer qu'au temps

(15) A ce chapitre, par la vocation particulière que lui confère sa situation géographique, la contrée "lachineoise" fera figure d'exemple à maints égards; car, les terres sises en ces lieux seront souvent inexploitées ou abandonnées et changeront fréquemment de mains. En cela, les "Cahiers terriers" et les actes notariés se font révélateurs.

(16) Cf. A.P.C., MG-1, FRANCE, Archives des colonies, Série G1, "Registres d'état civil, recensements..." N.B. L'ordre dans lequel sont ici mentionnés tous ces noms est celui retrouvé dans les pages du registre de ce recensement. Selon toute vraisemblance, et suite à diverses vérifications, cet ordre reflète le fait que, pour s'acquitter de leur tâche, les agents recenseurs ont visité la "Paroisse de Lachine", "habitation" par "habitation", en empruntant le "chemin pour la commodité publique", depuis le "Fief de Verdun" jusqu'à "La Pointe Claire".

Par ailleurs, quant aux informations ci-dessus colligées relativement aux "arpents de terre en valeur" et aux quelques têtes de bétail possédées, ces chiffres pourraient certes acquérir une plus grande signification, s'il se pouvait faire de les placer en regard de l'étendue de chaque "concession" et de la date précise de la prise de posses-

du recensement de 1681, sur les terres dites de "La Coste de La Chine", de "La Coste Saint Gilles" et de la "Grande Anse"⁽²⁰⁾, vivent:

Antoine Gros (ou Grous) dit Laviolette (41 ans), son épouse, Jacqueline Aubry (33 ans), et leurs quatre (4) enfants: Marie-Thérèse (9 ans), Jean-Baptiste (7 ans), Nicole (2 ans) et Marie-Anne (1 an). (Cette famille possède alors 10 "arpents de terre en valeur" et 2 "bestes a cornes".)

Vivier Magdelaine dit Ladouceur (40 ans), — un cordonnier —, son épouse, Marie Gaudin (23 ans), et leurs trois (3) enfants: Joseph (8 ans), Etienne (4 ans) et Léonard (1½ an). (Cette famille possède alors 6 "arpents de terre en valeur" et 2 "bestes a cornes".)

Mathurin Thibaudeau (50 ans) et son épouse, Catherine Aurard (ou Evrard) (50 ans). (Ce couple possède alors 16 "arpents de terre en valeur" et 2 boeufs.)

Alexis Buet (42 ans), — un tailleur —, son épouse, Françoise Bouet (46 ans), — veuve de Jean Roy dit Le Roy ou Le Roy de Maran —, et six (6) enfants: Jeanne-Françoise (14 ans), François (11 ans), Louis (9 ans), André (7 ans), — tous quatre nés du premier mariage de Françoise Bouet —, Marie (4 ans) et René (4 mois).

sion. Toutefois, compte tenu du cadre du présent ouvrage, une telle démarche pourrait peut-être se révéler trop prématurée et de trop grande envergure; car, il faut bien le souligner, les "terres lachineoises du XVII^e siècle" peuvent à elles seules faire l'objet de plusieurs études approfondies, notamment en histoire sociale. Il y a donc là une piste de recherche particulière à être empruntée tôt ou tard.

(17) Cf. A.S.S.S.M., II, S.6, t.11-36, "Concessions de terres et d'emplacements sur l'île de Montréal..."; et A.S.S.S.M., "Cahiers terriers..." et "Plan terrier...".

(18) Cf. A.N.Q.M., "Contrats divers sous seing privé (surtout des concessions)..."

(19) Cf. A.N.Q.M., minutier des notaires B. Basset, H. Bourguin, P. Cabazie et C. Mauge.

(20) i.e., comme il fut précédemment souligné, sur ces terres sises à l'intérieur des limites de la "paroisse de La Chine", telles qu'officiellement définies, — pour la première fois —, en 1685, lors d'une visite de l'évêque de Québec.

(Cette famille possède alors 12 "arpents de terre en valeur" et 7 "bestes a cornes".)

Jean Leblanc (25 ans), — un charpentier —, (qui possède alors 10 "arpents de terre en valeur".)

Jean Roy (ou Le Roy) dit La Pensée (35 ans), — un charpentier —, son épouse, Jeanne Malteau (ou Maletto) de Richecourt (34 ans), — veuve de Jean Foucher —, et cinq (5) enfants: Jean (16 ans), Gervais (14 ans), Joseph (12 ans), — tous trois nés du premier mariage de Jeanne Malteau —, François (4 ans) et Françoise (2½ ans). (Cette famille possède alors 10 "arpents de terre en valeur" et 1 génisse.)

Jean Boursier dit Lavigne (37 ans), son épouse, Marie-Marthe Thibaudeau (20 ans), et leurs quatre (4) enfants: Alexandre (7 ans), Marguerite (6 ans), Barbe (4 ans) et Marie (1½ an). (Cette famille possède alors 4 "arpents de terre en valeur".)

René Orioux dit La Fleur de Nantes (29 ans), (qui possède alors 3 "arpents de terre en valeur".)

Pierre Bouteau dit La Ramée (50 ans), (qui possède alors 5 "arpents de terre en valeur".)

Jean-Vincent Chamillard dit Lafontaine (35 ans), — un sabotier —, son épouse, Catherine Renusson (ou de Renusson) (27 ans), et leurs (3) trois enfants: Marie-Catherine (4 ans), Etienne (3 ans) et Jean (1½ an). (Cette famille possède alors 4 "arpents de terre en valeur".)

François Brunet dit Le Bourbonnois (37 ans), son épouse, Barbe Beauvais (24 ans), et leurs cinq (5) enfants: Jean (8 ans), Barbe (6 ans), Jeanne (4 ans) et les jumelles Anne et Catherine (1½ an). (Cette famille possède alors 12 "arpents de terre en valeur" et 7 "bestes a cornes".)

Léonard Girardin (36 ans), son épouse, Charlotte Jolivet (33 ans), et leurs quatre (4) enfants: Anne (8 ans), Hilaire (6 ans), Charles (4 ans) et Catherine (2 ans). (Cette famille possède alors 8 "arpents de terre

en valeur" et 1 taureau.)

Antoine Duquesne (33 ans), (qui possède alors 2 "arpents de terre en valeur".)

Julien Talua dit Vendamont (38 ans), son épouse, Anne Godeby (40 ans), et un domestique du nom de Pierre (50 ans). (Ce couple possède alors 8 "arpents de terre en valeur" et 3 "bestes a cornes".)

Nicolas Moisan dit Le Parisien (46 ans), — un cordonnier —, son épouse, Jeanne Vallée (40 ans), et quatre (4) de leurs cinq (5) enfants: Nicolas (10 ans), Marie-Madeleine (7 ans), Jean-Baptiste (5 ans) et Marie (2 ans). (Cette famille possède alors 10 "arpents de terre en valeur" et 1 vache.)

Jean Quenneville (30 ans), son épouse Denise Marie (27 ans), et leurs quatre (4) enfants: Jeanne (6 ans), Geneviève (5 ans), Catherine (3 ans) et Marie-Anne (1½ an), ainsi que deux (2) domestiques: Louis Rousseau (63 ans) et Mathurin Baudry (45 ans). (Cette famille possède alors 6 "arpents de terre en valeur".)

Claude Cecire (ou Cecyre) (35 ans), son épouse, Marie Légier (ou Léger) (21 ans), et leurs trois (3) enfants: Marie (4 ans), Catherine (2 ans) et Anne (6 mois). (Cette famille possède alors 13 "arpents de terre en valeur" et 7 "bestes a cornes".)

René Cuillierier (ou Culerier) dit Léveillé (42 ans), — un marchand —, son épouse, Marie Lucault (ou Lucos) (32 ans), et leurs sept (7) enfants: René (14 ans), Jean (11 ans), Catherine (9 ans), Marie (6 ans), Marguerite (4 ans), Joseph (3 ans) et Anne (1 an). (Cette famille possède alors 32 "arpents de terre en valeur" et 6 "bestes a cornes".)

Louis Fortier dit Le Forestier, dit Le grand Louis (34 ans), son épouse, Madeleine Moisan (19 ans), et leurs deux (2) filles: Angélique (2 ans) et Anne (5 mois). (Cette famille possède alors 9 "arpents de terre en valeur" et 3 "bestes a cornes".)

André Merlot dit Laramée (36 ans), son épouse, Marie

Roy (18 ans), et leur fils André (4 jours)⁽²¹⁾. (Cette famille possède alors 8 "*arpents de terre en valeur*" et 2 "*bestes a cornes*".)

Pierre Tabaut dit Le petit Léveillé (36 ans), son épouse, Jeanne-Françoise Roy (21 ans), et leurs trois (3) fils: Pierre (6 ans), Laurent (4 ans) et Alexis (2 ans). (Cette famille possède alors 10 "*arpents de terre en valeur*" et 3 "*bestes a cornes*".)

Louis Fortin dit La Grandeur (43 ans), son épouse, Catherine Gaudin (22 ans), et leurs trois (3) enfants: Madeleine (6 ans), Michelle (3 ans) et René (2 mois). (Cette famille possède alors 12 "*arpents de terre en valeur*" et 2 "*bestes a cornes*".)

Jean Chevalier (54 ans), — un cordier —, son épouse, Michelle Garnier (51 ans), — veuve de Simon Cardinal —, et trois (3) des six (6) fils issus du premier mariage de cette dernière: Etienne (18 ans), Pierre (16 ans) et Simon (14 ans). (Cette famille possède alors 18 "*arpents de terre en valeur*" et 8 "*bestes a cornes*".)

Pierre Perusseu dit Tapias (47 ans), son épouse, Marie Le Roy (42 ans), et leur fils Pierre (14 ans). (Cette famille possède alors 7 "*arpents de terre en valeur*" et 4 "*bestes a cornes*".)

Philippe Boyer (29 ans), — un meunier —, et son épouse, Françoise Daudé (31 ans). (Ce couple possède alors 4 "*arpents de terre en valeur*".)

Jean Milot dit Le Bourguignon (55 ans), — un maître-taillandier qui est aussi marchand —, son épouse, Mathurine Thibaud (50 ans), et sept (7) enfants: Catherine (27 ans), Claude-Philippe (25 ans), — tous deux nés du mariage de Jean Milot et de feu Marthe Pinson, décédée en 1663 —, Jeanne (17 ans), Charles (14 ans), Marie-Thérèse (12 ans), Jacques (8 ans) et Marianne (7 ans). Vit aussi chez les Milot un domesti-

(21) Si l'on prend note du fait que cet enfant est baptisé le 9 octobre 1681, en cet âge ainsi mentionné, il y a peut-être un indice révélateur quant à la date où les recenseurs viennent visiter la "*Paroisse de La Chine*".

que nommé Pierre Lorient (23 ans). (Cette famille possède alors 170 "*arpents de terre en valeur*" et 26 "*bestes a cornes*".)

Jean Fournier (54 ans), son épouse, Marie Crespin (42 ans), son frère, Robert Fournier (62 ans), et un domestique du nom de Pierre (13 ans). (Le couple Fournier possède alors 50 "*arpents de terre en valeur*" et 14 "*bestes a cornes*".)

Pierre Cavellier (29 ans) et son épouse, Louise Du Souchet (31 ans). (A l'automne 1681, ce couple ne possèdent encore aucun "*arpent de terre en valeur*".)

Pierre Gautier (ou Gaultier, ou Gauthier) dit Sagouingoara (52 ans), son épouse, Charlotte Roussel (35 ans) et leurs six (6) enfants: Jean (14 ans), Joseph (12 ans), Jean-Baptiste (10 ans), Anne (7 ans), Pierre (5 ans) et Claude (3 mois). Vit également chez les Gautier un domestique du nom de Jean (50 ans). (Cette famille possède alors 26 "*arpents de terre en valeur*" et 5 "*bestes a cornes*".)

Etienne Lalande dit Langliche (40 ans) et son épouse, Nicole Filastreau (19 ans). (Ce couple possède alors 10 "*arpents de terre en valeur*" et 3 "*bestes a cornes*".)

Jean Gourdon dit Lachasse (37 ans), — un tailleur —, son épouse, Michelle Perrin (19 ans), et leurs deux (2) filles: Anne (3 ans) et Jeanne (1½ an). (Cette famille possède alors 14 "*arpents de terre en valeur*" et 4 "*bestes a cornes*".)

Henri Jarry (23 ans), (qui possède alors 6 "*arpents de terre en valeur*").

Jean Bosne (ou Beaune) dit Lafranchise (48 ans), son épouse, Marie-Madeleine Bourgery (30 ans), et leurs cinq (5) enfants: Clémence (11 ans), Gabrielle (8 ans), Jean (5 ans), Marie-Anne (2 ans) et Marie-Madeleine (7 mois). (Cette famille possède alors 8 "*arpents de terre en valeur*" et 5 "*bestes a cornes*".)

Pierre Barbarin dit Grandmaison (30 ans), son épouse, Marie Le Brun (27 ans), et trois de leurs enfants:

Madeleine (12 ans), Marie (8 ans) et Pierre (5 ans). (Cette famille possède alors 14 "*arpents de terre en valeur*" et 5 "*bestes a cornes*".)

Jean Michel (ou Michau) (41 ans), son épouse, Marie Marchesseau (42 ans), — veuve de Pierre Boutin —, et cinq (5) enfants: Albert (10 ans), — issu du premier mariage de Marie Marchesseau —, Pierre (9 ans), François (7 ans), Marie-Renée (8 ans) et Marie-Madeleine (7 mois). (Cette famille possède alors 10 "*arpents de terre en valeur*".)

Claude Garigue (30 ans), — un menuisier —, (qui possède 6 "*arpents de terre en valeur*").

Noël Charmois dit Duplessis (56 ans), — un boucher —, qui possède alors 6 "*arpents de terre en valeur*".

Guillaume Levet (32 ans), (qui possède 8 "*arpents de terre en valeur*").

Barthélemy Vinet dit La Rente (48 ans), son épouse, Etiennette Alton (42 ans), — veuve de Martin (ou Marin) Heurtibise —, et huit (8) enfants: Pierre (20 ans), Jean (16 ans), Louis (14 ans), Marie (11 ans), Martin (9 ans), — tous cinq issus du premier mariage d'Etiennette Alton —, Cunégonde (7 ans), Madeleine (6 ans) et Guillaume (3 ans). (Cette famille possède alors 36 "*arpents de terre en valeur*" et 18 "*bestes a cornes*".)

André Rapin dit La Muzette (40 ans), — un chirurgien —, son épouse, Clémence Jarry (25 ans), et leurs deux filles: Marie-Clémence (6 ans) et Madeleine (3 ans). (Cette famille possède alors 20 "*arpents de terre en valeur*" et 11 "*bestes a cornes*".)

François Lenoir dit Rolland (39 ans), — un ancien soldat devenu commerçant —, son épouse, Marie Madeleine Charbonnier (28 ans), et leurs trois enfants: Marie-Anne (8 ans), Antoine-François (6 ans) et Gabriel (4 ans). Vivent aussi chez les Rolland cinq (5) domestiques: Antoine Dionne (40 ans), Jean Patenostre (25 ans), Pierre Patenostre (23 ans), Jean Quene-

villier (22 ans) et Jean Boutillier (25 ans). (Cette famille possède alors 45 "*arpents de terre en valeur*" et 2 boeufs.)

Jeanne Merrin (48 ans), — veuve de Eloi Jarry dit La Haye et de Henri Perrin —, et quatre (4) de ses enfants: Jean-Baptiste (26 ans), Henri (23 ans), — nés de son premier mariage —, Mathieu (16 ans) et Gabriel (12 ans), — nés de son second mariage —. (Cette famille possède alors 5 "*arpents de terre en valeur*" et 2 "*bestes a cornes*".)

René Huguet (30 ans) et son épouse, Barbe Perrin (17 ans). (Ce couple possède alors 6 "*arpents de terre en valeur*".)

Nicolas Ozannes (33 ans), son épouse, Marie L'Homme (20 ans), — veuve de Pierre Lemay —, et un fils, François-Marie (14 mois), issu du premier mariage de Marie L'Homme. (Cette famille possède alors 7 "*arpents de terre en valeur*" et 2 "*bestes a cornes*".)

Olivier Quesnel dit Tourblanche (30 ans) et son épouse, Catherine Prudhomme (20 ans). (Ce couple possède alors 4 "*arpents de terre en valeur*" et 1 vache.)

Simon Davaux dit Boutentrain (34 ans), son épouse, Perinne Filastreau (17 ans), et le frère de cette dernière, Jacques Filastreau (15 ans). (Ce couple possède alors 9 "*arpents de terre en valeur*" et 6 "*bestes a cornes*".)

Vincent Aly (ou Alix dit Larosée (32 ans), son épouse, Marie-Delphine Perrin (17 ans), et leurs deux filles: Anne (3 ans) et Marie (2 ans). (Cette famille possède alors 12 "*arpents en valeur*" et 3 "*bestes a cornes*".)

Etienne Hébert dit Saint-Martin (47 ans), (qui possède alors 7 "*arpents de terre en valeur*").

Mathias Chatodeau (ou Chatoudeau) dit Massias (32 ans), (qui possède alors 9 "*arpents de terre en valeur*").

Jean Moufflet dit Champagne (33 ans), son épouse, Anne Bodin (30 ans), et leur cinq (5) enfants: Anne (11 ans), Pierre (9 ans), Jean-Baptiste (7 ans), Marguerite

(4 ans) et Louis (1 an). (Cette famille possède alors 9 "arpents de terre en valeur".)

Pierre Morin (38 ans), Louis Pichard (21 ans), Pierre Fournier (34 ans), Pierre Lamartinière (19 ans), le nommé L'Espérance (38 ans), le nommé Tintamarre (50 ans), Jean Gaudon (9 ans), — des gens ayant résidence et travaillant sur le domaine de "La Présentation".

François Lauriot (40 ans) et Alexandre Treyard (35 ans), (qui possèdent 6 "arpents de terre en valeur").

Jacques Morin (60 ans), son épouse, Louise Garnier (45 ans), — veuve de Jean Richard —, et quatre (4) de leurs cinq (5) enfants: Louis (21 ans), Antoine (16 ans), Agathe (13 ans) et Marie-Catherine (11 ans). Habite aussi avec les Morin, Jean Renou (60 ans). (Cette famille possède alors 13 "arpents de terre en valeur" et 6 "bestes a cornes".)

Michel André dit de Saint-Michel (46 ans), — un tanneur —, son épouse, Françoise Nadereau (37 ans), leurs sept (7) enfants: Gertrude (15 ans), Jeanne (11 ans), Philippe (9 ans), Pétronille (7 ans), Marguerite (5 ans), Marie (3 ans) et Marie-Angélique (1 an), et un domestique nommé Jean (34 ans). (Cette famille possède alors 16 "arpents de terre en valeur" et 11 "bestes a cornes".)

Jean Prevost (30 ans), (qui possède alors 4 "arpents de terre en valeur").

Pierre Fournier (34 ans), (qui possède alors 9 "arpents de terre en valeur").

Michel Prezot dit Chambly (ou La Rivière Chambly) (33 ans), son épouse, Marie Chaussy (24 ans), et leurs deux (2) filles: Marie (2 ans) et Maguerite (2 mois). (Cette famille possède alors, — "aux confins et limites de la Paroisse des Srs-Anges de la chine et de celle de St Louis du Haut de l'Isle" —, 6 "arpents de terre en valeur".)

* * *

Outre tous ces noms qui apparaissent dans les regis-

tres du recensement de 1681, il faut aussi noter qu'à travers les divers documents consultés pour la période s'échelonnant entre 1667 et la fin du XVII^e siècle, s'insèrent d'autres noms. Ceux-ci sont ceux de gens ayant vécu quelque temps dans la contrée "lachinoise" avant 1681, ou ceux de gens dont l'établissement en ces lieux est ultérieur à 1681. Sans en dresser une liste qui prétende être exhaustive, voici quelques-uns de ces autres noms: Allets (Allaix), Boisneau dit La Chaume, Bonneau, Bonnier, Bory dit Grandmaison, Bouchard dit Dorval, Boudrias, Brillon dit La Bonté, Brunet dit Lestang, Canaple dit Valtagagne, Chartier, Chasle dit Duhamel, Danis dit Larpenty, D'Aoust, Denis dit Le Vallon, Denis dit Saint-Denis, Dugast, Fagueret dit Petitbois, Gaudin dit Chastillon, Guenet, Guire (ou Deguire) dit Laprairie, Homo (ou Homier), Jemme dit Carrière, Joubert, Juillet dit Avignon, Lacroix, Le-maistre dit Barbe de lin, Leroux, Lory, Massand dit Lamothe, Maupetit dit Le Poitevin, Paré, Peyne, Picard, Pichon dit Duvernay, Pottier, Ptolomé, Ranger dit Laviolette, Salé (ou Salain) dit La Cave, Texier (ou Tessier) dit Le Marquis . . .

* * *

D'un autre angle, "La Chine" sous la physionomie de ses origines, c'est aussi une petite contrée rurale qui, au tournant du XVII^e siècle, voit peu à peu ses traits se teinter d'une couleur qui lui devient propre et caractéristique.

En l'une des nuances qu'elle comporte, cette couleur laisse tout d'abord entrevoir que "La Chine" est désormais bien en place dans son rôle de porte ouverte vers les "Pays d'amont", et ce, en mettant plus particulièrement en relief l'existence en ces lieux de nombreux établissements de commerce, parsemés le long des rives du "Lac St Louis". Un premier de ceux-là appartient à l'un des premiers censitaires "tenant feu et lieu" en "La Seigneurie Appellée de Sainct Sulpice", René Cuillerier dit Léveillé. Sis à quelque distance au-dessus du "grand Sault St louis", sur l'une des "concessions" possédées par ce marchand, cet établisse-

ment devient fortin au milieu des années 1670, et prend alors le nom de "Fort Cuillerier". Un deuxième, qui fait davantage figure d'une succursale dans une large entreprise, est le comptoir que Charles Le Moyne et Jacques Le Ber font aménager vers la même époque, sur la "concession de Terre assise (. . .) au lieu de la Chine" qu'ils ont acquise de René Robert Cavelier de La Salle, le 6 juillet 1669. Un troisième, et certes l'un, sinon, le plus grand en importance, est le "Fort Roland". Très tôt reconnu comme haut lieu local de la traite des fourrures, cet établissement, qu'abritent les palissades d'un fort, est propriété et a été ouvert par François Lenoir dit Rolland, peu de temps après que, le 15 novembre 1669, les "Seigneurs de l'Isle" concédèrent à ce dernier "la quantité de Soixante arpents de terre en la dite isle au lieu dit la Chine". Outre ces trois établissements qui jouissent d'une grande notoriété, il faut aussi remarquer l'existence de petits comptoirs, — dont notamment ceux ouverts dans le "Haut de l'Isle" —, dans lesquels se côtoient les intérêts de certains marchands de "Ville Marie" et ceux de certaines gens de "La Chine".

Simultanément, venant déteindre sur cette première nuance, il en est une autre en laquelle transparait la facette institutionnelle de la naissance de ce patelin nommé "La Chine". A ce chapitre, un premier fait à souligner est la construction (dès 1670) du "Moulin de la Chine", sur les terres qu'avait choisies le "Seigneur de la Coste St Sulpice" "pour son Domaine" et comme site du futur "Village de la dicte Coste". Plus qu'une simple tour de pierres des champs où l'on va faire moudre son blé et qui, tout en accentuant les traits du paysage seigneurial, peut au besoin servir de redoute, le moulin fait vite figure de noyau autour duquel vont bientôt venir s'agréger les pièces d'un tout: le "Fort Rémy", foyer des premières institutions locales.

En effet, c'est sur ces terres acquises de René Robert Cavelier de La Salle par Jean Milot dit le Bourguignon, le 3 février 1669, et dans le voisinage immédiat du moulin à vent qu'y aura fait construire ce dernier,

qu'au cours des années 1670 et 1680, l'institution paroissiale et scolaire locale va voir le jour et établir ses quartiers.

En cela, le printemps 1676 vient occuper une grande place, car, à ce temps, "La Chine" perd son statut de "mission" pour devenir la troisième paroisse à être fondée sur l'"Isle" et, de ce fait, dans une certaine mesure, se voit reconnue dans les traits particuliers de son évolution. Dès lors, en ce patelin, s'ensuit l'entrée en scène d'un nouveau personnage: le curé. Les choses étant ce qu'elles sont à l'époque, ce "Prestre dudit Séminaire de Montreal", tout en venant exercer ses fonctions curiales auprès de la population de "La Chine", est d'une certaine manière également appelé à jouer un rôle d'ambassadeur des "Seigneurs et propriétaires de l'Isle" en terre "lachinoise" et, ce faisant, à devenir une figure marquante dans la vie de cette contrée. A cet égard, au XVII^e siècle, le nom de Pierre Rémy va particulièrement retenir l'attention. Prenant la relève des premiers missionnaires, — parmi lesquels, Etienne Guyotte, celui qui fit construire la première chapelle et qui assista à la création de la paroisse —, l'abbé Rémy prend possession de sa cure en l'année 1680 et, dès lors, entreprend de s'appliquer à diverses tâches. Parmi les initiatives qui sont siennes, il faut entre autres compter: la création de la "petite escholle" (1683), diverses démarches qui conduisent à l'ouverture d'une mission des "Filles séculières de la Congrégation de Notre Dame" à "La Chine" (1685), la construction du premier presbytère (1685)⁽²²⁾, la fortification des abords du "Moulin de La Chine" (vers la même époque), . . .

* * *

(22) Jusqu'en 1685, le curé de "La Chine", à l'instar de tous les missionnaires ayant desservi cette région (depuis 1668), réside "au lieu dit La Présentation", un vaste domaine où les "messieurs du Séminaire" ont ouvert une mission (en 1668) et où s'élève un fort. Cédé à Agathe de Saint-Père (fiancée à Pierre Le Gardeur, Sieur De Repentigny), par les "Seigneurs de l'Isle", le 7 septembre 1685, (cf. A.N.Q.M., Minutier de Bénigne Basset), ce domaine sera acquis des De Repentigny par Jean Baptiste Bouchard dit Dorval, le 29 janvier 1691. (cf. A.N.Q.M., Minutier d'Antoine Adhémar).

C'est vers toutes ces réalités, et vers la toile de fond particulière sur laquelle elles s'inscrivent, qu'il faut diriger ses regards pour entrevoir ce que fut la naissance de ce patelin nommé "La Chine". Et ce, bien sûr, sans oublier d'accorder une grande attention aux éléments qui composent la vie quotidienne en ces lieux, et également, sans perdre de vue l'incidence de certains événements, — dont les tragiquement célèbres événements de la nuit du 4 au 5 août 1689 qui viennent brusquement briser l'élan et momentanément mettre un frein à un développement local encore à ses premières phases.

Le "Village de Lachine": une petite agglomération venue se blottir à l'entrée du "Canal de Lachine"

Aux confins des XVIII^e et XIX^e siècles, en cela restée fidèle aux traits qui lui sont caractéristiques depuis ses origines, "La Chine" demeure cette petite localité de la campagne montréalaise sise à la porte des "Pays d'en haut".

En effet, bien qu'à ce temps se font jour en elle certains reflets des bouleversements et des phases d'évolution qu'a connus le pays depuis l'époque dite de la "Nouvelle France"⁽²³⁾, "La Chine", c'est toujours cette petite communauté rurale "tenant feu et lieu" au bord du "lac St Louis", sur ces rives maintenant ponctuées ça et là de lieux de commerce et de petits ports d'où

(23) À cet égard, il sied peut-être de souligner, entre autres choses, ces quelques faits. Ainsi, en tout premier lieu, il peut-être convenir de mettre en relief que les lendemains de la Conquête, tout comme les années qui suivent la Révolution américaine, voient de nouveaux arrivants, — originaires d'Angleterre et d'Écosse —, venir s'établir à "La Chine". Pour ne citer que quelques noms parmi plusieurs, — et ce, à la lumière des documents de l'époque, dont les pages des "Cahiers terriers" —, ces gens qui viennent être domicile en terre "lachineoise" s'appellent: Campbell, Connelly, Finley, Grant, Hannah, Heeney, Johnson, Leishman, Ogilvie, Somerville, etc... À tous ceux là, tout au long du XIX^e siècle, — comme en font foi les pages des registres des recensements —, d'autres s'ajouteront et, parmi ces derniers, on comptera plusieurs familles de souche irlandaise.

partent et où arrivent tous les bateaux assurant la liaison fluviale entre la "Haute" et la "Basse Province"; sur ces rives qui, par ce rôle devenu leur, font également figure de point de convergence des routes sillonnant l'île à l'ouest du centre urbain qu'est alors devenu Montréal.

Toutefois, avec les premières décennies du XIX^e siècle, décennies au cours desquelles l'idée du "Canal de Lachine" devient finalement réalité, cet ordre des choses encadrant la vie en terre "lachineoise" se voit brusquement perturbé: "La Chine" devient désormais l'entrée et la sortie d'une voie navigable vite appelée à rôle déterminant dans l'économie mont-réalaïse.

Localement, c'est sur la facette socio-économique de la vie quotidienne qu'il faut d'abord situer et mesurer le point d'impact d'une telle chose, et plus particulièrement, dans le fait qu'à "La Chine", le parachèvement et l'ouverture du canal au milieu des années 1820 amènent la création d'un grand pôle autour duquel, dès cette époque, va peu à peu venir graviter l'activité de moult gens de métier et de nombreux petits commerçants trouvant quelque intérêt premier dans les retombées issues de la navigation sur le canal, et plus spécifiquement, dans les retombées issues du fait qu'atteignant les "Lachine Locks", les bateliers prennent l'habitude de faire halte.

Dès lors avec l'apparition en ces lieux d'auberges,

D'autre part, autre fait témoignant de ces reflets dont "La Chine" est porteuse, les années qui suivent la Cession sont celles où les armées britanniques se donnent un pied-à-terre à "La Chine", et ce, alors qu'à ce temps, à quelque distance en amont du "grand Sault St Louis", on aménage le "Lachine King's Post", une caserne militaire qui sert de quai d'embarquement pour les troupes ayant à se rendre sur l'autre rive, notamment vers les quartiers d'entraînement de la milice à Laprairie, ou encore, vers les stratégiques routes du sud-ouest.

Et ceci, sans oublier par ailleurs toute l'importance que s'est vue prendre la contrée "lachineoise" dans son rôle d'étape entre les deux provinces depuis que le "Haut Canada" est entré dans les premières grandes phases de son développement.

d'hôtels, de boutiques et de divers petits commerces, va naître, blottie à la tête du canal, une petite agglomération villageoise dont le premier développement va s'échelonner sur les années du deuxième quart du XIXe siècle. Voyant le jour en bordure de l'entrée du canal et dans le voisinage immédiat de l'écluse et du pont de pierre de "Lachine", cette agglomération va progressivement s'étendre vers l'ouest et, en ce mouvement graduel, aller joindre les abords de la "Dawes Brewery", entreprise créée en 1811 et jusque-là isolée. Simultanément, dans un autre mouvement de son expansion, cette entité villageoise naissante va peu à peu s'étendre au-delà de la berge nord du canal et du "King's Highway"; en cela, la limite qui sera siennée apparaîtra en 1847, année où sera ouvert le chemin de fer de "Montreal and Lachine Rail Road Company", route ferroviaire venant ceinturer le "Village de Lachine". Quant aux éléments qui contribueront à donner ses caractères distinctifs à cette enclave de la "Paroisse de Lachine" devenant village, outre tous les établissements commerciaux liés à la navigation sur le canal, il faut compter: divers îlots d'habitation que l'on verra poindre autour des "Lachine Locks", le long du "King's Highway" et dans le voisinage de la "Dawes Brewery"; l'église de la "St Stephen's (Episcopal) Church" (construite en 1831) et celle de la "St Andrew's (Presbyterian) Church" (construite en 1832); les propriétés et le domaine du "Governor of the Hudson's Bay Company" (à compter de 1833); et, durant et au lendemain du premier élargissement du "Canal de Lachine" (1843-1848), la "Place du Marché" (1845), le terminus ferroviaire de la "Montreal and Lachine Railroad" (1847), et la "Maison d'école" (1849).

De tout ce développement, reconnaissance officielle sera faite le 24 août 1848, alors qu'en ce jour, donnant suite à une requête des habitants de ce village, l'autorité gouvernementale proclamera qu'une nouvelle municipalité est désormais créée: le "Village de Lachine".⁽²⁴⁾

"La Chine": une entité urbaine de la fin du XIXe siècle

A l'aube de la seconde moitié du XIXe siècle, le "Village de Lachine" s'apprête à entrer dans une nouvelle phase de son développement, laquelle, par les lignes de force qui la définissent, est celle qui voit cette petite municipalité s'urbaniser.

En ce nouveau chapitre, parmi les nombreux volets qui s'y insèrent, il en est un premier qui, s'entrouvrant, laisse se faire jour la facette institutionnelle de ce processus d'urbanisation qui s'amorce.⁽²⁵⁾ Sous cet angle, il faut tout d'abord noter le fait que, suite à de longues discussions commencées en 1854, il est finalement décidé de déménager les quartiers de la "Paroisse Saints Anges" au coeur du "Village", dans une nouvelle église et un nouveau presbytère que l'on construit entre les années 1863 et 1865. Parallèlement, pendant ce temps et jusqu'au milieu de la décennie 1870, pour l'institution scolaire locale, des événements deviennent marquants: en 1861, les Soeurs de Sainte-Anne arrivent à "La Chine" et, peu de temps après, le "Pensionnat" et l'"Externat" ouvrent leurs portes; en 1873, on assiste à la création de la "Municipalité scolaire de la Ville de Lachine"; en 1875, les "Commissaires d'Ecoles" décidant de désaffecter la "Maison d'Ecole" devenue désuète, font construire le "Collège" et, l'année suivante, en confient la direction aux Frères des Ecoles chrétiennes qui ouvrent alors leur maison de "La Chine". Entretemps, l'autorité gouvernementale ayant donné suite à la requête que lui ont adressée les habitants du "Village de Lachine" en 1872, cette

(24) En quelques-unes de ces pages, le chapitre qui suit collige diverses notes concernant la naissance et le premier développement du "Village de Lachine" et, par le biais des données d'un recensement, tente d'entrevoir où en sont rendues les choses en ces lieux au milieu du XIXe siècle.

(25) Incidemment, il faut certes faire mention du fait qu'en cette facette institutionnelle, notamment sur la scène paroissiale et scolaire, grand est le rôle joué par Nazaire Piché, curé de "La Chine" entre 1860 et 1900.

municipalité, à la fin de cette même année, s'est vue redéfinie dans ses limites territoriales et devenir la "Ville de Lachine".

Mais au-delà de ces faits, ce processus d'urbanisation qui se fait jour à "La Chine", dans les décennies de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est également le fait d'un nouvel élan donné au développement du secteur dit des "Lachine Locks"; nouvel élan qui, d'une part, tient des retombées attachées au second élargissement du "Canal de Lachine", entre 1875 et 1884; nouvel élan qui, d'autre part, tire sa force de l'implantation, au milieu des années 1880, de complexes sidérurgiques dans la partie est de ce secteur de la ville.

Simultanément, en ce même processus d'urbanisation, vient s'insérer par ailleurs le développement que connaît le "haut de la Ville" au tournant du siècle. En cela, il faut particulièrement noter le fait que, dans les années 1860 - 1870, en bordure du "Chemin public", depuis la "Place du Marché", — où, en 1872, est construit l'Hôtel de Ville —, jusqu'au "Lachine Wharf", — où, au début des années 1850, est aménagé le nouveau terminus ferroviaire —, naît et se développe une importante zone commerciale regroupant le bureau de poste, plusieurs hôtels, des magasins généraux, etc. . . , laquelle vient peu à peu former un tout avec l'ilôt résidentiel qui se construit à la même époque, sur les terres bordant cette zone commerciale, depuis le "Chemin public" jusqu'à la voie ferrée.

* * *

Tenter de glisser quelques mots sur l'entité urbaine que devient "La Chine", c'est peut-être tenter tout d'abord de remarquer tous ces faits. Mais, d'une autre façon, c'est peut-être aussi tenter de s'appliquer à l'esquisse d'un tableau pouvant illustrer cette réalité.

Sous cet angle, en prenant comme points de référence divers documents municipaux et certaines statistiques, — dont celles compilées pour la préparation du "Lovell's Gazetteer and History of the Island of Montreal" —, (26) constat peut être fait de ces choses,

quant à la "Ville de Lachine" dans les premières années de la décennie 1890:

I. - Quelques données démographiques

Population totale	3 914
Population féminine	1 946
Population masculine	1 968
Population catholique	2 938
Population protestante	976

II. - Eléments descriptifs des lieux

A cette même époque du début des années 1890, la "Ville de Lachine", une municipalité s'étendant sur une superficie de 1 274 arpents, est sillonnée par 34 rues et avenues le long desquelles s'élèvent:

4 églises, lesquelles abritent les quartiers de culte de la paroisse catholique, ceux de la paroisse anglicane, ceux de la paroisse méthodiste ainsi que ceux de la paroisse presbytérienne,

1 couvent, 1 collège, 1 école modèle protestante et 2 écoles élémentaires (l'une catholique, l'autre protestante),

2 édifices municipaux, l'Hôtel de Ville et l'édifice abritant les installations de l'aqueduc municipal,

1 bureau de poste, 1 poste télégraphique, 1 centrale téléphonique, 1 phare,

1 brasserie (employant 62 personnes), 5 fabriques (dont 2 de meubles et 1 de vis), 5 complexes sidérurgiques,

(26) Parmi ces documents municipaux servant ici de points de référence, il faut principalement compter: les "Livres des délibérations du Conseil de la Ville de Lachine", les "Rôles d'évaluation et registres de perception de la Ville de Lachine" et les "Documents relatifs au cadastre". Quant aux statistiques recueillies pour la préparation du "Lovell's Gazetteer and History of the Island of Montreal", outre le fait qu'elles soient contenues dans cet ouvrage publié dans les années 1890, on peut également en retrouver la teneur dans une transcription qu'en a faite et publiée Désiré Girouard dans son *Lake St-Louis, Old and New* . . . (aux pages 237, 238 et 239).

quelque 40 établissements commerciaux (parmi lesquels, 12 épiceries, 6 magasins généraux, 9 hôtels), sans compter plusieurs boucheries, boulangeries, boutiques de forge et d'autres petites entreprises comme celles des quelque 20 charretiers que compte la ville.

et 702 maisons, dont plus de 400 sont de bois.

* * *

C'est en tous ces éléments, auxquels il faut ajouter une large part d'études ouvertes sur le tissu socio-économique de cette entité urbaine, que peuvent venir s'insérer quelques points de départ d'une plus vaste recherche à être ultérieurement menée à tous ces chapitres touchant "*La Chine*" et son développement au soir du XIXe siècle.



II. *Esquisse d'une chronologie*



1667

A un nouvel arrivant du nom de René Robert Cavelier de La Salle⁽¹⁾, les “Seigneurs et propriétaires de l’Isle de Montreal”, — par la voix de Dominique Galinier, Supérieur du Séminaire de Montreal —, concèdent une seigneurie⁽²⁾ dans la partie sud-ouest de leurs terres montréalaises, en ces lieux situés au-dessus du “grand Sault St Louis”.

Dès l’automne de cette année 1667, prenant possession de sa seigneurie, à laquelle il donne le nom de “Coste St Sulpice”, La Salle fait entreprendre “quelques desfrichements de Terre et Bastiments” sur le site qu’il choisit “pour son Domaine”.

De plus, à ce même temps, le “Seigneur de la Coste St Sulpice” procède à un premier découpage de ses terres et, par la formule des billets de concession ou par de simples ententes verbales, concède quelques censives à des habitants de “Ville Marie” qui viennent bientôt s’y établir.

(1) Pour une biographie de René Robert Cavelier de La Salle, voir l’étude de Céline Dupré publiée dans *D.B.C.*, Volume I, pp. 178-190.

(2) A propos de “La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice”, voir les pages du prochain chapitre qui, sous ce titre, recueillent la teneur de certains documents et diverses notes explicatives s’y rapportant.

1668

Au cours de cette année, certains habitants de “La Coste St Sulpice” se voient remettre des titres pour les terres qu’ils occupent.

Fait à noter, dans l’un de ces contrats de concession qu’il remet, La Salle laisse entrevoir son intention de faire du site de “son Domaine” celui du “Village de la Coste St-Sulpice”.

1669

Fasciné par une telle idée depuis quelque temps déjà⁽¹⁾, le “Seigneur de la Coste St Sulpice” n’a bientôt d’attention que pour un projet de voyage qui, selon la conviction qu’il en a, doit lui permettre d’atteindre l’“Ohio” et, par cette route, lui faire découvrir un passage conduisant en Chine.

Aux fins de ce projet, par une série de transactions qu’il conclut entre les 9 janvier et 6 juillet, La Salle se départit de ses terres. De plus, suite à diverses démarches, il obtient du gouverneur Daniel Rémy de Courcelles, des lettres patentes lui assurant l’appui des autorités pour cette entreprise d’exploration. D’autre part, selon le vœu qu’exprime le gouverneur, les Sulpiciens François Dollier de Casson et Bréhant de Galinée se joignent bientôt à l’équipe de La Salle.

Et au début de juillet, alors que tous les préparatifs sont finalement complétés, une flottille de canots quitte les rives du “lac St Louis”. Au cours des premières semaines qui suivent, tout semble aller comme prévu; toutefois, au moment où, non sans peine, l’expédition atteint le bout du lac Ontario et y fait halte, La Salle tombe subitement malade, — atteint d’un mal étrange⁽²⁾ —, et se dit bientôt beaucoup moins enthousiaste pour tout ce projet de découverte dont il est l’initiateur. A la fin de septembre, les choses ne s’étant vraisemblablement guère améliorées, La Salle et ses gens font part aux deux Sulpiciens⁽³⁾ de leur décision de tout abandonner et de retourner à Montréal.

Quelques semaines plus tard, devant ce retour si hâtif qu’ils constatent, bon nombre des habitants de “Ville Marie” ne manquent pas de dire leur étonnement; et, se rappelant tout l’éclat donné à ce projet, — dont le succès était assuré d’avance aux dires de son promoteur —, plusieurs n’hésitent pas à se laisser aller à la dérision et à l’ironie. Ainsi, à ces voyageurs si vite revenus de Chine, certains demandent alors si, au cours des derniers mois, cette contrée si éloignée ne s’est

pas grandement rapprochée "du Montréal" et, plus spécifiquement, de ces lieux auxquels, il n'y a pas si longtemps, on donnait encore le nom de "Coste St Sulpice" . . . C'est sur ce ton teinté de moquerie qu'en cet automne de l'année 1669, le toponyme "La Chine" fait ses premières apparitions⁽⁴⁾.

* * *

Entretiens, depuis le 9 janvier, jour où La Salle a rétrocédé sa seigneurie, les terres de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice" sont redevenues partie intégrante de la "Terre et Seigneurie de L'Isle de Montreal". Depuis lors, la concession d'emplacements dans cette partie de l'Isle de Montréal est à nouveau redevenue juridiction exclusive des Messieurs de Saint-Sulpice, les "Seigneurs et propriétaires de l'Isle . . .".

Et c'est à ce titre que, le vendredi 15 novembre de cette année, — par la voix de Gabriel de Queylus, Supérieur du Séminaire de Montréal —, ils concèdent une terre de soixante arpents à un certain François Lenoir dit Rolland⁽⁵⁾, "au lieu dit la Chine". Ancien soldat de la compagnie commandée par Henri de Chastelard de Salières⁽⁶⁾, François Lenoir, se lançant maintenant dans le commerce, et en particulier dans la traite des fourrures, vient ainsi désormais prendre pied en un point stratégique de la route des pelleteries. En effet, plus qu'une simple concession de terre, ces soixante arpents sont vite appelés à devenir le site d'un important comptoir de traite; comptoir que Lenoir fera fortifier au cours des années 1670 et auquel on donnera le nom de "Fort Rolland"⁽⁷⁾.

(1) En cela ne sont pas étrangers les propos "d'Iroquois Sonnon-toueronons [Tsonnontouans] qui estoient venus au Montreal dès l'automne de 1668 pour faire leur chasse et leur traite. Ces gens-ci avoient demeuré fort longtemps chez Mr. de la Salle et lui avoient dit tant de merveilles de la rivière d'Ohio, qu'ils disoient connoître parfaitement qu'ils enflammerent en lui, plus que jamais, le désir de l'aller voir." (Cf. *Voyage de MM. Dollier de Casson et de Galinée, 1669-1670*. Montréal, La Minerve, 1875. M.S.H.M. 6e livraison. Page 5.)

(2) ". . . quelques uns disent que ce fut à la vue de trois gros serpents à sonnette qu'il trouva dans son chemin, que la fièvre le prit." (Cf. *Ibid.*, page 27).

(3) Quant à eux, les deux Sulpiciens et leur équipe, ils poursuivront leur route et se rendront jusqu'à la rive nord du lac Érié.

(4) Au sujet de ce voyage qu'entreprit La Salle, et à propos du nom "La Chine", voir dans le chapitre qui suit: "**La Chine: un nom empreint d'une pointe d'ironie**".

(5) Pour une biographie de François Lenoir dit Rolland, voir l'étude publiée (en collaboration avec Emile Falardeau) dans *D.B.C.*, Volume I, pp. 429-430.

Quant à cette concession, le document original qui en témoigne est conservé aux A.S.S.M., sous la cote II, S.6, t.15, #449D.

Par ailleurs, il peut convenir d'ajouter que les possessions de François Lenoir à "La Chine" ne se limiteront pas à cette seule terre; car, au cours des années qui suivront, lui seront concédées: la "continuation" de la terre #449, (cf. A.N.Q.M., Minutier de Bénigne Basset, 5 juin 1686), et celle des terres #447 et #448, (Cf. A.N.Q.M., Minutier de J.B. Pottier, 15 avril 1693); et ce sans compter l'achat des terres #447 et #448, (cf. A.N.Q.M., Minutier d'Hilaire Bourguin, 25 mars 1686). Ce qui fera qu'à la fin du 17e siècle, le site et les abords du "Fort Rolland" formeront un emplacement d'une superficie de trois cent soixante arpents i.e. un emplacement s'étendant en bordure du "lac St Louis" sur une distance de neuf arpents et entrant dans les terres sur une longueur de quarante arpents.

(6) On se rappellera que le régiment Carignan-Salières est arrivé au pays en 1665 et qu'au lendemain de la paix de 1667 avec les Iroquois, nombre de soldats de ce régiment furent démobilisés et s'installèrent sur des terres qui leur furent concédées.

(7) Fortin de pieux abritant un poste de traite, et où une petite garnison établira bientôt ses quartiers, le "Fort Rolland" demeurera propriété de François Lenoir jusqu'à la fin du 17e siècle. A cet égard, il faut certes signaler qu'à ce temps, à cause des dettes nombreuses qu'il aura accumulées, François Lenoir se verra dans l'obligation d'hypothéquer, puis de céder (non sans réticence) pour une somme de 10,000 livres, le "Fort Rolland" et les terres qu'il possède à "La Chine". (A ce propos, voir: "*Constitution de 200^l de rente par Lenoir Rolland & sa femme A Mr de Couagne*" (6 février 1698) et "*Vente de Charles de Couagne a Louis Hubert Lacroix, agissant pour le Sr Duclos*" (24 décembre 1703) - A.N.Q.M. Minutier d'A. Adhémar). N.B. Depuis 1930-1931, sur le boulevard St-Joseph, quelques pas à l'ouest de la 34e avenue, un petit monument rappelle l'emplacement du "Fort Rolland".

1670

Le mercredi 11 juin, dans l'une des salles du Séminaire de Montréal, l'abbé de Queylus conclut un marché⁽¹⁾ avec Jean Milot et sa femme, Mathurine Thibaut.

Selon les termes de cet accord, les Milot s'engagent à
 "... Bastir ou faire Bastir a Leurs fraiz et despens Un
 Moulin à vent de la pareille matière, Manière, Circon-
 férence et Consistance que l'Un de Ceux desdits
 Seigneurs Situé en cette Isle proche Le Chateau
 dud' lieu, & ce Sur Une Concession que lesd^{ts} Milot
 & sa femme ont acquise dud' delaSalle, Assise aud'
 Montreal Au lieu dela Chine ainsy appellé, Sur quatre
 arpents de Terre que Mond' Sieur Labbé choisira
 (...) Lesquels Milot & sa femme pour cet effect Seront
 Tenus dy faire Travailler Incessamment, Moyennant
 quoy Lesd^{ts} Milot et Sa femme Jouyront D'Icelui
 Moulin et des revenus qui en pourront provenir des
 sujets deladite Isle et de ceux qui y apporteront Leurs
 grains leurs successeurs et ayant Cause pendant dix
 Années Entieres et Consecutives qui commenceront
 a Courir du Jour & date des presentes ...".⁽²⁾

Quelques mois plus tard, soit le lundi 8 septembre plus
 précisément, Milot rencontre Pierre Verrier dit la Sau-
 laye et Pierre de Lugerat dit Desmoulins; en ce jour, il
 signe avec eux un marché⁽³⁾ pour la construction du
 moulin de "La Chine". Quelque temps après, débu-
 tent les premiers ouvrages.

A l'été qui suivra, "La Chine" aura un moulin "prest a
 faire bonne farine".⁽⁴⁾

* * *

A "La Chine", un peu comme le deviennent le "do-
 maine" et le "manoir" en d'autres seigneuries, le mou-
 lin aura tôt fait de devenir un point de convergence, un
 noyau autour duquel viendront se regrouper les pre-
 mières composantes du coeur de cette contrée rurale
 naissante.

En effet, au cours des années qui suivront 1671, le
 moulin deviendra voisin d'une église, d'un presbytère,
 d'une école, de quelques maisons . . . Et ce, sans
 compter que, parce que certaines circonstances
 l'exigeront, ces lieux seront bientôt entourés de palis-
 sades et, du même coup, deviendront le site du "...

fort de lad^{te} eglise appellé vulgairement et suivant la
 carte de cette Isle le fort Remy acause des trois re-
 douttes a pierrier et a canon que nous y avons fait
 bastir de nos deniers . . ." ⁽⁵⁾, fort où éliront domicile
 une compagnie du détachement de la marine et son
 commandant⁽⁶⁾

* * *

D'autre part, en 1670, une question retient de plus en
 plus l'attention: les difficultés de navigation issues de
 l'existence du "grand Sault St louis".

Comme le signale l'abbé François de Salignac-Fénelon
 dans un mémoire qu'il rédige en cette année⁽⁷⁾, on
 envisage d'apporter une solution à ce problème, en
 créant une voie d'évitement navigable à l'intérieur des
 terres de l'île; et ce, en tirant profit de l'existence d'un
 petit cours d'eau intérieur, la rivière St-Pierre, lequel,
 au moyen d'un canal que l'on creuserait, pourrait se
 joindre au fleuve en amont des rapides, près du lieu
 qu'on nomme "La Chine".

(1) Cf. "1670. 11 juin, Marché du moulin dela chine Entre Monsieur
 L'abbé deQueyluz Et Jean Milot & Sa femme". A.N.Q.M., Minutier
 de Bénigne Basset. (N.B. Le 2 novembre 1673, sur la demande ex-
 presse de Jean Milot, le Séminaire de Montréal reprend à ses
 charges le moulin de "La Chine", moyennant les sommes dé-
 pensées par Milot pour cet ouvrage, soit près de trois mille livres.
 Du même coup, le marché du 11 juin 1670 devient caduc. (Cf. "1673:
 2 Novembre. Accord entre françois Dollier Et Jean Milot pour le
 moulin delachine". Ibid.)

(2) Cf. Le marché du 11 juin 1670, cité ci-dessus.

(3) Cf. "1670: 8e septembre, devis & Marché de Moulin par Pierre
 Verrier dit la Saulaye et pierre de Lugerat dit Desmoulins A Jean
 Milot". A.N.Q.M., Minutier de Bénigne Basset.

(4) Au sujet de ces moulins à vent, et en particulier celui de "La
 Chine", on se rappellera que ces constructions étaient des petites
 tours circulaires, construites en pierre et chapeautéées d'un toit de
 forme conique recouvert de bardeaux. Du moins, c'est ce que révè-
 lent les documents recueillis à propos du moulin que fit construire
 Jean Milot.

(5) Cf. "acte des trois premières pierres posées pour le bâtiment de
 l'église des Sts Anges de la chine" [27 juillet 1701] Un écrit de Pierre
 Rémy). A.P.S.A. [Recueil des feuillets tenant lieu de registre pour
 les affaires de la Fabrique, 1676-1778]. Folio recto LXVII.

(N.B. Le site du "Fort Rémy", c'est aujourd'hui cette portion du territoire municipal de LaSalle, sise en bordure du fleuve (en amont du Pont Mercier), laquelle, depuis 1887, est traversée par une voie ferrée du Canadien Pacifique et les premières structures d'un pont permettant à cette voie de traverser le Saint-Laurent à cet endroit).

(6) Selon ce même document du 27 juillet 1701, "Jean Boulliet, ecuyer, sieur de la chassaigne capitaine d'une compagnie du détachement de la marine" fut l'un des commandants de ce fort.

(7) Voir à ce propos dans le chapitre qui suit: "*Le Canal de La-chine: une idée du XVIIe siècle*".

1676

Alors que le jeudi 2 avril, l'abbé Etienne Guyotte bénit la première chapelle, et qu'en juin Monseigneur François de Montmorency de Laval proclame officiellement le fait, "La Chine" devient paroisse.⁽¹⁾

En cela, "La Chine" vient au troisième rang sur "L'Isle", après les paroisses de "Ville Marie" et de "La Pointe aux Trembles".⁽²⁾

(1) Voir à ce sujet dans le prochain chapitre: "*Les origines de la Paroisse Saints Anges d'après les écrits de Pierre Rémy*".

(2) Fait à noter, le premier écrit officiel de l'évêché de Québec, certifiant l'érection de ces trois paroisses, porte la date du 30 octobre 1678. (Cf. "Formule d'Erection de Paroisse". A.S.S.S.M., II Section 27, t. 93, no 16).

1683

Dans un rapport sur les "... Cures et Missions de Canada ..." ⁽¹⁾, on signale que, ...

"... M^r Remy prestre du Seminaire de Montreal dessert la chine, le Haut de l'isle et chateauguay qui ont quatre lieues d'estendue, il a une chapelle qui a 36 pieds de long et large de 26 et un presbytere, il y a 60 familles et 314 âmes, ses dismes valent environ 500^{ll} prix de Canada."⁽¹⁾

(1) Cf. "Estat present des Cures et Missions de Canada fait en l'année 1683". A.P.C., MG-1, série F5a, vol. 3, p. 4.

1685

Pour la première fois, la paroisse "Saints Anges de La Chine" est officiellement définie quant à ses limites territoriales:

"le vingtiesme septembre mil six cent quatre vingt cinq Monseigneur l'évêque de quebecq sestant transporte en la partie superieure de l'Isle du Montreal avec Monsieur Dollier son grand vicaire et Superieur du Seminaire du Montreal et Mr Remy curé de la paroisse des Sts Anges de la chine et missionnair du hault de lad^{te} Isle ditte la paroisse St Louis accompagnez du Sieur Jean quenet habitant dud^l lieu les S^{rs} ollivier quenel marguillier delad^{te} paroisse des Sts Anges de la chine, de lavis de mond^l Sieur Dollier désigna les confins et limites de ces deux paroisses, celle des Sts Anges de la chine commenceant au fief de verdun exclusivement et finissant a la pointe claire Inclusive-ment et celle de St Louis commenceant a la pointe claire exclusivement et finissant par delà la pointe du hault de l'Isle et ont signé ce tiltre qui se trouvera parmy les papiers de cette église,

Remy curé de la chine"⁽¹⁾

* * *

En cette même année, ces mêmes lieux appelés "La Chine" et "haut de l'Isle de Montréal" sont ainsi succinctement décrits à travers les données que recueille le "Recensement general du Gouvernement de Canada contenant Le nombre d'hommes, femmes, garçons et filles avec celui des armes, fonds de terre, Bestiaux et moulins, fait en 1685"⁽²⁾, à savoir:

"Maisons	_____	27
Moulins	_____	1
hommes	_____	59

femmes	59
grands garçons	66
petits garçons	90
grandes filles	16
petites filles	85
armes a feu	134
chevaux	3
bestes a cornes	345
[arpents de] terre en valeur	928
moutons et chevres	0 ⁽²⁾

* * *

D'autre part, comme le révèle le procès-verbal⁽³⁾ d'une assemblée des marguilliers, tenue le dimanche 18 février, cette année est également celle au cours de laquelle la mission des "Filles séculières de la Congrégation de Notre Dame" à "La Chine" se voit conférer des bases permanentes. A ce propos, il faut souligner que . . .

"... mond! Sieur dollier voullant bien agreer quil y just une Echolle pour les filles en cette paroisse Et Consentir que les Soeurs de la Congrégation y envoiyassent deux de leurs filles pour y tenir les petites escholles L'assemblée voulust bien quon les logea dans l'ancien presbytere⁽⁴⁾ (. . .) Toutes Lesquelles propositions ont esté non seulement agrées desd^{ts} marquilliers presents Mais ils ont tous tesmoigné de la joie de pouvoir Bien tost jouir du bonheur d'avoit leur Curé résident a la porte de leur Eglise esperant quil voudra bien y faire Les petites escholles de leurs garçons⁽⁵⁾ et d'avoit en mesme temps une escholle pour Leurs filles qui ne serait jamais si mieux faite que par lesd^{tes} Soeurs de la Congregation tant que pour La bonne Education quelles donnent avec benediction partout ou elles Sont establyes que pour les autres secours Spirituels quelles rendent et particulierement pour les ornements et decoration de Cette Eglise qui estant pauvre ne peut pas gager un bedeau pour en prendre Le soin que neammoins quoy que ce Soit Led! S^t Curé conjointement avec Lesd^{ts} marguilliers et scachant

que Cest Ledesir et Le souhait delapluspart des paroissiens de Cette paroisse quy demandent letablissement desd^{tes} Soeurs de la Congregation en cette paroisse pour les raisons susd^{tes} . . ."⁽³⁾

* * *

Par ailleurs, dans un mandement qu'il signe le 6 octobre, le successeur (récemment nommé) de Mgr de Laval, Jean-Baptiste de La Croix de Chevières de Saint Vallier, informe les paroissiens de "La Chine" qu' "aladvenir la feste de cette paroisse Se Solemnisera le Jour et feste de St Michel sous le tiltre des neuf choeur des Sts Anges"⁽⁶⁾. Ce qui ne sera pas sans amener quelque confusion quant à l'appellation de la "Paroisse de La Chine", notamment au 19^e siècle, époque où il sera fréquent de parler de la "Paroisse St Michel de Lachine".

(1) Cf. Note placée en marge du folio recto IV du [Recueil des feuillets tenant lieu de premier registre pour les affaires de la Fabrique, 1676-1778]. A.P.S.A., "Livres registres et autres documents relatifs aux affaires de la Fabrique . . .", vol. 1, f. r. IV.

(2) Cf. "Recensement général du Gouvernement de Canada . . . fait en 1685". A.P.C., MG-1, Série G-1, Article 461. (Copie microfilmée, bobine #C-6815).

(3) Cf. "Extrait Dun Resultat D'assemblée, Ce Jourdhuy Dimanche Dix huit^e de février 1685 . . ." A.P.S.A., [Recueil des feuillets . . ., 1676 - 1778] folio XXV et suivants. (L'extrait cité ci-dessus apparaît au folio verso XXVI et au folio recto XXVII).

(4) "l'ancien presbytere": en 1680, un presbytere en bois avait été construit; toutefois, cette construction demeurait inachevée puisque sa cheminée n'était pas faite, sans compter qu'en 1685, le bâtiment était quelque peu détérioré. C'est pourquoi, au cours de cette assemblée du 18 février, il est également décidé de faire faire, aux frais de la fabrique, les réparations nécessaires pour rendre habitable cette maison que l'on destine aux Soeurs de la Congrégation. De plus, (d'ailleurs, dans l'extrait cité ci-dessus, allusion est faite à cette situation), en vue de permettre au Curé de résider près de l'église, (et de quitter "La Présentation", lieu de sa résidence provisoire), on accepte le projet de construire un nouveau presbytere.

(5) A ce propos, peut-être convient-il de souligner que, par une constitution de rente en date du 9 octobre 1686 (Cf. A.N.Q.M., Minutier d'Hilaire Bourguine), Pierre Rémy s'engage à payer de ses deniers les services d'un instituteur? Et que, pour s'acquitter d'un tel engagement, comme il dira plus tard, il aura versé de ses deniers (à compter de cette date du 9 octobre 1686) la "somme de cinquante

livres par an pendant trois ans a defunct maistre Jean baptiste potier notaire Royal qui pendant tout ce temps fit les fonctions de chancre et de maistre decholle . . ." (Cl. "Testament de L'abbé Pierre Rémy" A.N.Q.M., Minutier de Michel Lepailleur, 24 mai 1720)?

(6) Cf. "Mandement de Monseigneur levesque guy ordonne que la feste des Srs Anges de la chine paltrons de la paroisse des Srs Anges de la chine sera celebrée les Jour et feste de St Michel . . ." A.P.S.A. [Recueil des feuillets . . . 1676-1778], folio verso XXXVII.

1689

Dans un avis public qu'il rédige le dimanche 5 juin⁽¹⁾, en présence de l'intendant Jean Bochart de Champigny, le Supérieur du Séminaire de Montréal, Monsieur François Dollier de Casson, enjoint les habitants de "La Chine", qui sont débiteurs envers les "Seigneurs de l'Isle", d'aller rencontrer au plus tôt le curé Pierre Rémy; et ce, afin que, s'ils ne peuvent s'acquitter de leurs dettes (notamment des arrérages de "cens" et de "rente seigneuriale"), "ils ne manquent pas a se randre aux travaux quil leur marquera le lundy 13e du present moys avec leur pioche et hache"⁽¹⁾.

Ces ouvrages dont la répartition incombe au curé de "La Chine" font partie d'une entreprise dont Dollier de Casson se fait le maître d'oeuvre: rendre navigable la petite "rivière St Pierre" et joindre celle-ci au fleuve par le creusage d'un canal à "La Chine"; et ceci, aux fins premières d'apporter une solution au problème du "grand Sault St louis", et de créer du même coup des sources d'approvisionnement en eau, nécessaires au bon fonctionnement des moulins de Ville-Marie.

Toutefois, dû à diverses circonstances, et en particulier dû aux événements tragiques du mois d'août, sans oublier de nombreux problèmes d'ordre technique, cette entreprise, considérée plus tard comme le premier projet du "Canal de Lachine"⁽²⁾, ne demeurera somme toute qu'une vaine tentative.

* * *

Mise à part l'amorce de ce projet au mois de juin, l'année 1689, en est une qui, pour "La Chine", s'inscrit, avant tout, tragiquement dans les annales. Car, en cette année 1689, cette petite contrée rurale connaît les affres de la guerre franco-iroquoise⁽³⁾.

Dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 août, à la faveur d'un temps d'orage, une armée iroquoise de quelque quinze cents guerriers aborde le rivage du "lac St Louis" et, sans bruit, prend pied sur l'"Isle". Alors partagés en petites bandes, les Iroquois s'avancent à pas feutrés et cernent bientôt chacune des maisons de la côte, depuis le "Fort La Présentation" jusqu'au "Fort Remy"⁽⁴⁾. Puis, au signal donné par un grand cri, et au milieu de hurlements, ils attaquent: portes et fenêtres volent en éclats sous les coups de hache, pendant que jaillissent les premières flammes des incendies qu'on allume un peu partout avec des torches.

Brusquement tirés de leur sommeil et vite gagnés par la panique, les habitants ont peine à se reconnaître. Pendant que certains réussissent à saisir une arme pour tenter de se défendre, d'autres, plus fortunés, peuvent profiter de la confusion d'un moment pour s'enfuir et aller chercher refuge dans le fort le plus proche⁽⁴⁾. Mais la plupart demeurent sidérés par l'assaut qui déferle et qui fond sur eux; et nombre de ceux-ci⁽⁵⁾ sont massacrés dans leur demeure, sont tués en essayant d'en sortir ou, qui pis est, succomberont le matin sous la torture. D'autres par contre sont faits prisonniers⁽⁵⁾; pour ces derniers les perspectives ne sont guère plus rassurantes, leur sort reposant désormais entre les mains des conseils de tribus qui en décideront plus tard, au moment de leur arrivée en pays iroquois. La torture publique, l'esclavage ou parfois, suivant un usage amérindien, l'adoption par la tribu, telles pourront être les sentences qui attendent ces prisonniers, déjà témoins de scènes horribles.

Entretemps, un peu avant l'aube, étant tout d'abord parvenue à Verdun, la nouvelle du "Massacre de La Chine" atteint Montréal, apportée par des courriers dépêchés depuis "La Chine" sitôt entendus les pre-

miers bruits de l'attaque. Et dès l'arrivée de ces messagers porteurs d'un appel de détresse, des coups de canon donnent l'alerte à toute l'île et les portes de la ville sont fermées; de plus, autour du gouverneur de la Nouvelle-France, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, alors à "Ville Marie", on s'affaire à l'organisation d'une contre-attaque. Vraisemblablement convaincu que l'assaut dirigé contre "La Chine" n'est que le prélude d'une vaste offensive iroquoise sur Montréal, et restant fidèle aux règles tactiques de l'époque, le gouverneur se dit plus en faveur d'une stratégie défensive. Ainsi, il lui semble préférable d'assurer la protection de la ville, en y gardant le gros des effectifs disponibles, et de consolider les forces cantonnées dans les forts par l'envoi de renforts, plutôt que de lancer une contre-offensive d'envergure contre un ennemi que l'on sait supérieur en nombre, et pour qui la guerre tient plus de la guérilla que de l'art européen des grandes manoeuvres.

C'est donc dans cet esprit, et sous la consigne d'éviter les risques et les pertes inutiles, qu'à l'aube de ce samedi 5 août, s'organise la riposte: Philippe de Rigaud de Vaudreuil, (qui remplace le gouverneur Louis Hector de Callières, alors absent de Montréal), reçoit l'ordre de prendre la tête d'un détachement de quelque deux cents soldats et miliciens, et d'aller prendre position au "Fort Rolland". Peu de temps après, un autre détachement, d'une trentaine d'hommes celui-là, commandé par un certain la Rabeyre, est envoyé en renfort.

A son arrivée à "La Chine", où le long de la côte ce ne sont que désolation et ruines fumantes, Vaudreuil peut assez facilement prendre ses positions, les Iroquois s'étant retranchés en amont du "Fort Rolland" avec tout ce qui s'appelle vin et eau-de-vie dont ils se sont emparé.

Voyant alors un atout potentiel dans ces beuveries, Vaudreuil décide d'une attaque peu de temps après. Toutefois, ses consignes étant plus ou moins suivies, l'effet de surprise qu'il espère a vite fait de s'estomper;

et, conformément à l'ordre reçu du marquis de Denonville, il fait rompre l'assaut devenu risqué et commande à ses troupes de se replier. De retour au "Fort Rolland", Vaudreuil et ses effectifs y demeurent sur un pied d'alerte tout au long de la journée du 5, imitant en cela les garnisons des forts environnants⁽¹⁾.

Le lendemain, 6 août, alors que l'un des lieutenants de Vaudreuil, un certain de Saint-Jean, reçoit la permission d'effectuer une sortie près du "Fort Rolland", La Rabeyre et ses hommes sortent du "Fort Remy" où, depuis la veille, ils se sont cantonnés. Malheureusement, ce groupe ne peut compter sur l'ivresse de l'ennemi qui, lui tendant une embuscade, a tôt fait de le décimer et de le tailler en pièces. Par la suite, voulant éviter un même sort, on ne risque plus d'attaquer et on se maintient sur ses positions.

Les Iroquois pour leur part décident de lever le siège dans les heures qui suivent. En retraversant le "lac St Louis" en direction sud-ouest, — selon ce qu'écrira plus tard l'abbé François Vachon de Belmont⁽²⁾ —, ils lancent quatre-vingt-dix cris pour bien signifier le nombre de ceux qui sont tombés sous leurs armes et le nombre des prisonniers qu'ils amènent avec eux.

C'est en ces circonstances qu'en cet été de l'année 1689, "La Chine" a été le théâtre de l'un des épisodes dramatiques de l'histoire de la Nouvelle-France; un épisode dont le souvenir douloureux demeurera longtemps présent dans la colonie.

(1) Cf. A.P.C., MG-18, *Documents antérieurs à la cession*, H-41, *Dollier de Casson, François (1636-1701)*. (N.B. Sur ce même document, on peut retrouver le texte signé de l'ordonnance de l'intendant appuyant Dollier de Casson dans sa démarche.)

(2) Du moins, c'est ce qu'écrira l'abbé François Chéze le 16 septembre 1732, sur un plan détaillé qu'il fera en ce jour, concernant les trois projets entrepris jusque-là en vue du creusement d'un canal unissant la rivière St-Pierre au St-Laurent; et plus particulièrement, en cette ligne où il écrira "Le 1er Canal marqué en Jaune a été fait par feu mr Dollier". (N.B. Ce plan fait aujourd'hui partie des fonds d'archives du Ministère de la France d'outre-mer, et est contenu dans le volume III de l'Atlas des Colonies où il porte le numéro 66; une copie de ce document est conservée dans la Collection nationale

des cartes et plans des A.P.C. sous la cote M/312 (Canal de La Chine, 1732. Pour cette étude, cette copie a été la source consultée. - Quant aux deux autres projets dont parle François Chêze dans ce plan, il s'agit des projets datant des années 1700-1701 et 1714-1716, projets à propos desquels, dans les paragraphes du présent chapitre, quelques notes sont recueillies.)

(3) À propos du contexte de la guerre franco-iroquoise dans lequel s'inscrit le "Massacre de La Chine", il s'avère peut-être pertinent de rappeler que certains événements de l'année 1687 ne lui sont certes pas étrangers. En effet, il ne faut pas oublier que durant cette année, le marquis de Denonville entreprend de mettre en oeuvre les plans qu'il élabore depuis deux ans et ce, conformément à la mission qu'il a reçue de soumettre les Iroquois. Plus particulièrement, (confiant cette tâche à l'intendant Champigny), il tend tout d'abord un piège aux Iroquois de la nation des Onnontagués; sous prétexte de festivités, une centaine d'entre eux sont conviés au Fort Frontenac et, dès leur arrivée en ces lieux, ils sont mis sous arrêt — plusieurs seront envoyés sur les galères du roi —. À ce premier incident s'ajoute une formidable offensive dirigée par Denonville en pays tsonnon-touan; offensive au cours de laquelle plusieurs villages iroquois sont incendiés et les précieuses récoltes de maïs de ces gens sont détruites. Par ailleurs, à l'arrière-plan, il ne faut pas passer sous silence que l'hostilité franco-iroquoise s'était à nouveau fait jour peu après le départ de Frontenac (en 1682), notamment à travers les maladroises de son successeur, — Joseph-Antoine de La Barre —, qui avaient d'ailleurs entraîné son rappel en 1685; et ceci, sans compter les alliances des Français avec les Illinois (ennemis des Iroquois), la progression française vers l'Ouest en laquelle les Iroquois percevaient une manoeuvre d'encerclement. De plus, autre facette de cette conjoncture, à cette même époque, s'accroît assez rapidement la rivalité commerciale entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre (et en particulier la colonie de New York). Au coeur de cette lutte, le monopole des fourrures de l'ouest sur lequel les Anglais ont de plus en plus les yeux, et pour l'obtention duquel ils savent attirer les bons sentiments des Iroquois. C'est à travers ces événements et c'est sur cette toile de fond particulière qu'il faut semble-t-il entrevoir les événements de la nuit du 4 au 5 août 1689 qui surviennent à "La Chine".

(4) En 1689, on compte quatre forts dans la contrée "lachineoise": le "Fort La Présentation", situé le plus à l'ouest, en face des "Isles Courcelles" (dont l'une est aujourd'hui appelée "L'île Dorval"); le "Fort Rolland" (voir à ce propos les paragraphes ci-dessus se rapportant à l'année 1669); le "Fort Remy" (voir à ce sujet les paragraphes ci-dessus se rapportant à l'année 1670); et le petit "Fort Cuillerier", situé en aval du "Fort Remy", sur l'une des terres de René Cuillerier dit Léveillé.

(5) Quant au nombre de victimes du "Massacre de La Chine", il semble bien que l'étude de Désiré Girouard, "Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689", soit une source fiable. Car, l'auteur a soin d'asseoir ses hypothèses sur nombre de documents probants, dont les registres paroissiaux de Lachine et divers actes notariés. Ses démarches l'amènent à conclure que l'attaque iroquoise a fait vingt-quatre (24) morts (*), que quarante-deux (42) personnes ont été faites prisonnières et que vingt (20) ou vingt-cinq (25) soldats ou

miliciens se sont ajoutés au nombre des prisonniers. Ce qui se rapproche étroitement du chiffre avancé par l'abbé de Belmont (voir la note (6) ci-dessous).

(*) N.B. En consultant les "Registres de baptêmes, mariages et sépultures" de la Paroisse Saints-Anges pour l'année 1694, on peut retrouver un acte en date du 28 octobre, dans lequel Pierre Rémy rapporte comment, avec ses paroissiens, il a procédé en ce jour à la translation des restes de certaines victimes (au nombre de vingt-quatre) de l'attaque du 5 août 1689; et ce, conformément au mandement de l'évêque de Québec qui lui signifiait que ces morts, inhumés près de leur demeure ou près des forts, l'avaient été sans funérailles, et qu'il fallait maintenant leur faire des obsèques et leur donner sépulture dans le cimetière paroissial. (Cf. A.P.S.A. "Registres...", volume I, folios XLV, XLVI.)

(6) Cf. [BELMONT, François Vachon de] *Histoire du Canada*. (Éditée par la Société littéraire et historique de Québec). Québec, William Cowan et fils, 1840. Page 41.

1692

À Québec, le 23 septembre, l'intendant Jean Bochart de Champigny appose sa signature sur l'abrégié du "Recensement de Canada, 1692"⁽¹⁾.

Fait à noter, concernant la région "R^{re} St Pierre, la chine et haut de lisle", ce grand tableau récapitulatif met ainsi en relief ces quelques détails, savoir:

"Eglises _____	1
Presbitaires _____	1
Prestres et Ecclesiastiques _____	1
(...)	
François au dessus de 50 ans _____	13
François au dessous de 50 ans _____	40
Femmes Françaises _____	48
Garçons au dessus de 15 ans _____	34
Garçons au dessous de 15 ans _____	56
Filles au dessus de 15 ans _____	14
Filles au dessous de 15 ans _____	55
(...)	
Maisons et Cabanes _____	21
Moulines _____	2
Terres en valeur [nombre d'arpents] _____	954
Prez [nombre d'arpents] _____	6

Bled François cueilli en 1691 [nombre de minots] _____	2660
Bled d'Inde cueilli en 1691 [nombre de minots] _____	5
Pois et autres menus grains cueillis en 1691 [nombre de minots] _____	159
Avoine cueilli en 1691 [nombre de minots]	67
Chevaux _____	8
Bestes a cornes _____	218
(...)	
Cochons _____	48
Fusils et pistolets _____	109
Épées _____	9 ⁽¹⁾

(1) Cf. "Recensement de Canada, 1692". A.P.C., MG-1, série G1, article 461, (Copie microfilmée, bobine #C-6815). N.B. Ce tableau du recensement de 1692 comporte un total de trente-six (36) colonnes; cependant, pour la région "R" St Pierre, la chine et haut de l'isle", treize (13) de ces colonnes ont été laissées en blanc. Pour bien signifier cet état de choses, il est apparu pertinent d'insérer des points de suspension (placés entre parenthèses) dans la transcription présentée ci-dessus.

1700 - 1701

Mise en veilleuse depuis l'échec de 1689⁽¹⁾, l'idée du "Canal de Lachine" réapparaît au grand jour le samedi 30 octobre, alors qu'est élaboré et finalisé un nouveau plan s'y rattachant.

Cette fois, les choses prennent de l'envergure: par un contrat notarié⁽²⁾ passé en ce jour dans l'une des salles du Séminaire, l'abbé François Dollier de Casson conclut une entente avec un lieutenant du détachement de la marine exerçant la profession d'arpenteur et d'ingénieur royal, un certain Gédéon de Catalogne⁽³⁾. Aux termes de cet accord, ce dernier . . .

"... promet & Soblige de faire un Canal pour donner Communication de la grande Riviere ou fleuve St Laurent A la Riviere ditte de Saint pierre A prendre depuis la batture qui est vis avis de la Concession du Nommé

la Chasse a la chine⁽⁴⁾ en descendant Jusqu'a lad.⁽⁵⁾ Riviere St pierre tout lequel Canal aura douze piedz de large a la Superficie de la terre, Et ou ledit Canal naura que quatre piedz de proffondeur lad.⁽⁶⁾ Largeur Sera reduite à onse piedz par Enbas et lorsqu'il aura Six piedz de proffondeur la Largeur Sera reduite a dix piedz; Et a Neuf piedz de proffondeur ou Environ sera reduite a Neuf piedz de large le tout par Enbas, lequel Canal led⁽⁷⁾ Sieur de Catalogne promet & Soblige de faire faire bien & duement ainsy que dit est; Et quil y fera passer les Eaux dud⁽⁸⁾ fleuve Lesquelles Iront Joindre lad.⁽⁹⁾ Riviere St pierre auquel Canal y aura du moins dans les plus basses Eaux et Comme elle se trouvent Au Jourdhuy de leau dun pied de proffondeur dans tout led⁽¹⁰⁾ Canal & quil ny aura rien dans led⁽¹¹⁾ Canal qui puisse Empescher le Cours desd⁽¹²⁾ Eaux dans led⁽¹³⁾ Canal; Et Sera fait & dressé entre les parties procez Verbal de la hauteur ou Sont a present les Eaux; fournir par led⁽¹⁴⁾ Sieur de Catalogne de toutes peines douvriers & des outils Necessaires; Et dy travailler & faire travailler Incessamment avec bon nombre d'Ouvriers; Et rendre Ledit Canal fait & parfait ainsy quyest dit Cydessus au mois de Juin de Lannée prochaine mil Sept Cent un Auquel temps led⁽¹⁵⁾ Sieur de Catalogne Livrera led⁽¹⁶⁾ Canal A Mesd⁽¹⁷⁾ Sieurs les Seigneurs de Cette ditte Isle A peine de tous despens domages & interest; Et Mondit Sieur Dollier promet de faire fournir aud⁽¹⁸⁾ Sieur de Catalogne tous les Outils quilz ont, propres pour faire Lesd⁽¹⁹⁾ Ouvrages Comme pinces, picqs, pioches, pelles, Masses, de fer & autres outils Servant a Miner dans le Roc; (. . .) Et outre Moyennant la Somme de Neuf mil Livres argent Cours du pais que Mond⁽²⁰⁾ Sieur Dollier aud⁽²¹⁾ nom promet & Soblige bailler & payer aud⁽²²⁾ Sieur de Catalogne, Scavoir quatre Centz Livres en comançant lesd⁽²³⁾ Ouvrages; Neuf Cents Livres en Cent Cinquante minotz de bled froment araison de Six livres le Minot a feu & a mesure quil fera lesd⁽²⁴⁾ Ouvrages, quatre mil Livres aussy a feu & a mesure que lesd⁽²⁵⁾ Ouvrages Se feront, Et les trois mil Sept Cents livres restants a Parfaire lesd⁽²⁶⁾ Neuf mil Livres au

quinsiesme Jour d'octobre de l'année prochaine Mil Sept cents un . . ." (2)

Toutefois, malgré ce cadre de plus grande envergure, cette nouvelle entreprise n'aura guère plus de succès que la précédente. Car, bien que divers travaux seront mis en chantier au cours de l'année 1700, et que certains de ceux-ci seront complétés dès 1701, le "Canal de Catalogne" demeurera une oeuvre inachevée. Une telle constatation est d'ailleurs très tôt faite dans un . . .

"... acte passe pardevant Ledit adhemar Nottaire Le quatorse octobre Mil Sept Centz un (3) Entre Messire François vachon de Belmont un Pretre du Seminaire de Saint Sulpice de paris Superieur de Mesd^{es} Sieurs du Seminaire de Cette ville & Ledit Sieur de Catalogne parlequel En outre Ledit Sieur Belmont a La priere dudit Sieur de Catalogne & pour user de Liberalité Envers luy Lauroit deschargé de parachever Le Canal quil Sestoit obligé de faire par le Susdit Marché dudit jour Trente octobre mil Sept Centz quoy quil fut payé desdit neuf mil Livres que feu Monsieur dollier Luy avoit promis pour Ledit Canal . . ." (6)

Encore une fois, de nombreux problèmes d'ordre technique, et en particulier le roc auquel on se heurte, ont empêché la pleine réalisation du projet. Par ailleurs, il faut aussi remarquer que le décès de Dollier de Casson, survenu le 27 septembre 1701 (7), n'a pas été sans sceller l'issue de l'entreprise qui cheminait déjà à travers moult difficultés.

(1) Malgré l'échec de 1689, François Dollier de Casson n'en continue pas moins, au cours de la décennie qui suit, de songer à son projet du "Canal de Lachine" et de nourrir un grand espoir quant à sa réalisation. Toutefois, à ce chapitre, mince est l'appui de ses supérieurs de Paris et grande leur désapprobation. En cela, les exemples sont multiples; ainsi, dans une lettre en date du 28 février 1692, le Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice de Paris, l'abbé Louis Tronson, lui écrit:

"... vous êtes en réputation de trop entreprendre et parmi les exemples que l'on en donne on ne manque pas d'y mettre le canal que vous avez entrepris et que vous voulez continuer. On dit qu'on le fait passer par des bois et par des terres dont il est difficile de con-

naître la qualité, n'étant pas encore défrichées. En sorte que la guerre, la famine, les besoins et les misères du pays sont des raisons suffisantes pour l'interrompre . . ." (Cf. Cahiers de la correspondance de M. Louis Tronson. (2^e série, pièce #3, pp. 7-8.) A.S.S.M., II, S.21, A-6, c.38.)

Ou, subséquemment, dans une lettre du 7 avril 1694:

"... Je suis bien aise que l'on ne pense plus au canal, et je serais encore plus aise si on prenait la résolution de retrancher tous les projets et entreprises qui ne sont point nécessaires . . ." (Cf. Ibid., (2^e série, pièce #103, pp. 3-4).

Et quand la nouvelle de la mise en chantier du "Canal de Catalogne" parvient à Paris, l'étonnement est grand chez les autorités sulpiciennes. En cela témoigne la teneur de deux lettres qu'écrivit François Lechassier, successeur de Louis Tronson. Une première, en date du 20 février, est adressée à François Dollier de Casson:

"... Vous avez entrepris des ouvrages d'une grosse dépense et dont on croit ici que vous ne rendrez pas à bout. On dit même que les principaux officiers du pays ont dit que l'entreprise du canal dont vous avez fait marché excède le pouvoir non seulement d'un particulier mais d'une communauté et qu'il n'y a que le roi qui peut en faire les frais. On m'assure encore que Mr Tronson avait écrit qu'on ne devait pas entreprendre de faire ce canal (. . .) Nous vous prions aussi de n'entreprendre plus d'ouvrages de grands frais comme le canal ou autres semblables. Vous n'avez pas de quoi y fournir et cela ne se doit faire que de concert avec la France . . ." (Cf. Cahiers Faillon, (1^{ère} série, pièces #304G et #307G), A.S.S.M. II, S.24, D.6)

Une seconde, celle-là adressée à François Vachon de Belmont, porte la date du 23 mars 1701:

"... Nous avons été fort surpris de l'entreprise du Canal et de la grosse somme d'argent qu'on a promise pour cet ouvrage. Nous craignons fort que l'entreprise n'en vienne pas à bout . . ." (Cf. Ibid., pièce #345G).

(2) Cf. "Marché pour le canal de la rivière St Pierre entre Gédéon de Catalogne et Mre Dollier de Casson". (30 octobre 1700). A.N.Q. M., Minutier d'Antoine Adhémar.

(3) Pour une biographie de Gédéon de Catalogne, voir l'étude de F.J. Thorpe, publiée dans D.B.C., vol. II, pp. 125-128.

(4) A ce propos, il peut convenir de signaler que le 5 novembre 1700, en présence de Pierre Rémy, Gédéon de Catalogne procède au bornage de la grève entre la concession des héritiers de Jean Gourdon dit La chasse et celle d'Etienne Lalande dit Langliche; et ce, pour déterminer le site de l'embouchure du canal projeté, (Cf. "Procès-verbal de bornage . . ." A.S.S.M., II, S.7, t. 37, d.5). Or, si l'on remarque que ces concessions portent respectivement les numéros 458 et 459 dans les "Cahiers terriers", et si l'on étudie attentivement l'histoire de ces lieux, on peut conclure que le "Canal de Catalogne", s'il avait connu sa pleine réalisation, se serait greffé à la rivière St-Pierre près de ce lieu appelé "Rockfield", et, de là, aurait traversé les terres en direction sud-ouest jusqu'à sa jonction au St-Laurent, en face du site de l'actuel Couvent Sainte-Anne. Une telle observation peut aussi trouver une confirmation dans un

examen attentif du "Plan terrier", du plan de François Chêze en date du 16 septembre 1732 (-A.P.C., M/312, Lachine (Canal de), 1732 - auquel référence a été faite précédemment), le plan fait par l'ingénieur Chaussegros de Léry en octobre 1733 (-A.P.C., Ph/349, Isle de Montréal, 1733 - et - A.S.S.S.M., plan #427), et les premiers plans du cadastre de la région.

(5) Cf. "Accord entre le Séminaire de Montréal et Gédéon de Catalogne" (14 octobre 1701). A.N.Q.M., Minutier d'Antoine Adhémar.

(6) Cf. "Sentence du lieutenant général de la juridiction royale de Montréal, qui oblige Gédéon de Catalogne à renoncer à ses réclamations faites à Michel Caille, économe du Séminaire de Montréal, 14 janvier 1704" (A.S.S.S.M., II, S.7, t.37, d.8)

(7) Parmi les diverses études biographiques se rapportant à François Dollier de Casson, il y a lieu de consulter notamment, celle de Jacques Mathieu, publiée dans D.B.C., vol. II, pp. 198-204.

1701 - 1703

Déjà envisagée et discutée depuis nombre d'années, la construction d'une nouvelle église paroissiale devient enfin chose décidée au printemps de 1701⁽¹⁾.

Toutefois, nonobstant ce fait, il faut attendre quelques mois avant de voir cette décision confirmée dans un geste officiel; et, plus précisément, il faut attendre le mercredi 27 juillet, alors qu'en ce jour, comme en témoigne un procès-verbal⁽²⁾, . . .

" . . . nous [Pierre Rémy] curé susdit revestu de nos habits Sacerdotaux a Scavoir, damict aulbe cinture estolle et chappe, estant accompagnés et suivi des trois Marguilliers en charge a scavoir, de vital caron premier Marguillier, george Brau dit pomainville second Marguillier, charles milot troisieme marguillier Messire Jean Bouilliet ecuyer sieur de la chassaigne capitaine dune compagnie du detachment de la marine commandant pour le Roy le fort de lad.^{te} eglise appelé vulgairement et suivant la carte de cette Isle le fort Remy acause des trois redouttes a pierrier et a canon que nous y avons fait bastir de nos deniers, Michel Lefebvre Architecque et entrepreneur de la batisse de lad.^{te} eglise, françois martin dit langevin et

Alexis Tabau maistre massons et entrepreneurs de la massonne de cette batisse, le porte croix Acholytes enfans de choeur revestus de robes et de surplis avec concours de peuple nous avons tous esté processionnellement aud^l lieu désigné pour la batisse de lad.^{te} eglise ou aiant trouvé les fondements creusés de deux piéds nous les avons arosé d'eauë bénitte, ensuite nous avons benit les trois premieres pierres sur lesquelles et chacune nous avons gravé avec la pointe du sciseau cinq croix de chevallier et conjointement avec led^l Sieur de la chassaigne et vital caron comme premier marguillier en charge nous avons posé sur le mortier de chaux les dites trois premieres pierres que nous avons arosé d'eauë benitte avec les ceremonies de léglise prescrites par le rituel, et comme fondateur deladitte église nous avons donné et conigné entre les mains dud^l vital caron marguillier en charge la somme de Seize cent livres en argent du pais pour commencer la ditte batisse avec promesse que nous luy faisons et aux autres marguilliers ses successeurs dy contribuer davantage a ladvenir suivant nos facultés et nostre possible soit en blé argent monnoyé soit par donation . . ." ⁽²⁾

Au lendemain de ces cérémonies cependant, l'entreprise s'arrête brusquement. La question du choix de l'emplacement est à nouveau posée. Et, durant près de trois mois, la discussion sur ce sujet se fait longue. Finalement, le dimanche 16 octobre 1701, à l'issue de la grand-messe, les paroissiens se réunissent dans l'église pour se prononcer définitivement quant au site à choisir pour la construction de la nouvelle église.

"apres le veni creator par nous [Pierre Rémy] dit au pied de lautel et que nous avons fait l'ouverture de l'assemblée et proposé plusieurs endroicts de cette paroisse propres et commodes pour y bastir la nouvelle église la pluralité des voix et presque toutes ont esté quelle sera bastiée sur le terrain ou est a present scitué le cimétier a lendroict le plus proche que pourra se faire de la closture du terrain de lemplacement quy a esté par nous curé susdit et les dits Marguilliers et

paroissiens donné à la mission des d^{ies} Soeurs de la congregation . . ." (3)

De plus, une semaine plus tard, dans une assemblée convoquée et tenue dans les mêmes formes, les paroissiens prennent connaissance et approuvent les formules de financement proposées par les autorités paroissiales pour mener à bonne fin tout le projet (v.g. donations du curé, emprunts par la fabrique, quêtes, etc . . .). (4)

Ces questions étant réglées, et ces décisions ayant été par la suite approuvées par François Vachon de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal et grand vicaire de l'évêque de Québec, une nouvelle étape est franchie: le 21 novembre 1701, par-devant Antoine Adhémar, Michel Lefebvre dit Laciserée, un maître charpentier des Trois-Rivières, remet officiellement au curé Pierre Rémy et au premier marguillier les plans et devis de la nouvelle église, et signe avec eux un contrat par lequel il s'engage à . . .

"... faire & parfaire bien & dument au dire de (...) & Gens a Ce Cognoissant Tous & Chaccuns Les ouvrages de massonnerie & Charpente Contenus & mentionnés au devis ci devant Escrit pour La Construction de LEglise & Clocher que MonS^r Remy & lesd^{es} marguilliers font fair audⁱ lieu de la Chine (...) devis cy devant Escrit Lequel Led^t S^r Lefebvre promet & soblige dexecutter de point En point Selon Sa forme et Teneur & de rendre Lad^{ie} Eglise & Clocher fait & parfait Conformement audⁱ devis Entre lcy et et Tout le mois doctobre prochain . . ." (5)

Selon la teneur de ces plans et devis, la nouvelle église, qui sera construite en pierre, aura pour dimensions: soixante-dix pieds de long sur trente-quatre pieds de large. De plus, quant à sa forme, elle sera rectangulaire en sa façade et demi-circulaire en son mur opposé à celui du portail. Le toit la coiffant sera à deux eaux, couvert de bardeaux et surmonté d'un clocher octogonal chapeauté d'une flèche. En outre, cette église comptera un jubé.

Dés lors, les premiers ouvrages sont mis en chantier. Mais, comme c'est souvent le cas en pareilles entreprises, l'échéancier prévu a tôt fait de subir quelques bousculades. Ainsi, à cause de divers imprévus, parmi lesquels il faut vraisemblablement compter certains retards dans la préparation et le transport des matériaux, la construction ne débute véritablement qu'en juillet 1702.⁽⁶⁾

Et un an plus tard, soit à l'été de 1703, cette nouvelle église est finalement parachevée et ouverte pour le service du culte.

(1) Dans un "contrat de banc d'église", en date du 11 avril 1701 (Cf. A.N.Q.M., Minutier de Jean-Baptiste Pottier), on fait mention du fait qu'une nouvelle église sera bientôt construite.

(2) Cf. "actes des trois premières pierres posées pour le bâtiment de l'église des Sts Anges de la Chine". [27 juillet 1701]. A.P.S.A. [Recueil des feuillets tenant lieu de registre pour les affaires de la Fabrique, 1676-1778]. Folio recto LXVII.

(3) Cf. [Procès-verbal d'une assemblée des paroissiens, tenue à Lachine, le 16 octobre 1701]. Pièce annexée au procès-verbal de l'"Assemblée de M. Pierre Remy, curé de Lachine, et les marguilliers de la dite paroisse (9 juin 1703)". A.N.Q.M., Minutier d'Antoine Adhémar.

(4) Cf. [Procès-verbal d'une assemblée des paroissiens, tenue à Lachine, le 23 octobre 1701]. Autre pièce annexée au procès-verbal mentionné dans la note précédente.

(5) Cf. [Devis et marché de construction entre M. Pierre Remy, les marguilliers de la paroisse de Lachine et Michel Lefebvre dit Laciserée] 21 novembre 1701. A.N.Q.M., Minutier d'Antoine Adhémar.

(6) Cf. "Assemblée de M. Pierre Remy, curé de Lachine, et les marguilliers de la dite paroisse (9 juin 1703)". A.N.Q.M., Minutier d'Antoine Adhémar.

(N.B. Cette nouvelle église, qui servit au culte à compter de 1703, fut désaffectée en 1865 (alors que la paroisse déménagea ses quartiers dans la nouvelle église construite au coeur du "Village de Lachine") et vendue aux Pères Oblats l'année suivante. Elle fut démolie en 1869. Quant à son emplacement, il convient peut-être d'ajouter que cette église de pierre qui remplaça la première chapelle de bois, s'élevait en bordure du chemin public (côté nord), sur une partie de l'aire occupée par le "Fort Rémy", en ces lieux aujourd'hui compris entre le rue Des Oblats et le pont de chemin de fer à LaSalle).

1710

Fait particulier qu'il convient peut-être de souligner: un dimanche de juillet, à la sortie des messes, les paroissiens de "La Chine" sont officiellement informés de la teneur de cette ordonnance de l'intendant les concernant:

"Ayant apris avec regret que plusieurs Jeunes gens de l'un et de l'autre sexe de la paroisse de Lachine causent un grand scandal lorsqu'ils sont à l'église estant assez hardis, non seulement de sortir du prône pour aller causer dans des maisons particulieres, mais par manque de respect qu'ils doivent à un lieu si saint, d'y causer badiner et faire plusieurs autres immodesties pendant le service divin, ce qui ne manqueroit par la suite d'attirer sur eux la colere de Dieu, et sur nous si apres en avoir esté averty nous ne nous servions de tout nostre pouvoir pour empescher la continuation de ce desordre sy contraire au devoir de Nostre Religion, C'est pourquoy pour y remedier Nous faisons deffences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de sortir de l'Eglise durant le prône sans une pressante nécessité, leur faisons pareillement deffences de causer badiner ny faire aucunes autres immodesties dans l'église pendant le service divin, le tout sous peines de 10^{li} d'Amende dont les peres et meres demeureront responsables pour leurs enfans de l'un et l'autre sexe applicable à la fabrique de lad:^e Eglise, et en cas de récidive sous peine de prison, enjoignons au Capitaine de la coste de la chine de tenir la main à l'exécution de la pn^{te} ordonnance et de donner avis des contraventions qui seront faites à icelle, Au Sr Raimbault nostre subdelegué en cette ville, et sera la presente ordonnance lue, publiée à la porte de l'Eglise issue de messe paroissiale à ce que personne n'en ignore. Fait et donné en nostre hostel à Montréal le 7 juillet 1710.

Signé: [Antoine Denis] Raudot."⁽¹⁾

(1) Cf. A.P.C., MG-8, A 6, volume III, pp. 469-470. N.B. Dans les faits, on ne sait ce qu'il advint de cette ordonnance et de sa mise en application, car en cela les archives demeurent muettes.

1714 - 1716

Le 12 novembre 1714, dans une lettre au Ministre⁽¹⁾ l'intendant souligne que les . . .

"... Messieurs du Séminaire de St-Sulpice sont dans le dessein de faire achever le Canal de la chine non pour le rendre navigable mais seulement pour fournir de l'eau à leurs moulins de Montréal qui en manquent les trois quarts de l'année n'en ayant que le printemps; il n'y aura que la difficulté d'avoir des ouvrier qui pourra retarder l'exécution . . ."⁽¹⁾

Cet autre projet de canal est dû à l'initiative de l'abbé François Vachon de Belmont. Comme le souligne l'intendant, cette nouvelle tentative a pour objectif premier la création de sources d'approvisionnement en eau suffisantes pour assurer le bon fonctionnement des moulins de Ville-Marie. Pour y parvenir, selon ce que révéleront des documents ultérieurs⁽²⁾, l'abbé de Belmont se propose de tirer profit des travaux entrepris par Gédéon de Catalogne en 1700-1701.

Mais encore une fois, l'entreprise a tôt fait de heurter des écueils qui rendent impossible sa pleine réalisation. Parmi ces difficultés, il faut vraisemblablement compter une pénurie de main-d'oeuvre et un manque de ressources financières⁽³⁾.

(1) Cf. [Extrait d'une lettre de l'intendant Michel Bégon au Ministre, en date du 12 novembre 1714]. *Cahiers Faillon* (1ère série, pièce #159C), A.S.S.S.M. II, S.24, D.6.

(2) Cf. [Croquis du canal unissant la rivière St-Pierre au Saint Laurent] Signé Chêze, Montréal le 16e 7bre. 1732. (Ministère de la France d'Outre-mer, Atlas des colonies, volume III, #66). Copie conservée dans *La Collection nationale de cartes et plans* des A.P.C., sous la cote M/312-Lachine (Canal de) - 1732.

(3) A cet égard, il s'avère peut-être opportun de mettre en lumière

ces extraits de la correspondance entre les procureurs des Séminaires de Saint-Sulpice de Montréal et de Paris, les abbés François Citoys de Chaumeaux et François Magnien, à savoir:

[Extrait d'une lettre envoyée à Paris en 1716 par le procureur de Montréal:]

"... le seul moyen que nous aurions pu pouvoir en conscience obliger nos tenanciers à faire moudre en tout temps leurs blés à nos moulins serait d'achever le Canal par le moyen duquel les moulins de la ville ne manqueraient jamais d'eau. Mr Chaussegros, nouvel ingénieur envoyé de la Cour en ce pays, estime qu'il y en a plus de trois quarts faits et qu'il nous sera très avantageux de le parachever Mr de Belmont en envoie un devis à N.t.h.S. [Notre très humble Supérieur]

Or, comme le revenu du Séminaire, l'entretien de la maison pris, sera employé à la fortification de la ville et au transport de l'Etablissement de la mission des Sauvages, il s'agit de savoir si pour finir le Canal on empruntera 15,000. . . (*)

[Extrait d'une lettre dans laquelle, en 1717, le procureur de Paris se prononce et fait état de l'écho que reçoivent ces demandes auprès des autorités du Séminaire de Paris:]

"... L'achèvement du Canal est un grand ouvrage qu'on pourra faire à loisir mais qu'on n'est guère en état d'entreprendre tandis qu'on aura sur les bras les ouvrages de la fortification et du transport de la mission des sauvages. Mais au lieu de l'entreprise du Canal dont le succès et l'utilité sont un peu douteux et contreversés, ne pourrait-on pas multiplier les moulins à vent des Seigneurs qui procureraient peut-être un secours plus prompt, plus assuré et à meilleur marché, ou même construire quelques moulins à bateaux si cela est jugé faisable et utile.

Je viens de parler à N.t.h.S. qui ne me parait pas disposé à consentir quant à présent à la continuation du Canal, et par conséquent à l'emprunt proposé . . ." (*)

(*) Cf. Cahiers Faillon (1ère série, pièce #401H), A.S.S.M. II, S.24, D.6.

1716

A Québec, le 12 novembre, l'intendant Michel Bégon de La Picardière met en forme la teneur du "Recensement general de la Colonie de la Nouvelle France de L'année 1716"⁽¹⁾.

En l'une des lignes de ce document qu'il rédige, l'intendant collige et présente ainsi ces quelques éléments d'information touchant spécifiquement "La Chine":

"(. . .)

Curés prestres et Ecclesiastiques	1
(. . .)	
Eglises	1
Presbiteres	1
Moulins a eau et a vent	1
(. . .)	
familles	70
hommes au dessus de 50 ans	10
hommes au dessous de 50 ans	63
femmes et veuves	73
Garçons au dessus de 15 ans	28
Garçons au dessous de 15 ans	80
filles au dessus de 15 ans	29
filles au dessous de 15 ans	78
(. . .)	
[arpents de] terres en vailleur	1085
[arpents de] Prairies	120
[minots de] Bled françois	7000
(. . .)	
[minots de] Pois	530
[minots de] Avoine et autres menus grains	600
(. . .)	
Chevaux	150
Bestes a cornes	900
Cochons	500
Moutons	200
Armes a feu	48" ⁽¹⁾

(1) Cf. "Recensement general de la Colonie de la Nouvelle France de L'année 1716". A.P.C., MG-1, Série G-1, Article 461, (copie microfilmée, bobine #C-6815). N.B. ce tableau récapitulatif du recensement de 1716 compte quarante (40) colonnes; toutefois, à la ligne "La Chine", dix-huit de ces colonnes sont laissées en blanc. Pour bien mettre en lumière cet état de choses, comme il fut précédemment fait pour le recensement de 1692, des points de suspension (placés entre parenthèses) ont été insérés dans le texte de la transcription présentée ci-dessus.

1721-1722

Les limites territoriales de la paroisse de "La Chine" sont à nouveau définies, mais cette fois de manière plus précise:

"Arret du Conseil d'état du Roi, du trois mars 1722, qui confirme le Reglement fait par Messrs. de Vaudreuil et Begon et Monsieur l'Evêque de Québec, pour le District des Paroisses de ce pays, en date du 20 septembre 1721. (. . .)

(. . .) La Chine. - L'étendue de la paroisse des Saints Anges, située en la dite côte, dans la dite Isle de Montréal, sera de deux lieues et trois quarts que contient la dite côte le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre du côté d'en bas depuis la Côte-des-Argoulets, en remontant, jusqu'à la Côte de la Pointe Claire, d'une lieue ou environ dans la Côte-Saint-Paul, située dans les terres au sud du Lac Saint Pierre, à prendre du côté d'en bas depuis l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise, et de la moitié des deux rangs de la Côte de Notre-Dame-des-Vertus, aussi située dans les terres, à prendre depuis le bout d'en haut de la dite côte."⁽¹⁾

(1) Cf. *Edits, ordonnances royaux . . .* Québec, E.R. Fréchette, 1854, vol. 1, p. 443, p. 459. N.B. Pour ce "Règlement" du 20 septembre 1721, voir aussi les transcriptions conservées aux A.P.C. sous les cotes MG-1, Clle, vol. 12, pp. 60-61 (pour cette définition territoriale, telle que formulée ci-dessus) et pp. 260-266 (pour les "Procès verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France . . .", documents qui servirent à la rédaction du "Règlement").

(N.B. A la lumière de ces textes officiels touchant la définition territoriale des paroisses de la Nouvelle-France, on peut observer qu'à ce temps, la paroisse "Saints Anges de La Chine" a limite commune avec les paroisses "Notre Dame de Montréal", "Saint Laurent" et "Saint Joachim de la Pointe Claire".

Quant à la paroisse "Saint Louis du Haut de l'Isle", — Paroisse qui, avec celle de "La Chine", fit l'objet d'une première définition territoriale le jeudi 20 septembre 1685, lors d'une visite officielle de l'évêque de Québec —, aucune mention formelle de son existence n'est faite en ces documents. Et cela peut assez aisément s'expliquer si l'on remarque qu'en 1721 - 1722, cette paroisse est, depuis quelques années déjà, portion de la paroisse "Sainte Anne

du Bout de l'Isle" et portion de la paroisse de la "Pointe Claire"(*).

(* Les origines de ces paroisses remontent respectivement aux années 1703 et 1713, (années au cours desquelles, en ces deux paroisses, sont ouverts les premiers registres).)

1732 - 1733

Cette époque est celle où l'on tente à nouveau de compléter cet ouvrage inachevé qu'est le "Canal de Lachine".

A ce chapitre, il faut tout d'abord signaler qu'aux fins de provoquer une intervention métropolitaine dans ce projet, les Sulpiciens de Montréal entreprennent diverses démarches⁽¹⁾ auprès du gouverneur, Charles de la Boische, marquis de Beauharnois, auprès de l'intendant, Gilles Hocquart, et auprès de l'ingénieur du roi en Nouvelle-France, Gaspard Joseph Chaussegros de Léry. Se disant intéressés par cette idée et croyant en la nécessité du canal, ceux-ci, dès l'automne de 1732, adressent au secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, des lettres⁽²⁾ dans lesquelles ils sollicitent officiellement une aide du roi pour mener à terme l'entreprise du canal.

Au printemps qui suit, une réponse, — contenue dans une lettre adressée au gouverneur et à l'intendant⁽³⁾ — leur parvient de France:

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 12 8 bre de l'année dernière avec les pièces qui y étaient jointes au sujet du Canal projeté depuis la Chine jusqu'à Montréal.

Je comprends aisément tous les avantages qu'on pourrait tirer de ce Canal et je me serai déterminé de proposer au Roi de le faire construire si vous m'eussiez mis en état de lui rendre un compte assez détaillé pour pouvoir prendre un parti certain à ce sujet.

Mais toutes les observations que vous faites dans votre lettre ne suffisent pas pour opérer une décision et les anciens plans du Sieur Catalogne que vous y joignez ne peuvent point y suppléer.

Il est donc nécessaire que vous entriez dans un plus grand détail sur cet ouvrage et que vous envoyez des plans de celui qui est fait et de celui qui reste à faire avec des devis estimatifs de la dépense.”⁽¹⁾

Ayant donné suite à ces avis du ministre, de Beauharnois et Hocquart lui écrivent le 25 septembre 1733:

“Monseigneur,

Lorsque nous vous avons rendu compte l'année dernière du projet du Canal de la Chine, ce n'a point été pour engager Sa Majesté d'entrer dans cette dépense sans un examen sérieux. L'apparence du succès et les avantages considérables que l'on nous faisait espérer qu'on retirerait de cet ouvrage qui avait été tenté à plusieurs reprises nous ont déterminés à vous prier de charger Mr de Lery de reconnaître le terrain, de le faire sonder et de faire les observations nécessaires pour vous mettre en état de prendre parti pour la construction ou pour l'abandon de ce Canal, et c'est le précis de la lettre que nous eumes l'honneur de vous écrire.

Nous avons chargé Mr de Lery de ce travail, il s'est transporté sur les lieux au commencement de 7bre et a dressé le mémoire et le plan⁽²⁾ qui sont ci joints et qui font connaître en détail la situation et la nature du terrain, l'étendue du Canal, ce qui en est fait et ce qui resterait à faire, et le devis estimatif de la dépense. Il en résulte que l'exécution en est bien plus difficile et d'une bien plus grande dépense qu'on ne l'avait pensé, puisque pour y parvenir, il en coûterait au moins 255,000^l. Si le terrain pouvait être facilement creusé, ce qui ne se peut faire, outre l'impossibilité de creuser dans le fleuve une étendue de 50 toises dans le roc pour donner de l'eau suffisamment au Canal et y faire entrer les bateaux et cayeux. Au surplus nous n'en avons rien autre chose à ajouter au mémoire de Mr de

Lery.”⁽³⁾

C'est sur ces observations que le projet du canal est de nouveau relégué au second plan; mais cette fois, la chose semble bien revêtir des allures définitives. Car, exception faite de quelques apparitions sporadiques dans la correspondance administrative, l'idée du “Canal de Lachine” ne retiendra plus autant l'attention et ne donnera lieu à aucune autre entreprise au temps de la Nouvelle-France.

(1) C'est vraisemblablement dans le cadre de ces démarches que le mardi 16 septembre 1732, à Montréal, l'abbé François Chêze dresse, — sous forme d'un plan (*) —, un bilan des divers travaux entrepris jusqu'à ce jour au chapitre du “Canal de Lachine”. Plus particulièrement, en ce bilan, il fait état de trois grands projets: celui que fit s'amorcer Dollier de Casson (en 1689), le “Canal de Catalogne” (1700-1701) et les travaux que fit entreprendre François Vachon de Belmont (de 1714 à 1716); de plus, dans ce plan récapitulatif, l'abbé Chêze explique brièvement les raisons techniques qui ont pu empêcher la réalisation de ces projets, et propose un nouveau plan pouvant à son avis permettre au “Canal de Lachine” de devenir finalement réalité. (Pour ce plan, Cf. A.P.C. Collection nationale de cartes et plans, pièce #M/312-(Canal de) Lachine-1732). Par ailleurs, quant à ces démarches en soi, Chaussegros de Léry en témoigne dans une lettre du 20 octobre 1732, (voir la note (2) ci-dessous), dans laquelle il souligne que “Les Messieurs du Séminaire St Sulpice m'ont parlé du Canal de la Chine, ils m'ont paru avoir envie de le faire, ils y ont travaillé plusieurs années (...) il est d'une grande utilité pour le bien public qu'il se fasse”. Autre fait qu'il convient de souligner, ces démarches auprès des autorités de la colonie ne sont cependant pas une chose nouvelle. Car, antérieurement, — notamment au temps où l'abbé de Belmont songea à parachever le canal, (1714-1716), ou encore, et plus particulièrement, entre les années 1702 et 1708, après que Gédéon de Catalogne fut libéré de ses obligations et eut abandonné définitivement le projet —, de telles démarches s'étaient faites nombreuses. A ce propos, parmi les nombreux écrits qui en font foi, on peut citer quelques lignes d'une lettre datée des 3 et 4 novembre 1706, envoyée au ministre par le gouverneur, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, et l'intendant, Antoine Denis Raudot, savoir: “Le Sieur de Breslay a proposé un Canal pour éviter le Sault Saint Louis où il se perd des Canots tous les ans. Si on le faisait on épargnerait à Sa Majesté ce qu'il en coûte pour le transport des effets qu'on est obligé d'envoyer dans le haut pays, qu'il faut porter dans des charrettes, et ce serait un grand bien pour toute l'île de Montréal si ce canal est navigable. Les prêtres du Séminaire de cette île ont déjà dépensé plus de 20,000^l pour ce Canal. Ils ont envoyé le Sieur de Beaucourts sur les lieux pour sonder et visiter le travail qui reste à faire. Il paraît par un mémoire que cet officier est un bon ingénieur a dressé que cette dépense n'irait pas à plus de 8,000^l et les prêtres du Séminaire

offrent d'y entrer pour 5,000^l. Ils envoient le plan de ce Canal." (Cf. Cahiers Faillon (1ère série, pièce #79V) A.S.S.M., II, S.24, D.6).

(2) Ces lettres sont vraisemblablement celle du 12 octobre 1732 (voir la note (3) ci-dessous) et celle du 20 octobre 1732 (Cf. [Extrait d'une lettre de Chaussegros de Léry au ministre, 20 octobre 1732]. Cahiers Faillon (1ère série, pièce #85D) A.S.S.M., II, S.24, D.6).

(3) Cf. [Extrait d'une lettre du ministre au gouverneur et à l'intendant, 17 mars 1733] Cahiers Faillon, (1ère série, pièce #81L) A.S.S.M., II, S.24, D.6).

(4) Cf. "Carte d'une partie de l'Isle de Montreal depuis la pointe a Cardinal jusques au courant Ste Marie avec la Ville de Montreal Le canal commencé par Messrs du Seminaire . . . fait a Quebec ce 1 octobre 1733". A.P.C. Collection nationale de cartes et plans, Ph/349 Montréal (Ile de) - 1733. (Une copie, — qui semble avoir servi de copie préliminaire —, de ce plan est conservée aux A.S.S.M. où elle est cotée sous le numéro #427.)

(5) Cf. [Extrait d'une lettre du gouverneur et de l'intendant au ministre, 25 septembre 1733] Cahiers Faillon, (1ère série, pièce #260D) A.S.S.M., S.24, D.6. (A cette lettre semble s'être ajoutée celle de Chaussegros de Léry, en date du 20 octobre 1733. (Cf. Ibid., pièce #264C), où l'ingénieur précise au ministre: ". . . Je leur ai donné une carte d'une partie de l'Isle de Montreal où est marqué le Canal que Mr Chêze propose que Sa Majesté en fit la dépense. Vous verrez, Monseigneur, par les observations que j'ai faites en sa présence, l'impossibilité de pouvoir faire cet ouvrage et les sommes considérables qu'il en coûterait et je crois qu'il n'y faut pas penser. Mr. Chêze m'avait prié de vous proposer encore d'autres ouvrages plus difficiles et plus extraordinaires, je lui ai dit avec douceur de me laisser en repos."

1749

Au cours du voyage qu'il fait en Amérique, un naturaliste suédois, du nom de Pehr Kalm, séjourne quelque temps à Montréal. Profitant du moment pour visiter les environs, il se rend à "La Chine" le jeudi 2 octobre. De retour à Montréal dans la soirée, il rédige une autre page de son journal de voyage:

"Lachine est un joli village situé à trois milles français au Sud-Est de Montréal, sur l'île du même nom, et le bord de la rivière St Laurent. Les maisons des fermiers s'alignent sur la côte, à quatre ou cinq arpents les unes des autres. Le village possède une jolie église surmontée d'un petit clocher, et le site qu'il occupe est très agréable. Il doit son nom à l'aventure suivante:

durant le séjour qu'y fit ce pauvre M. Salée [La Salle], qui devait plus tard périr dans une région lointaine, massacré par ses compatriotes⁽¹⁾, il ne parlait que d'un projet auquel il donnait toute son attention: trouver la route la plus courte pour la Chine, par la rivière St Laurent. C'était le sujet continuel de sa conservation comme de ses recherches. Mais au moment d'entreprendre le voyage qui devait amener cette découverte, il lui arriva un contre-temps, et il ne put aller plus loin: de là le nom de La Chine donné à ce village par dérision

J'étais de retour à Montréal dans la soirée."⁽²⁾

(1) Il convient peut-être de rappeler que La Salle est mort le 19 mars 1687, assassiné par ses compagnons, au cours d'un voyage d'exploration au Texas.

(2) Cf. *Voyage de Kalm en Amérique*. Montréal, T. Berthiaume, 1880, (M.S.H.M., 8e livr.), page 233.

1765

Les dernières années ont pris l'allure d'un tournant décisif: après avoir été conquise et occupée par les armées anglaises, la Nouvelle-France s'est vue devenir possession britannique.⁽¹⁾

Et en cette année 1765, pour plusieurs régions de la "Province of Quebec"⁽²⁾, il y a recensement⁽³⁾. En effet, au cours de cette année, donnant suite à la requête que leur adressent les autorités de l'évêché de Québec, plusieurs curés entreprennent de recenser leur paroisse. Parmi ceux-ci, figure l'abbé Pierre-Paul-François Delagarde, curé de "La Chine".

A leur manière, et sous une forme succincte, les données qu'il collige viennent témoigner de ce qu'est la "Paroisse de La Chine" au lendemain de la Cession.

Ainsi, ces données mettent tout d'abord en lumière qu'à ce temps, cette paroisse compte une population

de quatre cent vingt-sept (427) habitants⁽⁴⁾, alors ainsi dénombrés, savoir:

Hommes _____	76
Femmes _____	80
Garçons de 15 ans et plus _____	34
Garçons de moins de 15 ans _____	77
Filles (sans distinction d'âge) _____	117
Domestiques (hommes et garçons de 15 ans et plus) _____	18
Domestiques (garçons de moins de 15 ans) _____	8
Domestiques (femmes et filles, sans distinction d'âge) _____	15
Etrangers _____	2

* * *

A ce premier volet démographique, viennent s'ajouter certains détails à travers lesquels, (— aucune allusion n'est faite quant à la vocation particulière que lui confère sa position stratégique sur la route des "Pays d'en haut"—), "La Chine" de 1765 apparaît davantage sous la physionomie d'une petite contrée rurale: dans cette paroisse qui s'étend sur près de trois lieues carrées, la censive ne couvre qu'une superficie de 5 047 arpents, (dont seulement 1 758 sont ensemencés en 1765), sur lesquels, parsemées le long de la côte, s'élèvent 75 maison⁽⁵⁾, outre l'église, le presbytère, l'école et le moulin à vent.

(1) A ce chapitre, il s'avère peut-être pertinent de rappeler brièvement ces faits:

Entre les années 1754 et 1760, le nord de l'Amérique devient l'objet et la scène d'une quatrième guerre intercoloniale dans laquelle, encore une fois, forces anglo-américaines et forces françaises s'affrontent.

A partir de 1756, ces hostilités intercoloniales se voient greffées à un important conflit européen, — la "Guerre de sept ans" —, où, de nouveau, l'Angleterre et la France se retrouvent en des camps ennemis.

En septembre 1759, avec la fin du siège de Québec et la reddition de cette ville, l'occupation anglaise se fait jour au pays. Un an plus tard, alors que l'on assiste à la capitulation de Montréal (le 8 septembre 1760 (*)), cette occupation s'étend à toute la colonie.

Toutefois, bien que, dès septembre 1760, les canons s'y taisent et qu'elle tombe aux mains de ses conquérants britanniques, la Nou-

velle-France ne voit son sort définitivement fixé que quelque deux ans et demi plus tard, au moment où les belligérants européens décident de déposer les armes et de signer la paix; et plus particulièrement, le 10 février 1763, jour où, à Paris, l'Angleterre et la France ratifient le traité qui scelle l'issue de leurs hostilités et ramène la paix entre ces métropoles. Selon l'article quatrième de ce traité, le "Traité de Paris", non seulement la France renonce-t-elle à toutes ses prétentions sur l'Acadie, mais encore, et surtout, elle fait cession à l'Angleterre, et ce en toute propriété, du Canada et de toutes ses dépendances. Du même coup, la Nouvelle-France devient possession anglaise; ses habitants, sujets britanniques.

(*) Détail qu'il convient peut-être d'ajouter en passant: deux jours plutôt, (i.e. samedi le 6 septembre), pendant que les troupes commandées par William Haviland atteignent Longueuil, Jeffrey Amherst et ses armées abordèrent en la partie sud-ouest de l'île de Montréal. Décidant alors d'une halte, avant d'entreprendre la dernière étape de leur marche sur la ville, ils établirent leur camp à "La Chine".

(2) Alors que, le 7 octobre 1763, dans la "Proclamation royale", les limites territoriales des possessions anglaises en Canada sont l'objet d'une nouvelle définition, cette appellation fait son apparition.

(3) Témoigne de ce fait: "Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières", un document dont on peut retrouver une transcription dans R.A.P.Q. 1936-1937, pp. 1-121, (Pour la "Paroisse de La Chine", cf. pp. 5-6).

(4) Dans la perspective de bien situer les choses dans leur contexte et de percevoir davantage la dimension et la signification de ce chiffre, il sied peut-être de mettre aussi en relief (en ce tableau qui suit), cette même donnée démographique pour certaines autres paroisses de l'île de Montréal, savoir:

"Paroisse de la Longue Pointe" _____	390 habitants
"Paroisse de la Pointe aux Trembles" _____	459 habitants
"Paroisse de la Pointe Claire" _____	783 habitants
"Paroisse de Saint Laurent" _____	794 habitants
"Paroisse de Sainte Anne (du Bout de l'île)" _____	343 habitants
"Paroisse de Sainte Geneviève" _____	796 habitants
"Paroisse du Saut des Recollets" _____	258 habitants

N.B. Comme le révèle une note contenue dans ce document, le recensement de 1765 n'inclut aucune donnée statistique quant à la population de la paroisse et de la ville de Montréal.

(5) En l'une de ces maisons, un certain Hugh Heeney ouvre une auberge au cours de cette année 1765; à cette fin, un permis ("royal licence") lui est émis le 20 juillet. Du moins, c'est ce que révèle, dès cette année, une inscription gravée dans l'une des pierres du mur de façade de la "Henney's Inn". De nos jours, certains vestiges de cette auberge existent encore, dans un bâtiment sis sur le boulevard St-Joseph, entre les 9^e et 10^e avenues. Fait, à noter, à l'origine, la "Henney's Inn" fait face au "Lac St-Louis". Conséquemment, il faut bien remarquer que le mur arrière du bâtiment, qui en abrite aujourd'hui les vestiges, servit à l'époque de mur de façade; c'est donc sur celui-ci que l'on peut retrouver l'inscription gravée dont il est ci-dessus question. Par ailleurs, concernant cette auberge et concernant les autres qui s'ouvrirent à "La Chine", (entre 1765 et la se-

seconde moitié du 19^e siècle), certains éléments d'information peuvent être recueillis dans divers documents conservés aux A.P.C., et en particulier dans la série: "RG-4 CIVIL AND PROVINCIAL SECRETARIES' OFFICES, . . . 3 Proclamation . . . B Office records, 28 Bonds, Licencies and certificates".

1784

"... la population de cette paroisse ayant diminué au lieu de s'accroître (...) et les Soeurs missionnaires ne trouvant pas assez de matière à exercer leur zèle envers l'enfance..."⁽¹⁾, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame décident de fermer leur maison de "La Chine" pour aller s'installer à "La Pointe Claire".

Dorénavant, à "La Chine", la paroisse s'occupera de "tenir les petites escholles" tant pour les filles que pour les garçons.

(1) Cf. "Mission des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame établie à Lachine..." [Document transcrit et publié dans:] GIROUARD, Désiré. *Les anciens forts de Lachine et Cavalier de La Salle*. Montréal, E. Sénécal & Fils, 1891. (pp. 5-10). (Pour l'extrait cité ci-dessus, cf. p. 10)

1811

Quittant la petite localité de Howick (Québec), où il a élu domicile à son arrivée au pays en 1808, un certain Thomas A. Dawes vient s'établir à "La Chine". En ces lieux, peu de temps après, celui-ci se fait entrepreneur et se lance dans la fabrication de la bière.

Au cours des décennies qui vont suivre, malgré le caractère artisanal de ses origines, l'entreprise qu'il crée prendra vite une grande envergure et, ce faisant, ne sera pas sans se révéler de quelque incidence sur le développement du "Village de Lachine"⁽¹⁾, — petite agglomération que verront naître les lendemains de l'ouverture du "Canal de Lachine". Car à sa façon,

dans les diverses phases de cet essor qui sera sien, la "Dawes Brewery"⁽²⁾ laissera transparaître une première facette du visage industriel de "La Chine", — visage qui cependant ne se fera véritablement jour qu'au tournant du XIX^e siècle, avec l'implantation des premiers complexes sidérurgiques⁽³⁾.

(1) A ce chapitre, il convient peut-être de souligner tout d'abord que, dès la première moitié du XIX^e siècle, nombre de terres de la contrée "lachineoise", (et en particulier, les terres sises dans le proche voisinage de la brasserie), se voient devenir les sources à même lesquelles la "Dawes Brewery" va puiser une bonne part des matières premières qui lui sont nécessaires, notamment le houblon et l'orge. (En cela, certaines données compilées dans le cadre du recensement de 1851 seront certes révélatrices).

A ce propos, il peut convenir d'ajouter que deux formules ou deux manières d'agir se succèdent: au départ, et durant les premières décennies qui suivent sa création, la "Dawes Brewery" achète les récoltes des agriculteurs; puis, autour des années 1850-1860, — vraisemblablement parce que la chose est jugée plus rentable à long terme —, les brasseurs se portent acquéreurs des terres agricoles situées aux alentours de la brasserie. (A cet égard, peuvent témoigner: plusieurs pages des "Cahiers terriers...", les documents du cadastre de la "Ville de Lachine" ainsi que quelques actes notariés retrouvés dans les minutiers des notaires P. Lacombe et J. Smith).

Par ailleurs, lorsqu'entrevue comme composante de l'entité urbaine que constitue le "Village de Lachine", la brasserie Dawes peut faire figure de point névralgique, générateur d'une activité économique non sans incidence sur le processus d'urbanisation. Ainsi, à ce chapitre, on peut entre autres observer qu'avec le milieu du siècle, les abords de la brasserie (et plus spécifiquement, cette zone entourant la brasserie depuis le "Chemin public" jusqu'au chemin de fer de la "Montreal and Lachine Rail Road") deviendront le site de diverses habitations que la famille Dawes aura fait construire sur la partie sud de ses terres, habitations qui seront louées ou vendues à des particuliers, notamment à des travailleurs de la "Dawes Brewery". De plus, autre fait particulier dont il convient de prendre note, cet îlot résidentiel, qui prendra peu à peu l'allure d'un petit village dans le "Village...", ne sera pas longtemps isolé du cœur de l'agglomération; car, dès l'aube de la seconde moitié du XIX^e siècle, va naître l'important secteur commercial du "Haut du village"; secteur qui s'étendra le long du "Chemin public", depuis la "Place du Marché aux viandes" (où, en 1872, sera construit le premier Hôtel de Ville) jusqu'au "Lachine Wharf"; secteur dont les composantes (boucheries, épicerie, magasins généraux et hôtels) se regrouperont autour du Bureau de Poste, autour des bâtiments de la brasserie, autour de la gare-terminus du quai.

(2) Figurant parmi les membres fondateurs du groupe "National Breweries" (créé en 1909), la "Dawes Brewery" sera présente à Lachine jusqu'en 1922. Toutefois, à ce temps, l'entreprise sera de-

venue montréalaise depuis plusieurs décennies, ayant déménagé son siège social dans la métropole (rue St-Jacques) dans les années 1870. Constatation d'un tel fait peut entre autres être faite en feuilletant les pages du "Lovell's Montreal Directory 1876-1877", (sous la lettre D), où l'on peut lire: "Dawes & Co., ale and porter brewers, brewery at Lachine, office 215 St James, ale vaults 186 Fortification lane".

Par ailleurs, on peut également souligner qu'en 1922, lorsqu'elle quitte Lachine, la "Dawes & Co." va abriter ses quartiers rue St-Maurice (Montréal), dans les anciens locaux de l'"Imperial Brewery".

Enfin, derniers détails qui peuvent retenir l'attention: dans l'histoire des brasseries montréalaises, la brasserie de Thomas A. Dawes, — quant à la date de sa création —, vient au troisième rang, après celle de John Molson (1786) et celle de William Dow (1808); de plus, quant à la marque de commerce qui fut sienne, il peut être rappelé que la "Dawes Brewery" brassait les bières "Black Horse".

(3) Comme permettent de le constater les "Rôles d'évaluation de la Ville de Lachine . . ." pour les années 1880 et 1890, ces premiers complexes sidérurgiques à s'implanter à Lachine, (en bordure du canal, en aval des "Lachine Locks") seront ceux de la "Dominion Bridge . . .", de la "Dominion Barb Wire . . .", de la "Dominion Wire Rope . . ." et de la "Dominion Car Wheel".

1812

A "La Chine" et dans la contrée environnante, — entre les 29 juin et 2 juillet —, la conscription donne lieu à des événements qui, dans leur déroulement, prennent vite des allures d'émeute.⁽¹⁾

Le tout débute le lundi 29 juin alors qu'en ce jour, ordre est donné au major Leprohon de partir en chasse contre les déserteurs du district de "Pointe Claire" (district militaire s'étendant depuis "La Chine" jusqu'à "Sainte Anne du Bout de l'Isle").

Le jour même conformément à l'ordre reçu, Leprohon se met en route, accompagné d'une trentaine de miliciens. Dans la soirée, il parvient à destination et, peu de temps après son arrivée, il met aux arrêts deux des déserteurs qu'il recherche.

Le lendemain, tôt le matin, lui et ses miliciens se rendent dans la paroisse "Sainte Geneviève" et procèdent à l'arrestation d'un nommé Léveillé qu'ils amè-

nent avec eux jusque chez le capitaine de milice Binet. C'est à ce moment que les choses prennent un premier tournant: à leur arrivée chez Binet (de la part de qui ils comptent obtenir des renforts pour poursuivre leur mission), Leprohon et ses hommes se voient accueillis par un groupe de personnes qui vont et viennent en ronchonant leur désapprobation contre cette chasse aux déserteurs et le tirage au sort des conscrits. Prenant vite conscience des sentiments peu chaleureux que sous-tend cet accueil, et voulant éviter tout heurt ou toute embuscade, ils décident de décamper avec leur prisonnier. Mais à peine ont-ils repris leur marche, qu'une haie de petits attroupements se forme le long de la route qu'ils empruntent; une haie qui devient bientôt une ceinture menaçante qui les force à s'arrêter. A ce moment, certains des hommes (dont plusieurs sont armés) qui leur interdisent le passage s'avancent et somment Leprohon de libérer Léveillé sur le champ; ce que ce dernier fait sans autre forme de négociation.

Forts de cette victoire facile, les manifestants n'entendent pas s'arrêter là. En effet, dès cet instant, pendant que se font plus convaincants tous les propos que l'on tient sur l'arbitraire et le caractère abusif de la loi de milice dont on se dit non informé quant à sa sanction, certains parlent déjà d'aller libérer les autres prisonniers, alors que d'autres, plus radicaux et plus fermement résolus, envisagent de se rendre à "La Chine" et, de là, s'embarquer pour les quartiers d'entraînement de la milice (à Laprairie), et y forcer l'élargissement de tous les conscrits qui s'y trouvent.

En tout cela, les discussions se font brèves et les décisions rapides: à peine Leprohon et ses hommes s'éloignent-ils de chez Binet (talonnés par un groupe qui se détache de l'attroupement), que les leaders de la manifestation dépêchent, par toutes les paroisses environnantes, des messagers porteurs d'une invitation verbale à se rendre le lendemain à "La Chine", où une manifestation de plus grande envergure est prévue.

Comme convenu, dans la matinée du mercredi 1er

juillet, répondant aux invitations pressantes qui leur ont été lancées (invitations qui ont souvent pris de l'ampleur et diverses versions au fur et à mesure qu'elles furent transmises), des hommes de toutes les paroisses de l'ouest montréalais marchent par petits groupes vers "La Chine", pendant que divers petits attroupements s'agrègent un peu partout dans la contrée.

A onze heures, le nombre de ceux qui sont au rendez-vous dépasse la centaine. Peu de temps après, un certain Mc Gregor se présente chez un dénommé Chamillard, un habitant de "La Chine". A ce moment, la discussion s'engage: puisque l'on n'entend pas formellement s'insurger mais simplement trouver le moyen d'exercer une pression suffisante contre la conscription qu'on juge abusive et arbitraire, l'idée est lancée d'aller s'informer davantage sur la loi de milice, de préparer le texte d'une requête contenant toutes les doléances, puis de transmettre celle-ci aux autorités par la voix d'émissaires. Pour ce faire, une partie de l'assemblée se déplace vers "Saint Laurent" où, après avoir formulé par écrit ses plaintes, on délègue le capitaine de milice Thibaudeau et François Rapin avec mission d'aller s'enquérir auprès de certains notables montréalais quant à la loi controversée et solliciter des appuis.

Dans l'intervalle, les autorités gouvernementales, déjà fort préoccupées par la situation, décident d'intervenir. A deux agents spéciaux qu'elles désignent, elles confient le mandat de se rendre à "La Chine" pour y rencontrer les manifestants, leur bien signifier l'obligation qui leur incombe de se soumettre à la loi, et leur donner ordre de se disperser, faute de quoi la troupe recevra l'instruction d'entrer en scène. Mais, selon un scénario quelque peu prévisible, cette démarche gouvernementale s'avère sans grand succès et, peu de temps après, conformément au plan décidé, la troupe arrive sur les lieux, précédée du magistrat John McCord. C'est alors que les choses vont peu à peu tourner au tragique.

A son arrivée à "La Chine", McCord entreprend de chapitrer la foule, lui enjoignant de se disperser et lui disant de choisir des voies plus normales pour acheminer ses griefs. Mais, ayant tôt fait de se heurter à une fin de non-recevoir, il décide de ne pas insister davantage et, dans un geste officiel, il lit à la foule le texte de la loi contre les attroupements, pendant que les soldats prennent position. Puis, dans une dernière tentative, il signifie aux manifestants que, s'ils l'obtempèrent pas dans un délai de trente minutes, il y aura intervention de la troupe. Mais encore là, malgré le fait que dans les instants qui suivent certains se détachent du groupe, les avis répétés de McCord ne trouvent guère audience et l'attroupement reste presque entier.

La demi-heure de grâce s'étant écoulée, l'officier commandant donne ordre de charger le canon et de tirer un coup de semonce en direction du fleuve. A peine le canon tonne-t-il encore qu'une salve de coups de fusil est tirée contre la troupe et déclenche l'affrontement. Dans les deux camps, les armes à feu crépitent. L'échange est bref. Bilan: un mort et un blessé grave du côté des manifestants qui, pour la plupart, fuient les lieux dans la confusion de l'escarmouche.

Mais les choses n'en restent pas là, car alors commence une vaste poursuite contre ceux que l'on considère désormais comme des insurgés. Durant les heures qui suivent, et durant la journée du 2 juillet, de nombreux soldats sillonnent et ratissent toute la région, faisant trente-quatre prisonniers qui viennent bientôt retrouver les trois autres déjà captifs à Montréal.

S'ensuivent, en août et en septembre, de longs procès où la couronne n'a pas à s'évertuer pour exhiber une preuve accablante, convaincre le jury de la culpabilité des accusés, et faire sévèrement condamner ces derniers. En cela, — comme il ressort du prononcé du jugement —, la perspective donnée aux événements de "La Chine" n'est pas sans s'avérer déterminante. Car, malgré les variantes qu'ils comportent, les chefs d'accusation sont lourds, étant, — quant à l'énoncé de

leur teneur —, rapidement ramenés à celui d'avoir conspiré, fomenté et pris part à une résistance, une insurrection, voire même, à une rébellion contre le gouvernement et ses lois. Conséquemment, les peines imposées sont d'une sévérité proportionnelle: peine de prisons et/ou lourdes amendes assorties de promesses de non-récidive.

Dans leurs grandes lignes, tels auront été le cheminement et l'aboutissement d'une revendication qu'auront voulu faire certaines gens pour qui, telle qu'ordonnée et appliquée, la loi de milice de 1812 aura paru inacceptable.

(1) D'une manière approfondie, tous ces faits et leurs incidences ont été analysés, avec moult détails, par Jean-Pierre Wallot dans une étude intitulée *"Une émeute à Lachine contre la "conscription" laquelle a été publiée dans R.H.A.F., vol. XVIII, no 1, juin 1964, pp. 112-137; et, vol. XVIII, no 2, septembre 1964, pp. 202-232.* Sur ces incidents de 1812, cette étude demeure certes une source de première importance.

1815

Au printemps de cette année, dans un contexte qui n'est évidemment plus celui de la *"Nouvelle France"*, mais bien celui du *"Haut"* et du *"Bas Canada"*(1), et suite à une discussion sporadiquement relancée au cours des dernières décennies(2), l'idée du *"Canal de Lachine"* se voit officiellement tirer de l'ombre alors qu'à ce temps, et plus exactement le samedi 25 mars, sanction est donnée à l'*"ACTE pour accorder une Aide à Sa Majesté afin de contribuer à l'ouverture d'un CANAL du voisinage de Montréal à La Chine, et aussi afin de pourvoir aux moyens nécessaires pour faciliter l'exécution du dit Canal"*(3).

Plus particulièrement, dans ce geste officiel ainsi posé, l'autorité gouvernementale vient tout d'abord inscrire le projet du *"Canal de Lachine"* parmi ses grandes priorités, pour ensuite venir annoncer qu'aux fins de

voir bientôt se concrétiser cette entreprise, l'Etat entend consacrer une somme de £25 000 prise à même les deniers publics. En outre, bien que, selon la teneur du préambule de cette loi, le gouvernement du *"Bas Canada"* s'en fasse le premier maître-d'oeuvre, celui-ci signifie bien son intention de confier le projet du canal à des commissaires constitués en un corps administratif, — sous le nom de *"bureau d'Administration du Canal Royal du Canada"*—, à qui seront conférés tous les pouvoirs jugés nécessaires pour mener à bien toute cette tâche.

Cependant, en dépit du caractère formel qui s'y rattache, et malgré l'optimisme qui semble les animer, ces intentions et ces décisions de l'autorité gouvernementale ne pourront pas, sous l'empire de cet *"ACTE . . ."*, trouver quelque écho concret.

(1) Facette importante de ce contexte: le problème des communications fluviales entre la *"Haute"* et la *"Basse Province"*. A ce sujet, ces quelques faits méritent peut-être d'être mis en lumière:

Au temps de la Révolution américaine, les militaires ne tardent à attirer l'attention des autorités sur les grandes difficultés qu'ils éprouvent dans leurs mouvements de troupes vers les *"Pays d'amont"*. Et dès 1779, donnant réponse à ces doléances, le gouverneur de la *"Province of Quebec"*, Sir Frederic Haldimand, demande aux *"Royal Engineers"* de s'appliquer à élaborer les plans et les devis d'ouvrages qui, une fois complétés, pourront quelque peu faciliter la montée du fleuve, particulièrement entre le *"Lac St Louis"* et le *"Lac St François"*; i.e. là où une série presque ininterrompue de chutes et de rapides brisent le cours du fleuve sur près de quinze milles. Ce qui amène, entre 1779 et 1783, le creusage de quatre petits canaux, depuis la *"Pointe des Cascades"* jusqu'au *"Côteau du Lac"*; petits canaux qui s'étendent sur une distance de quelque 1 700 pieds et qui, au moyen de cinq écluses, permettent de racheter quinze pieds d'une dénivellation de quatre-vingt-quatre pieds qui sépare ces deux *"Lacs"*.

Faisant davantage figure de premiers balbutiements d'une solution à être envisagée tôt ou tard, ces premiers canaux n'en deviendront pas moins très utiles et très populaires auprès de tous ceux qui, en quelque manière, seront mêlés ou auront quelque intérêt dans le commerce entre la *"Haute"* et la *"Basse Province"*, — et ce, dès l'époque où, peu à peu, se refroidiront les tensions américano-britanniques du 18^e siècle et où, simultanément, avec l'arrivée et l'installation des premiers *"Loyalistes"*, s'amorceront les premières phases du développement du *"Haut Canada"*—.

Toutefois, avec les années, au fur et à mesure que va s'accroître le volume des importations et des exportations entre les deux pro-

vinces, et parce que jamais véritablement résolu, le problème des communications fluviales va prendre de l'ampleur et vite devenir une dangereuse épine au pied pour les "merchants", (notamment pour ceux de Montréal), surtout à compter du moment (i.e. aux confins des 18e et 19e siècles) où les Américains vont songer à se doter d'un réseau de voies navigables entre les ports de l'Atlantique et les zones intérieures. Dès lors sensibilisé, — pour ne pas dire inquiet —, à ces menaces qui pèsent lourdement sur ses intérêts, le milieu "merchant" va très tôt réagir et entreprendre, auprès des autorités gouvernementales, moult démarches pour que soit trouvée et apportée la solution qui s'impose pour résoudre les problèmes de la navigation sur le "Haut Saint Laurent". (2)

Puis, avec les nouvelles hostilités anglo-américaines des années 1812-1815, c'est avec une plus grande acuité encore que toute la question va se poser, l'état guerre provoquant un accroissement considérable de la circulation fluviale dans la région des Grands Lacs. Dès lors, dans une revendication devenue commune, marchands et militaires seront à nouveau réunis. (3)

Selon toute vraisemblance, à la lumière des documents qui en témoignent, c'est à travers ces circonstances qu'il faut entrevoir les motifs qui, le 25 mars 1815, amènent l'autorité gouvernementale à conférer le statut de priorité à l'idée d'une voie navigable entre "La Chine" et Montréal.

(2) Se font entre autres remarquer dans cette discussion:

Le rôle et l'intervention d'un certain John Richardson, — figure éminente du milieu "merchant" montréalais, siégeant à l'Assemblée législative du Bas-Canada —, qui, en avril 1796, tout en s'attachant à faire améliorer les routes entre "La Chine" et Montréal, se fait le parrain d'un bill visant à donner communication entre ces lieux par un canal, bill qui cependant ne se voit jamais sanctionné. (Voir à ce propos: *J.A.L.B.C.* 1795-1796, pp. 230, 232, 234, 249, 258).

Les pétitions d'un groupe de marchands montréalais qui, en 1805, conduisent à la décision de faire certains travaux: nettoyer de ses plus gros obstacles rocheux le "grand Sault St Louis" et, un peu plus tard, une réfection partielle du "Lachine Turnpike Road". (Voir à cet égard: *J.A.L.B.C.* 1805, pp. 94-96 et *S.P.B.C.* 1805, 48 *Geo.* III, c. 19.)

Les représentations faites par le "Commissary general" W.H. Robinson auprès de Sir George Prevost, gouverneur et commandant-général; représentations dont témoigne une lettre du 14 novembre 1814 (cf. *A.P.C.*, RG-8, C-38, pp. 88-93), dans laquelle sont largement expliquées toutes les difficultés que les militaires doivent affronter sur la route fluviale entre Montréal et Kingston, et où, de manière explicite, recommandation est faite d'inscrire l'idée du "Canal de Lachine" parmi les mesures prioritaires à être prises pour remédier à cette situation.

(3) Cf. *S.P.B.C.* 1815, 55 *Geo.* III, c. 20.

1818

En cette année, pour la première fois, la "Presbyterian Church" se fait officiellement présente à "La Chine". (1)

Fait à noter, avec l'établissement de cette mission presbytérienne qui, dans les années 1830, se verra conférer des assises plus permanentes, c'est une première page de l'histoire de l'Eglise protestante à "La Chine" qui s'écrit.

(1) Témoignage de ce fait: les premières pages des registres d'état civil de la "St Andrew's Presbyterian Church" de Lachine [1818, 1832-1850], registres dont copie conforme est conservée aux A.N.Q.M.

1819

Si ce n'est qu'il a déjà fait couler beaucoup d'encre (1), le dossier du "Canal de Lachine" n'a guère évolué depuis 1815. Et à l'aube de cette année 1819, — presque quatre ans après que, pour la première fois dans une loi, le canal a été déclaré projet prioritaire —, un groupe de "merchants" montréalais, se disant fort désireux de voir les choses bouger, adresse une pétition à l'Assemblée législative du Bas-Canada. (2)

Sitôt reçue, cette requête se voit donner réponse dans la création d'une commission parlementaire. Devant celle-ci, les pétitionnaires, comme tous ceux pour qui le projet a quelque attrait, sont bientôt invités à se présenter afin d'y venir exposer toutes leurs vues sur le projet du canal et, plus particulièrement, sur le meilleur cheminement à suivre pour en assurer la pleine réalisation dans les plus brefs délais.

Donnant suite à cette invitation, plusieurs intervenants se présentent aux audiences de la commission. Outre la répétition d'arguments qui deviennent presque classiques, — quant à la nécessité de creuser ce canal pour répondre à des impératifs militaires et satisfaire

les exigences du développement commercial —, les propos de ces gens ne se font guère innovateurs, sauf peut-être sur deux points. Ainsi, pendant que certains intervenants font la proposition d'un tracé particulier qu'ils jugent idéal⁽³⁾, d'autres attirent davantage l'attention sur l'idée de voir le secteur privé, et plus spécifiquement, une société par actions, devenir le maître-d'oeuvre de toute l'entreprise.

A la fin de mars, ces audiences prennent fin et les membres de la Commission font rapport. Il s'ensuit la préparation d'un bill qui, soumis à l'Assemblée, n'est adopté qu'avec une mince majorité, suite à un long débat. Prenant force de loi le 24 avril 1819, jour de sa sanction, l'"Acte pour faire et maintenir un Canal Navigable du voisinage de la Cité de Montréal à la Paroisse de Lachine, dans l'Isle et Comté de Montréal"⁽⁴⁾ vient officiellement annoncer qu'"aux fins" . . . de faire et parachever un Canal depuis la Chine jusqu'au pied du Courant Sainte-Marie, avec une branche latérale sortant à ou près du Port de Montréal . . ." ^(4a), — un canal qui, une fois rendu navigable, " . . . faciliteroit essentiellement la communication par eau entre Montréal et la Province du Haut-Canada, donneroit le moyen de transporter plus facilement, plus avantageusement et à meilleur marché tous effets, Denrées et Marchandises quelconques, et seroit d'ailleurs d'une grande utilité publique . . ." ^(4b) —, l'autorité gouvernementale, avec l'accord du Parlement, se dit favorable à la requête que lui ont adressée un groupe de citoyens de Montréal, et encourage la création de la "Compagnie des Propriétaires du Canal de Lachine".

Plus spécifiquement, selon les disposition de cet "Acte . . .", charte est alors donnée et pouvoirs sont alors conférés à une compagnie, — dont le capital-actions est fixé à £150 000, partagé en 3 000 actions de £50 chacune —, à qui incombe désormais la tâche de s'appliquer à tout mettre en oeuvre pour que, dans un délai maximal de trois ans, le "Canal de Lachine" soit devenu une réalité⁽⁵⁾.

Quelques mois plus tard, et plus précisément le 26 juillet, cette société ainsi créée voit véritablement le jour, alors qu'à une première assemblée des actionnaires, on procède à l'élection des membres de son conseil d'administration.⁽⁶⁾

Toutefois, à peine naissante, la "Compagnie des Propriétaires du Canal de Lachine" est vite en proie à des grandes difficultés quant à ses assises financières, ses actions ne trouvant que peu d'acheteurs. Loin de s'améliorer avec le temps, cette situation ira en s'envenimant davantage; tant et si bien qu'au printemps 1821, la compagnie sera finalement dissoute, ne laissant derrière elle que des études préliminaires et les importants plans et devis qu'aura faits pour son compte Thomas Burnett, une figure éminente chez les constructeurs de canaux d'Angleterre.⁽⁷⁾

(1) A cet égard, — bien que cette note ne soit le fruit que d'une première recherche exploratoire n'ayant porté que sur certains journaux montréalais des années 1815-1819 —, il convient peut-être de signaler les éditoriaux, les lettres de lecteurs et/ou les articles qui furent publiés dans:

The Canadian Courant and Montreal Advertiser, (Edition du samedi 17 février 1816).

The Gazette, (Edition du samedi 25 novembre 1815; celle des lundis 15 janvier et 7 octobre 1816; ainsi que celle du mercredi 18 février 1818).

The Herald, (Edition du lundi 20 novembre et des samedis 23 et 30 décembre 1815; celle des samedis 20 janvier et 3 février 1816; celles des samedis 26 avril, 3 et 10 mai et celle du mercredi 9 juillet 1817; ainsi que celle des samedis 17 et 24 octobre 1818).

Editoriaux, lettres de lecteurs et/ou articles dans lesquels, alors que certains se demandent ce qu'il advient du "Canal de Lachine", d'autres reprennent les longues argumentations sur la nécessité de tout mettre en oeuvre au plus tôt, (surtout à compter du moment où, du côté américain, prennent forme certains projets comme celui du "Erie Canal" (1816-1817)), ou encore, dénoncent l'inertie gouvernementale et exigent des décisions rapides et concrètes.

(2) Cf. *J.A.L.B.C. 1819*, pp. 21-22, 42.

(3) Dès ce temps, — et jusqu'en mars 1823, au moment où les "Commissaires du Canal . . ." se verront enjoint de se conformer et de s'en tenir au tracé tel que formulé dans les plans officiellement acceptés —, une longue polémique va se développer à propos du tracé à choisir pour le canal que l'on doit creuser. Comme en témoignent divers articles de journaux et certaines publications (*).

deux camps vont croiser le fer en cette controverse. Pour certains, le projet idéal sera celui d'un "Canal de Lachine" descendant jusqu'au pied du "Courant Sainte Marie", avec une branche latérale le faisant se joindre au Port de Montréal. Pour d'autres, ce sera l'idée d'un "Canal de Lachine" s'arrêtant au Port de Montréal. Tour à tour, ces deux thèses en présence s'imposeront: la première, au temps de la création de la "Compagnie des Propriétaires . . ."; la seconde, celle que l'on adoptera, au temps où le gouvernement se fera à nouveau le maître d'oeuvre de l'entreprise et confiera cette dernière aux "Commissaires du Canal . . .".

(* Parmi ces écrits qui deviennent parties intégrantes de l'arsenal des antagonistes, il faut, entre autres, citer:

1) Certains articles parus dans:

The Canadian Courant and Montreal Advertiser, (Edition des samedis 16 janvier, 6 février, 13 et 27 mars 1819; ainsi que celle du samedi 2 février 1822).

The Herald, (Edition des samedis 9 et 16 février 1822).

2) Ces deux imprimés savoir:

Observations sur le Canal de Lachine, par James Brown, (Imprimé à Montréal, en 1822). N.B. L'exemplaire consulté est celui conservé à la Bibliothèque nationale du Québec.

Reply to Remarks on the Lachine Canal, par Theodore Davis, (Imprimé à Montréal, en 1822). N.B. L'exemplaire consulté est celui conservé aux A.P.C..

Par ailleurs, il faut peut-être également remarquer que, dans leurs rapports annuels qu'ils déposent au Parlement, les "Commissaires du Canal . . ." ne passent pas sous silence cette question. Ainsi, à ce propos, il est certes dans l'ordre de mentionner que référence est faite à cette question dans:

"Le Rapport des Commissaires . . ." en date du 31 décembre 1821. (Cf. *J.A.L.B.C. 1822, Appendice I*; ou, pour l'original, cf. "Reports of the Commissioners for the Lachine Canal to the Legislature, 1821-1841" pp. 1-11, A.P.C., RG-43, B, 4, d, vol. 7 - Microfilm, bobine #C-4243)

"The Supplementary Report of the Commissioners . . ." en date du 27 novembre 1823. (Cf. *J.A.L.B.C. 1823, Appendice D*; ou pour l'original, cf. "Reports of the Commissioners . . .", tel que cité ci-dessus, pp. 30-33).

(4) Cf. *S.P.B.C. 1819, 59 Geo III, c. 6*. ((4a) et (4b), cf. *ibid.*, "Préambule")

(5) Pour l'histoire de la "Compagnie des propriétaires du Canal de Lachine", outre les journaux, les *J.A.L.B.C.* et les *S.P.B.C.*, la source première principale est certes le registre des "Minutes of Proceedings respecting the La Chine Canal Navigation [Company (1819-1821)]"; un document original conservé aux A.P.C., sous la cote RG-43, B-4d, vol. 6, (copie microfilmée, bobine #C-4243).

(Constituant tout d'abord, et cela va de soi, le recueil officiel des procès-verbaux des assemblées des actionnaires et du conseil d'administration de la compagnie (pour la période comprise entre le 26 juillet 1819 et le 30 avril 1821), ce registre collige également la

teneur de moult documents touchant les affaires de la compagnie. Parmi ces documents qu'a pris soin d'y transcrire le secrétaire de la compagnie, on peut entre autres retrouver: diverses pièces de correspondance, — dont celles se rapportant aux démarches entreprises pour l'engagement de Thomas Burnett à titre d'ingénieur et pour celui de l'arpenteur John Adams —, le texte des accords intervenus entre l'ingénieur et la compagnie; les rapports et les devis soumis par celui-ci; divers documents de comptabilité; et finalement, en ces dernières pages, le texte des accords et des conventions intervenus entre le gouvernement et la compagnie (18 mai 1821), relativement à la dissolution de cette dernière.)

(6) A cette assemblée du 26 juillet 1819, ont été élus par les actionnaires, à titre d'administrateurs de la compagnie: le Lieutenant-colonel Ready, John Richardson, Thomas Thain, Thomas Porteous, Robert Gillespie, Francis Desrivieres, Thomas Phillips, Robert Froste et Toussaint Pothier.

(7) Les plans et devis faits par Thomas Burnett, aidé en cela par l'arpenteur John Adams, sont portés à la connaissance du conseil d'administration le lundi 8 janvier 1821, lors d'une réunion où l'ingénieur vient faire rapport. (Une transcription de ce rapport accompagne le procès-verbal de cette réunion du 8 janvier 1821). Si l'on veut dresser un bilan de l'oeuvre de la compagnie dans l'entreprise du canal, c'est dans ces travaux de Burnett qu'il faut en rechercher l'essentiel.

Fait à noter, bien qu'au printemps 1821, la "Compagnie des Propriétaires . . ." cesse d'exister, Thomas Burnett n'en continue pas moins son oeuvre, celui-ci se voyant alors maintenu dans ses fonctions par le gouvernement du Bas-Canada, (à nouveau redevenu le maître-d'oeuvre de l'entreprise du "Canal de Lachine").

1821 - 1826

En cette demi-décennie qui s'étend du printemps 1821 à l'été 1826, une idée, déjà vieille de plus d'un siècle et demi, vient finalement se traduire en une réalisation pleine et entière: celle d'une route navigable entre "La Chine" et Montréal.

Entrevue sous ses principales têtes de chapitre, l'histoire de cette nouvelle entreprise du "Canal de Lachine", c'est tout d'abord la fin de l'aventure de la "Compagnie des Propriétaires . . ." et la reprise en charge du projet par la "Province du Bas-Canada". En cela, une première date à signaler est celle du samedi 17 mars 1821, jour où est sanctionné un nouvel "Acte pour faire un Canal navigable du voisinage de

Montréal à la Paroisse de Lachine . . .”(1). Réponse du Parlement à une requête des “. . . Propriétaires du Canal . . .”(2), et troisième bill à être adopté sur le même sujet depuis 1815, cette nouvelle loi vient bien signifier l'intention ferme des autorités gouvernementales de se faire à nouveau le maître d'oeuvre du “Canal de Lachine”, “. . . dans le cas où la Compagnie des Propriétaires . . . ne feroit pas et n'achèveroit pas le dit Canal dans le tems prescrit par la Loi, ou auroit perdu ou abandonneroit ses droits à le faire . . .”(3), — une éventualité à laquelle, selon la teneur de cette loi, on s'est plus que préparé et qui, dans les faits, paraît déjà être devenue réalité, la “Compagnie des Propriétaires . . .” étant déjà financièrement quelque peu moribonde, ou du moins en proie à de graves difficultés, et en fort mauvaise posture quant à ses obligations de mener le canal à son parachèvement dans les délais prévus, i.e. l'été 1822.

A peine cette loi a-t-elle reçu la sanction royale que, du côté des “. . . Propriétaires du Canal . . .”, le conditionnel de ces verbes revêt davantage l'allure du présent de l'indicatif. Ainsi, dès le vendredi 23 mars, lors d'une réunion spéciale, les membres du conseil d'administration sont informés par le président de ces mesures prises par le Parlement et en viennent à une décision: convoquer tous les actionnaires et obtenir de ces derniers l'autorisation d'entreprendre, avec les mandataires du gouvernement, des négociations quant à l'avenir de la compagnie et quant à son possible, pour ne pas dire, son imminent désistement. Etant réunie le 30 avril, l'assemblée des actionnaires donne à son conseil d'administration l'autorisation qu'il sollicite. Dans les jours qui suivent, s'amorcent des pourparlers qui ont tôt fait d'aboutir. Ainsi, le samedi 12 mai, une entente intervient entre les administrateurs de la compagnie et les négociateurs gouvernementaux; toutefois, ce n'est que six jours plus tard que le tout devient officiel, au moment où le gouverneur, Lord Dalhousie, ratifie les termes de cet accord.(4)

A compter de cette date du 18 mai 1821, parce qu'elle

perd sa seule raison d'être, la “Compagnie des Propriétaires . . .” cesse véritablement d'exister, et le “Canal de Lachine” devient désormais l'affaire de cet organisme gouvernemental, de ce “. . . Corps incorporé sous le nom de Commissaires pour le Canal de Lachine . . .”(5).

S'appliquant vite à leurs tâches, les “Commissaires” font publier(6), dès le début de juin, des avis d'appel d'offres pour l'exécution des grands travaux du “Canal de Lachine”. Ces offres ainsi sollicitées doivent être soumises avant, ou au plus tard, le 30 juin, et doivent se conformer aux plans et devis de l'ingénieur Thomas Burnett.(7)

Un mois plus tard, à leur réunion du vendredi 6 juillet, les “Commissaires” procèdent à l'ouverture des plis cachetés contenant les soumissions reçues et, à leur assemblée du lundi qui suit, ils arrêtent leur choix. L'offre conjointement soumise par les entrepreneurs Thomas Phillips, Andrew White, Stanley Bagg et Oliver Wait est celle qu'ils retiennent.(8) Sitôt informés de la chose, et après avoir signé le contrat, les entrepreneurs choisis s'attachent à recruter les premières équipes de travailleurs(9), et à voir aux derniers préparatifs de la mise en chantier.

De manière officielle, les travaux débutent dans l'après-midi du mardi 17 juillet, alors qu'à “La Chine”, se déroulent les cérémonies de la levée des premières pelletées de terre.(10)

Ce n'est cependant que le lendemain matin que l'on se met véritablement à l'oeuvre, les discours et les toasts de la veille cédant alors et désormais leur place aux bruits des pics et des pelles qui, tout au long des prochaines années, — particulièrement, entre chaque fonte des neiges et chaque tombée des feuilles —, vont se faire entendre depuis les rives du “Lac St Louis” jusqu'aux abords de la zone portuaire montréalaise.

Bien qu'en regard de certains autres du même type, — notamment en regard du gigantesque “Erie Canal”, un projet américain —, ils puissent paraître d'allure

modeste, ces ouvrages que l'on met en chantier pour le creusement du "Canal de Lachine" n'en seront pas moins d'une certaine envergure. Car, une fois parachevée, cette route navigable artificielle s'étendra sur une longueur de près de huit milles et demi et, en sa largeur, "... n'aura pas plus de quarante pieds à la surface de l'eau^(11a) et vingt huit au fond..."⁽¹¹⁾. En outre, parce qu'il s'avérera essentiel d'adoucir la descente entre "La Chine" et Montréal, — descente rendue quelque peu abrupte par une dénivellation de quelque quarante-cinq pieds —, ce canal sera doté d'un système d'écluses⁽¹²⁾ et, de ce fait, se verra donner l'aspect d'un long escalier aux marches inégales. Quant à sa profondeur, — qui, pour être atteinte, exigera parfois que l'on entaille le roc —, le "Canal de Lachine" "... sera navigable à des Bateaux, Chaloupes ou Vaisseaux tirant quatre pieds et demi d'eau..."⁽¹³⁾. Par ailleurs, parmi ces ouvrages, il faut implicitement compter la construction de ponts; il y en aura treize qui enjamberont le canal, et trois d'entre eux seront de pierre.⁽¹⁴⁾

Et pour tout cela, outre le long labeur de plusieurs bataillons de charpentiers-menuisiers, de tailleurs de pierre, de maçons et, surtout, de très nombreux travailleurs journaliers, sans oublier la part prise par l'ingénieur et les maîtres de chantier, il sera nécessaire d'investir une somme d'environ £107 000⁽¹⁵⁾; somme que l'on comptera amortir quelque peu par la perception de péages⁽¹⁶⁾, une fois le canal en opération.

Menés à une cadence tout de même assez rapide, compte tenu des moyens technologiques mis en oeuvre, ces grands travaux vont connaître une première étape de leur parachèvement quatre ans plus tard, alors que, le lundi 16 août 1824, le "Canal de Lachine" sera ouvert entre "La Chine" et le "Fauxbourg Saint Joseph", — une distance de près de sept milles.⁽¹⁷⁾ Toutefois, il faudra attendre encore deux ans pour que l'oeuvre soit pleinement devenue réalité; en effet, il faudra attendre 1826 pour voir, pour la première fois, le "Canal de Lachine" être ouvert à la

navigation commerciale sur toute sa longueur, depuis son entrée à "La Chine" jusqu'à son terminus, à l'extrémité ouest du Port de Montréal.⁽¹⁸⁾

(1) Cf. "Acte pour faire un Canal navigable du voisinage de Montréal à la Paroisse de Lachine, et pour approprier une certaine somme d'argent à cette fin, et pour rappeler un certain Acte y mentionné. (17e Mars 1821)." S.P.B.C., *J Geo. IV*, c. 6.

(2) Présentée à l'Assemblée législative du Bas-Canada le lundi 15 janvier 1821 (Cf. *J.A.L.B.C.*), cette pétition des "Propriétaires..." vise plus particulièrement à obtenir du Parlement une aide pécuniaire (achats de plus d'actions par la Province) ainsi qu'un amendement à la charte de la compagnie (pouvant permettre d'accroître les dividendes des actionnaires); et tout cela, bien sûr, pour surmonter les effets de la difficile situation financière de la compagnie. Sitôt reçue par l'Assemblée, cette pétition est référée à un comité d'étude; un mois plus tard, le lundi 12 février plus exactement (Cf. *J.A.L.B.C.*), après avoir entendu les pétitionnaires, ce comité fait rapport et recommande que le Parlement ne donne pas suite à cette demande pour songer plutôt à reprendre en mains le projet et l'entreprise du canal.

(3) Cf. "Acte pour faire un Canal navigable..." S.P.B.C., *J Geo. IV*, c.6, préambule.

(4) Signé le 12 mai et ratifié le 18 qui suit, cet accord touche plus particulièrement la cession, par la compagnie au gouvernement, de tous les plans, devis et études faits depuis 1819 pour le compte de la compagnie par Thomas Burnett. On peut en retrouver la teneur en deux transcriptions. Ces transcriptions sont celles que contiennent: 1) les dernières pages du registre des "Minutes of Proceedings respecting the La Chine Canal Navigation", (document précédemment cité); 2) les premières pages du registre des "Minutes of Proceedings of the Commissioners for the Lachine Canal", (A.P.C., RG-43, B-4d, vol. 6 — copie microfilmée, bobine #C-4243).

(5) Le 26 mai 1821, en remplacement des "Commissaires" démissionnaires Chartier de Lotbinière, Isaac Winslow Clarke et Stephen Sewell, — les négociateurs et signataires de l'accord du 12 mai —, le Gouverneur nomme "Commissaires pour le Canal de Lachine": John Richardson, Charles William Grant, John Ready, Thomas Porteous, Robert Gillespie, Toussaint Pothier, David Ross, Francis Desrivières, George Garden et Thomas Philipps (ce dernier démissionnera le 25 juin pour se faire entrepreneur et soumettre une offre pour le creusement du canal). De plus, dans ce même geste, le Gouverneur nomme Frederick Griffin secrétaire de cette commission.

N.B. Les archives des "Commissaires pour le Canal de Lachine" constituent la source première à même laquelle peut être puisée une grande, sinon la plus grande, partie de l'information encore existante sur l'histoire du canal dans la première partie du siècle dernier. Ces documents se partagent en quatre grandes séries, savoir:

1. - "Minutes of the Proceedings of the Commissioners for the Lachine Canal" 1821-1827, 1830-1842.

2. - "Reports of the Commissionners for the Lachine Canal to the Legislature" 1821-1841. (N.B. Ces rapports ont été publiés annuellement dans les Appendices des J.A.L.B.C. et des J.A.L.P.C.)
 3. - "Account books of labourers' wages", 1820-1824, 1824-1825.
 4. - "Duplicate vouchers for payments made on account for the Lachine Canal". 1821-1824.

Ces archives sont aujourd'hui conservées aux A.P.C., sous la cote RG 43, B-4d, vol. 6 à 9, (des copies microfilmées en ont été faites et celles-ci portent les numéros de bobine #C-4243 et #C-4244).

(6) Entre autres, dans "The Herald" et dans "The Gazette" (édition du samedi 1er juin).

(7) Au lendemain des accords du mois de mai 1821, ces plans et devis, faits pour le compte de la "Compagnie des Propriétaires . . .", deviennent propriété des "Commissaires pour le Canal de Lachine" qui les jugent suffisamment élaborés et adéquats. Incidemment, il convient peut-être de noter que, retenant ses services, les "Commissaires" maintiennent Thomas Burnett dans ses fonctions d'ingénieur responsable des travaux pour le creusage du canal. Celui-ci y restera jusqu'à sa mort qui surviendra le 9 novembre 1824.

(8) . . . Le six de juillet, les propositions pour l'excavation furent ouvertes et des explications sur certains points qui ne paroissent pas assez clairs, furent trouvées nécessaires, lesquelles ayant été obtenues, les propositions d'Andrew White, Stanley Bagg, Thomas Phillips et Oliver Wait, avec l'offre de John Try et Abner Bagg comme leurs cautions, furent acceptées pour toute la ligne du Canal, étant les plus basses.

Les Taux sont comme suit:

Excavation dans la terre de toutes espèces, Huit deniers [pence] et demi par verge cube.

Excavation dans le Roc, trois shelings et trois deniers par verge cube.

Excavation extraordinaire dans le Roc, trois shelings par verge cube. On entend par excavation extraordinaire, ce qui est fait, soit dans le roc, ou dans la terre, au dessus du niveau ordinaire du sentier de touage.

Il convient de remarquer que quoique dans quelques-unes des propositions une partie des prix paroisse moindre; ils ne le sont pas néanmoins réellement, parce qu'étant pour de petits espaces où il n'y a point de roc, il ne résulte du bas prix aucun rabais essentiel dans la pratique. L'objet des Commissaires étoit d'obtenir pour la totalité de l'ouvrage, des prix sur un pied qui, eu égard à la diversité de sa nature pût donner sur le tout une espèce de certitude, et faire éviter la collision et les différends qui résulteroient probablement d'une variété de contrats séparés.

Ceux qui ont entrepris l'excavation sont des personnes de bonne réputation et d'une fortune considérable; on en peut dire autant de leurs cautions, et il est stipulé qu'ils se chargent de tous les risques et frais provenant de l'entrée de l'eau dans les ouvrages, et autres accidens. Il fut ensuite fait avec eux, sur le même principe, un marché (dont il avoit aussi été préalablement donné avis public pour faire de la clôture entre le canal et les terrains contigus . . .) (Cf. "Rapport des Commissaires pour le Canal de Lachine", 31 décembre 1822, J.A.L.B.C. 1822, Appendice I)

(9) Au sujet des travailleurs ayant oeuvré sur les chantiers du "Canal de Lachine", beaucoup de choses restent à découvrir et, à lui seul, ce volet particulier pourra et se devra de faire ultérieurement l'objet d'études approfondies et exhaustives. Pour l'instant, compte tenu du cadre de ce propos, on ne peut qu'y jeter un bref coup d'oeil.

En cela, en tout premier lieu, quant aux sources premières où l'on peut puiser quelque élément d'information, il peut convenir de faire mention de ces collections: les journaux montréalais pour la période 1821-1826, les archives des "Commissaires . . ." (auxquelles références ont été faites dans la note (5) ci-dessus), et les précieux "Stanley and Abner Bagg Papers" (un fonds privé d'archives, aujourd'hui conservé aux McCord Museum, — voir la note (9a) ci-dessous).

A la lumière d'une première démarche exploratoire à travers ces très nombreux documents, — où se côtoient moult données quant au nombre de travailleurs, quant à leur identité, quant au nombre d'heures travaillées, quant au partage de leurs tâches, quant à leur rémunération, . . . — il semble que, sur les chantiers du canal, hormis l'ingénieur, ses assistants et les contre-mâtres, l'on a pu compter trois principaux groupes: 1) Les travailleurs oeuvrant à l'excavation proprement dite; 2) Les travailleurs oeuvrant à la construction des écluses; 3) Les travailleurs oeuvrant à l'extraction et à la taille de la pierre à la carrière de Caughnawaga.

1) Les travailleurs oeuvrant à l'excavation proprement dite:

Immigrants pour la plupart, et faisant partie de la main d'oeuvre nomade qui se retrouve sur les chantiers des grands travaux publics, ceux qui travaillent à l'excavation sont recrutés et à l'emploi des entrepreneurs à titre de "daymen". Leurs tâches, peu spécialisées, sont celles du creusage et du charroyage de la terre excavée; tâches certes onéreuses si l'on tient compte du fait que leurs seuls outils sont des pics, des pelles et des brouettes. Partagés en équipes, ces travailleurs sont placés sous l'autorité de contre-mâtres. D'une durée de près de quatorze heures, la journée de travail débute à l'aube, vers cinq heures, et se termine au couchant, vers sept heures, — le caractère saisonnier des travaux n'est sans doute pas étranger à un tel horaire. Quant à leur rémunération quotidienne, celle-ci varie entre 2 shillings et 2 shillings 6 pence; de leur côté, les contre-mâtres ont un salaire dépassant de 6 pence en moyenne celui des "daymen". Fait à noter, toujours selon les "Bagg Papers", ces émoulements ne sont cependant pas toujours versés en argent sonnante; en effet, le salaire de ces gens, comme celui de tous ceux qu'emploient les entrepreneurs, est souvent payé sous forme de bons d'achat échangeables au magasin général du chantier, magasin géré par les entrepreneurs. Travaillent aussi à l'excavation, — aux mêmes conditions, mais à un salaire comparable à celui des contre-mâtres —, les "drillmen", i.e. ceux à qui incombe la tâche de forer le roc afin d'y introduire les matières explosives. Enfin, à tous ceux-là, s'ajoutent également quelques gens de métier, — des forgerons et des menuisiers —, que les entrepreneurs engagent à un salaire égal au double de celui des travailleurs journaliers.

2) Les travailleurs oeuvrant à la construction des écluses:

Selon ce que révèlent les archives des "Commissaires", tous les

travaux relatifs au système d'écluses sont dirigés et supervisés par l'ingénieur et ses inspecteurs-assistants, de qui relèvent tous les maçons, charpentiers-menuisiers et autres ouvriers spécialisés affectés à ces tâches. Engagés directement par les "Commissaires", ces gens de métier reçoivent des salaires comparables à ceux de leurs homologues à l'emploi des entrepreneurs.

3) Les travailleurs oeuvrant à l'extraction et à la taille de la pierre à la carrière de Caughnawaga:

"... Les Commissaires acceptèrent finalement l'offre de Thomas MacKay tailleur de pierre et maçon de profession, avec James Leslie, Ecuyer, pour sa caution, aux taux de cinq deniers et demi courant par pied cube de pierre de taille grise, livrable à la carrière, pour les différentes espèces requises pour les écluses; et trente shélings pour la pierre propre aux fondations et murs d'appui... La pierre peut-être tirée de la carrière et taillée à Caughnawaga durant l'hiver..." (Cf. "Rapport des Commissaires...", 31 décembre 1821, J.A.L.B.C. 1822, Appendice I).

A l'instar des travailleurs à l'emploi des entrepreneurs pour l'excavation, les employés de Thomas MacKay habitent à proximité du lieu où ils travaillent, dans des maisons ou des baraquements qui ressemblent davantage à des cabanes. Sur leurs salaires, peu de choses sont connues car, à cet égard, les documents ne contiennent que des généralités.

(9a) Dans ses grandes composantes se rapportant spécifiquement au "Canal de Lachine", la collection des "Bagg Papers" regroupe principalement ces éléments: les "Men's Workbooks and Time Sheet Lachine Canal" (qui renferment de nombreux "Men's Time Books", "Men's Work Books", "Men's Pay Books", "Men's & Horses Time Books", pour la période 1821-1827); les "Days book...", "Contractors Record Book...", "Lachine Canal Contractors Accounts...", "Receipt Books Canal", etc (1821-1830); et les "Lachine Canal Shop Accounts", "Men's Store Account Books", "Daymen's Store Accounts", "Store Day Books", "Contractors Store Bakery", etc. (1821-1824); sans compter quelques documents comme le "Expenses for Housekeeping Lachine Book" (1821-1823), ou le "Memorandum of Measurements" (1822), ou encore le "Stanley Bagg's Cheque Books, 1819-1822".

(10) Selon ce que rapportent certains journaux, entre autres, "The Montreal Herald", dans son édition du samedi 21 juillet, ces cérémonies se seraient ainsi déroulées. Le Mardi 17 juillet, à midi, comme convenu, dignitaires et gens du public se rassemblèrent à "La Chine". Quelque trois quarts d'heure plus tard, alors que tout fut fin prêt, le cérémonial débuta: John Richardson, président des "Commissaires", procéda à la levée de la première pelletée de terre; puis, invitant l'un des autres "Commissaires" à l'imiter tendit la pelle à ce dernier qui, à son tour, leva une pelletée de terre avant de remettre la pelle à un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'ingénieur et chacun des entrepreneurs se soient acquittés de cette même tâche. Puis, ce fut le discours de circonstances prononcé par John Richardson, — discours dans lequel se succédèrent les vœux de succès quant à l'entreprise, les arguments quant à l'importance qu'elle revêt pour l'économie des deux provinces, etc...; discours qui fut suivi par le "God Save the King" qu'entonna la fanfare du 60e

régiment, venue spécialement pour l'occasion. Ces gestes officiels posés, les "Commissaires" invitèrent ensuite les personnes présentes à s'approcher des tables où les attendait un immense buffet. Vers trois heures, alors que ces tables s'étaient passablement dégarnies, les "Commissaires" et les dignitaires se retirèrent au "Connelly's Inn" (une auberge de "La Chine") pour un banquet officiel au cours duquel, dans la plus pure tradition des clubs britanniques, des toasts, — entrecoupés de pièces musicales jouées par la fanfare militaire —, se succédèrent en grand nombre. On but à la santé du roi, au prompt rétablissement de la santé agricole et commerciale du pays, au succès de l'entreprise du canal, etc. . .

(11) Cf. "Acte pour faire un canal..." (17e mars 1821), S.P.B.C. I Geo. IV, c. 6, article V.

(11a) Selon la teneur d'un rapport touchant le projet d'élargir le canal, rapport daté du 6 juillet 1841, (Cf. pièce annexée au "Rapport des Commissaires du Canal de Lachine", J.A.L.P.C., 1841, Appendice D), le "Canal de Lachine", quant à sa largeur exacte à la surface de l'eau, sera large de quarante-huit pieds.

(12) "Les écluses contiennent une masse immense de maçonnerie que l'on peut comparer aux ouvrages les mieux exécutés en Europe. Elles ont cent pieds de longueur, comme il est prescrit par l'Acte, et l'emportent par cette dimension sur toutes les écluses qu'il y a dans la Grande-Bretagne, celles du Canal Calédonien exceptées. Leur largeur est aussi très considérable, étant partout de vingt pieds, même aux vannes, comme il est pareillement prescrit. Les arches renversées de pierre de taille posées sur des madriers de trois pouces, en formant leur fond, coûtent beaucoup, mais sont absolument nécessaires..." (Cf. "Rapport des Commissaires...", 31 décembre 1824, J.A.L.B.C. 1825, Appendice C).

Ponctuant de haltes obligatoires l'itinéraire sur le canal, ces écluses sont au nombre de sept. L'écluse No 1, la "Regulating Lock", se situe à "La Chine", à un mille en aval de l'entrée du canal; sa fonction première est de permettre un contrôle et une stabilisation du débit et du niveau des eaux à la tête du canal. L'écluse No 2 et l'écluse No 3 sont jumelées et se situent à la "Côte Saint Paul", à une distance de quelque 4,6 milles de l'écluse No 1; en deux descentes égales et successives, elles permettent une baisse de niveau de douze pieds. L'écluse No 4, située à quelque 1 700 verges de celles de la "Côte Saint Paul", dans le "Fauxbourg Saint Joseph", permet une descente de huit pieds. Enfin, les écluses Nos 5, 6 et 7, qui forment un escalier de trois marches d'une hauteur de sept pieds et huit pouces chacunes, et qui se situent en ces lieux dits "des Moulins à vent", constituent le dernier arrêt avant d'arriver au terminus du canal, à l'entrée du Port de Montréal.

Ces éléments d'information, quant au tracé du canal et quant à l'emplacement des écluses, sont l'objet d'une description cartographique dans le "Plan of the proposed Canal from La Chine the Foot of St. Mary's Current with its collateral Branch to the Port of Montreal" [1822], (A.P.C., Collection nationale de cartes et plans, pièce #H3-312-Lachine Canal-[1822]).

Parlant de documents cartographiques se rapportant au canal des années 1820, il convient peut-être de faire mention de ces documents, savoir: "Plan du Canal de Lachine" (Projet, vers 1814, cf.

A.P.C., #H3-312-Lachine Canal-1814); "Plan of ground between Montreal and La Chine showing the line of the proposed canal..." (Projet daté de 1817, cf. A.P.C. #H2-312-Lachine-1817); "Map of the City and of Suburbs of Montreal (1825)" (cf. A.P.C., #312-Lachine Canal-1825/VI-340-Montreal-1825); "Outline Map showing the Water-Communications between Kingston & Montreal, 1827" (cf. A.P.C., #312-Lachine Canal, 1827); et, "Plan des emplacements sur le Canal de Lachine" [1835-1840] (cf. A.S.S.M., plan #1519).

(13) Parmi ces "Bateaux, Chaloupes et Vaisseaux" à faible tirant d'eau, les "Durham boats" seront les plus fréquemment vus sur le Canal. Fait à noter, la navigation sur le "Canal de Lachine" se fera par hâlage, à partir de sentiers aménagés à cette fin sur les berges.

(14) On comptera trois ponts de pierre sur le canal: un à l'écluse No 6 et deux à "La Chine". Selon les remarques faites par les "Commissaires", dans leur rapport du 31 octobre 1823 (cf. J.A.L.B.C. 1823, Appendice D), le pont enjambant la "Regulating Lock" sera le plus imposant. Prenant la forme d'un arc elliptique, ce pont de pierre sera bordé d'une balustrade de métal forgé se terminant, en chacune de ses extrémités, par des colonnes de pierre semi-circulaires. Quant aux ponts de bois, ceux-ci seront simples et peints en blanc. Tout comme les ponts de pierre, les ponts de bois s'élèveront à neuf pieds du niveau le plus élevé des eaux du canal.

(15) Pour le détail de cette somme, voir tous les documents de comptabilité annexés aux rapports annuels des "Commissaires", et en particulier, le "Rapport des Commissaires...", en date du 16 janvier 1826, (cf. J.A.L.B.C. 1826, Appendice A).

(16) "... Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'aussitôt que le dit Canal sera fait et parachevé en tout ou en partie de manière à pouvoir naviguer des Chaloupes, Berges, Vaisseaux et Cages, les divers Taux ou Droits ci-après mentionnés seront payables sur, et demandés pour toutes Chaloupes, Berges, Vaisseaux et Cages de Bois de Construction passant à travers ou sur le dit Canal, c'est à savoir: pour chaque Tonneau de Bois de Construction, trois deniers courant; Pour chaque Corde de Bois de Chauffage, un chelin courant; Pour chaque Chaloupe, Berge ou Vaisseau mesurant cinq Tonneaux et au dessous, six chelins et trois deniers courant; Mesurant entre cinq et vingt Tonneaux huit chelins et deux deniers courant; Mesurant entre vingt et soixante Tonneaux, douze chelins et six deniers courant; et mesurant au de là de soixante Tonneaux, quinze chelins courant; pour chaque Tonneau de Marchandise transporté dans aucun des dits Vaisseaux, deux chelins et six deniers courant; pour chaque tonne, un chelin et trois deniers courant; pour chaque quart de Potasse ou Perlasse, sept deniers et demi courant; Pour chaque Tierce de Riz, Fleur ou autre article, six deniers courant; par chaque quart de Lard ou Boeuf, quatre deniers et demi courant; par chaque quart de Fleur trois deniers courant; pour chaque demi quart de Fleur deux deniers courant; par chaque Personne ne formant point partie de l'équipage d'aucune Cage, Chaloupe, Berge ou autre Vaisseaux, six deniers courant; par chaque Cheval, Jument, Mule, Taureau, ou Vache, et toutes autres bêtes à corne et bestiaux, six deniers courant; et par chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou

Agneau, un denier et demi courant; par chaque Toise de Pierre, deux chelins et six deniers courant; par chaque Barrique de Chaux, trois deniers courant; par chaque Millier de Bardeaux, trois deniers courant; lesquels taux seront payés respectivement pour la distance entière de Lachine au Port de Montréal, et de même en proportion par chaque mille de la dite distance que telles Cages, Chaloupes, Berges, ou autres Vaisseaux parcourront, et que les dites Personnes, Bestiaux, Biens et effets pourront être transportés sur tel Canal..." (Cf. "Acte qui autorise les Commissaires chargés de la Confection du Canal entre Lachine et Montréal, de faire un Emprunt pour cette fin et qui établit des Taux de Péage pour passer sur icelui", (9e mars 1824), S.P.B.C. 1824, IV Geo. IV, c. 16, article 3)

N.B. A maintes reprises, parce que diverses circonstances l'exigeront, ces taux de péage seront réajustés. A cet égard, il convient peut-être de faire mention de ces "Actes", savoir:

"Acte pour changer et diminuer pour un tems limité certains Péages et Droits du Canal de Lachine..." (29e mars 1826), S.P.B.C. 1826, VI Geo. IV, c. 3.

"Acte pour établir certains Taux et Droits sur le Canal de Lachine et pour pourvoir au soin et à la régie du dit Canal", (14e mars 1829) S.P.B.C. 1829, IX Geo. IV, c. 13.

"Acte pour remettre en force et amender et continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés relativement au Canal de Lachine" (25 février 1832), S.P.B.C. 1832, II Guill. IV, c. 23.

"Acte pour pourvoir à la régie et surveillance du Canal de Lachine et pour établir certains Péages et Droit à y être levés" (21e mars 1836), S.P.B.C. 1836, VI Guill. IV, c. 22.

"Les Actes et Ordonnances révisés du Bas-Canada", Classe G, Le Canal de Lachine.

(17) "Le Canal, depuis la Chine jusqu'au lieu dernièrement mentionné [le "Fauxbourg Saint Joseph"], s'est trouvé, le quatorze d'Août [1824], en état d'admettre assez d'eau pour la navigation des berges ou bateaux de Durham, et il en a été donné avis en conséquence [dans les journaux, entre autres, dans "The Canadian Courant and Montreal Advertiser", édition du samedi 14 août 1824]; mais ceux qui font monter des marchandises ayant fait leurs arrangemens pour suivre la méthode ordinaire de les transporter à la Chine, peu ont usé de la voie du Canal, et le nombre des chargées qui y sont entrées, ou qui en sont sorties, n'est que de treize... Il sera navigable l'année prochaine jusque près des Moulins à vent [i.e. l'écluse No 5]..." (Cf. "Rapport des Commissaires...", 31 décembre 1824, J.A.L.B.C. 1825, Appendice C)

(18) "Que l'Automne de l'année dernière [1825], leur objet étoit de mettre les trois Ecluses au-dessus du Port, près des Moulins à Vent, en état de donner Passage aux Berges ou Bateaux, à l'ouverture de la navigation le Printems, remettant à les achever, ainsi que le Pont et le Quai le long du Bassin dans le Fleuve, et autres Ouvrages, dans le cours de l'Eté, objets qui ont tous été remplis d'une manière satisfaisante, et le Canal a été ouvert d'un bout à l'autre, durant tout le tems de la navigation..." (Cf. "Rapport des Commissaires...", 30 décembre 1826, J.A.L.B.C. 1827, Appendice C).

1822

Ayant en cela obtenu l'accord de ses supérieurs ecclésiastiques, l'aumônier des troupes stationnées à Montréal, — le révérend Brooke Bridges Stevens —, se fait également, à compter de l'été de cette année, ministre desservant auprès des anglicans de "La Chine" et de la région environnante.⁽¹⁾

En cette nouvelle desserte ainsi créée, viennent se faire jour les toutes premières origines de la future "St Stephen's (Episcopal) Church", la deuxième paroisse protestante à être fondée à "La Chine", laquelle se verra confirmée dans ses statuts durant la décennie 1830-1840.

(1) Dans le troisième chapitre de l'"History of the St Stephen's Anglican Church" (par George Merchant, — Lachine, 1956), on peut retrouver plusieurs éléments d'information (notes et transcriptions de documents) touchant spécifiquement ces événements.

1825

Concernant "La Chine", un recensement fait en cette année⁽¹⁾ vient ainsi mettre en relief ces quelques éléments d'information, savoir:

"Chefs de famille	230
Nombre total de Personnes demeurant dans chaque maison	1405
Nombre d'absents de la Province appartenant à la Famille	2
Nombre de personnes demeurant dans la maison:	
au-dessous de six ans	256
de six ans et au-dessous de quatorze	270
de quatorze ans et au-dessous de dix-huit	114
HOMMES:	
De 18 ans et au-dessous de 25 ans	107
Non-mariés	93
Mariés	14

De 25 et au-dessous de 40 ans	154
Non mariés	66
Mariés	88
De 40 et au-dessous de 60 ans	105
Non-mariés	25
Mariés	80
De 60 ans et au-dessus	37
Non-mariés	10
Mariés	27

FEMMES:

Au-dessous de quatorze ans	245
De 14 ans et au-dessous de 45 ans	342
Non-mariées	187
Mariées	155
De 45 ans et au-dessus	81
Non-mariées	29
Mariées	52 ⁽¹⁾

(1) Cf. "Recensement du Bas-Canada, 1825 . . . (21. - Comté de Montréal, 1-La Chine)" - (pp. 2076-2080) - A.P.C., RG-31, A, 1. (Copie microfilmée, bobine #C-718).

1831

Le vendredi 10 juin, pour que la "Protestant Episcopal Congregation and its Votaries at & of the parish of Lachine" puissent y établir leurs quartiers de culte, un certain William Gordon fait don d'un quart d'arpent de terre pris à même des propriétés qui sont siennes en bordure de l'entrée du "Canal de Lachine".⁽¹⁾

Quelques semaines plus tard, — et plus précisément, le lundi 4 juillet —, débute la construction d'une petite église de pierre dont le parachèvement sera chose faite à l'automne qui suit.⁽²⁾

Pouvant désormais s'abriter sous un toit bien à elle, la "St Stephen's (Episcopal) Church", qui compte déjà dix années d'existence, va peu à peu perdre ses allures de mission pour se faire progressivement paroisse.⁽³⁾

(1) Cf. "23 March 1832, Donation From William Gordon to Rev. B.B. Stevens, B.A., Cha. Penner Esq and others In Trust" [Document auquel est annexé l'original d'un plan de bornage et de l'acte de donation passé sous seing privé le 10 juin 1831]. A.N.Q.M., Minutier de Henry Griffin.

(2) Selon la teneur de l'acte mentionné ci-dessus, cette église de pierre, construite et parachevée en 1831, s'étend sur quarante-deux pieds en longueur et trente-deux pieds en largeur. Fait à noter, toujours selon cet acte, un chemin de trente-six pieds de large, aménagé par les soins du donateur, permettra d'atteindre cette église depuis le "King's Highway" (ce chemin deviendra plus tard partie de la "Rue St-Alphonse", i.e. l'actuelle 12e avenue). Bien qu'ayant subi diverses transformations, cette église existe toujours, et forme la partie centrale du temple actuel.

(3) A cet égard peut-être est-il pertinent de mentionner que les premiers registres d'état civil de cette paroisse sont officiellement tenus à compter de l'année 1835, en vertu d'une autorisation datée du 24 décembre 1834. (Cf. A.N.Q.M. Registres d'état civil, Série A-Anglicans, St-Stephen (Lachine), registres pour les années 1835-1850.)

1832

Tout comme l'a été 1831 pour la "St Stephen's (Episcopal) Church", l'année 1832 se fait marquante dans l'évolution de la "St Andrew's (Presbyterian) Church", et ce, plus particulièrement, en ce qu'elle devient l'année où "The Congregation of the Scotch Presbyterian Church in the Parish of Lachine" va à son tour prendre possession et élire domicile en des quartiers institutionnels qui seront désormais siens.

A ce chapitre, le samedi 7 avril peut faire figure de date à retenir, puisqu'en ce jour, par-devant le notaire James Patrick Grant, on assiste à la passation de deux importants contrats touchant ces faits. Le premier est une donation par laquelle, aux fins de permettre la construction d'un temple presbytérien à "La Chine", les héritiers du "merchant" John Grant font cession à ladite "Congregation" d'un terrain de plus d'un arpent de superficie, pris à même leurs propriétés sises au coeur de l'agglomération naissante qu'est celle du "Village de Lachine".⁽¹⁾ Quant au second contrat, qui devient en quelque sorte un complément du premier,

il s'agit d'un marché de construction par lequel deux entrepreneurs montréalais s'engagent à construire une église de pierre en ces lieux.⁽²⁾

A l'automne qui suit, selon l'échéancier prévu, la petite église de la "St Andrew's (Presbyterian) Church" est ouverte pour le culte.⁽³⁾

(1) Cf. "7th April 1832, Deed of Gift from Robert Grant and J.C. Grant to the Congregation of the Scotch Presbyterian Church in the Parish of Lachine". A.N.Q.M., Minutier de J.P. Grant.

(2) Cf. "7th April 1832, Agreement between Joseph R. Brondson and Charles Wand and The Presbyterian Congregation of Lachine". A.N.Q.M., Minutier de J.P. Grant. (N.B. A ce contrat, est annexé un document qui contient les détails d'un devis de construction).

(3) Selon les termes de ce contrat, la construction de ce temple devait être, (et, à la lumière des notes qui y figurent relativement au paiement des sommes dues aux entrepreneurs, a effectivement été) parachevée au début de septembre 1832. En dépit des transformations mineures qu'elle a subies depuis cette époque, cette église existe toujours. Elle est aujourd'hui située en bordure, (mais un peu en retrait), du boulevard St-Joseph, entre les 15e et 16e avenues.

1833

Le lundi 23 septembre, "... the Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay..." se portent acquéreurs d'une partie des terres que possède William Gordon.

Plus spécifiquement, selon la teneur de l'acte de vente passé par-devant notaire en ce jour⁽¹⁾, la "Hudson's Bay Company" achète, — pour une somme de £1 450 —: un terrain d'une superficie de quelque 2 arpents et 72 perches, sis en bordure (côté nord) du "King's Highway", et sur lequel s'élèvent une maison ainsi que quelques bâtiments; une bande de terre, comprise entre le "King's Highway" et la berge nord du "Canal de Lachine"; et, enfin, un terrain d'une superficie de près de 45 perches, situé sur la berge sud du canal, sur lequel, en 1803, Alexander McTaggart Gordon, le père du vendeur, a fait construire un

"Stone Store", devant servir d'entrepôt pour son commerce.⁽²⁾

C'est en ces lieux qu'à compter de cette année, Sir George Simpson, le "Governor of the Hudson's Bay Co.", aura sa résidence principale.

(1) Cf. "23^d Sept. 1833, Sale by W^m Gordon to Hudson's Bay Company", [Document auquel est annexé un procès-verbal de bornage des lieux, fait par l'arpenteur Alex Stevenson et daté du 20 Août 1833], A.N.Q.M., Minutier de John Blackwood. (N.B. Ce seront ces mêmes propriétés qu'acquerront les Soeurs de Sainte-Anne en 1861).

(2) Cf. "Le 27 Septembre 1803, Marché entre J.B. Boutonne & Joseph Chevalier Avec Alex. Gordon", A.N.Q.M., Minutier de Louis Chaboillez.

1843 - 1848

Pour que désormais cette route navigable en soit une de l'ère des "Steamboats", le "Canal de Lachine" sera élargi et ses équipements renouvelés. Telle est en substance l'une des récentes décisions prises par l'autorité gouvernementale.⁽¹⁾

D'envergure, ce projet d'élargissement du canal va comporter plusieurs volets complémentaires, lesquels peuvent ainsi être succinctement décrits, savoir: tout d'abord, tout en maintenant le canal dans sa longueur originale, porter sa largeur à 120 pieds à la surface de l'eau et à 80 pieds au fond; simultanément, lui donner une profondeur suffisante pour qu'y puissent naviguer des bateaux d'un tirant d'eau de 9 pieds; de plus, et c'est là l'un des plus grands ouvrages à compléter, repenser entièrement le système d'écluses, non pas en procédant à une simple réfection du système existant, mais plutôt en construisant de nouvelles écluses, (5 au lieu de 7), de plus grandes dimensions, (200 pieds de longueur sur 45 pieds de largeur); également, et en cela réside des tâches tout aussi grandes, aménager un nouveau chenal d'entrée à la tête du canal, — en

amont de l'écluse de "La Chine" —, chenal qui, selon les plans élaborés, sera bordé, d'un côté, par la berge sud de l'ancien canal⁽²⁾ et, de l'autre, par une jetée s'avancant dans les eaux du "Lac St Louis"; enfin, entreprendre divers travaux pour réaménager tout le secteur du terminus du canal, près du Port de Montréal.

Confiés aux "Commissaires du Bureau des Travaux publics", tous ces grands ouvrages sont mis en chantier dès 1843 et seront presque parachevés à l'été de l'année 1847. Du moins, est-ce là ce qu'il faut comprendre à la lumière de la teneur d'un rapport daté du vendredi 4 juin 1847:

"La plus grande partie des travaux d'excavation est maintenant terminée, de manière à admettre des bâtiments, tirant 9 pieds d'eau, les écluses sont assez avancées, sauf une seule, pour être de suite mises en usage lorsque l'eau sera retirée du Canal durant l'été. La plus grande partie de l'excavation qui reste à faire, entre Montréal et Lachine, est dans les sections des roches près de Lachine, comprises dans le contrat de MM. Chamberlain, Walker et Cie. Cette partie de l'excavation a été reprise l'automne dernier, à la clôture de la navigation, et l'intention était de terminer tous les travaux pour le 1er Mai de cette année à l'ouverture de la navigation. Les Contracteurs ont commencé avec assez de vigueur et ont poussé leurs travaux avec assez de zèle pour faire espérer que toutes les roches du fonds seraient extraites. Mais ce but n'a pu être accompli par suite de la rigueur et de la longueur de l'hiver, la glace et la neige étant devenues trop épaisses pour pouvoir continuer les travaux. L'excavation était d'autant plus difficile qu'elle se faisait au fonds du Canal et au-dessous du niveau de l'ancien. (. . .)

(. . .) Toutes les sections sont maintenant en condition d'être complétées en peu de tems, lorsque l'eau aura été retirée du Canal, durant le suspens de l'été.

Les deux principaux obstacles au passage des bâtiments sont, le bassin de Lachine et l'écluse de la

Rivière et le bassin No 1, à Montréal.

Dans le bassin situé à l'entrée supérieure, il reste à enlever environ 10,000 verges cubes de roches. (. . .)

(. . .) Les Entrepreneurs ont reçus avis de se tenir prêts à commencer activement les travaux aussitôt que le Canal sera mis à sec, ce qui devra avoir lieu le 1er Août. La superstructure des jetées sera continuée aussi loin que possible, avant les autres opérations; mais quand même ces ouvrages ne seraient pas terminés, ils n'empêcheront pas de pouvoir naviguer avec succès dans les bassins.

A Montréal, l'écluse No. 1, ou l'écluse de la Rivière (MM. Harvey et Hewison, Entrepreneurs) est assez avancée, les fondations sont placées, les murs s'élèvent à 8 pieds dans la partie la plus basse, et une grande partie du mur de l'écluse dépasse cette hauteur. Toutes les parties de l'ouvrage qui présentaient quelque difficulté sont terminées, et le reste s'achèvera rapidement, lorsque les travaux de maçonnerie seront repris. (. . .)

(. . .) J'ai la satisfaction de déclarer que, depuis la passation du premier bâtiment à travers le Canal, ce qui eut lieu le 5 Mai, le Canal n'a été sujet à aucune brèche, et a toujours été en bon ordre."⁽³⁾

Quant aux coûts attachés à la réalisation de cette entreprise, une bonne idée en est donnée en ce même rapport; en effet, dans les divers tableaux comptables qui s'y insèrent, les totaux inscrits tournent autour du chiffre de £283 000, chiffre qui inclut non seulement le total des coûts des travaux en eux-mêmes, mais aussi celui des dépenses contingentes et autres coûts indirects.

* * *

Mais, en dépit du caractère succinct de cette relation, s'en tenir uniquement à ces faits serait amputer cette brève histoire du premier élargissement du canal de l'un de ses plus importants chapitres: la grève de 1843,

un conflit marquant dans les annales ouvrières.⁽⁴⁾ Sans en reprendre et en analyser ici tout le détail, il convient certes d'en rappeler les grandes lignes.

Ainsi, en tout premier lieu, il sied peut-être de souligner que les travaux du premier élargissement sont entrepris alors que le "Bureau des Travaux publics", fidèle à une nouvelle politique placée sous le signe de l'austérité, ne se fait plus le principal employeur, préférant désormais confier ce rôle à des entrepreneurs contractants. Dans le cas du "Canal de Lachine", le principal entrepreneur se nomme Henry Mason.

D'autre part, il faut également prendre note du fait que, parce que les innovations technologiques ne se sont guère faites nombreuses depuis l'époque du creusement du premier canal, des travaux comme ceux de l'élargissement exigent toujours le labeur d'une main-d'oeuvre nombreuse. Ainsi, en janvier 1843, on compte entre 1 300 et 1 600 travailleurs à l'emploi de Mason; venus en majeure partie des Etats-Unis, ces travailleurs, en très grande majorité d'origine irlandaise, arrivent sur les chantiers avec l'impression que leur salaire et leurs conditions de travail seront similaires à ceux retrouvés jusque-là sur les chantiers de grands travaux publics; — similaires, entre autres, à ceux offerts, en 1842, sur les chantiers du "Canal de Beauharnois" où, à titre de principal employeur, le "Bureau des Travaux publics" consentait un salaire quotidien de 3 shillings, — payable à chaque quinzaine —, pour une journée de travail de dix heures. Mais, alors qu'on en arrive à la première journée de paye, le mardi 24 janvier 1843, les travailleurs se rendent vite compte qu'il n'en est rien.

En effet, ils ont alors la surprise de découvrir que leur salaire n'est que de deux shillings par jour et, ce qui plus est, que ce salaire est versé mensuellement, surtout sous la forme de bons échangeables au magasin général du chantier.

Il ne s'en faut pas plus pour mettre le feu aux poudres. Le soir même de ce 24 janvier, dans un geste unanime,

les travailleurs débrayent. Très tôt le lendemain, ils dressent des lignes de piquetage et formulent leurs griefs sur des affiches, dont l'une est placée, bien à la vue, près de la barrière à péage de "La Chine". Dans leurs revendications, ils exigent que leur salaire quotidien soit de 3 shillings et que leur journée de travail s'échelonne entre 7 heures du matin et 5 heures de l'après-midi; de plus, sur ces mêmes affiches, de façon on ne peut plus explicite, ils donnent avis qu'ils ne toléreront la présence d'aucun briseur de grève.

Le débrayage dure une dizaine de jours, mais ces dix jours sont fertiles en rebondissements. En cela, il faut tout d'abord remarquer qu'au sein des travailleurs, de vieilles rivalités de clan se font jour; souvent séculaires et aux origines obscures, ces rivalités entre Irlandais se traduisent vite en des affrontements graves. Ainsi, le groupe des "Corkonians", bien que moins nombreux, a vite fait d'imposer ses vues à celui des "Connaughtmen", allant même pour ce faire jusqu'à la menace d'une lutte armée. Dans ce contexte survolté, où la tension atteint presque un point de rupture, on fait intervenir la troupe qui procède à la saisie des armes dans les camps antagonistes. Pendant ce temps, grâce à l'intervention de certaines figures en vue de la communauté irlandaise de Montréal, les tensions chez les groupes de travailleurs s'amoindrissent, et l'objet premier de la grève refait surface.

Dès lors, s'engagent de nouvelles négociations à travers lesquelles les griefs quant à la journée de travail perdent leur statut de priorité et les revendications salariales se font moins pressantes. Le 9 février, avec la promesse formelle que leur salaire quotidien sera porté à 2 shillings 6 pence, les grévistes acceptent de reprendre le travail, mais dans l'expectative de voir être respectée cette promesse à compter du 24 mars, tel qu'entendu. Les semaines qui suivent, ne sont guère marquées par quelque soubresaut d'importance, sauf peut-être à l'approche de la date du 24 mars. En effet, il faut dire que, de son côté, l'entrepreneur Mason procède à ce temps à diverses mises à

pieu et tente de recruter de nouvelles équipes de travailleurs. Ce qui amène un nouveau débrayage à compter du 22 mars; débrayage qui, beaucoup moins violent, va se prolonger jusqu'au début d'avril et demeurer quelque peu obscur quant à son issue, si ce n'est, selon toute apparence, que l'entrepreneur finira par consentir un salaire quotidien de 3 shillings.

C'est par un tel prélude que sont précédées les premières phases des travaux de ce premier élargissement du "Canal de Lachine", travaux qui ne se verront pleinement parachevés qu'avec l'ouverture de la saison de navigation de 1848.

(1) A cet égard, il faut peut-être souligner qu'au lendemain de l'"Union des deux Canadas", le problème des communications fluviales, — problème mis en veilleuse et demeuré latent durant près d'une décennie, durant laquelle les bouleversements se sont faits grands: crise dans l'agriculture, événements de 1837-1838, etc. —, a surgi à nouveau et suscité diverses inquiétudes.

Au coeur de ces préoccupations, — qui sont davantage celles des milieux "merchants" et des dirigeants coloniaux —, on a d'abord vu réapparaître le difficile problème de naviguer depuis le "haut Saint-Laurent" jusqu'à Montréal, secteur où la voie navigable est naturellement parsemée d'embûches et, depuis Kingston, emprunte un long détour via le "Canal Rideau" et l'Outaouais; et ce, sans compter que les canaux et leurs équipements ne sont guère fonctionnels et sont devenus quelque peu vétustes. D'autre part, et c'est certes là un point de toute première importance, la discussion s'est vite faite intense à propos de la menace américaine, surtout au lendemain de l'ouverture du "Erie Canal", vers où l'on a craint de voir être drainée une large part des exportations en provenance du "Haut Canada", alors un plein développement, et du même coup, voir la déjà quelque peu vacillante prépondérance commerciale de l'axe laurentien s'estomper encore plus.

Devant tous ces faits, il y a rapidement eu réaction chez les premiers intéressés. Ce qui a amené l'élaboration (et la réalisation dans les années 1840) d'un plan global visant à améliorer les communications fluviales et dans lequel, outre le creusement des canaux de Cornwall, de Beauharnois et de Williamsburg, ont été insérés des projets de réaménagement de canaux existants, dont le "Canal Welland" et le "Canal de Lachine".

(2) Fait à noter, lors de cet élargissement, la section du premier canal (celui creusé dans les années 1820), comprise entre l'entrée et la "Regulating Lock" sera tout simplement abandonnée. A cause de ce fait, certains vestiges de ce premier canal pourront être conservés: ils se verront ultérieurement nommés "Petit Canal", nom qu'ils portent toujours.

(3) Cf. "Rapport des Commissaires des Travaux publics mis

devant l'Assemblée Législative, le 12 juillet 1847". (Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative). Montréal, Lovell et Gibson, 1847. N.B. Concernant cet élargissement du canal durant les années 1840, mention peut être faite de ces documents, savoir:

"Rapport des Commissaires du Canal de Lachine" et "Rapport sur le prolongement projeté des Quais, et les Chantiers de Construction et de radoubement sur le Canal de Lachine". (6 juillet 1841). J.A.L.P.C. 1841, Appendice D.

"Report of the Board of Works" (13th October 1843). Montréal, 1843.

"Rapport du Bureau des Travaux publics, Montréal, Décembre 1844. (Mis devant l'Assemblée Législative, en Février 1845, et ordonné d'être Imprimé)". Montréal, Desbarats et Derbishire, 1845.

(4) Concernant la grève de 1843, sur les chantiers du "Canal de Lachine", l'étude, qui, jusqu'à ce jour, se révèle l'une des plus approfondies et des plus exhaustives, est certes celle de H.C. Pentland, laquelle, sous le titre "The Lachine Strike of 1843", a été publiée dans "The Canadian Historical Review", volume XXIX, No 3, septembre 1948, pp. 255-277.

1845

Mardi le 11 février, par-devant notaire⁽¹⁾, l'apothicaire William MacDonald fait don à la "Paroisse de Lachine" d'un terrain d'une superficie de quatre mille cinq cents (4 500) pieds carrés; et ce, pour que soit établie en ces lieux la "Place du Marché"⁽²⁾.

* * *

Par ailleurs, comme en fait foi une proclamation royale datée du 18 juin⁽³⁾, cette année est aussi celle au cours de laquelle, de manière officielle, la "Paroisse de Lachine", — telle que définie dans ses limites territoriales au temps de la Nouvelle-France⁽⁴⁾ —, devient municipalité⁽⁵⁾.

(1) Cf. "11th February 1845. Deed of Gift by William MacDonald Esquire to The Parish of Lachine in the Name of the Trustees Joseph Laflamme, John Norton, François X. Poirier & James Dawes." A.N.Q.M., Minutier de Joseph Dubreuil.

(2) Cette "Place du Marché", aussi appelée "Marché aux viandes", à cause du bâtiment qui y sera construit à cette fin, peu de temps

après cette donation, occupe un site stratégique au coeur du "Village", en bordure du "Queen's Highway". De nos jours, cet emplacement est celui de l'Hôtel de Ville en sa partie avant.

(3) Cf. "Proclamation establishing Municipalities in Lower Canada". A.P.C., RG-4, B-3, Vol. 9.

(4) Voir à ce propos les paragraphes se rapportant aux années 1721-1722.

(5) Au sujet de la "Municipalité de la Paroisse de Lachine" et de son morcellement, voir dans le prochain chapitre, les notes accompagnant "De l'histoire municipale: éléments d'un premier chapitre".

1847

Pendant que les travaux relatifs à l'élargissement du canal entrent dans leurs dernières phases, d'autres grands ouvrages s'achèvent: le chemin de fer que fait construire la "Montreal and Lachine Rail Road Company"⁽¹⁾.

Apparaissant alors sous une nouvelle facette d'une vocation qui est sienne depuis le XVII^e siècle, "La Chine" se voit devenir terminus ferroviaire⁽²⁾. En effet, dès cette année, c'est vers (ou depuis) "La Chine" que des trains transporteront, depuis (ou vers) Montréal, les marchandises expédiées et les voyageurs devant s'embarquer (ou arrivant) à bord des traversiers reliant l'île aux principaux points de jonction des routes du sud-ouest, notamment celles conduisant aux frontières américaines.

(1) Concernant cette société ferroviaire, — devenue plus tard partie intégrante de la "Grand Trunk Railway Company" —, mention peut être faite de ces documents, savoir: "Rules, Regulations and By-Laws of the Montreal and Lachine Rail Road Company" (un document imprimé d'une dizaine de pages, dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale du Québec); et J.A.L.P.C. 1848 - Appendice B, ... 1849 - Appendice S, ... 1850 — Appendice G, (rapports et documents officiels relatifs aux affaires de cette compagnie, déposés devant l'Assemblée législative).

(2) Ce premier terminus ferroviaire, (i.e. un quai, une gare, des voies d'évitement et quelques aiguillages), est aménagé sur le bord du "Lac St Louis", et plus précisément, sur la pointe de terre bordant (en son côté ouest) l'entrée de l'ancien canal. (i.e. l'entrée

de l'actuel "Petit Canal", vis-à-vis de l'actuelle 21e avenue). Désaffecté dès l'aube des années 1850, alors que la voie ferrée sera prolongée jusqu'au quai, ce premier terminus sera remplacé par celui du "Lachine Wharf".

1848

Le mardi 24 août, dans une proclamation officielle⁽¹⁾, le gouverneur James Earl Bruce, Comte d'Elgin et de Kincardine, annonce la création d'une nouvelle entité municipale: le "Village de Lachine".

Telle que définie dans le texte de cette proclamation, cette municipalité est

"Bornée et limitée comme suit savoir: en front, au sud, par le fleuve St-Laurent; en profondeur, au nord, par un certain ravin (baissière) et partie par la ligne nord du terrain du chemin a rails de Lachine; d'un côté, vers l'est, par la ligne servant de borne ouest à la terre de P. Edward Wilgress; et du côté ouest, par la ligne servant de borne est à la terre de Andrew Leishman. (. . .) Le dit village tel que ci-dessus circonscrit, contenant 192 arpents et 92 perches, plus ou moins, [en superficie]."⁽²⁾

Enclave de la "Municipalité de la Paroisse de Lachine", le "Village de Lachine", dans sa définition territoriale, c'est, à peu de choses près, ce qui deviendra plus tard le "Quartier Rémy".

(1) Cf. "Proclamation erecting the Village of Lachine into a Corporate Village". A.P.C., RG-4, B-3, Vol. 11.

(2) Cf. DESCHAMPS, C.E. *Liste des Municipalités dans la Province de Québec*. Lévis, Mercier & Cie, 1886. Page 156. (*Description du village de Lachine*).

1849

Dans l'après-midi du lundi 13 août, William Mac-

Donald et les "Commissaires de la Corporation des Ecoles de la Paroisse . . ." ⁽¹⁾ se rendent chez le notaire du "Village", le notaire Joseph Dubreuil.

L'objet de leur démarche est la signature d'un contrat de vente⁽²⁾ par lequel, aux fins d'y établir l'"Ecole Modèle"⁽³⁾, la "Corporation des Ecoles . . ." se porte acquéreur d'un terrain et d'une maison de bois que possède William MacDonald, à l'arrière de la "Place du Marché"⁽⁴⁾.

(1) Sont "Commissaires" à ce temps: MM. François Paré, Jean-Baptiste Meloche, Laurent Latour et Henri Pigeon.

(2) Cf. "13e Aout 1849. Vente par William McDonald Esq. aux Commissaires d'Ecoles de la Paroisse St Michel de Lachine". A.N. Q.M., Minutier de Joseph Dubreuil.

(3) "Ecole Modèle", i.e. école primaire.

(4) à l'arrière de la "Place du Marché", i.e. là où s'élève aujourd'hui la partie arrière de l'Hôtel de Ville.

1851

Cette année est celle d'un recensement général. A "La Chine", c'est au notaire du "Village", — le notaire Joseph Dubreuil —, qu'est confiée cette tâche.

Durant plusieurs semaines, munis de formulaires et de registres, lui et ses recenseurs vont faire du porte à porte dans les rues du "Village" et visiter toute la "Paroisse", colligeant noms, âges, métiers et professions, détails sur la production agricole, etc.

Historiquement, ce recensement fait en l'année 1851 va prendre une signification particulière; car, à travers toute l'information qui y est insérée, vont ressortir les premiers éléments probants pouvant contribuer à une définition descriptive des municipalités de la "Paroisse" et du "Village de Lachine"; municipalités qui, en juin et en août 1851, entrent respectivement dans leur septième et quatrième année d'existence.

Dans cette perspective, en revoyant page par page

tous les registres mis en forme par le notaire recenseur(1), il s'avère possible d'entrevoir quelques-unes des facettes d'une telle définition descriptive. En cela, l'esquisse de ces quelques tableaux ainsi qu'ils suivent devient peut-être un biais pertinent, savoir:

I.-QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES—

“PAROISSE DE LACHINE”

Population totale _____	1 090
Population féminine _____	528
Population masculine _____	562
Nombre de familles _____	170
Population totale: sa répartition en fonction de la religion déclarée:	
Anglicans _____	145
Catholiques _____	831
Méthodistes _____	7
Presbytériens _____	107

“VILLAGE DE LACHINE”

Population totale _____	1 075
Population féminine _____	511
Population masculine _____	564
Nombre de familles _____	180
Population totale: sa répartition en fonction de la religion déclarée:	
Anglicans _____	171
Baptistes _____	6
Catholiques _____	774
Presbytériens _____	124

* * *

II.-QUELQUES DONNÉES QUANT AUX

“MÉTIERS ET PROFESSIONS” _____

A la lumière des renseignements contenus dans les registres du recensement de 1851, il peut être observé qu'à ce temps, l'on a pu dénombrer dans . . .

. . . la “PAROISSE DE LACHINE”

1 aubergiste, 6 charpentiers, 1 charretier, 3 cordonniers, 53 cultivateurs, 4 forgerons, 1 marchand de bois, 2 menuisiers, 1 ministre du culte (*), 5 rentiers, 4 “yeomen”.

(*) le curé de la “Paroisse Saints Anges”, l'abbé Antoine Duranseau.

. . . le “VILLAGE DE LACHINE”:

1 apothicaire, 12 aubergistes, 1 batelier, 3 bouchers, 5 boulangers, 1 brasseur, 6 cadres de la “Hudson's Bay Co.”(*), 5 charpentiers, 11 charretiers, 1 charron, 3 cordonniers, 5 cultivateurs, 5 domestiques, 1 ébéniste, 5 “engineers”, 2 enseignants, 2 entrepreneurs, 9 épiciers, 1 expéditeur, 3 forgerons, 1 gardien de phare, 3 hôteliers, 1 marchand de bois, 3 marchands généraux, 2 médecins, 9 menuisiers, 2 ministres du culte (**), 7 navigateurs, 1 notaire, 6 pilotes, 1 maître de poste, 1 rentier, 1 sellier, 2 soldats, 1 “superintendent” (***), 2 tailleurs, 1 “Toll gate keeper”, 1 tonnelier, 2 “yeomen”.

(*) dont Sir George Simpson, “Governor of the Hudson's Bay Company”.

(**) les Rev. John Flanagan et William Simpson, respectivement “Parish Rector” de la “St Stephen's (Episcopal) Church” et pasteur de la “St Andrew's (Presbyterian) Church”.

(***) “The Lachine Canal Superintendent”, un certain Alexander Bipett.

N.B. Il faut peut-être également noter que, dans une large proportion, pour ne pas dire dans une proportion majoritaire, les personnes recensées, tant dans la “Paroisse” que dans le “Village”, se sont dites “travailleurs journaliers” ou n'ont déclaré ni métier ni profession.

* * *

III.-ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS DES LIEUX _____

Selon ce que les colonnes des registres de ce recense-

ment permettent d'observer, en 1851, . . .

. . . à l'intérieur des limites municipales de la "Paroisse de Lachine", on peut compter un total de 157 maisons, dont 98 sont de bois, 57 de pierre et 2 de brique; de plus, exception faite de 6 qui sont à deux étages, ces maisons n'en ont qu'un seul et la plupart de ces constructions sont de plain-pied. Outre ces habitations, — dont 23 sont inoccupées à ce temps —, se retrouvent également en cette municipalité: l'église, la salle publique et le presbytère de la "Paroisse Saints Anges", le moulin à l'eau (construit à la fin du XVIII^e siècle, non loin (en amont) du "grand Sault St Louis"), le moulin à vent de la famille Fleming, ainsi que les deux fabriques de clous de la région.

. . . à l'intérieur des limites municipales du "Village de Lachine", se regroupent 148 maisons. Situation quelque peu similaire à celle retrouvée dans la "paroisse", 122 de ces maisons sont de bois, 24 de pierre et 2 de brique; de plus, ces constructions, qui sont de plain pied pour la plupart, n'ont généralement qu'un étage, sauf 23 d'entre elles qui en comptent deux. En outre, se juxtaposant et côtoyant ces habitations (dont 5 seulement sont inoccupées en 1851), il faut également remarquer: 2 petites églises (celle de la "St Stephen's (Episcopal) Church" et celle de la "St Andrew's (Presbyterian) Church"); 2 écoles (celle placée sous l'autorité de la paroisse anglicane et l'"Ecole Modèle Catholique" que fréquentent 84 écoliers); le "Marché aux viandes" et les deux pesées publiques; le phare et le terminus ferroviaire; les guérites des gardiens des barrières à péage et les abris des éclusiers; le bureau de poste; le complexe de la "Dawes Brewery"; 6 auberges, 3 hôtels et 9 tavernes; 3 magasins généraux, 9 épiceries et 2 boulangeries; 3 boutiques de forge, 1 boutique de charron et 1 boutique de charpentier.

* * *

IV.-DONNÉES RELATIVES À LA PRODUCTION AGRICOLE _____ "PAROISSE DE LACHINE":

Nombre d'arpents de terre occupés et possédés par des particuliers _____	8 707½
Nombre d'arpents de terre en culture _____	6 329
Nombre d'arpents de terre ayant donné récolte en 1851 _____	4 399
Prés et pâturages (nombre d'arpents) _____	1 806
Jardins et potagers (nombre d'arpents) _____	122½
Nombre d'arpents de terre en bois debout ou non encore cultivés _____	2 378½

Récoltes et produits de la ferme (1851):

Avoine (967 arpents cultivés) . . .	18 635 minots
Blé (1 047 arpents cultivés) _____	20 581 minots
Blé sarrasin (51½ arpents cultivés)	681 minots
Foin _____	288 600 bottes
Houblon _____	12 000 livres
Maïs (28½ arpents cultivés) _____	568 minots
Orge (75½ arpents cultivés) _____	1 256 minots
Pois (399 arpents cultivés) _____	3 990 minots
Bettraves fourragères _____	3 870 minots
Carottes _____	40 minots
Navets _____	20 minots
Pommes de terres (274 arpents cultivés) _____	16 459 minots
Beurre _____	26 270 livres
Fromage _____	783 livres
Lard _____	480 quintaux
Viande de boeuf _____	54 barils
Cidre _____	12 000 gallons
Sucre d'érable _____	60 livres
Chanvre et lin _____	850 livres
Laine _____	1 956 livres
Etoffe foulée _____	1 378 verges
Flanelle _____	458 verges
Tabac _____	566 livres

Cheptel: son dénombrement (1851):

Chevaux _____	453
Moutons _____	635
Porcs _____	480
Taureaux, boeufs et bouvillons _____	138
Vaches laitières _____	674
Veaux et génisses _____	286

"VILLAGE DE LACHINE"⁽²⁾:

Nombre d'arpents de terre occupés et possédés par des particuliers	963
Nombre d'arpents de terre en culture	624
Nombre d'arpents de terre ayant donné récolte en 1851	392
Prés et pâturages (nombre d'arpents)	240
Jardins et potagers (nombre d'arpents)	20
Nombre d'arpents de terre en bois debout ou non encore cultivés	415

Récoltes et produits de la ferme (1851):

Avoine (49 arpents cultivés)	1 050 minots
Blé (33 arpents cultivés)	515 minots
Blé sarrasin (1 arpent cultivé)	16 minots
Fèves	6 minots
Foin	16 900 bottes
Houblon	10 000 livres
Maïs (3 arpents cultivés)	50 minots
Orge (23½ arpents cultivés)	636 minots
Pois (39 arpents cultivés)	674 minots
Trèfle, mil et autres fourrages	37 minots
Bettraves fourragères	650 minots
Carottes	690 minots
Navets (2½ arpents cultivés)	220 minots
Pommes de terre (31 arpents cultivés)	3 030 minots
Beurre	5 350 livres
Fromage	1 100 livres
Lard	58 quintaux
Viande de boeuf	11 quintaux
Cidre	120 gallons
Laine	90 livres
Etoffe foulée	90 verges

Cheptel: son dénombrement (1851):

Chevaux	113
Moutons	31
Porcs	100
Taureaux, boeufs et bouvillons	24
Vaches laitières	145
Veaux et génisses	26

(1) Pour ces registres du recensement de 1851, source première de toute l'information présentée ci-dessus, cf. "Canada East Census-1851" (folio #50). A.P.C., RG-31, A, 1. (Copie microfilmée, bobines #C-1129 et #C-1130).

(2) N.B. Si l'on tient compte du fait que, tel que défini dans le texte de la "Proclamation..." du 24 août 1848, le "Village de Lachine" couvre une superficie de quelque 192 arpents et 92 perches, IL S'AVÈRE VRAISEMBLABLE qu'aux fins de la compilation des données relatives à la production agricole, dans le cadre de ce recensement, et selon un usage qui semble avoir cours à l'époque, la définition territoriale du "Village" se soit étendue aux terres de la "Paroisse" sises au-delà de la limite nord du "Village" et comprises entre les limites est et ouest de cette même municipalité. Du moins est-ce là l'explication la plus plausible quant à l'écart entre les 963 arpents de terre occupés et les quelque 192 arpents que couvre le territoire municipal du "Village"; et ce d'autant plus qu'en 1872, ce territoire agrandi, ainsi défini par l'usage, deviendra officiellement celui de la "Ville de Lachine".

1855

Le mercredi 18 juillet est jour d'élection dans le "Village de Lachine". En effet, c'est en ce jour, en début de soirée, que les habitants de cette municipalité, habilités à voter selon la nouvelle loi régissant la vie municipale⁽¹⁾, se réunissent et procèdent à l'élection de leur premier conseil municipal.⁽²⁾

(1) Cette nouvelle loi, l'"Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada" (18 Victoria, c. 100), a été sanctionnée le 30 mai 1855 et est entrée en vigueur à compter du 1er juillet suivant.

(2) Dans le chapitre qui suit, sous le titre "*De l'histoire municipale: éléments d'un premier chapitre*", on pourra retrouver une transcription du procès-verbal de cette assemblée du 18 juillet.

1861

"En février 1861, Mgr Bourget & M. Nap. Maréchal se trouvaient chez moi [Nazaire Piché, curé de la Paroisse Saints-Anges]. Je fis connaître à Sa Grandeur que la belle propriété du Gouverneur Simpson

(décédé à l'automne 1860) était en vente & je fis la remarque que si nous avions un Couvent comme ce serait un grand bienfait pour les jeunes filles. Mgr me parla des Srs de Ste Anne, disant qu'à St-Jacques de l'Achigan elles étaient bien éloignées de Montréal (. . .) Mgr me dit alors de m'assurer des conditions pour lui en donner connaissance. Dès le jour suivant je me rendis à la résidence du Gouverneur où après une longue entrevue avec Mr HopKins qui était l'agent de Sir George Simpson & qui avait tous les pouvoirs me fit entrer dans son office privé qui était à la droite du corridor. Il s'est montré très gentil & poli. Après lui avoir expliqué le but de ma visite, il m'avoua qu'il serait très heureux de vendre à une Communauté de Religieuses, parce que la Maison serait tenue sur un pied respectable. Il me dit que la veille il avait refusé \$8,500.00 mais comme il savait que c'était pour un Hôtel il n'avait pas voulu vendre. Mais pour les Religieuses je vous vendrai pour \$8,000.00. Ayant fait connaître à Mgr le résultat de mon entrevue avec le Secrétaire du Gouverneur Simpson, Sa Grandeur en conféra avec les Autorités des Srs de Ste Anne, à St Jacques de l'Achigan, il fut décidé après quelques jours de faire cet achat.⁽¹⁾ (. . .)

(. . .) Aussitôt que la maison fut vendue, Mr. HopKins tint à faire la cérémonie des Anglais, C'est de livrer les clefs de la Maison & voici comme les choses se sont faites, Mr HopKins, les Srs & moi nous sommes rendus près de la porte de devant, Mr HopKins mit la clef dans la serrure il ferma & ouvrit cette porte puis il ôta la clef qu'il livra à la Sup.^{re} qui fit la même cérémonie. L'achat était signé & la maison livrée au nouveau propriétaire. C'est ainsi que les Srs ont pris possession de la maison & et elles ont commencé de suite à y demeurer.⁽²⁾

* * *

D'autre part, par le fait que 1861 est aussi l'année d'un recensement, cette année acquiert une certaine importance. Et ce, plus particulièrement, en ce qu'elle permet à nouveau d'entrevoir comment, à une

époque donnée, s'esquissent les grands traits du portrait démographique de la "Paroisse . . ." et du "Village de Lachine"; portrait démographique qui, comme on le sait, s'est déjà laissé découvrir, — pour la première fois —, il y a dix ans, mais qui, à l'aube de cette nouvelle décennie, semble revêtir une allure plus précise et certes quelque peu transformée.

A cet égard, par le biais de ces quelques données ainsi qu'elles suivent, il sied peut-être de tenter de voir qui sont ces gens habitant ces lieux nommés "La Chine". Savoir:

I. "MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LACHINE":

Population totale	1 034
Population féminine	513
Population masculine	521
Nombre de familles	155

Population totale: sa répartition en fonction de la religion déclarée:

Anglicans	21
Catholiques	796
Presbytériens ("Church of Scotland")	199
Méthodistes et autres protestants	18

Population totale: sa répartition en fonction du lieu de naissance des personnes recensées:

Bas-Canada	808(*)
(*) dont 665 personnes sont dites "d'origines françaises".	

Haut-Canada	4
Angleterre	13
Ecosse	37
Etats-Unis	2
Irlande	94
Ailleurs (Europe)	4

Population scolaire	154
Ecolières	67
Ecoliers	87

II. "MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE LACHINE":

Population totale _____ 1 306
 Population féminine _____ 658
 Population masculine _____ 648

Nombre de familles _____ 219

Population totale: sa répartition en fonction de la religion déclarée:

Anglicans _____ 115
 Catholiques _____ 1 011
 Presbytériens ("Church of Scotland") _____ 163
 Autres protestants _____ 17

Population totale: sa répartition en fonction du lieu de naissance des personnes recensées:

Bas-Canada _____ 1 088(*)

(*) dont 795 personnes sont dites "d'origines françaises".

Haut-Canada _____ 14
 Angleterre _____ 34
 Ecosse _____ 29
 Etats-Unis _____ 2
 Irlande _____ 126
 Ailleurs (Europe) _____ 13

(1) La transaction fit l'objet d'un contrat notarié, lequel fut passé le mercredi 20 février 1861. Cf. "20th February 1861. Deed of Sale, from the Governor & Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay", to La Communauté des Filles de S^{te} Anne." A.N.Q.M., Minutier d'Isaac Jones Gibb.

(2) Pour ce document tel que transcrit ci-dessus, cf. A.P.S.A. "Les notes du Curé Nazaire Piché".

Quant à l'arrivée et quant à l'établissement des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine, il y a peut-être lieu d'ajouter ces quelques autres lignes rédigées par le Curé Piché, savoir:

"... L'ouverture du pensionnat dans la maison du Gouverneur Simpson eut lieu en Sept 1861.

Comme ce local était insuffisant, les S^{es} bâtirent leur pensionnat [entre 1862 et 1864, du côté est du "Manoir Simpson"], qui a 120 par 60. En outre une addition de 90 pieds faite en 1888 [en son extrémité est].

Le Noviciat & la Communauté furent transférés à Lachine de St Jacques en 1864.

La grande bâtisse qui sert pour la Communauté & le Noviciat fut construite [entre 1871 et 1873, du côté ouest du "Manoir Simpson"].

La maison du Gouverneur de la Baie d'Hudson fut démolie en 1888. Elle fut remplacée par la Chapelle actuelle, qui mesure 150 pieds par 60.

La façade de tout l'établissement des S^{es} de S^{te} Anne, comprenant la Communauté, la Chapelle & le Pensionnat, mesure 395 pieds... (*)

(*) Cf. A.P.S.A., "Les notes du Curé Nazaire Piché".

D'autre part, il faut peut-être également remarquer qu'en achetant les propriétés de la "Hudson's Bay Company", les Soeurs de Sainte-Anne sont aussi devenues propriétaires d'un terrain situé sur la berge sud de l'ancien canal (i.e. sur l'actuelle "Promenade Marquette"), sur lequel, depuis le début du XIX^e siècle, divers bâtiments ont été construits. Parmi ces constructions, le "Stone Store", — que fit construire Alexander McTaggart Gordon, en 1803 —, est certes la plus imposante.

"... C'est une solide construction en pierres des champs, de 80 x 50 pieds environ, aux murs de 3 pieds d'épaisseur, selon la coutume d'alors.

Dans une partie de la belle et vaste cave, l'ancien propriétaire, l'Ecosais Georges Simpson, conservait ses vins; dans l'autre étaient remisés les canots d'écorce, longs souvent de plus de 30 pieds, qu'il faisait réparer durant l'hiver afin de les lancer de nouveau, au printemps, sur la route des Grands Lacs.

Chaque automne, ces canots revenaient chargés de riches fourrures trafiquées avec les Sauvages par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. (...)

(...) Au premier étage et au grenier de ce magasin aux fourrures, l'agent entassait des ceintures fléchées, ainsi qu'étoffes, indiennes, verroteries, thé et autres marchandises servant au trafic. Sur d'énormes fiches sortant des murs, séchaient les peaux et les fourrures qu'on chargeait ensuite sur les rares paquebots en partance pour les vieux pays. (...)

(...) Les voyageurs des "pays d'en haut" étaient assurés de trouver au hangar du gouverneur Simpson, avec des canots, tous les approvisionnements et les munitions indispensables à leurs longs et périlleux voyages. Aussi toutes les flotilles à destination de la Baie d'Hudson et du Nord Ouest canadien se formaient-elles à Lachine, ou du moins y faisaient escale.

(...) C'est donc dans ce hangar que fut installée notre buanderie vers 1864. Et combien pauvrement! Bien exigüe aussi, resserrée qu'elle était entre les classes des externes et le logis de l'employé. (...)

(...) Dernier témoin de l'arrivée des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine, il y a quatre-vingt-deux ans, le vieux magasin du gouverneur ne sert plus qu'à nos serveurs depuis 1898, époque à laquelle s'ouvrit la buanderie actuelle. Toutefois, dès 1861, l'employé du couvent était logé au hangar. (*)

(*) Cf. "Dans le hangar de pierre". A.S.S.A., "Annales de la Communauté", volume XIV, No 139, Août 1943, pp. 252-254, 257.

* * *

(3) Pour les originaux des registres de ce recensement, d'où sont tirés tous les chiffres ci-haut colligés, cf. "Canada East Census, 1861", ("Jacques Cartier County", folios 1-23, 24-51), A.P.C., RG-31, A-1.

1865

"La bénédiction de la 1^{ère} pierre de l'église dans le village eut lieu le 25 mai 1865. Au milieu d'un grand concours de fidèles (à peu près 1500 personnes) et de plusieurs prêtres,

(. . .) L'Église neuve a été faite par M. M. Fafart & H. Viau. Les fondations furent commencées & faites dans l'automne 1863. Ce ne fut que dans l'été 1865 qu'elle fut continuée & rendue logeable. Tout y fut fait dans cet été (1865) à l'exception des clochers, du Jubé, perron, chemin couvert. La couverture en fer blanc fut posée par Alexandre Bélanger de Montréal. Il y a 316 toises de couverture, (. . .) Elle coûte \$1256.00. Les bancs ont été faits par M.M. Pagé, Héroux & Milette de Ste Anne d'Yamachiche. (. . .) (. . .) La bénédiction de la nouvelle église dans le village a eu lieu le 2 décembre 1865. (. . .)

(. . .) Aussitôt après la bénédiction eut lieu la vente des bancs de l'église. (. . .)

(. . .) Les châssis doubles en couleurs ont été faits par des présents faits à cet effet, c'-à-d, les vitres qui coûtent \$20.00 pour chaque châssis. (. . .)

(. . .) La grandeur de l'église est de 140 pieds par 56, mesure en dehors des murs. Elle a coûté, y compris la sacristie, le presbytère^(1a), les autels, les statues, chemin de croix, lustres, &c \$40,000.00.

Le terrain où est l'église a été donné par Louis Boyer. Il mesure près de 4 arpents."⁽¹⁾

Quant à l'ancienne église, — i.e. celle qui, entre 1701 et 1703, avait été construite sur le site de l'ancien "Fort Remy" —, elle se voit officiellement désaffectée le dimanche 26 novembre 1865, alors que, pour la

dernière fois y sont célébrés les offices dominicaux. Vendue l'année suivante, — le jeudi 19 avril 1866 —, aux Pères Oblats⁽²⁾, elle sera démolie en 1869 pour céder sa place au "Noviciat" de cette communauté.

* * *

Toutefois, cette idée et cette entreprise faisant que la "Paroisse Saints Anges" aura ainsi déménagé ses quartiers au coeur du "Village de Lachine", n'auront certes pas été sans soulever d'après discussions et provoquer de grands heurts chez les gens de Lachine, et ce durant nombre d'années.⁽³⁾

(1) Cf. A.P.S.A., "les notes du Curé Nazaïre Piché".

(1a) Il convient peut-être d'ajouter ici que "... le presbytère a été fait en 1862, l'église a été commencée: les fondations ont été faites en même temps que la sacristie qui a été terminée en Janvier 1863." (Cf. *ibid.*). N.B. En 1890, un nouveau presbytère plus vaste, sera construit.

* * *

Par ailleurs, et ce fait ne peut certes être passé sous silence, cette "première église dans le village" sera complètement détruite par un violent incendie, le jeudi 7 octobre 1915, et sera remplacée par un nouveau temple, plus vaste, que l'on construira en 1919-1920 — et qui, en ses murs arrières, recèlera les rares vestiges de l'église incendiée.

"Le sept octobre de l'année mil neuf cent quinze, date de l'incendie de notre temple paroissial, restera un jour pénible et mémorable dans les annales de Lachine. C'est vers six heures et quarante minutes du soir que furent aperçues les premières flammes qui ont consumé notre belle et vaste église. Déjà à deux reprises des commencements d'incendie avaient pu être contrôlés et pour obvier à de nouvelles tentatives de gens apparemment mal intentionnés, un gardien de nuit avait été placé à l'église. Mais, malgré ces précautions, le feu éclata une troisième fois et consuma l'édifice tout entier.

Averti le premier, le premier aussi je [le curé Téléphore Savaria] me rendis sur les lieux. Messieurs les vicaires et d'autres personnes me rejoignirent en toute hâte. Je déroulai sans retard un boyau à incendie, mais voyant que les flammes devenaient incontrôlables, je téléphonai au chef des pompiers. En moins de dix minutes toute la brigade du feu de Lachine était sur le théâtre de l'incendie.

Pendant ce temps-là, les vicaires sauvèrent les saintes espèces; ce fut à peu près tout ce qu'on put soustraire à l'élément destructeur, car le feu se répandit avec une rapidité vraiment extraordinaire et bien propre à décourager tous les hommes de bonne volonté qui étaient accourus pour le combattre.

(. . .) Nos pompiers, ceux de Dorval, de Saint-Pierre-aux-Liens et de Montréal accomplirent des actes de dévouement et d'héroïsme vraiment beaux et dignes d'éloges. La brigade de Montréal, sous la direction du chef Tremblay, atteignit Lachine en vingt minutes, et nous devons à leur dévouement et à leur travail intelligent et ferme, la conservation de la chapelle adossée à l'église [laquelle a été construite en 1908, lors d'un agrandissement de l'église]. (*)

(*) Cf. J. T. Savaria. "L'incendie de notre église". In *Bulletin paroissial des Saints-Anges de Lachine*. Volume V, numéro 10, novembre 1915, pp. 2-3.

* * *

(2) Le document, qui témoigne officiellement de la vente de l'ancienne église, est un contrat, passé le 19 avril 1866, par-devant le notaire Joseph Belle. (Cf. A. N. Q. M., Minutier de Joseph Belle). De plus, il peut aussi convenir de signaler que nombre d'autres documents relatifs à cette affaire sont contenus dans les "*Livres, registres et autres documents relatifs aux affaires de la Fabrique . . .*", l'une des principales séries de documents composant les archives paroissiales.)

* * *

(3) C'est du moins ce dont fait également état le curé Piché dans ses écrits:

"C'est en 1854 que les citoyens du Village de Lachine ont commencé à agiter la question d'avoir l'église dans le dit Village, vû 1^o la distance pour aller à la Messe les Dimanches, 2^o que le Village à la tête du Canal augmentait rapidement, 3^o que les personnes qui s'y établissaient n'avaient pas de voiture pour les baptêmes & pour aller chercher le Curé pour les malades, & 4^o qu'il n'y avait que 3 maisons à part le presbytère près de l'église. Après beaucoup de démarches auprès de Mgr Bourget, Evêque de Montréal, la cause fut gagnée & M. Alfred Pinsonneault, alors Archidiacre fut envoyé par Mgr Bourget pour fixer la place de l'église dans le Village de Lachine. La croix fut plantée sur le terrain de M. Toussaint Descary, aujourd'hui [i.e. vers 1899] en arrière de l'Hôtel Léger, tout proche du magasin de M. Alphonse Paré, à une quinzaine d'arpents plus haut que l'église actuelle. (. . .)

(. . .) Aussitôt qu'il fut décidé (en 1854) que l'église serait bâtie dans le Village de Lachine, il y a eu des Syndics nommés, un plan d'église fait &c. Tout devait marcher mais les troubles ont commencé de plus belle. Les difficultés de tous genres ont surgi. Les habitants de la Côte St Paul, ceux de la rivière St Pierre, beaucoup du haut de Lachine, & quelques uns du Village ne voulaient pas bâtir dans le Village, la paroisse n'était pas assez forte, ni assez riche. Les procès ont alors commencé (. . .)

(. . .) Je me rappelle avec bonheur les conseils si sages que m'a donnés Mgr Bourget en me nommant Curé de La Chine en Sept 1860. (. . .) pour couper court à toutes les difficultés, louez en arrivant une maison dans le Village pour y faire une chapelle & vous resterez dans cette maison. C'est ce qui a été fait (. . .)

(. . .) Cet état de choses dura 5 ans. Le Curé resta dans le Village y disant sa basse Messe, chantant quelques grand'messes la sa-

maine & tous les Dimanches il disait une basse messe dans la chapelle, puis allait chanter la grand'messe à l'église. (. . .)

(. . .) Le 19 mai 1861 il y eut une assemblée de tous les Marguilliers anciens & nouveaux (22 étaient présents) pour décider la question. Il s'agissait de renverser tout ce qui avait été fait pour la bâtisse de l'église qui avait été placée près de M. François Paré en arrière de l'Hôtel Léger où est aujourd'hui le Beaver Hall où il n'y avait pas une seule maison dans le temps. La Croix y avait été plantée par l'archidiacre M. A. Pinsonneault, le plan de l'église était fait & les Syndics nommés. Il s'agissait donc 1^o de tout renverser cela, 2^o de décider de bâtir où est l'Eglise aujourd'hui, 3^o de payer tous les frais encourus par les Syndics & par l'opposition, 4^o de faire cesser le procès qui existait depuis plusieurs années. Or, dans cette assemblée du 19 Mai 1861, tout fut décidé & réglé à l'unanimité des voix. La fabrique a consenti à payer tous les frais en vidant le coffre. Tout le monde a compris que la paix valait mieux que \$2,000.00 au coffre. (. . .) La paix fut ainsi rétablie & tout a été recommencé de nouveau, pour le terrain de l'église, l'élection des Syndics & la bâtisse. (*)

(*) Cf. *ibid*

1872

Le mardi 23 janvier, lors d'une assemblée spéciale convoquée à cet effet, les membres du conseil municipal du "Village de Lachine" sont invités à se pencher sur une question: "Est-il opportun de bâtir une salle pour les réunions du Conseil?"⁽¹⁾

Jugeant l'interrogation pertinente, les conseillers s'entendent pour d'abord entreprendre des démarches auprès des commissaires d'écoles de la paroisse, afin d'étudier avec ces derniers la possibilité de faire une pierre deux coups dans un projet conjoint de construction, i.e. construire un édifice pouvant à la fois servir d'"Ecole Modèle" et abriter les quartiers du conseil municipal. Mais, parce que les circonstances ne s'y prêtent guère, cette perspective a tôt de fait de s'estomper, et le conseil du "Village" décide d'aller de l'avant sans le concours des autorités scolaires.⁽²⁾

Accusant réception d'une première esquisse de plans et devis du nouvel édifice à construire, le vendredi 9 février, il en entreprend l'étude dès ce jour. Ce à quoi, jusqu'en avril, il va sporadiquement s'appliquer pour finalement en arriver à des décisions. Ainsi, le jeudi 11

avril, lors d'une "session mensuelle ajournée", il donne son accord final au projet tel qu'amendé après étude, et demande au secrétaire-trésorier de faire publier, — par deux fois, dans "La Minerve" et "The Herald" —, des avis d'appels d'offres. Moins de trois semaines plus tard, le lundi 29 avril plus précisément, les plis cachetés contenant les soumissions reçues sont ouverts; la soumission retenue par le conseil est celle faite par un certain François-Xavier Thessereau qui, pour une somme de \$2 150, se dit en mesure de construire, — sur le site de l'ancien "marché aux viandes" —, l'édifice dans lequel le conseil municipal compte bientôt élire domicile. Au début de juin, le contrat de construction ayant été signé, l'entrepreneur se met à l'oeuvre.⁽³⁾

* * *

Et pendant que s'achèveront ces ouvrages, une autre question, certes de plus grande importance, va venir retenir l'attention sur la scène municipale.

En effet, c'est à l'automne de cette année 1872, — et plus précisément, le 21 novembre — que, par une pétition soumise par-devant le Parlement provincial⁽⁴⁾, l'autorité gouvernementale se verra saisie et acquiescera à une demande à l'effet d'ériger le "Village de Lachine" en une nouvelle entité municipale, la "Ville de Lachine".

Le tout revêtira un caractère officiel dans l'adoption et la sanction d'un bill privé⁽⁵⁾, — le 24 décembre 1872, sous l'intitulé "Acte pour incorporer la ville de Lachine"⁽⁶⁾ —, ainsi formulé quant à ses premières lignes:

"ATTENDU que les disposition du code municipal ne rencontrent pas les besoins actuels du village de Lachine, et qu'il est devenu nécessaire de pourvoir à de plus amples dispositions pour le règlement intérieur du dit village; et attendu que les habitants du dit village désirent qu'il soit érigé en ville; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les habitants de la ville de Lachine, telle que ci-après circonscrite, et leurs successeurs, seront et sont par les présentes déclarés corps incorporé et politique en fait et en loi, sous le nom de "Corporation de la ville de Lachine". (. . .)

2. La dite ville de Lachine comprendra le territoire suivant, savoir: du côté ouest tout le territoire qui s'étend à partir de la ligne de séparation entre le territoire appartenant à Alfred Brown, écuyer, et André Latour, sur le lac Saint-Louis, dans la paroisse de Lachine, et remontant de là entre la ligne de séparation entre des terrains du dit André Latour et du docteur Charles Brewster, jusqu'au chemin de fer du Grand-Tronc, de là, suivant le dit chemin de fer vers l'est jusqu'à la ligne de séparation entre le terrain de James Park et Edward Wilgress, descendant ensuite dans la dite ligne jusqu'à la borne nord-est du village de Lachine, et de plus, tout le territoire du dit village de Lachine, tel qu'il existe actuellement."⁽⁶⁾

(1) Cf. A. C.L., "Livres des délibérations du Conseil . . .", procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 janvier 1872.

(2) Cf. Ibid., procès-verbal des assemblées spéciales des 23 et 29 janvier 1872.

(3) Cf. Ibid., procès-verbal des assemblées des 11, 26 et 29 avril 1872; ainsi que le procès-verbal des assemblées des 2, 7 et 27 mai 1872, et celui de l'assemblée du 3 juin 1872.

* * *

Fait à noter, au départ, lors de la conception du projet, l'édifice à construire prend le nom de "Salle publique . . ." Mais, à cause des événements qui surviennent entre la mise en chantier des travaux et le parachèvement de l'édifice, cette appellation initiale disparaît pour être remplacée par celle d'"Hôtel de Ville".

A ce propos, il convient peut-être de souligner que ce n'est qu'au début de l'année 1873, alors que le "Village" sera devenu "Ville", que le conseil municipal quittera officiellement la "Maison d'École" ou l'"École Modèle", — jusque-là connue comme le "lieu ordinaire des sessions du dit Conseil" —, pour désormais siéger dans la grande salle de l'"Hôtel de Ville".

"Après avoir pris connaissance du Rapport du Comité et du compte de l'entrepreneur, Il est proposé par le Conseiller Andrew J. Dawes, secondé par le Conseiller P. Robert qu'il soit Résolu: Que le Rapport du Comité de la Bâtisse recommandant l'acceptation par ce Conseil du Nouvel Hôtel de Ville, sauf par le dit F.X. Thessereau, l'Entrepreneur, à

faire et poser des seuils aux portes, (. . .), soit accepté, et qu'en conséquence il est par les présentes résolu que la Corporation de la Ville de Lachine accepte le dit Hôtel de Ville tel que construit par le dit M. F.X. Thessereau à condition qu'il termine les ouvrages ci-dessus mentionnés au Rapport du Comité de la Bâtisse sous le plus court délai:
Agréé unanimement"(*)

"Province de Québec
Ville de Lachine

Première session du Conseil de la Ville de Lachine tenue dans l'Hôtel de Ville dans la Ville de Lachine, Jeudi le seizième jour du mois de Janvier mil huit cent soixante et treize, . . ."

(**) Cf. Ibid., procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 1873, (entête dudit procès-verbal).

* * *

(4) Cf. *Débats de l'Assemblée législative*. (Texte établi par Jean Hamelin). Publiés par l'Assemblée nationale du Québec. Québec, 1976. 2e Législature, 2e Session, 1872. Page 44.

(5) Pour la présentation et la passation de ce bill, cf. *ibid.*, 86, 130, 213, 229, 279, 283.

(6) Cf. S.P.Q. 1872, "Acte pour incorporer la corporation de la ville de Lachine", 36 *Victoria*, chapitre 53.

1873

" . . . par un Ordre du Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec dans la Puissance du Canada, en date du vingtième Jour du mois d'Août . . ." (1), est officiellement créée la "Municipalité scolaire de la Ville de Lachine".

En outre, suivant la teneur de cet "Ordre", et comme en fait foi le texte du procès-verbal de leur première réunion, sont alors dûment nommés et, de ce fait, autorisés à siéger à titre de premiers "Commissaires d'Écoles de la Ville de Lachine": le curé Nazaire Piché, (qui, dès cette première réunion, sera élu président), MM. Jean Baptiste Coron, Jean-Baptiste Léger, Thomas Chapman et Placide Robert. De plus, par une résolution qu'adoptent les commissaires à cette assemblée du 30 octobre, le notaire Léon Forest, qui exerce déjà des fonctions similaires auprès du conseil

municipal, se voit nommer secrétaire-trésorier de la commission scolaire.

(1) [Procès-verbal de la] "Première assemblée des Commissaires d'Écoles de la Municipalité scolaire de la Ville de Lachine (. . .) tenue ce jour'hui, le Jeudi, trente Octobre mil huit cent soixante et treize, dans la maison d'École Modèle Catholique (. . .) à Sept heures de l'après-midi". A.C.S.S.L., Fonds relatif à la Commission scolaire de Lachine (1873-1973), "Livres des délibérations des Commissaires . . .", volume I, p. 1.

1875 - 1876

Le soir du lundi 5 avril, à la demande des commissaires d'écoles, se tient une importante assemblée des contribuables catholiques de la "Ville de Lachine". L'objet de cette réunion publique est de connaître l'opinion de la population quant à la décision récente des autorités scolaires locales, à l'effet de se départir de la "Maison d'école" devenue vétuste, d'acquérir un nouveau terrain et d'y construire un nouvel édifice où pourra désormais s'abriter l'"École Modèle des Garçons". (1)

Après une brève discussion, les quelque cent personnes présentes, dans une résolution unanimement adoptée, se disent favorables à l'idée et recommandent: ". . . que les Commissaires prennent les procédés nécessaires pour vendre le terrain sur lequel est construite la maison d'École Modèle actuelle, et acheter quatre vingt dix mille pieds de terrain sur la terre des Héritiers Louis Boyer en arrière de l'Église Catholique, et profiter par là des avantages offerts par M. L.A. Boyer, en empruntant de lui cinq mille piastres pour construire sur le dit terrain la maison d'École projetée". (2)

Au lendemain de cette assemblée, se disant alors dûment mandatés, les commissaires d'écoles entreprennent toutes les démarches nécessaires et, à la fin d'avril, tout est fin prêt pour que débutent les grands

travaux de construction de la nouvelle école.

"Le 5 mai 1875, étant un mercredi, (...) j'ai fait commencé les travaux de la maison d'école pour les garçons, sur le terrain que j'ai acheté de la succession Boyer, en arrière de l'église. Ce terrain a 450 pieds par 200. La Maison devra avoir 72 pieds par 50. Le matin j'ai dit la Ste Messe pour le succès de l'entreprise. A 9h les enfants de l'école sont venus assister à la bénédiction du terrain, ils ont ensuite travaillé pendant une heure pour niveler le terrain, j'ai jeté la 1ère pelletée de terre des fondations et aussitôt 2 hommes se sont mis à l'ouvrage pour creuser ces fondations, & le même jour plusieurs voyages de pierres ont été transportés pour cette bâtisse. (...) le 24 mai, fête de N.D. Auxiliatrice, j'ai béni la 1ère pierre & les maçons se sont mis à l'oeuvre. Le 24 Août, juste 3 mois après, la maçonnerie était terminée. En même temps que la maçonnerie se faisait, la couverture se terminait, les planchers & les colombages marchaient en même temps. La Bénédiction du Collège se fit le 5 Sept. 1875, un dimanche après les Vêpres, (...). Les classes furent ouvertes le lendemain 6 Sept. Le 1er étage seulement était terminé. Les 2 autres devront se finir l'été suivant, pour l'arrivée des Frères.

Dans le cours de l'année il y eut jusqu'à 150 enfants à l'école. Pendant l'année il y a eu ordinairement 140 enfants à l'école des petits garçons. Il y avait un peu plus de petites filles à l'Externat, dans ma maison contre le couvent⁽³⁾. A la fin de l'année, les examens des petites filles à l'externat ont été brillants. Les petits garçons très médiocres.

Dans les vacances de 1876, les Commissaires ont fait terminer les 2 derniers étages.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes, par le Frère Armin Victor, Visiteur Général, ont accepté les offres des Commissaires & se sont décidés à venir s'établir à La Chine⁽⁴⁾. Le 19 Août 1876, 4 Frères sont arrivés pour demeurer dans la nouvelle bâtisse⁽⁵⁾. (...) Tout a été préparé pour l'ouverture des classes le 4 Sept. 1876."⁽⁶⁾

* * *

Quant à l'ancienne "Maison d'Ecole", sise à l'arrière de l'Hôtel de Ville, elle aura entretemps, — le 3 juin 1875⁽⁷⁾ — été vendue à la "Ville de Lachine" et transformée en "Station de Police" durant l'été 1875.⁽⁸⁾

* * *

D'autre part, et en ce fait réside peut-être le constat d'un certain niveau d'urbanisation, à l'automne de 1875, le conseil municipal décide de l'achat d'une "Pompe à vapeur" pour combattre les incendies, — menace qui semble constante et croissante en cette ville naissante, où, à ce temps, le nombre et la proximité des constructions, — en majorité de bois —, se font sans cesse grandissants.⁽⁹⁾

Plus spécifiquement, c'est le 6 octobre 1875, qu'avec le fabricant John D. Ronald, de Chatham (Ontario), les autorités municipales concluent un marché à l'effet d'acquérir, pour une somme de \$3 100, une "Pompe à vapeur" dont la puissance de pompage peut atteindre la capacité de 220 gallons d'eau à la minute.⁽¹⁰⁾

(1) Cf. Procès-verbal de l'"Assemblée publique des Contribuables catholiques de la Ville de Lachine, tenue en l'Hôtel de Ville, [le 5 avril 1875], (...)", A.C.S.S.L., Fonds relatif à la Commission scolaire de Lachine (1873-1973), "Livres des délibérations des Commissaires...", volume I, page 34.

(2) Cf. Ibid.

(3) A ce propos, il peut convenir de noter qu'à son arrivée à Lachine en 1860, le curé Piché s'est occupé d'organiser les écoles primaires, laissant l'"Ecole Modèle" de la "Rue du Marché" abriter l'école des garçons, et faisant aménager des classes pour les filles dans le "hangar de pierre" qui, de ce fait, s'est vu devenir l'"Externat des petites filles"; et ce, jusqu'en 1870, année où le curé Piché fera construire à ses frais une maison où l'"Externat" sera installé. (Incidentement, jusqu'à la fin des années 1930, on a pu voir cette maison, située angle St-Joseph et 12e avenue (coin nord-est), qui, à ce temps, abritait le "Jardin d'enfance" depuis la construction de l'école Savaria, en 1906).

(4) A cet sujet, il convient de mentionner que, le 29 août 1876, par-devant le notaire Léon Forest, les Frères des Ecoles chrétiennes et la Commission scolaire signèrent une entente. Cf. A.N.Q.M., Minutier de Léon Forest.

(5) A l'arrivée des Frères à Lachine, la nouvelle école de la "Rue St-Charles" (l'actuelle 15e avenue), qui prend alors l'appellation de

"Collège", revêt ces aspects quant à son aménagement intérieur: "La Maison a 70 pieds de long sur 50 pieds de large. Elle a 2 étages. Au rez-de-chaussée se trouvent 2 classes, un parloir, la chambre du f. Visiteur, la cuisine et le réfectoire; Au 1er étage 2 classes, la Communauté et le dortoir des frères; au 2e étage 4 classes; au milieu de la maison se trouve un grand passage." (Cf. A.F.E.C., "Historique de la Communauté de Lachine . . ."). A ceci, il faut ajouter ces faits: en août 1904, le "Collège" se voit nommé "Académie Piché"; agrandi à deux reprises, en 1900 et en 1909, en sa partie sud, l'édifice sera démoli en 1915 et sera remplacé par un plus vaste.

(6) Pour ce texte relatant ces événements, cf. A.P.S.A., "Les notes du Curé Nazaire Piché".

(7) Cf. "Le 3 Juin 1875, Vente par les Commissaires d'Écoles de la Ville de Lachine à La Corporation de la Ville de Lachine". A.N.Q. M., Minutier de Léon Forest.

(8) Cf. A.C.L. "Livres des délibérations du Conseil . . ." Procès-verbal des assemblées des 19 juillet et 6 août 1875.

(9) Incidemment, si l'on compare les données des recensements des années 1851, 1861 et 1871, (Cf. A.P.C., RG-31, A-1), quant au nombre de maisons sises à l'intérieur des limites du "Village", on peut observer qu'en ces vingt années, ce nombre a plus que doublé, passant de 148 maisons en 1851 à 311 en 1871. Ce qui peut permettre de voir quelque peu ce qu'est la poussée d'urbanisation que connaît Lachine, en cette première portion de la seconde moitié du 19e siècle.

(10) Cf. A.C.L., "Livres des délibérations du Conseil Procès-verbal des assemblées des 6 octobre, 5 novembre, 20 novembre et 23 décembre 1875.

1875 - 1884

Durant la décennie qui s'écoulera du printemps 1875 à l'automne 1884, un projet, que l'on planifie depuis quelques années déjà, va se voir être réalisé: pour une seconde fois, aux fins de répondre aux impératifs de la navigation qui se font sans cesse nouveaux, le "Canal de Lachine" sera élargi et tous ses équipements renouvelés.

Selon les plans et devis conçus⁽¹⁾, et selon des notes compilées par des ingénieurs travaillant à ce projet, vers la fin des années 1870, cette seconde réfection majeure du canal, alors en cours, sera ainsi décrite quant à ses grandes lignes:

"CANAL EN COURS D'AGRANDISSEMENT

POUR VAISSEAUX À VOILES, À VAPEUR, ETC.

Commencé en 1875

Dépense probable, \$6,500,000

Longueur, 8 $\frac{3}{4}$ milles; pente 45 pieds.

Bief culminant, Lachine à la Côte St. Paul, d'une longueur de 5 $\frac{3}{4}$ milles, et d'une largeur, en moyenne, de 150 pieds.

Bief inférieur jusqu'à Montréal, d'une longueur de 3 milles et d'une largeur, en moyenne, de 200 pieds; profondeur d'eau projetée, 15 pieds.

5 Ecluses, chacune d'une longueur de 270 pieds et d'une largeur de 45 pieds; profondeur d'eau, 14 pieds sur les bases des 3 écluses supérieures, 19 pieds dans les bassins et 18 pieds sur les bases des 2 écluses entre la voie ferrée du Grand Tronc à la Pointe St. Charles et le port de Montréal.

5 Ponts tournants sur piliers en pierre de taille, avec une travée de 46 pieds de largeur, chaque côté du pilier central, pour le passage des vaisseaux, et deux travées latérales de 36 pieds de largeur, pour l'alimentation d'eau.

Les murs de toutes les écluses et ceux des bassins, sur le premier mille en montant, sont en pierre de taille, à assises régulières, avec mortier de chaux hydraulique; sur le demi mille suivant, les murs sont en moellons à rangs irréguliers, avec mortier de même espèce. Entre la troisième et la quatrième écluses, parcours d'1 $\frac{1}{2}$ mille, les murs de revêtement, chaque côté du canal, sont en moellons à rangs irréguliers, sans mortier, posés à angles droits aux berges du canal dont l'inclinaison est de deux tiers dans un.

Bief culminant revêtu de maçonnerie chaque côté, sur un parcours de 1 $\frac{1}{2}$ mille.

L'entrée ou la prise d'eau, sur le lac St. Louis, est formée au moyen d'une jetée en charpente avec un couronnement en maçonnerie.

La navigation du St. Laurent embrasse une étendue de 2384 milles, depuis l'entrée du détroit de Belle Isle sur l'Atlantique jusqu'à Fond-du-Lac, la tête du Lac Supérieur.

Les canaux canadiens sur cette voie sont ceux de Lachine, de Beauharnois, de Cornwall, de la Pointe Barron, du Rapide Plat, des Galops et de Welland. Réunis, ils ont une longueur de 70 $\frac{3}{4}$ milles, et rachètent une pente de 536 $\frac{1}{2}$ pieds, au moyen de 54 écluses, jusqu'au lac Erié. Le canal du Sault Ste. Marie, 1 $\frac{1}{17}$ mille de longueur, rachetant une pente de 18 pieds et reliant le lac Huron au lac Supérieur, a été construit par les États-Unis.

Le niveau de lac Supérieur est à environ 600 pieds au-dessus de la ligne des plus hautes marées du St. Laurent à Trois Rivières, 86 milles en aval de Montréal." (2)

* * *

Mais, un peu comme ce fut le cas lors du premier élargissement, tous ces grands ouvrages ne pourront se faire sans quelques heurts; car, tout au long de cette grande entreprise, on assistera à d'importants conflits de travail dans lesquels s'opposeront entrepreneurs et travailleurs, tant journaliers que gens de métier. (3)

L'un de ces conflits, qui se déroulera à Lachine en août 1880, mettra en scène les travailleurs de la "Section 11" (4) et la William Davis & Sons. Selon ce que révéleront les journaux à l'époque, — entre autres, "La Minerve" et "The Herald", dans leur édition du samedi 28 août —, des questions salariales seront au cœur du litige. En effet, le tout débutera alors que les travailleurs demanderont que leur salaire quotidien, fixé à \$1.10, soit porté à \$1.25 et que, dans cette revendication, ils se heurteront à l'attitude intrangéante et au refus catégorique de l'entrepreneur. Devant cette impasse, les travailleurs débrayeront et occuperont le chantier. Cette situation semblant vouloir se prolonger, certains membres du conseil municipal de Lachine offriront leur médiation, mais en vain. Ce ne sera qu'à la fin d'août, non sans peine, qu'on sortira de l'impasse

alors que les parties accepteront de quitter les positions où elles se seront retranchées, qu'un terrain d'entente sera trouvé et qu'on en arrivera à un compromis: les travailleurs obtiendront une augmentation de \$0.50 par jour. Peu de temps après, le travail reprendra.

(1) A travers les nombreux documents relatifs au second élargissement du canal, une, pour ne pas dire, la pièce-maîtresse demeure le "Report of the Chief Engineer of Canal", (Ottawa, 1880). Renfermant une quantité incroyable de détails techniques, ce très volumineux document fait état, de manière on ne plus exhaustive, de tous les ouvrages faits et à faire pour cet élargissement; et ce, dans de très longues explications auxquelles s'ajoutent plusieurs appendices et plusieurs plans. — explications qui ne se rapportent pas uniquement aux travaux sur le "Canal de Lachine", mais à l'ensemble des travaux en cours sur les divers canaux canadiens. Une copie de ce document est conservée à la Bibliothèque nationale du Québec (Montréal). Détails que l'on peut ajouter: dans ce rapport, on peut retrouver tout ce qui concerne le "Canal de Lachine", en consultant les pages 82 à 111, les appendices #35 à #47 (pp. 427-591), et ces deux plans qui s'y insèrent (aux pages 351 et 437) et s'intitulent: "General plan of Bridges, Welland & St. Lawrence Canals", "Map showing line of Lachine Canal, etc. between Lake St. Louis and Montreal Harbour", (Ce dernier, aussi retrouvé dans la Collection nationale de cartes et plans des A.P.C., sous la cote: #H3-312-Lachine Canal (1875)).

* * *

A cette source première peuvent s'ajouter deux plans qui, comme documents, se révèlent d'une grande valeur:

[Lachine Canal] "General Map (scale 1/20,000), Enlarged Map Cote St Paul to Montreal (scale 1/7,200), Description..." [Plan sur lequel on trouve aussi des plans de ponts et d'écluses, ainsi que des notes sur l'ensemble des travaux faits, en cours et à faire dans le cadre du second élargissement]: "Drawn by C.E. Michaud, C.E. & P.L.S. assisted by PHS Boulay & J.B. Bourgeois, under the direction of G.F. Baillarge, Ass. Chief Engineer". Cf. A.P.C., #H3/312-Lachine [1875-1880].

"Dominion of Canada, Department of Railways and Canals. Plan of the Lachine Canal situate in the District of Montreal Province of Quebec, Showing the limits of Government forming Part of and connected with the said Canal as retraced and defined on the Ground in Accordance with Instructions from the Department bearing date 27th October 1877..." (A.P.C., #H3/312-Lachine Canal)

(2) Ces notes ci-haut transcrites sont extraites du texte apparaissant au coin inférieur gauche de la "... General Map (scale 1/20,000) ...", dont mention est faite dans la note (1) ci-dessus.

(3) Sur les chantiers du second élargissement du canal, les conflits de travail se feront nombreux notamment en 1877; c'est du moins

ce à quoi il faut conclure lorsque l'on consulte l'œuvre conjointe de J. Hamelin, de P. Larocque et de J. Rouillard, *Répertoire des grèves dans la Province de Québec au XIXe siècle*, (Montréal, H.E.C., 1970): ouvrage qui, pour celui qui s'intéresse à ces événements et ces pages de l'histoire des relations ouvrières, — notamment sur les chantiers du canal dans les années 1870 —, demeure certes l'un des premiers à consulter avant d'entreprendre toute recherche approfondie.

1884

Le vendredi 4 juillet, en début du soir, un violent incendie éclate dans le "Haut de la Ville"⁽¹⁾. En moins de quatre heures, balayant les rues dans une ronde infernale, le feu détruit une quarantaine de maisons et laisse sans abri près de soixante-quinze familles. A la lueur du brasier, un groupe de citoyens forme un comité pour venir en aide aux sinistrés.

"En quelques jours il a été souscrit \$7000. Cinq jours après l'incendie, le R. N. Piché, MM. L.B. Pigeon, J. Archambault et Arthur Boyer étaient rendus à Ottawa pour acheter le bois pour relever les maisons incendiées. Tout a été acheté de Mr Eddy de Hull à bien bas prix. Les Capitaines Blanchard & Martin descendaient 2 grosses barges chargées de madriers et de planches qui arrivèrent à Lachine une dizaine de jours après le feu. Il en est venu 3 autres après. Tout le monde s'est mis à l'ouvrage. Du bois a été donné à tous les incendiés. Ceux qui avaient une petite assurance ont eu du bois, mais ils ont fait relever leurs maisons avec cet argent; mais ceux qui n'avaient pas d'assurance, le Comité a fait faire leurs maisons. Tout était fourni par le Comité: bois, bardeaux, portes, chassis, lucarnes, planchers, enduits et vitres, clous, etc. Tout a été si vite qu'à la fin de Novembre, 1884, les maisons étaient rebâties, bien mieux qu'avant."⁽²⁾

Entretemps, Lachine a été le théâtre d'une deuxième conflagration: le lundi 29 septembre, dans le secteur des "Lachine Locks"⁽³⁾, dix-huit maisons ont été la proie des flammes. Cependant, "presque tous les pro-

priétaires étaient assurés et il n'y a pas eu de Comité de formé"⁽⁴⁾.

(1) (Selon ce que révèlent les documents du cadastre de cette époque, et suivant la teneur d'une résolution qu'adopte le Conseil municipal le 16 juillet 1884, à l'effet de réduire l'évaluation des propriétés incendiées, - lesquelles y sont spécifiquement identifiées -, (Cf. A.C.L. "Livres des délibérations du Conseil. . .", Volume II, pp. 333-337),) le secteur du "Haut de la Ville", dévasté par la conflagration du 4 juillet, est cette portion de la municipalité aujourd'hui comprise entre les 21e et 26e avenues, depuis la voie ferrée, - que longe la rue Victoria -, jusqu'au boulevard St-Joseph.

(2) Cf. A.P.S.A. "Les notes du Curé Nazaire Piché"

(3) (Suivant ce que signale le Curé Piché, (en disant que "Le 29 Sept 1884 le feu éclata dans les bâtiments de M. Guillaume Ouellet. . ." cf. Ibid., et selon le cadastre du temps.) ce deuxième incendie a pris naissance et ravagé une partie du quadrilatère irrégulier formé par les actuelles rues St-Marie, St-Louis, St-Joseph et 6e avenue.

(4) Cf. Ibid.,

1885

Sans doute y a-t-il en cela quelque incidence des conflagrations survenues l'année dernière, car

"A une session générale du Conseil municipal de la Ville de Lachine, tenue en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Lachine, Mardi, le onzième jour du mois d'Août en l'année de Notre Seigneur Mil huit cent quatre vingt-cinq, à sept heures & demie de l'après-midi, suivant l'ajournement pris le cinquième jour du même mois, conformément aux dispositions de l'acte d'incorporation de la dite Ville, à laquelle session sont présents: Messieurs Jean Baptiste Deschamps, Ludger, Métras, Andrew J. Dawes & O.P. Robert, tous conseillers de la dite Ville en formant un quorum du Conseil. (. .)

(. .) Sur motion du Conseiller Andrew J. Dawes, secondé par le Conseiller Ludger Métras, il est ordonné & statué par règlement du Conseil de la Ville de Lachine Comme suit, savoir:

Règlement Numéro Vingt-Cinq

Article premier.

Règlement pour prévenir les Incendies dans la Ville de Lachine. (. . .)

Article deuxième

Règlement concernant le Département du Feu de la ville de Lachine.

Section 29. Le Département du Feu de la Ville de Lachine sera sous la direction du Comité du Feu du Conseil de la dite ville.

Section 30. Le Département du Feu de la ville de Lachine se composera d'officiers & d'hommes qui seront respectivement désignés comme suit:-

Un Ingénieur en Chef;-

Un assistant Ingénieur; et

Douze Pompiers.

Les officiers & hommes seront appelés "La Police du Feu de la Ville de Lachine", et en leur qualité de Pompiers, ils auront droit à tous les privilèges, immunités et exemptions pourvus par la loi.

Section 31. Les devoirs des pompiers seront de concourir à utiliser les pompes à incendies suivant les besoins du service, conformément aux règles et règlements qui pourront être faits par le Comité du Feu du Conseil de la dite ville.

Section 33. Les membres de la Police du Feu de la ville de Lachine seront assermentés comme constables spéciaux pour aider en tout temps au maintien du bon ordre dans la dite ville, et plus particulièrement aux Incendies."⁽¹⁾

A compter de cette année 1885, — et jusqu'en l'année 1917⁽²⁾ —, telle sera la facette structurelle encadrant le fonctionnement du service municipal de protection contre l'incendie.

Quant à son organisation matérielle, comme plusieurs à l'époque, "Le Département du Feu de la Ville de Lachine" c'est peu de choses, la batterie des appareils dont il dispose, — jusqu'au début du XXe siècle —, ne se ramenant qu'à: une "Pompe à vapeur", trois "Reel Cart ("Chariot dévidoir")" et une "voiture pour les

échelles à extension". A traction animale, ces appareils seront garés en des points stratégiques de la ville. Ainsi, au coeur du quartier centre de la ville, à proximité de l'Hôtel de Ville, dans la "Station centrale du Feu", — sorte d'aile prolongeant l'Hôtel de Ville, en son côté ouest, et construite en 1894 —, on abritera la "Pompe à vapeur", un "Reel Cart" et la "voiture pour les échelles . . ."; chez deux charretiers locaux, — au début du XXe siècle, chez Joseph Chilsom, dans le secteur des "Lachine Locks" et chez Joseph Foisy, près de la "Dawes Brewery" —, seront aménagées des "Stations de Reel", sorte de "postes-succursales" de la "Station centrale . . .".

Pour ce qui est de ses effectifs, outre ses premiers dirigeants qui seront déjà des gens employés par la municipalité, "le Département du Feu . . ." recrutera ses pompiers chez les volontaires.

Brièvement décrits, ce sont là les moyens dont on disposera pour combattre les incendies jusque vers 1915; moyens auxquels s'ajouteront divers règlements municipaux touchant la prévention.

(1) Cf. A.C.L., "Livres des règlements . . .", volume I, pp. 94-95, 104-105.

(2) Par le Règlement #250, adopté le 5 juillet 1917, les autorités municipales abrogeront le Règlement #25 et procéderont à une reformulation tant du règlement de prévention que de celui pourvoyant à l'organisation du "Département du Feu". Ainsi à compter de cette date, le service municipal de protection contre l'incendie sera placé sous l'autorité du "Chef", d'un "Sous-Chef" et de deux "Capitaines"; ses membres, dont le nombre sera alors fixé à quinze, porteront le titre de "pompiers réguliers". Par ailleurs, il faut certes noter que cette réforme structurelle fait partie d'un projet d'ensemble pour améliorer la protection contre le feu dans la ville. A cet égard, il peut convenir de mettre en relief qu'à l'époque de l'adoption du Règlement #250, seront en cours: la construction d'un nouvel édifice, devant abriter l'Hôtel de Ville, la "Station centrale du Feu" et les quartiers généraux du service municipal de police, ainsi que la construction de trois autres "Stations" (i.e. le poste du "Dominion Park", dans la troisième avenue, celui du "Quartier ouest", à la jonction des rues "Broadway" et "St-Joseph", et le poste du "Quartier Est", à l'intersection de la "Rue St-Louis" et de la "10e avenue", lequel cependant ne sera jamais ouvert comme tel; où si l'on veut, les postes #4, #2 et #3, selon les termes que l'on utilisera à ce temps)

Par ailleurs, c'est aussi à la même époque, et plus exactement le 17 août 1916, que la ville achètera ses premiers appareils motorisés pour combattre les incendies: une "pompe-automobile" et un "camion-remorque pour les échelles" qui seront garés dans la nouvelle "Station centrale". (Quant aux anciens appareils, loin d'être dès lors abandonnés, ils se verront alors devenir les pièces d'équipement dont on disposera au poste #4, et ce, jusqu'à l'aube des années 1930.)

1889

En cette année, pour plusieurs citoyens de la "Ville de Lachine", l' "ère des puits" s'achève.

En effet, c'est en cette année que la municipalité va faire construire et se doter de son premier réseau d'aqueducs.

Ayant finalement vu le jour à l'été 1888, avec l'adoption du Règlement No 35⁽¹⁾ et la fin d'une discussion maintes fois relancée au cours des dernières années, un projet a finalement été élaboré et mis de l'avant à l'automne 1888. Et en février qui a suivi, l'entreprise a été confiée, par voie de soumissions, à l'entrepreneur C.O. Lamontagne & Cie qui, après la signature d'un contrat le 19 mars 1889, s'est mis à l'oeuvre. Outre l'aménagement de moult conduits souterrains, sa tâche comporte la construction et l'aménagement, sur la jetée extérieure à l'entrée du canal, de la "Bâtisse des pompes de l'aqueduc", pièce-maîtresse de ce système qui peut entrer en opération dès cette année⁽²⁾.

(1) Cf. "Règlement Numéro Trente Cinq, Règlement pour autoriser le Conseil de la Ville de Lachine à faire faire les travaux requis pour la confection, l'établissement et le bon fonctionnement d'un aqueduc pour fournir l'eau à la Ville de Lachine, et à émettre des bons (débentures) ou à souscrire une obligation au montant de soixante mille piastres courant, aux fins de se procurer les fonds nécessaires pour construire le dit aqueduc, et pour imposer une taxe spéciale annuelle destinée à payer les intérêts à accroître sur ces bons ou cette obligation et pourvoir à un fonds d'amortissement". [Adopté le 5 septembre 1888, enregistré le 30 octobre 1888]. A.C.L. "Livres des Règlements . . .", volume I, pp. 146-176.

Outre ce règlement, parmi les sources d'information disponibles au

sujet de l'"Aqueduc", il faut principalement citer presque tous les procès-verbaux relatifs aux délibérations du conseil municipal pour la période 1888-1891.

(2) Et il en sera ainsi jusqu'à l'aube des années 1930, époque où sera ouverte la première usine de filtration.

1895

Par une loi sanctionnée le samedi 12 janvier, une nouvelle municipalité est créée: la "Ville de Summerlea".

"... La ville comprendra le territoire suivant, savoir: cette partie de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, bornée à l'est par la ville de Lachine, à l'ouest par le village de Dorval, au nord par la ligne de chemin de fer du Pacifique Canadien, au sud par le milieu du fleuve St-Laurent,"⁽¹⁾

* * *

Par ailleurs, "Dans l'automne 1895 une Compagnie d'une vingtaine de riches Canadiens, 20 en tout, y compris un commerçant très riche de Chicago, a été formée pour exploiter les Rapides de Lachine, appelée la Compagnie Hydraulique & C^(2a). Le but était de former un pouvoir d'eau très considérable pour fournir la lumière électrique. Le montant souscrit & tous les travaux à faire s'élevaient à 2 millions. Les ouvrages ont été commencés dans l'automne 1895. Mrs. Will & Davis sont les contracteurs pour le creusement & pour les jetées, Coffey & Davis & C. Leur contrat devra se monter à un demi million. Les ouvrages ont été abandonnés dans l'hiver pendant près de 3 mois. Ils ont été repris au printemps. En juillet 1896, il y avait à peu près 400 personnes qui travaillaient là . . ."⁽²⁾

(1) Cf. "Loi constituant en corporation la ville de Summerlea" S.P.Q. 59 Victoria, chapitre 57, article 1, N.B. Le 21 décembre 1912, alors que sera sanctionnée une "Loi amendant la charte de la cité

de Lachine", la "Ville de Summerlea" sera officiellement annexée à la "Cité de Lachine".

(2) Cf. A.P.S.A., "Les notes du Curé Nazaire Piché".

(2a) Devenue plus tard partie de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

1901

"A la session du Conseil de la Ville de Lachine, tenue en l'hôtel de Ville, Mardi le douzième jour de Mars mil neuf cent un, à huit heures du soir, en vertu de l'ajournement de la session générale pris par ledit Conseil le sixième jour de Mars courant, et à laquelle session étaient présents: Son Honneur le Maire Joseph A. Descarries, C.R., & Messieurs les Conseillers Joseph Antoine Gagné, Emile Sarra Bournet, Gabriel Mettayer, Adélar Martin, Alcide Leclair et Andrew J. Dawes, formant un quorum du dit Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur le Conseiller Alcide Leclair, secondé par MM. les Conseillers Andrew J. Dawes et Adélar Martin, propose que pour les motifs suivants, savoir:

Attendu qu'il est avantageux pour la Ville de Lachine et ses habitants d'avoir un système de dénomination des rues simple et régulier, afin qu'il soit aisé à tout résident de ladite ville comme à tout étranger de trouver avec facilité toute rue où il veut se rendre, &

Attendu qu'il est nécessaire de Changer les noms actuels des rues de ladite ville pour mettre en pratique un tel système;

Il soit ordonné et statué par règlement du Conseil de la Ville de Lachine comme suit:, et il est en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil de la Ville de Lachine, ainsi qu'il suit, savoir:

Section 1. Les rues de la Ville de Lachine, allant de l'est à l'ouest, porteront les noms que le Conseil de la dite ville leur donnera par le présent règlement ou à l'avenir par résolution.

Section 2. Les rues de la Ville de Lachine, allant du sud au nord, seront désignées par un nombre les numérotant en commençant par "un" pour la rue la plus près des limites est de la dite ville, et en continuant ensuite par "deux", "trois" etc en montant vers l'ouest.

Section 3. La rue portant actuellement le nom de "St Laurent" gardera ce nom^(1a), et celles portant actuellement les noms de "Girouard" et "d'Aqueduc" seront désignées sous le seul nom de rue de l'Aqueduc^(1b).

Section 4. La rue portant actuellement le nom de "St Joseph" gardera ce nom.

Section 5. Les rues portant le nom de "St Louis" et de "Ste-Marie" prendront un seul nom, celui de "St Louis"^(1c).

Section 6. La rue portant actuellement le nom de "Piché" gardera ce nom.

Section 7. La rue partant actuellement de la rue "Dominion" et se continuant sous le nom de rue "Ste-Aurélien", rue "Cherrier" et rue "Dufferin" jusqu'à l'avenue connue actuellement sous le nom de "Lachine", portera à l'avenir le nom de rue "Notre Dame".

Section 8. La rue portant actuellement le nom de "Lasalle" gardera ce nom.^(1d)

Section 9. La rue portant actuellement le nom de "Broadway" gardera de nom.

Section 10. La rue portant actuellement le nom d'Avenue "Rockfield" sera désignée sous le nom de "Première rue".^(1e)

Section 11. La rue portant actuellement le nom d'Avenue "Salisbury" sera désignée sous le nom de "Deuxième rue".^(1e)

Section 12. La rue portant actuellement le nom d'Avenue Dominion" sera désignée sous le nom de "Troisième rue".^(1e)

Section 13. La rue portant actuellement le nom de

"rue Dominion" sera désignée sous le nom de "Cinquième rue".

Section 14. La rue portant actuellement le nom d'"Avenue Bridge" sera désignée sous le nom de Sixième rue".

Section 15. La rue portant actuellement le nom d'"Avenue Park" sera désignée sous le nom de "Septième rue".

Section 16. Les rues portant actuellement les noms d'"Avenue Guy" et de rue "St Horace" seront désignées sous un seul nom, celui de "Neuvième rue".

Section 17. La rue portant actuellement le nom de "rue St Eugénie" sera désignée sous le nom de Dixième rue".

Section 18. La rue portant actuellement le nom de "rue St Arthur" sera désignée sous le nom de Onzième rue".

Section 19. La rue portant actuellement le nom de rue "St Alphonse" sera désignée sous le nom de "Douzième rue".

Section 20. La rue portant actuellement le nom de rue "Ste Louise" sera désignée sous le nom de "Treizième rue".

Section 21. La rue portant actuellement le nom de rue "Ste Joséphine" sera désignée sous le nom de "Quatorzième rue".

Section 22. La rue portant actuellement le nom de "rue du Collège" sera désignée sous le nom de "Quinzième rue".^(1f)

Section 23. La rue portant actuellement le nom de rue "Sackville" sera désignée sous le nom de "Seizième rue".

Section 24. La rue portant actuellement le nom de rue "Phoenix" portera le nom de "Dix-Septième rue".

Section 25. Le rue portant actuellement le nom de

"rue de l'Hôtel de Ville" sera désignée sous le nom de "Dix-huitième rue".^(1g)

Section 26. La rue portant actuellement le nom de rue "Mortimer" sera désignée sous le nom de "Dix-neuvième rue".^(1h)

Section 27. La rue portant actuellement le nom de rue "William" sera désignée sous le nom de "Vingt-tième rue".

Section 28. La rue portant actuellement le nom de rue "Ste André" sera désignée sous le nom de "Vingt-et-unième rue".

Section 29. La rue portant actuellement le nom de rue "Decarie" sera désignée sous le nom de "Vingt-troisième rue".

Section 30. La rue portant actuellement le nom de rue "Olivier" sera désignée sous le nom de "Vingt-quatrième rue".

Section 31. La rue portant actuellement le nom de rue "Corrinne" sera désignée sous le nom de "Vingt-cinquième rue".

Section 32. La rue portant actuellement le nom de rue "St Pierre" sera désignée sous le nom de "Vingt-sixième rue".

Section 33. La rue portant actuellement le nom de rue "St Charles" sera désignée sous le nom de "Vingt-septième rue".

Section 34. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Dawes" sera désignée sous le nom de "Trente-quatrième rue".

Section 35. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Arthur" sera désignée sous le nom de "Trente-cinquième rue".

Section 36. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Boyer" sera désignée sous le nom de "Trente-sixième rue".

Section 37. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Lachine" sera désignée sous le nom de "Quarantième rue".

Section 38. La rue portant actuellement le nom de "rue King" sera désignée sous le nom de "Quarante-et-unième rue".

Section 39. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Union" sera désignée sous le nom de "Quarante-deuxième rue".

Section 40. La rue portant actuellement le nom de "rue Regent" sera désignée sous le nom de "Quarante-troisième rue".

Section 41. La rue portant actuellement le nom "d'Avenue Brewster" sera désignée sous le nom de "quarante-quatrième rue".

Section 42. Le présent règlement deviendra en force aussitôt qu'il aura été promulgué suivant la loi.⁽¹⁾

(1) Cf. "Règlement No 90, Pourvoyant à la Dénomination des Rues de la Ville de Lachine, Passé le 12 Mars 1901, Lu Dimanche les 17 & 24 Mars 1901," A.C.L., "Liures des Règlements..." Annexe I (Recueil des textes originaux des règlements et des avis publics s'y rattachant.).

(1a) Remplacé par celui de "Riverside Drive" vers 1907, le nom de "Rue St-Laurent" désignait cette rue qui, en vertu du Règlement #244, adopté le 31 mai 1917, prit le nom de "Chemin Lasalle", nom qu'elle conserve depuis.

(1b) Devenue partie de la "Rue St-Patrick", lors de l'adoption du Règlement #244, la "Rue de l'Aqueduc" s'est vue désigner sous le nom de "Chemin du Canal" à compter du 9 octobre 1945, date de l'adoption du Règlement #882.

(1c) Il faut peut-être noter qu'à l'époque, outre la petite rue que l'on connaît de nos jours, on appelait également "Rue Sainte Marie", cette portion de l'actuelle "Rue St-Louis", s'étendant à l'est de l'actuelle 6e avenue.

(1d) Avec l'adoption du Règlement #874, le 23 décembre 1944, le nom de "Rue Lasalle" a été remplacé par celui de "Rue William MacDonald", du nom du premier maire du "Village de Lachine".

(1e) Avec l'adoption du Règlement #244, on peut remarquer plusieurs changements affectant la dénomination des premières rues telle qu'établie en 1901. Ainsi, la "Première rue" prend alors l'appellation de "George V"; la "Deuxième Rue" celle de "Première Avenue"; la "Troisième rue" celle de "Deuxième Avenue". Entretemps, i.e. entre 1901 et 1917, une rue fut ouverte à l'ouest de cette "Troisième rue", et en 1917, devint officiellement la "Troisième Avenue".

Fait qu'il faut certes souligner: au temps de l'adoption du Règlement #90, la "Ville de Lachine", quant à son développement, se concentre davantage dans sa portion sise au sud du chemin de fer; toutefois, lors de la passation du Règlement #244, et c'est un peu là sa raison d'être, les choses ont quelque peu changé, le "Parc Dominion" et les abords du "Parc LaSalle" ayant connu depuis le début du siècle, et connaissant alors, un grand développement.

(1f) A l'origine, i.e. vers le milieu du siècle dernier, la "Rue du Collège" était connue sous le nom de "Rue St Charles", nom qu'elle perdit peu à peu autour de 1876, au lendemain de la construction de la nouvelle "Maison d'Ecole", devenue "Le Collège" peu de temps après que les Frères des Ecoles chrétiennes en eurent pris la direction en août 1876.

(1g) A l'origine, comme en font foi certains documents cartographiques, la "Rue de l'Hôtel de Ville", c'était la "Rue du Marché"; nom qui fut par la suite remplacé par celui de "Rue Mortimer", lequel, à son tour, au moment où le "Village" devint "Ville", dut céder sa place à celui de "Rue de l'Hôtel de Ville".

(1h) A l'origine, et avant devenir "Rue Mortimer" après 1872, cette rue fut appelée "Rue du chemin de fer"; et ce, parce qu'en 1847, lors de l'ouverture du chemin de fer de la "Montreal and Lachine Rail Road...", la voie ferrée longeait (en son côté ouest) son axe avant d'atteindre la gare-terminus.

1909

Au chapitre municipal, la date du vendredi 7 mai devient une date d'importance, car c'est en ce jour que, se voyant octroyer une nouvelle charte, la "Ville de Lachine" devient la "Cité de Lachine":

"Attendu que la corporation de la ville de Lachine a représenté par sa pétition, qu'il est opportun de refondre les différentes lois spéciales qui la régissent, de la soumettre aux dispositions de la loi des cités et villes, 1903, de lui accorder de nouveaux pouvoirs, de la constituer en corporation de cité et de ratifier les règlements 117 et 124 passé par son conseil;

Attendu qu'il est opportun de faire droit à la demande à cet effet contenue dans la dite pétition;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec: décrète ce qui suit:

DE LA CONSTITUTION EN CORPORATION

1. Les habitants et contribuables de la ville de Lachine et du territoire voisin compris dans les limites de la cité de Lachine, décrits dans la présente loi, et leurs successeurs sont constitués en corporation municipale de cité sous le nom de "Cité de Lachine".

2. La loi des cités et villes, 1903, régit la Cité de Lachine, sauf les cas où il y est dérogé spécialement par la présente loi et par les dispositions incompatibles qu'elle contient.

3. La loi 36 Victoria, chapitre 53, constituant la corporation de la ville de Lachine et toutes les lois qui l'amendent sont abrogées.

4. La corporation constituée par la présente loi succède aux droits, obligations, privilèges, biens, créances et actions de la corporation existant en vertu des lois abrogées par l'article 3.

5. Les officiers et employés municipaux actuels de la corporation de la ville de Lachine resteront en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement par le conseil de la cité de Lachine en vertu des disposi-

tions de la présente loi.

6. Tous les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de cotisation, redevances, listes, plans et autres actes et documents municipaux quelconques, faits et consentis par le conseil de la corporation de la ville de Lachine, continueront d'avoir leurs effets jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés, abrogés ou exécutés.

7. Tous les billets, bons, obligations, engagements, titres, ou contrats quelconques souscrits, acceptés, endossés ou émis par le conseil de la dite corporation jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi, continueront d'avoir leurs effets légaux.

8. La cité de Lachine est et demeure séparée du comté de Jacques-Cartier, pour les fins municipales.

DES LIMITES DE LA CITÉ

9. Le territoire de la cité de Lachine est borné: au nord, à l'est et au sud-est par la paroisse des Saints-Anges de Lachine; au sud et au sud-ouest, par la moitié sud et sud-ouest du fleuve Saint-Laurent, et à l'ouest, partie par le fleuve Saint-Laurent et partie par la ville de Summerlea. (. . .)"⁽¹⁾

(1) Cf. "Loi refondant et amendant la charte de la ville de Lachine et la constituant en corporation de Cité". S.P.Q. 9 Edouard VII, chapitre 86.

III. *Petit recueil de documents choisis*

Handwritten text, possibly a title or header, which is extremely faint and illegible.

Une description du “*grand Sault St louis*” (1) dans les écrits de Champlain

DOCUMENT

[Un extrait du]“... *VOYAGE DE SAMVEL CHAMPLAIN DE BROVAGE FAIT EN LA FRANCE NOUVELLE, l'an mil six cent trois...*” (*)

(*) Cf. *Oeuvres de Champlain*. (Publiées sous le patronage de l'Université Laval par l'abbé C.H. Laverdière).
2e édition. Québec, G.-E. Desbarats, 1870. Tome II, pp. 39-40.

“Venans à approcher dudict Sault avecq nostre petit esquif & le canot, ie vous asseure que iamais ie ne veis vn torrent d'eau desborder avec une telle impetuositè comme il faict, bien qu'il ne soit pas beaucoup haut, n'estant en d'aucuns lieux que d'une brasse ou de deux, & au plus de trois. Il descend comme de degré en degré, & en chasque lieu où il y a quelque peu de hauteur il s'y fait vn esbouillonnement estrange de la force & roideur que va l'eau en trauersant ledict Sault, qui peut contenir vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a sault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de saults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peut faire passer aucuns bateaux par lesdicts saults.”

NOTES

(1) "grand Sault St louis"

Se glissant tout d'abord dans l'intitulé d'une carte ^(2a), puis s'insérant à deux reprises dans le texte lui-même ^(2b), ce toponyme fit ses premières apparitions dans cet autre écrit de Champlain, "LE TROISIEME VOYAGE DV SIEVR DE Champlain en l'année 1611" ⁽²⁾.

Vraisemblablement, comme le laisse entrevoir cette relation de voyage, Champlain aurait lui-même choisi cette appellation; et ce, pour rappeler la mémoire d'un certain "Louys", l'un de ses compagnons de voyage, victime d'un accident tragique le 10 juin 1611, en tentant de franchir les rapides à son retour d'une chasse à l' "Isle aux hérons" (i.e. l'un des îlots sis au coeur des rapides).

Une telle explication s'avère davantage plausible si l'on note que les pages où l'auteur du ". . . TROISIEME VOYAGE . . ." relate cet incident ^(2c), sont celles qui, de manière immédiate, précèdent la première mention de l'expression "grand Sault St louis" pour désigner ces rapides jusque-là connus sous le nom de "grand Sault".

Par ailleurs, dès le XVII^e siècle, (possiblement à cause de la notoriété vite acquise par le "grand Sault St louis", sans oublier sa grande proximité), on prit aussi l'habitude d'appeler "lac St louis" cet élargissement du fleuve en amont des rapides, élargissement qui n'est pas sans rappeler l'allure d'un lac. En cela témoignent plusieurs documents de cette époque, dont plusieurs contrats de concession.

(2) Pour "LE TROISIEME VOYAGE DV SIEVR DE Champlain en l'année 1611"; voir les *Oeuvres de Champlain*. Op. cit., tome III, pp. 232-269.

(2a) Pour cette carte, voir *ibid.*, la planche intitulée "le grand Sault St louis" s'intercalant entre les pages 248 et 249.

(2b) Ces deux insertions sont celles retrouvées dans ces phrases:

"... pensans au grand saut S. Louys, où ie [Samuel de Champlain] leur avoit donné rendez-vous..."

(Cf. *ibid.*, p. 266)

"... ledit Quartier [Jacques Cartier] ⁽³⁾ au voyage qu'il a fait ne passa jamais ledit grand saut S. Louys..."

(Cf. *ibid.*, p. 268)

(2c) Pour le récit de cet incident et la relation du séjour de Champlain au "grand Sault", (en juin 1611), voir *ibid.*, pp. 246-249.

(3) A cet égard, il convient peut-être de rappeler qu'au cours de ses séjours en Canada, Jacques Cartier...

... nota l'existence d' "... vng sault d'avē le plus impetueux qu'il est possible de veoir: lequel ne nous fut possible passer tant que l'on pouoit regarder grād. large & spacieux qui alloit au Sur Onaist [Sud-Ouest]..." ^(3a); et ce, à l'occasion de sa venue à Hochelaga, en octobre 1535, alors qu'il se rendit sur le Mont-Royal pour reconnaître les environs montréalais.

..., de retour dans la région d'Hochelaga en septembre 1541, "... afin de voir et comprendre la façon des Saults d'eau..." ^(3b), tenta de franchir le courant Sainte-Marie; devant son insuccès, il décida de poursuivre sa route par les terres. Accompagné de ses gens et de ses guides amérindiens, Cartier se dirigea alors vers la partie sud-ouest de l'île et atteignit bientôt "... un autre village ou demeurence de bonne gens, lesquels demeurent vis-à-vis le deuxième Sault [i.e. le "grand Sault"] ^(3a). En ces lieux, Cartier s'enquit

auprès des habitants de cette bourgade amérindienne afin d'obtenir quelques informations quant au cours du fleuve en amont de ce "deuxième Sault". Au terme de ces entretiens, Cartier, n'allant pas plus loin, retourna à ses barques laissées près du courant Sainte-Marie.

(3a) Cf. *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier* . . . Paris, Librairie Tross, 1863. (p. 27).

(3b) Cf. *Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier*... Edités par la Société littéraire et historique de Québec, 1843. (p. 76)

A propos de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice"

DOCUMENT

[*"Cession et transport de René De La Salle à Messieurs les Seigneurs de Montréal"*] (*)

(*) Une pièce originale retrouvée aux **Archives publiques du Canada**, sous la cote "MG-18, ("Documents antérieurs à la cession"), B-8, ("La Salle, René Cavalier de, 1643-1687").

"Pardevant Benigne Basset Nottaire et Tabellion dela Terre et Seigneurie de L'Isle de Montreal enla Nouvelle france et Tesmoingz Soubz Signez, fut present **Le Sieur René dela Salle y demeurant, Lequel a Reconnu & confessé, Avoir ceddé, Transporté et dellaisé du Tout des Maintenant A Tousjours, Sans Aucune garantye que deses faitz et promesses, A Messieurs du Seminaire Saint Sulpice Estably au fauxbourg Saint Germain Desprez Lez Paris, Seigneurs & propriétaires de lad^e Isle, A ce present & acceptant pour Eux, Reverend Pere en Dieu, Messire Gabriel de Queyluz, Prestre Abbé de N're Dame de Locdieu, Superieur de Messieurs les Ecclesiastiques Establys en lad^e Isle, L'Un des anciens desdits Sieurs du Seminaire & Envoyé de Leur part pour faire les affaires D'Icelle Isle, La Seigneurie Appellée de Saint Suplice, scituée enladitte Isle Audessus du Sault St Louys⁽¹⁾, Avec Tous ses droictz, Rentes, Corvées et Autres generallement quelconques que led^e Sieur Ceddant à peu Avoir et prendre en Icelle, A La Reservacion quill se fait⁽²⁾ de Sept arpents de Terre de Large Sur Soixante de profondeur pour son Domaine, Au lieu ou Il a desja fait faire quelques desfrichements de Terre et Bastiments^(2a), Commançant Sur le Bord de la grande Rivière & Fleuve Saint Laurent, tirant dans la profondeur de L'Isle Au Nord, Tenant d'un Costé ala Terre de Nicolas Moysan dit Le parisien et d'au^e Celle de Pierre**

Perusseau, Avec les Terres qui Se Trouvent Entre les habitacions de Raimond Boisneau dit La Chaume & Celle de Pierre Gaultier dit Sagouingoara^(2b), Et de la Jouissance pendant les Années presente & Suivante Seulement de Cinquante Arpens de Terre dans les prairies & lacs Nommez de St Pierre, Desquelles Terres Reservées en propriété Il en sera dellivré Tiltres particuliers Audit Sieur Ceddant par led! Sieur Abbé de Queyluz Au Nom des Seigneurs deladicte Isle;

Le Tout aud! Sieur Ceddant Appartenant Au moyen de l'octroy qui luy en avoit esté fait par M.^e Dominique Galinier Prestre cydevant Superieur desd!^s Sieurs Ecclesiastiques Establys aud! Montreal par Un Contract q^e ledit S^r Ceddant a dit & desclaré deva! Ledit Notaire, S'estre trouvé Adhere, Lequel au moyen des presentes demeure de Nul effet & Valleur & comd! non advenu⁽³⁾. Consentant & accordant Ledit S^r Ceddant que les Contracts de Concessions qu'il auroit cydevant dellivrez en son Nom Aux particuliers habitants deladitte Seigneurie St Sulpice⁽⁴⁾ demeurent pareillement de Nul effet et Valleur, et que led! Sieur Acceptant Leur en dellivre des Nouveaux Au Nom des Seigneurs dud! Montreal,

Relevant lad!^e Seigneurie Saint Sulpice desd!^s Seigneurs de Montreal, a la foy et hommage, et pour droict de Rachapt, d'Une Medaille d'argent fin du poids d'Un Marc a chacune Mutation de possesseur; Pour toutes et Sans au.^{es} Charges, debtes ny hypothecques quelquonques, ainsy que led! Sieur Ceddant a dit et affirmé, pour deladitte Seigneurie St Sulpice et droictz qui en despendent, Jouir & disposer par lesd!^s Sieurs du Seminaire et Seigneurs deladitte Isle Ainsy q^e bon leur semblera au moyen des pn^{tes},

Ces Cession et Transport faitz aux charges et clauses cydessus exprimées, et outre Moyenna! la somme de Mil livres Tournois payable a L'arrivée des vaisseaux de france L'année presenté

a Quebec [parafé]

& ce en bonne Marchandise Sur le pied dud! Quebec, et celle de quatre Vingt Livres Tournois

que led^t S^r. Acceptant aud^t nom a promis et s'est obligé' payer a Jacques Thuillier dit [Desvignets] ha'nt de ce lieu pour & alâcquict dud^t sieur Ceddant et Lèn indemniser et desgaiger a Tousjours, Et encor pour demeurer, par led^t Sieur Cedda' quicter Envers la Maison desd^{ts} Sieurs Ecclesiastiques de Montreal de la Some de Sept Centz livres Tournoyz qui luy doibt par Un compte dud^t Sieur Galinier pour ce pr'nt et acceptant; au payement desquelles Somme est et devient Laditte Seigneurie presentement ceddée par privilège Spécial affectée obligée et hypotecquée a tous & chacuns les Avoirs Biens Meubles et Immeubles presents & advenir generalmente quelconques dud^t Seminaire St Sulpice, Sans que la generalité desroge ala Spiritualité, n'y au contraire, Mettant & Subrogeant par led^t Seminaire en son lieu & droictz, Noms, raisons & actions, Transportant en outre Tous droictz, & Dessaisissant, & Voulant, & procurant Le porteur, & Donnant pouvoir, & promettant, & obligeant, & aiant en droict foy, & Scavoir ledit Sieur Acceptant Aud^t Nom et qualité qu'Il procède, & Renonçant, **& faict & passé Aud^t Montreal L'an gb)^c Soixante et Neuf, Le Neuviesme Jour de Janvier aprez midy**, Scavoir pour lesd^{ts} Sieurs Acceptant et Galinier au chasteau dud^t lieu, et pour led^t Sieur Ceddant en Sa Maison ou Il est presentement demeurant, presents Jean Gervaise et françois Bailly Tesmoingz y demeurant & soubzsignez avec Lesd^{ts} Sieurs Ceddant, Acceptant & Galinier

a esté promis aud^t Sieur Ceddant pour potdevin La moitié d'Un porc gras qui luy sera dellivré par Ledit sieur galinier

R. De LaSalle

L'Abbé de queyluz

Basset

Aujourd'huy Est Comparu pardevant Le Nottaire susdit et present les Tesmoingz desnommez et Soubz^{nés} René Cavalier Sieur delaSalle, Ceddant desnommé au contract de Cession Sus Escrit, Lequel a Reconnu Et a confessé Avoir cýdevant eu et receu de M^{re} Dominique Galinier,

Prestre et Oeconome dela Maison de Messieurs les Ecclesiastiques delad^e Isle & Seigneurs D'Icelle, La somme de quatre cent livres Tournois en bonne Marchandise et Vivres, Et presentement de M^e Mathieu Ranuyer L'Un desdits S^{rs} Ecclesiastiques et Oeconome de leur Maison, La Somme de Six Cent Livres, en Marchandises, y compris La Some de deux Cent livres que led^t S^r Ranuyer a payé au Sieur Jean Milot Taillandier en ce lieu a L'acquict dud^t Sieur delaSalle, & la somme de Cent Soixante & Six-livres Six Sols que led^t Sieur Ranuyer a pareillement payée au Nommé René Culerier dit Léveillé aussy ha'nt de ce lieu po: & al'acquict dud^t Sieur delaSalle, Ramenant lesdittes deux Sommes de quatre Cent livres & Six Cent livres a Celle de Mil livres que Messieurs du Seminaire St Sulpice du fauxbourg St Germain desprez Lez Paris, Seigneurs de laditte Isle estoient tenus & obligez payer aud^t Sieur dela Salle pour parfaire payem^t dud^t pr^t Transport, et encore led^t sieur dela Salle reconnoit avoir eu et receu cydevant dud^t sieur Galinier La Valle. d'Un demy porc gras porté par led^t Transport, doncque quictance, & promettant, & obligeant, & Renonçant, fait & passé aud^t Montreal en la Maison desd^t Sieurs Ecclesiastiques, L'an gb)^c Soixante & Onze le premier May aprez midy, sy pr'nts Jean Gervaise & François Bailly tesmoingz y demurant & SoubzSignez avec led^t S^r dela Salle.

N.B. Aux fins de cette présentation, le texte de cet acte a été partagé en paragraphes. De plus, pour mettre en relief certaines phrases, des caractères gras ont été utilisés.

Exception faite de ces choses, cette pièce originale est ci-dessus transcrite de manière intégrale.

Par ailleurs, il faut noter que l'intitulé (placé entre crochets) qui coiffe cette transcription est celui mentionné dans l'un des répertoires des actes passés pardevant Bénigne Basset; et plus particulièrement, celui mentionné dans *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, Volume I, page 193. Une telle précision paraît nécessaire, car, comme tel, le manuscrit original consulté ne porte pas d'intitulé.

Sur le contexte dans lequel s'insèrent ces "Cession et transport. . ."

Le mercredi 9 janvier 1669, "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice" cesse donc d'exister! Et ce, parce qu'en ce jour, de manière officielle, René Robert Cavalier de La Salle vient rétrocéder aux "Seigneurs et propriétaires de l'Isle . . ." la seigneurie que ces derniers, peu de temps après son arrivée au pays, lui ont concédée à même leur vaste domaine montréalais.

Prenant note de ces faits, peut-être est-il opportun d'entrevoir les motifs qui ont pu inciter le "Seigneur de la Coste St Sulpice" à poser un tel geste?

Sous cette optique, parce que certains indices révélateurs semblent s'en dégager, il importe tout d'abord de revoir les principales clauses dont s'assortit cette rétrocession. Ainsi, en reprenant brièvement leur tenement, il convient de rappeler qu'en remettant sa seigneurie, La Salle reçoit une somme de mille livres et voit une partie de ses dettes s'effacer, sans compter qu'il conserve un droit de propriété sur une large portion des terres de la "Coste St Sulpice". A priori, à cause des grands avantages qu'elles comportent pour "ledit Sieur Ceddant", de telles conditions pourraient constituer l'objectif poursuivi par La Salle dans toute cette démarche . . . MAIS, SEMBLE-T-IL, IL Y A PLUS. En effet, en replaçant les choses dans leur contexte, ces conditions avantageuses prennent davantage l'allure de moyens dont La Salle désire se doter aux fins de réaliser un projet de voyage qu'il . . .

" . . . avoit prémédité depuis longtemps, vers une grande rivière qu'il avoit conçue (selon ce qu'il pensoit avoir appris des Sauvages) avoir son cours vers l'Occident, au bout de laquelle après sept ou huit mois de marche, les dits Sauvages disoient que la terre étoit coupée, c'est-à-dire selon leur manière de parler, que cette rivière tomboit dans la mer, et cette rivière s'appelle

dans la langue des Iroquois, Ohio. (. . .)

. - L'espérance du castor, mais surtout celle de trouver par ici passage dans la mer Vermeille, où Mr de la Salle croyoit que la rivière d'Ohio tomboit, lui firent entreprendre ce voyage pour ne pas laisser à un autre l'honneur de trouver le chemin de la mer du Sud, et par elle celui de la Chine. - "()*

Lorsque sont mis en lumière certains faits ultérieurs, l'hypothèse de tels motifs entourant cette rétrocession se voit en quelque sorte confirmée, ou du moins grandement renforcée.

Dans cette perspective, il convient de souligner tout d'abord qu'en cette même année 1669, et plus précisément les 3 février et 6 juillet, La Salle se départit des terres restées siennes au lendemain de cette cession du 9 janvier; et ce, en vendant celles-ci à un taillandier du nom de Jean Milot dit le Bourguignon et à deux marchands montréalais, Charles Le Moyne et (son beau-frère) Jacques Le Ber, (voir à ce sujet la note (2)).

De plus, il faut également remarquer qu'au début de juillet 1669, La Salle part effectivement pour l'Ouest, accompagné par deux Sulpiciens, MM. François Dollier de Casson et Bréhant de Galinée, (voir à cet égard les notes et les documents colligés sous le titre "**La Chine**": **un nom empreint d'une pointe d'ironie**)

(*) Cf. Voyage de MM. Dollier de Casson et de Galinée, 1669-1670. Montréal, La Minerve, 1875. (M.S.H.M., 6e livraison). Pages 2-3.

NOTES

(1) “. . . La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice, scituée Au dessus du Sault St louis . . .”

“Seigneurie de Saint Sulpice”, “Seigneurie de la Coste St Sulpice”, ou encore et plus brièvement, “La Coste St Sulpice”, tels furent les premiers toponymes désignant ces lieux ultérieurement appelés “La Chine”.

En soi, quant à l'origine de ces premiers toponymes, les archives sont peu loquaces. Cependant, à travers les nombreux documents seigneuriaux montréalais et le mince recueil des documents se rapportant spécifiquement à cette seigneurie (voir à ce propos la note (1a) ci-dessous), certaines constatations demeurent toujours possibles.

Ainsi, à la lumière de ces pièces d'archives, l'appellation de “Coste St Sulpice” aurait été choisie par La Salle lui-même. A l'appui de cette assertion, il faut tout d'abord remarquer que les documents seigneuriaux montréalais, notamment ceux conservés au Séminaire de Montréal, ne contiennent aucune mention explicite venant certifier le caractère formel de cette dénomination. Plutôt, lorsqu'il est question de cette seigneurie dans ces documents ou dans quelque texte officiel, il est toujours spécifié qu'il s'agit de cette “Seigneurie qu'on appelle . . .” ou “. . . Appellée de Saint Sulpice”. Mais, et c'est un peu là que se situe le point de départ de cette hypothèse, lorsque sont attentivement relus les quelques actes, (passés sous seing privé), par lesquels La Salle concéda des terres en son nom, (voir à ce sujet la note (4)), les choses prennent une tout autre allure; en effet, il est intéressant d'observer que dans ces contrats, sans équivoque aucune, LA SALLE S'INTITULE TOUJOURS “Seigneur de la Coste St Sulpice” ET PARLE TOUJOURS DE SA “. . . Maison de la Coste St Sulpice”.

Autre détail quelque peu significatif, dans l'un de ces

contrats passés sous seing privé. (celui du 16 décembre 1668), La Salle choisit le 17 janvier de chaque année, “Feste[de] Saint Sulpice”, comme date à laquelle doivent lui être payées les redevances seigneuriales. Or, il importe de rappeler que, sur l'île de Montréal, cette date de perception est généralement fixée au 11 novembre de chaque année, jour de la “St Martin dhyver”.

Aussi éphémère que la seigneurie qu'il identifie, le nom “Coste St Sulpice” disparaît rapidement au lendemain du 9 janvier 1669. Toutefois, bien qu'alors redevenues partie intégrante de la “Terre et Seigneurie de l'Isle de Montréal”, ces terres sises au-dessus du “grand Sault St louis” n'en tombent pas pour autant dans l'anonymat, puisqu'elles se voient bientôt nommées “La Chine”.

(1a) Documents relatifs à “La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice”

Au niveau des archives, le dossier “Seigneurie de la Coste St Sulpice” n'est certes pas parmi les plus volumineux que l'on connaisse. Car, à la lumière des recherches entreprises jusqu'à ce jour à ce chapitre, seuls s'y insèrent, quelques actes notariés et quelques contrats sous seing privé, auxquels peuvent s'ajouter certains détails contenus dans les “Cahiers terriers”.

Semble-t-il, pour expliquer un tel état de choses, il faut tout d'abord considérer la très brève existence de cette seigneurie, i.e. de l'automne 1667 au 9 janvier 1669. De plus, il faut également prendre en considération que plusieurs décisions affectant cette seigneurie naissante ont vraisemblablement fait davantage l'objet d'actes sous seing privé, forme qui n'est pas sans faciliter l'éparpillement des documents et rendre aléatoire leur survie. D'autre part, il faut aussi tenir compte de

l'une des clauses de l'acte de rétrocession: "les *Contracts de Concessions qu'il auroit cydevant dellivrez en son Nom Aux particuliers habitants deladitte Seigneurie St Sulpice demeurent pareillement de Nul effet et Vaaleur*"; une telle clause n'a certes pas été sans amener la destruction de documents désormais devenus inutiles. Enfin, il faut peut-être imaginer par ailleurs que bon nombre de marchés, d'accords ou d'ententes n'ont été que verbaux, ou n'ont été consignés que dans des écrits sommaires (v.g. "billet de concession") souvent vite perdus.

Ayant pris note de ces choses, il convient maintenant d'énumérer succinctement les composantes de ce mince recueil des documents relatifs à "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice":

"Concession A MonS^r Cullerier par Monsieur de La Salle"

Le 9 mars 1668.
A.N.Q.M. (Minutier d'Antoine Adhémar, copie coll./11 sept. 1701) A.S.S.S.M. (II, S.6, t-15)

"concession po^r Barthelemy Vinet par Mons^r de la Salle du 16 Xbre 1668"

Le 16 décembre 1668
A.N.Q.M. (Actes sous seing privé)

"Cession et transport de René De La Salle à Messieurs les Seigneurs de Montréal" (*)

Le 9 janvier 1669
A.P.C. (MG 18, B-8)
(*) Document transcrit ci-dessus.

"Contrat de concession de S^r René De LaSalle"

Le 11 janvier 1669
A.S.S.S.M. (II, S.6, t-15)

"contract de Vente par Mons^r de La Salle Au Sieur Jean Milot du 3e février 1669"

Le 3 février 1669
A.N.Q.M. (Minutier de Bénigne Basset)

"Vente de René Cavelier de LaSalle à Jacques LeBer et Charles Lemoyne"

Le 6 juillet 1669
A.N.Q.M. (Minutier de Bénigne Basset) (*)

(*) Bien qu'inscrit dans les répertoires des actes passés par-devant Bénigne Basset, depuis nombre d'années, cet acte est déclaré manquant. Cependant, il demeure possible d'en retrouver certains extraits dans:

MARGRY, P. (éd.) *Découvertes et établissements des Français*... Paris, D. Jouaust, 1876. Volume I, p. 107.

(2) "... A La Reservacion quill se fait ..."

Ces quelques mots servent d'introduction à une importante clause attachée à cette rétrocession. Importante, parce qu'elle met en lumière le fait que La Salle, tout en remettant sa seigneurie, conserve tout de même un droit de propriété sur une large portion des terres de "La Coste St Sulpice". Importante également, parce qu'elle permet d'entr'ouvrir un volet particulier sur l'époque qui voit naître "La Chine".

Tenant compte de cette double perspective, il y a maintenant lieu de colliger ces quelques notes:

(2a) "... A La Reservacion quill se fait de Sept arpents de Terre de Large Sur Soixante de profondeur pour son Domaine, Au lieu ou Il a desja fait faire quelques desfrichements de Terre et Bastiments ..."

A ce propos, il sied en tout premier lieu d'établir un lien entre cette portion du texte et cette autre, (qui suit un peu plus loin), qui stipule que "... Desquelles Terres Reservées en propriété Il en sera dellivré Tiltres particuliers Audit Sieur Ceddant par led^t Sieur Abbé de Queyluz au Nom des Seigneurs deladicte Isle ..."; et ceci, pour constater et signaler que le 11 janvier 1669, à peine deux jours après cette rétrocession, La Salle se vit officiellement remettre ces quatre cent vingt arpents (qu'il s'était réservés) ...

"... en pleine propriété et fief Noble, Sans Justice, aux droits de pesche et de Chasse dans ledit fleuve

Saint Laurent, depuis le Costeau St Sulpice Jusquâ une lieue en montant . . . [avec permission de] laisser dans les dittes terres Soixante arpens de bois de haute futaye pour son Usage . . . Bastir Et construire Un Moulin a vent Sur lesdittes terre pour l'Usage de sa Maison Seulement lequel doit estre Basti et pret a faire farine au mois d'Aoust de lannée proschaine que lon comptera mil six Cent soixante et dix . . . Le tout a la charge de la foy et hommage qui sera portée et rendue en la Maison seigneuriale de la ditte Isle à perpetuité . . .”

(Cf. "Contrat de concession de S' René De LaSalle" Le 11 janvier 1669; A.S.S.S.M., II, S.6, t.15)

Toutefois, en dépit de l'émission de ces nouveaux titres de propriété et la concession de ce "fief noble", tout porte à croire qu'à ce temps, La Salle fut davantage préoccupé par son projet de voyage dont il faisait déjà grand état; **car, moins d'un mois plus tard, le 3 février plus précisément, La Salle vendit son "Domaine" pour la somme de 2,800 livres à Jean Milot dit le Bourguignon, un taillandier de Ville-Marie.**

• • •

Quant à ces ". . . quelques desfrichements de Terre et Bastiments . . .", on ne peut certes pas imaginer que cette entreprise ait été de grande envergure. A preuve, la teneur de ce ". . . contract de vente . . . du 3e février 1669", et en particulier ces quelques lignes:

" . . . Sur lesquelles Terres Il y a Environ dix ou douse arpents ou Environ en Culture de pioche, Trois arpents ou Environ de Bois débité et amassé, et huict ou Neuf Arpents, partye débité et abbattu, Et Ensemble Les Commencements de Bastiments et autres Generalement les despendances . . .”

D'autre part, parmi ces ". . . Commencements de Bastiments . . .", il faut vraisemblablement compter la "Maison de la Coste St Sulpice", maison que La Salle dit sienne dans les contrats de concession de 1668.

• • •

Par ailleurs, il faut peut-être penser qu'à la vocation de "Domaine" conférée à ces lieux, La Salle ait voulu greffer l'idée de faire de ce site le "Village de la Coste St Sulpice". Du moins, c'est ce qui semble ressortir de quelques phrases insérées dans le contrat de concession du 16 décembre 1668 et dans la pièce qui y est annexée:

" . . . De plus luy [Barthélemy Vinet dit La Rente] avons donné et Concédons, Un demy arpent de Terre dans le Village . . . a la charge de par led' Barthelemy Vinet de payer . . . six deniers Tournois pour le demy arpent de Village . . . Sera de plus [tenu] led' Vinet davoit feu & lieu dans le Village de ladicte Coste . . .”

" . . . Voulant en quelque façon rescompenser les habitants de ce lieu des peines et despreuves qull a convenu faire pour Sy establir, les Avons Tenu & Tenons quictes et acquictes de ce qulls nous doibvent de Rentes seigneurialles Jusquâ lannée gb)^c Soixante & Unze Inclusivement, pourveu qulls ayent feu & lieu dans le Village . . .”

Mais, nonobstant le fait que La Salle ait ainsi explicitement fait référence à une telle idée, il semble bien que ce projet de "Village" n'ait guère dépassé le stade de ses premiers balbutiements au temps de la seigneurie de "La Coste St Sulpice".

• • •

Cependant, bien que le contexte fût tout autre, au cours des décennies qui suivirent et jusqu'au milieu du siècle dernier, les terres de l'ancien "Domaine" de La Salle n'en devinrent pas moins un site d'importance, pour ne pas dire le coeur de ce patelin que l'on nomma "La Chine". En effet, il ne faut certes pas oublier que ces terres acquises par Jean Milot furent celles où . . .

. . . , entre 1670 et 1671, ce même Jean Milot fit construire un moulin à vent pour la mouture.

. . . à partir de 1676, année de sa fondation, la Paroisse

Saints-Anges abrita ses quartiers; et ce, jusqu'en 1865, année au cours de laquelle le siège de cette institution paroissiale fut déménagé et désormais établi au cœur du "Village de La Chine", en bordure de l'entrée du canal du même nom.

... durant près d'un siècle, soit de 1685 à 1784, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame dirigèrent une école pour jeunes filles.

... s'élevèrent bientôt palissades et redoutes, faisant de ces lieux le site d'un emplacement fortifié que l'on appela "le Fort Rémy".

• • •

(2b) "... A La Reservacion quill se fait ... [des Terres qui Se Trouvent Entre les habitacions de Raimond Boisneau dit La Chaume & Celle de Pierre Gaultier dit Sagouingara ...]"

Selon ce que révèlent les "Cahiers terriers", cette autre terre que La Salle voulut se réserver était le lot #463, une terre "... de 5 arp. 7 perches 9 pieds en élargissant de 2 degrés sur 20 arp., en superficie 120 arp. ..."

Fait à noter, si pour les terres de son "Domaine", (terres qui, selon la teneur des "Cahiers terriers", regroupaient les lots #467, #468, #469 et #470), La Salle se vit remettre les titres d'un "fief noble", tel ne fut pas le cas pour le lot #463. En effet, comme en font foi les "Cahiers terriers", cette terre n'eut d'autre statut que celui de "censive" et conséquemment, toujours selon cette même source, pour en être possesseur à titre de concessionnaire, La Salle devait s'acquitter envers "Les Seigneurs et propriétaires de l'Isle..." du paiement du "cens", (une somme annuelle de trois livres ou sept cent vingt deniers, le "cens" étant fixé à six deniers pour chaque arpent de superficie), et de la "rente seigneuriale", (définie en ce cas par le don annuel de deux chapons); et ceci, sans oublier les obligations habituelles attachées à la concession de toute "censive", (v.g. faire moudre son blé

au moulin des seigneurs, souffrir le passage d'un chemin pour la commodité publique, etc. ...)

Autre fait à souligner, au lendemain du 9 janvier 1669, La Salle a certes dû obtenir la concession de cette terre par un nouveau contrat; mais encore ici, les archives ne sont guère loquaces. Seule demeure quelque peu significative, cette note inscrite dans les "Cahiers terriers", note qui permet de soupçonner l'existence d'un tel contrat puisqu'elle signale que "... nous ["Les Seigneurs de l'Isle..."] n'avons pas le contrat ...".

Quoi qu'il en fût exactement, il demeure cependant certain que le 6 juillet 1669, par un contrat passé par-devant Bénigne Basset (voir la note (1a) qui précède), La Salle vendit cette terre à deux marchands montréalais, Charles Le Moyne et Jacques Le Ber. Selon les transcriptions de Pierre Margry (voir *ibid.*), sur cette terre, alors vendue pour six cent soixante livres, La Salle avait également fait entreprendre un premier défrichement et fait construire quelques bâtiments; mais encore là, il ne s'agissait que d'une entreprise restée à ses premiers balbutiements, à laquelle Le Moyne et Le Ber envisagèrent de donner une suite. Sous cet angle, il faut plus particulièrement rappeler qu'entre les années 1669 et 1685, sur leur "Concession de Terre assise en ladite Isle au lieu de la Chine", les deux marchands montréalais firent construire une ...

"... Maison de Massonne de pierre et Mortier a chaud & Sable de la longueur de trente Sept piedz ou environ Sur dix huit a Vingt de large, Couverte de Bardeaux, Avec Sa Cheminée de même Massonne Ses planchers haut & bas, Cave et Grenier ..."

(Cl. "21e mars 1685, Inventaire Des biens de Monsieur LeMoyné". A.N.Q.M., Minutier de Bénigne Basset)

"... Maison de Massonnerie ... consistant en deux chambres de plein pied, Cave & Grenier, couverte de Bardeaux, Ses appartenances & despendances ..."

(Cl. "1687, 10e feburier, contract

de Vente par Mademoiselle Vue Le Moyne et le Sr Jacques leBer aud! François Guillemau dit La Lande." A.N.Q.M., Minutier de Bénigne Basset)

• • •

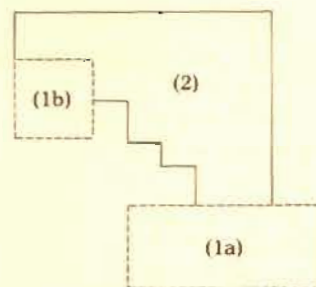
De nos jours, certains vestiges témoignent encore de l'existence de ces constructions.

En effet, comme l'ont révélé des études approfondies aux chapitres des "Terres lachinoises" et du "Patrimoine immobilier", l'édifice qui abrite, (depuis 1948), le "Musée de Lachine" recèle les vestiges de cette "Maison de Massonnerie" et de l'une de "Ses appartenances et despendances" (*).

Cependant, il faut bien l'avouer, ces vestiges ne sont pas des plus apparents, ayant été en grande partie dissimulés sous les nombreux ajouts et les multiples transformations qu'ont amenés les diverses vocations conférées à ces bâtiments depuis le 17^e siècle. Malgré tout, avec un peu de perspicacité, il demeure toutefois possible de déceler certains indices de leur présence, (en attendant leur pleine mise en valeur dans une éventuelle restauration). Ainsi, en y regardant de plus près, on peut remarquer l'angle particulier du pignon de ces constructions, les dimensions de la "Maison", la maçonnerie que laissent entrevoir quelques failles dans le crépi, la présence de meurtrières dans le mur de façade de la "despendance", et ce pour ne mentionner que quelques éléments.

(*) PLAN SCHÉMATISÉ DU BÂTIMENT QUI ABRITE LE "MUSÉE DE LACHINE"

- (1) Parties de l'édifice qui recèlent les vestiges de
 - (a) la "Maison de Massonnerie"
 - (b) l'une de "Ses appartenances et despendances"
- (2) Parties de l'édifice ultérieurement ajoutées aux constructions originales.



(3) "Le Tout aud! Sieur Ceddant Appartenant Au moyen de l'octroy qui luy en avoit esté fait par Mre Dominique Galinier Prestre cydevant Superieur desd^{ts} Sieurs Ecclesiastiques Establys aud! Montreal par Un Contract que ledit Sr Ceddant a dit & déclaré deva! Ledit Notaire, S'estre trouvé Adheré, Lequel au moyen des presentes demeure de Nul effet & Valleur & comd! non advenu . . ."

Compte tenu du peu d'information disponible au sujet de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice", ces quelques lignes revêtent une grande importance.

En cela, il faut tout d'abord remarquer que ces quelques lignes mettent en lumière le fait que La Salle s'est vu remettre sa seigneurie alors que Dominique Galinier était Supérieur du Séminaire de Montréal; or, selon ce que révèlent les archives du Séminaire, Dominique Galinier occupa cette charge au cours des années 1667 et 1668, ce qui peut permettre d'ajouter aux hypothèses déjà avancées quant à la date où La Salle devint "Seigneur de la Coste St-Sulpice".

Ainsi, suivant ce qu'affirment ses biographes, (entre autres, Céline Dupré dans une étude publiée dans *D.B.C.*, volume 1, pp. 178-190), La Salle est arrivé au Canada entre juin et novembre 1667. Prenant note de ce fait et considérant d'autre part que La Salle concéda une terre à René Cuillerier en mars 1668, dans un contrat "Fait et passé En nostre maison de La Coste St-Sulpice",

(faisant ainsi allusion à son établissement en ces lieux, et signalant simultanément qu'il y a fait entreprendre certains travaux de défrichement et fait construire une maison), **et dans lequel sont mentionnés les noms de concessionnaires déjà établis sur le territoire de cette seigneurie, IL DEVIENT PLUS QUE VRAISEMBLABLE QUE "La Seigneurie Appelée de Saint Sulpice" AIT ÉTÉ CRÉÉE À L'AUTOMNE DE L'ANNÉE 1667.**

Par ailleurs, autre détail d'importance, **ces quelques lignes permettent de découvrir que l'octroi de cette seigneurie fit l'objet d'un contrat entre Dominique Galinier et La Salle, contrat que La Salle dit "S'estre trouvé Adheré (i.e. confirmé dans un acte)". Bien que ce contrat n'ait malheureusement pas été retrouvé dans les divers fonds d'archives explorés jusqu'ici, (malheureusement, car ce contrat aurait certes été des plus révélateurs quant à la date précise de l'octroi de cette seigneurie, son étendue, etc), il n'en demeure pas moins que l'allusion ici faite à son existence fournit un nouvel éclairage et permet de constater que l'octroi de "La Seigneurie Appellée de Saint Sulpice", plus qu'une simple entente verbale (comme il fut longtemps supposé), fut un geste assorti d'un caractère officiel.**

(4) "Consentant & accordant Ledit Sr Cedant que les Contracts qu'il auroit cydevant delivrez en son Nom Aux particuliers habitants de laditte Seigneurie St Sulpice . . ."

Combien y a-t-il eu de ces contrats? A qui La Salle concéda-t-il des terres? Qui furent les premiers "habitants de la ditte Seigneurie St Sulpice"? Trois questions auxquelles on ne peut répondre de manière précise et exhaustive.

Cependant, en prenant comme points de référence

les documents mentionnés précédemment (voir la note (1a)), il est tout de même possible de recueillir les noms de quelques concessionnaires. Ainsi, à la lumière de ces documents, on peut constater que René Cuillerier dit Léveillé, Raimond Boisneau dit La Chaume, Barthelemy Vinet dit La Rente, Pierre Roussel, Nicolas Moisan dit Le Parisien, Pierre Perusseu et Pierre Gauthier dit Sagouingoara figurèrent parmi les premiers concessionnaires établis sur la seigneurie octroyée à La Salle.

Par ailleurs, sous l'optique d'entrevoir ce qu'a pu signifier se voir concéder une terre par le "Seigneur de la Coste St Sulpice", il convient peut-être de mettre en lumière la teneur de ces quelques lignes:

"Ré Cavalier Cher de la Salle Seigneur de La Coste St Sulpice Scittuée En Lisle de Montreal, pais de La Nouvelle france, Nous avons donné & Concédé donnons et Concédons a René Cullerier & Marie Lucault sa femme La quantité de Soixante arpents de terre en Laditte Coste Commançant pour La Largeur trois arpents sur le bord de La Grande Riviere & Continuant pareille Largeur dans La proffondeur de La ditte Isle & Coste allant au nort & sud Jusqu'a La Concurrence de Soixante arpents de terre, Laditte Concession tenant dun Costé vers le Sudest a celle de Nicolas Moisan dit Le Parisien & de Lautre vers le Nortouest a Raimond Boisno dit La Chaume pour Jouir desd^{ts} Soixante arpents de terre par Led^t René Cullerier & sa femme Leurs hoirs & aiant cause En toute propriété A la Charge de par led^t René Cullerier dy avoir feu & Lieu dans Le terme de La St Martin dhyver de Lannée prochaine que lon comtera mil six Centz Soixante neuf, Les desfrichez & les faire valloir, den payer par chacun an au dit Seigneur de Lad^{te} Coste trois deniers de Censive pour Chacun desdits Soixante arpents de terre, Item Luy avons donné & Concédé & Concédons La Continuation de large de Lad^{te} terre dans La proffondeur Jusqua une Lieue de proffondeur par prefferance a tout autre Aux mesmes Charges que La presente Concession Avec droict de

pesche & de Chasse devant La Largeur & dans LEstendue de son habitation tant dans Le Grand Fleuve St Laurent qu'ailleurs dans lad.^{te} Estendue, Sera deplus Tenu Led.^t René Cullerier & Souffrir Les grands Chemins Necessaires pour La Commodité publique & de faire moudre Tout bled au moulin Seigneurial dud.^t Lieu, Ausquelles Conditions Lad.^{te} terre comme dessus Seize avec Ses Tenans & aboutissans & droicts & prerogatives cydessus demeurera aud.^t René Cullerier & a Lad.^{te} Marie Lucault Sa femme & a leur hoirs & aiant Cause en pleine propriété Jouissance, fait & passé En nostre maison de La Coste St Sulpice Le Neuvieme Jour mars mil Six Centz Soixante huit . . .”

(Cf. "Concession A Mon Sr Cullerier par Monsieur de LaSalle"
Le 9 mars 1668 — A.N.Q.M.,
Minutier d'A. Adhémar, copie
collationnée le 11 septembre
1701; et A.S.S.S.M., II S.6, t.15)

"René dela Salle, Seigneur dela Coste St Sulpice, Seise en l'Isle de Montreal pais dela nouvelle france, Avons donné et concédé, donnons et concedons A Barthelemy Vinet dit la Rente cy devant demeurant a Villemarie de Montreal, la quantité de Terre en laditte coste qui Ensuit, Scavoir trois arpents de front sur le bord du lac St Louis aboutissant d'Un Costé à l'habitation de pierre Roussel et f'ssant a celle de----, sur Vingt arpents de profondeur en allant Sud Sud'ouest et Nord Nord'est en gardant Tousjours la même largeur de trois arpents Jusqu'à laquantité de soixante arpents de Terre,

Deplus luy avons donné et Concedons Un demy arpent de Terre dans le Village aboutissant comme Il Sera porté par Un contract special qui luy sera donné Item, en cas qu'il ne Se Trouve point de prairie dans l'Estendue deladitte Terre, Nous luy en donnerons quatre arpents ailleurs, A la charge de par led.^t Barthelemy Vinet de payer par chacq arpent de front Un chapon et deux liards pour chacun des susd.^{ts} Soixante arpents de Terre, Cinq sols pour le droict de

Commune & six deniers Tournois pour le demy arpent de Village, le Tout payable par chacun an le dix-Septiesme Janvier feste Sainct Sulpice, Sera deplus led. Vinet d'avoit feu & lieu dans le Village deladitte Coste, de faire Moudre Son bled au Moulin Seigneurial dud.^t lieu, de souffrir & faire sa part des chemins & Esgoustz Necessaires pour la Commodité publique, ausquelles conditions laquelle Terre demeurera a luy, et a Ses hoirs & aiant Cause en pleine propriété et paisible Jouissance fait en n're Maison de la Coste Saint Sulpice le seisie.^r de decembre gb)^c Soixante & huit . . .”

(Cf. "concession po.^r Barthelemy Vinet par Mon.^s de la Salle du 16 xbre 1668".

Le 16 décembre 1668

A.N.Q.M. (Actes sous seing privé)

“La Chine”: un nom empreint d’une pointe d’ironie

DOCUMENT

[Un paragraphe de l’*“Histoire du Montréal”* dans lequel, sous la plume de François Dollier de Casson, transparait cette pointe d’ironie] (*)

(*) Cf. [DOLLIER DE CASSON, François]. *Histoire du Montréal*. Montréal, La Minerve, 1868. (4^e livraison des M.S.H.S.). Page 194.

“Il faut que nous commencions cette année, par cette transmigration célèbre qui se fit de La Chine, en ces quartiers, en donnant son nom, pendant cet hiver, à une de nos Côtes, d’une façon si authentique qu’il lui est demeuré, si elle nous avoit donné aussi bien des oranges et autres fruits qu’elle nous a donné son nom, (quand nous aurions dû lui laisser nos neiges en la place,) le présent seroit plus considérable, mais toujours son nom en attendant est-il quelque chose de grand et fort consolant pour ceux qui viendront au Montroyal, lorsqu’on leur apprendra qu’il n’est qu’à 3 lieues de La Chine et qu’ils y pourront demeurer sans sortir de cette Isle qui a l’avantage de la renfermer, mais passons outre . . .”

(*) Selon le titre qui coiffe le chapitre dans lequel s’insère ce paragraphe, “cette année”, - au cours de laquelle le nom de “La Chine” fit ses premières apparitions -, fut celle qui s’écoula “De l’automne 1667 jusqu’à l’automne 1668 au départ des vaisseaux du Canadas”.

Or, si l’on tient compte du fait que, d’une part, les sources premières se rapportant à ces années 1667 et 1668 ne renferment aucune mention ou allusion au nom de “La Chine” et que, d’autre part, il est de grande notoriété que l’ironie dont est issu ce toponyme se rattache à des événements de l’automne 1669, il semble bien qu’en cette assertion il y ait eu méprise de la part de l’auteur de l’*“Histoire du Montréal”* et qu’à cet égard, il faille bien prendre note de l’avis qu’il donna au lecteur dans l’avant-propos de son oeuvre, à savoir: “Comme je ne souhaite tromper ceux qui se voudront donner la peine de lire cette Relation, je veux bien les avertir qu’ils ne peuvent espérer de moi que ce soit sans quelques légères erreurs pour les dates, les temps . . .”. (Cf. *Histoire du Montréal*, op. cit., p. 7).

Malgré cette imprécision qu’il comporte, ce texte demeure certes d’une grande valeur. Car, s’il ne peut s’avérer très fiable au plan chronologique, il n’en constitue pas moins l’un des exemples les plus typiques de ce qu’ont pu être ces traits d’ironie dirigés à l’endroit de celui qui, après avoir affirmé qu’il se rendrait à coup sûr en Chine, a eu tôt fait d’abandonner et de rebrousser chemin.

Sur les circonstances qui entourèrent l'apparition du nom "La Chine"

Comme il fut précédemment souligné, les premiers mois de l'année 1669 virent René Robert Cavalier de La Salle s'appliquer à tout mettre en oeuvre pour réaliser le projet de voyage qu'il avait conçu et qui, selon la conviction qui était sienne, devait à coup sûr lui faire découvrir une route conduisant en Chine.

En cela, il faut tout d'abord rappeler plus particulièrement tout l'éclat avec lequel La Salle fit part de son projet à quiconque voulut l'entendre; éclat qui ne fut pas sans produire quelque effet, notamment auprès du gouverneur Daniel Rémy de Courcelles de la part de qui . . .

" . . . lettres patentes furent expédiées à Mr de la Salle, qui portoient permission de fureter tous les bois et toutes les rivières et lacs du Canada pour voir s'il n'y auroit rien de bon, et prière aux gouverneurs des provinces où-elles il pourroit arriver, comme de la Virginie, Floride, etc, de lui permettre passage et donner secours comme ils voudroient que nous fissions en pareil cas.

Ce fut encore pour appuyer ce dessein que Mr Dollier fut prié par Mr le gouverneur de tourner son zèle vers les peuples habitans sur la rivière d'Ohio et de vouloir accompagner Mr de la Salle. Il y eut de plus, permission aux soldats qui vouloient entreprendre ce voyage de sortir de troupe, tant y a que ce voyage fit grand bruit . . ."

(Cf. Voyage de MM. Dollier et de Galinée. Op. cit. p. 3)

Toutefois, si La Salle pouvait se voir appuyé de la sorte par le gouverneur, il ne pouvait en dire autant des Messieurs du Séminaire, chez qui l'écho n'était pas tout aussi favorable. En effet, bien que l'un des leurs

eût acquiescé à la demande des autorités à l'effet de se joindre à l'expédition de La Salle, les Sulpiciens demeuraient sceptiques et méfiants quant à la pertinence et quant au sérieux de cette entreprise. A preuve, l'un des prêtres du Séminaire rapporta qu'à ce temps . . .

" . . . il vint en pensée à Mr l'Abbé de Queylus que Mr de la Salle pourroit bien abandonner nos Messieurs, et que son humeur, qu'on connoissoit assez légère, le pourroit bien porter à les quitter à la première fantaisie, peut-être lorsqu'il seroit le plus nécessaire d'avoir quelqu'un qui sut un peu se reconnoitre pour le retour, ou qui sut la situation des pays connus, afin de les jeter pas avec imprudence dans de mauvais pas, et de plus on eut été bien aise d'avoir quelque carte assurée du chemin qu'on projetoit.

Ce fut par ces considérations que Mr l'Abbé de Queylus me [L'abbé Bréhant de Galinée, auteur de cette relation de voyage] promit d'accompagner Mr Dollier lorsque je lui en demandai la permission. J'avois déjà quelque tincture de mathématique et assez pour bâtir tellement quellement une carte, mais toujours suffisante pour me faire retrouver le chemin pour le retour de quelque lieu où je fusse allé dans les bois et dans les rivières de ce pays . . ."

(Cf. Ibid. p. 4)

En dépit de ces faits, les préparatifs du voyage n'en continuèrent pas moins d'aller bon train. (A ce propos, peut-être convient-il de rappeler que, par le biais de diverses transactions (entre le 9 janvier et le 6 juillet 1669), LaSalle s'était départi des terres qu'il possédait au-dessus du "grand Sault St louis", obtenant ainsi les moyens financiers qui lui étaient nécessaires dans toute cette entreprise?)

Et au début du mois de juillet de cette année 1669, on vit une flottille de neuf canots, (dont deux à bord desquels avaient pris place des guides iroquois de la nation des Tsonnontouans), quitter les rives du "lac St Louis", en ces lieux auxquels le nom de "Coste St Sulpice" avait été donné.

Atteignant, non sans peine, le lac Ontario au commencement d'août, l'expédition arriva quelques jours plus tard aux abords du pays des Tsonnontouans. Vers le dix de ce mois, une délégation de cette nation amérindienne vint à la rencontre de l'expédition. Acceptant alors l'offre de ces délégués tsonnontouans, La Salle et de Galinée acceptèrent de suivre ces délégués jusque dans leur village, et ce, semble-t-il, pour obtenir les services d'un guide pour le pays de l'Ohio. Mais, à peine arrivés, il leur fut facile de constater l'attitude réticente de leurs hôtes tsonnontouans, pour qui consentir à une telle demande aurait signifié consentir à aider celui qui voulait aller visiter des peuples ennemis. Dû à ces circonstances, sans compter que ces pourparlers, déjà délicats, se heurtaient souvent à la barrière des langues, l'expédition dut s'immobiliser (durant près d'un mois) jusqu'à la rencontre fortuite d'un Iroquois d'une autre tribu qui offrit son aide, et permit au groupe de poursuivre sa route.

Parvenue à une baie, (au bout du Lac Ontario), l'expédition fit halte et, selon ce que raconta l'abbé de Galinée, ce fut à moment que "Mr de la Salle allant à la chasse en rapporta une grosse fièvre qui le mit en peu de jours fort bas..." (Cf. Ibid. p. 27). Au cours des jours qui suivirent, les choses ne s'améliorèrent guère tant pour La Salle lui-même que pour son projet. En effet, suite à la rencontre d'Adrien Jolliet (frère de Louis Jolliet) le 24 septembre à Tinaoutaoua (quelques milles au nord de l'actuelle ville de Hamilton), Dollier et de Galinée apprirent l'existence de peuples amérindiens chez qui aucune mission n'avait été établie jusque là. Voyant en cela une grande opportunité quant aux objectifs qu'ils poursuivaient dans ce voyage, sans compter qu'ils crurent plus facile d'at-

teindre l'Ohio par cette route, ils émirent le vœu de voir l'expédition se diriger vers les Grands Lacs. Une telle perspective ne sembla pas réjouir La Salle, car, comme le relatèrent par la suite les deux Sulpiciens,

"... la maladie de Mr de la Salle commençoit à lui ôter l'envie de passer plus loin, et le désir de voir le Montréal commençoit à le presser. Il ne nous en avoit point parlé, mais nous nous en étions aperçus..."

"... Mr de la Salle nous croyant dans le dessein de partir dans deux ou trois jours pour nous rendre sur le bord de la rivière qui devoit nous conduire au lac Erié, s'ouvrit à nous, et nous dit que l'état de sa santé ne lui permettoit plus de penser au voyage qu'il avoit entrepris avec nous. Il nous prioit de l'excuser s'il nous abandonnoit pour retourner au Montréal, et qu'il ne pourroit se résoudre à hiverner avec ses gens au milieu du bois, où le peu d'adresse et d'habitude qu'ils avoient les pouvoient faire mourir de faim..."

(Cf. Ibid. pp. 29, 31)

Peu de temps après, La Salle et "ses gens" prirent le chemin du retour. Quelques semaines plus tard, ce fut avec un certain étonnement qu'on revit "au Montréal" ceux qui, quelques mois plutôt, s'étaient flattés de partir pour la Chine. Devant un retour si hâtif, sans oublier le mince résultat de l'entreprise, on ne put que s'interroger et, compte tenu de l'allure grandiose conférée à tout ce projet, laisser libre cours à l'ironie.

Ainsi, puisque ceux qui entreprirent de s'y rendre au début de juillet en étaient déjà revenus, bon nombre se demandèrent alors (un peu comme le fit Dollier de Casson, en parlant d'une "transmigration célèbre qui se fit de la Chine") si "La Chine" ne s'était pas considérablement rapprochée "du Montréal" pour se situer désormais dans cette contrée jusque-là connue sous le nom de "Coste St Sulpice".

Et, si l'on peut dire, la pointe fit mouche, tant et si bien qu'on prit bientôt l'habitude d'appeler "La

Chine” ces lieux dits de “*La Coste St Sulpice*”, d’où était partie l’expédition sans lendemain qu’imagina celui qui fut un temps “*Seigneur de la dite Coste*”.

Eclipsant rapidement ses prédécesseurs, ce toponyme teinté d’ironie ne tarda pas à prendre racine et à faire ses premières apparitions dans des textes à caractère officiel. Parmi ces premières apparitions remarquées, il faut entre autres compter, celles retrouvées dans ces quelques lignes, à savoir:

“... Avons donné et Concédé donnons et Concédons a François Le Noir la quantité de Soixante arpents de terre en la ditte isle **au lieu dit la Chine**...”

(Cf. [Contrat de concession d’une terre à François Le Noir par l’abbé de Queylus; acte passé sous seing privé le 15 novembre 1669] A.S.S.M. - II, S.6, t-15, #449D)

“... Une autre Concession de Soixante arpents de Terre enlad:^e Isle **au lieu dit La Chine**...”

(Cf. “11 may 1670, Eschange de concession Entre René Culerier et Louis hommo” A.N.Q.M. - Minutier de Bénigne Basset)

“... Une Concession que lesd. Milot & Sa femme ont acquise dud: de la Salle, assise aud: Montreal **Au lieu dela Chine ainsy appellé**...”

(Cf. “1670, 11e Juin, Marche du moulin dela chine Entre Monsieur Labbé de Queyluz & Jean Mllot & Sa femme”

A.N.Q.M. - Minutier de Bénigne Basset)

“... Sur ce qui nous a esté remonstré que les habitans de L’Isle de Montréal qui sont entre l’Habitations de Ste Marie et celle **qu’on appelle la petite Chine**...”

(Cf. Ordonnance de l’intendant Jean Talon en date du 24 octobre 1670. In A.P.Q. Ordonnances, Commissions, etc, etc, ... Volume premier, p.99)

Le “Canal de Lachine”: une idée du XVII^e siècle

DOCUMENT

[Un extrait de la] “*Description du canada et de ce que l’on trouve d’avantageux, tant pour les interests de Sa majesté que pour ceux des colonies françoises qui y sont establies.*” (*)

(*) Une pièce originale attribuée à l’abbé François de Salignac de Lamothe-Fénelon, conservée aux Archives nationales de France, (sous la cote, Série C-11a, volume III, folios 192 à 211). L’extrait choisi qui en est ici présenté est tiré de la transcription annotée faite par l’abbé Armand Yon, laquelle transcription a été publiée sous le titre “François de Salignac-Fénelon, sulpicien: son Mémoire sur le Canada [1670].” dans “*Les Cahiers des Dix*”, numéro 35, Montréal, 1970. (cf. pp. 156-157)

“. . . il y a trois lieues de navigation difficile, la rivière⁽¹⁾ estant toute remplie de roches, à quoy on prétent⁽²⁾ qu’il est aysé de remédier en faisant un canal au dedans de l’isle au bas du lac S:Louis où est cituée l’habitation françoise qu’on nomme la Chine, car il y a fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis ledict lac jusques à la rivière S:Pierre⁽³⁾ qui est dans la ditte isle, et en ostant les arbres qui y sont tombés. Son lict seroit fort beau et assez proffond pour porter les bateau qui descendant d’en haut pourroient par ce moien aler rentrer dans le grand fleuve où cette petite rivière va tomber au dessous de tous les rapides, ainsi par le moien de ce canal on gagneroit près de trante lieues de belle navigation qu’on n’a pas et l’on pourroit faire descendre tous les bois qui se trouveroient dans toute cette estendue de pais qui consistent en de très beaux chesnes et pins qui serviroient merveilleusement à la construction des navires.”

N.B. La publication de ce document a été rendue possible grâce à l’aimable collaboration de l’abbé Armand Yon.

NOTES

(1) "... la rivière ..."

i.e. le fleuve Saint-Laurent.

(2) "... on prétent ..."

Bien qu'à certains égards la chose puisse paraître quelque peu évidente, il faut peut-être imaginer que ce "on prétent" ait été la formule choisie par l'abbé de Fénelon pour bien mettre en lumière qu'à cette époque, i.e. vers 1670, l'idée d'un canal pour éviter le "grand Sault St Louis" était déjà discutée. Si tel était le cas, sans pour autant aller vers une déduction trop facile, peut-être peut-on croire que cette idée n'en était pas à sa première formulation et qu'un projet de canal avait pu voir le jour avant 1670, possiblement à travers les propos d'un voyageur (explorateur, missionnaire, ou coureur des bois) ayant dû affronter le "grand Sault St Louis"?

D'autre part, si l'on tient compte du fait que François de Salignac-Fénelon a certes eu l'occasion de rencontrer François Dollier de Casson, il peut s'avérer vraisemblable qu'en ce "on" ait été sous-entendu le nom de ce dernier; et ce, surtout si l'on se rappelle que les premières tentatives visant à creuser un canal près de "La Chine" sont dues à son initiative.

Enfin, autre élément d'importance qui se doit d'être souligné, (et c'est là la raison qui a motivé le choix de ce texte), cette "Description du Canada ..." demeure jusqu'à ce jour LE PLUS ANCIEN DOCUMENT où, de manière explicite, mention est faite du projet du "Canal de Lachine".

(3) "... la rivière S: Pierre ..."

Jusqu'à la fin du siècle dernier, époque où débuta son enfouissement dans un réseau de conduits souterrains, un petit cours d'eau traversait la portion sud-ouest de l'île de Montréal, depuis Lachine jusqu'à Montréal.

Prenant sa source au nord-est de l'actuel territoire municipal de Lachine, cette petite rivière descendait en direction sud jusqu'à cet endroit autrefois appelé "Rockfield", pour ensuite s'engager dans un virage presque à angle droit. Se dirigeant alors vers l'est, elle serpentait la berge nord de l'actuel "Canal de Lachine" sur une distance d'environ un mille. Puis, atteignant un plateau qui freinait quelque peu son cours, elle s'élargissait considérablement et, ce faisant, parce qu'elle semblait en revêtir l'allure, elle se voyait changer de nom et devenir le "lac St Pierre" ou "lac à la loutre", (en ces lieux aujourd'hui traversés par la route 2-20 et des voies ferrées, i.e. "la cour Turcot"). Reprenant l'aspect d'un petit cours d'eau à la sortie de ce "lac" et redevenant du même coup "rivière St Pierre", elle s'écoulait vers l'est, parallèlement à l'actuelle rue Notre-Dame (en son côté nord) jusqu'à l'actuelle rue Atwater où elle tournait pour se diriger vers le sud. A la hauteur de l'actuelle rue du Grand-Trunk (i.e. cette rue parallèle à la rue St-Patrick, mais située plus au sud, entre les rues d'Argenson et de Condé), elle se divisait en deux branches: une première, la plus importante, la faisait se déverser dans le fleuve vis-à-vis de l'"Isle St Paul" (i.e. l'île-des-Sœurs); une seconde, l'amenait à joindre la petite "rivière St Martin" et à s'écouler avec elle jusqu'à la "Pointe à Callières".

NOTE: Au sujet du "Canal de Lachine", peut-être est-il pertinent de rappeler que les paragraphes du chapitre qui précède, ("Esquisse d'une chronologie"), recueillent quelques éléments d'un historique?

Les origines de la paroisse Saints-Anges d'après les écrits de Pierre Rémy

DOCUMENT I

“Remarques sur la paroisse des S^{ts} Anges de la chine . . .” ()*

(*) **Archives de la Paroisse Saints-Anges.** [Recueil des feuillets tenant lieu de registre pour les affaires de la Fabrique, 1676-1778], folio recto. IV.

“ . . . cette paroisse a esté deserviée par forme de Mission par Messieurs les Ecclesiastiques du Seminaire de S^t Sulpice de paris établis en l'Isle du Montreal laquelle a commancé a shabituer par les habitans du Montreal en lannéé (. . .)⁽¹⁾, les premiers prestres missionnaires dud^t Seminaire quy ont commancé a y (. . .)⁽¹⁾ au lieu dit la presentation depuis lannéé 1673 Jusques a lannéé 1675 ont esté M^{rs} les Abbés de Salanacq fennelon, D'Urfé, Barthelmy, le febvre, Bailly, Trouvé et fremont⁽²⁾, en lannéé 1675 Messire Estienne quyotte prestre dud^t Seminaire fut envoié de la part de Messire françois lefebvre Superieur du Seminaire de villemarie po^r y faire les fonctions curialles, le printemps en suivant a scavoir au mois de Juin de lannéé 1676 Monseigneur Laval premier evesque de quebecq fesant sa visitte en cette eglise lérigea en paroisse sans y nommer aucun prestre pour en estre curé laissant toutefois pour en faire les fonctions led^t s^r guyotte, lhyver suivant led^t s^r guyotte aiant recognu que sa devotion estoit conforme a celle de ses paroissiens pour avoir pour patrons et titulaires de leur paroisse les neuf choeurs des S^{ts} Anges, il en escrivit aud^t Seigneur Evesque, quy lui envoia une missive quy se trouverra parmy les tiltres de cette paroisse, par laquelle il luy mandoit que cette paroisse auroit po^r patrons et titulaires les neuf choeurs des S^{ts} Anges, et depuis cette paroisse a retenu ce nom.

Le 22^{me} novembre 1678 led^t s^r guyotte fut obligé de quitter cette cure po^r Sen aller faire un

voiage en france po^r ses affaires. Et le lendemain 23^{me} desd^{ts} mois et an Messire Jean fremont prestre dud^t Seminaire fut envoié par Monsieur Dollier de casson Superieur dud^t Seminaire pour y faire les fonctions curialles ou il desservit cette paroisse Jusques au huictiesme novembre de lannéé 1680 que mondit s^r Dollier en retira led^t s^r fremont pour luy faire faire les fonctions de la cure de villemarie vacante par le mort de deffunct Messire gilles perot prestre dud^t Seminaire, arrivée le 17^e juillet de lad^{te} annéé 1680, et envoya en sa place pierre Remy prestre dud^t Seminaire pour y faire les fonctions curialles Jusques a nouvel ordre, et le 10^e novembre 1684 mondit Seigneur de laval apres avoir fait sa visitte lautomme auparavant es paroisses de llsle du Mont-real, et en avoir conferé avec Mondit sieur Dollier et led^t s^r Remy, il luy envoya le tiltre de cette cure quy a tousjours demeuréé Indecise, Jusques a ce quon ait sceu la volonté et l'acceptation de Messire louis tronson prestre Superieur du Seminaire S^r Sulpice de paris dou depend le Seminaire de villemarie si cette cure demeurera fixe ou ammobille quoy que le nom dud^t s^r Remy soit rempli dans les provisions, depuis lequel temps il a tousjours fait les fonctions de cette cure Jusques au 22^{me} aoust delannéé 1691 que Mond^t S^r Dollier len retira pour les besoins quil en avoit pour le Seminaire la paroisse et lhospital de villemarie, aiant mis a sa place po^r faire les fonctions de cette cure Messire de la faye prestre dud^t Seminaire, et aiant renvoié a sa paroisse de la chine led^t s^r Remy le 20^{me} octobre 1692.”

Les origines de la paroisse Saints-Anges d'après les écrits de Pierre Rémy

DOCUMENT II

[Quelques paragraphes de la note d'introduction placée en tête du premier cahier du "Registre des Baptesmes mariages et mortuaires de la paroisse des Saints Anges de la Coste de Lachine en L'Isle Du Montreal"] (*)

(*) Archives de la Paroisse Saints-Anges, "Registres des bap-
têmes, mariages et sépultures . . . "Volume I, folios I (recto-verso)
et II (verso).

" . . . Il sest trouvé escrit⁽¹⁾ que Cette Coste avoit esté deserviée Par forme de Mission par les prestres du Seminaire du Montreal pendant plusieurs années faute de Chappelle et de nombre suffisant dhabitans pour former une Cure. Après que la Chapelle fust bastie⁽²⁾ par les Soins quen prirent les prestres dud! Seminaire au moyen de laquette quil en firent par toute la Coste, et notamment par les grands Soins quen prist Le Sieur René Cullerier Marchand et habitant, et le premier marquillier de cette paroisse, Monsieur Estienne guyotte apresent Curé de vilmarie et qui deservoit alors cette paroisse par forme de Mission, fist La benediction delad!^e Chappelle Le Jeudy Saint de lannée 1676⁽³⁾ en vertu de la permission qui luy fust accordée par Messire françois le Febvre pour lors Superieur dud! Seminaire et grand vicaire dudit Seigneur LEvesque.

Et Le printemps Suivant La Ditte Coste De lachine fust érigée en paroisse par le dit Seig.^r Evesque dans la visitte quil fist en ce temps au montreal⁽⁴⁾ et par lettre Missive quil escrivit ensuite aud! Sieur guyotte, il Luy tesmoigna agréer suivant sa dévotion et Celle des habitans de Cette Coste, Les paroissiens, que Cette Eglize fust Erigée soubz Letilire des S!^{ts} Anges en attendant quil en Donne Les Lettres patentes en forme, Le dit Sieur Guyotte apres avoir Desservy Cette paroisse

Lespace de trois ans fust obligé De faire un voyage En france, Et fust mis en sa place M^{re} Jean Fremont prestre dud! Seminaire par ordre de M^r Dollier Superieur dud! Seminaire Suivant lagrement quil en avoit eu dud! Seig^r Evesque qui apres avoir desservi cette paroisse Deux ans entiers en fust retiré par mond[!] sieur Dollier et mis ala Cure de vilmarie pour la deservir, mr perot qui lavoit deservie estant deceddé, et a la place dud! S^r fremont y fust mist Mr pierre Remy prestre dud! Seminaire Le unziesme Novembre gb)^c quatre vingt qui desert encore à present Cette paroisse Le tout par ordre De Mond[!] Sieur Dollier leur superieur et Suivant LAgrement quil en a eu dud! Seigneur Evesque.

Item Suivent Les Baptesmes mariages & Mortuaires qui ont esté faits En cette paroisse depuis le douze apvril Mil Six cents Soixante et Seize⁽⁵⁾ jusques a present, tous les autres qui y avoient esté faits auparavant ayant esté rapportéz Sur le Registre de la paroisse de vilmarie Comme la premiere paroisse de cette Isle par les missionnaires qui ont deservi cette Coste de Lachine par forme De Mission.

Et Delautre Costé du present registre ont esté transcripts Les ordonnances dud! Seigneur Evesque et de Son grand vicaire Les Elections des marguilliers et Les résultats des arrestéz de Compte quont rendu Les marguilliers qui ont eu en maniment les deniers dela Fabrique de Cette Eglize Les Contrats et autres papiers qui ont esté Jugez nécessaires pour laisser Dutout une Connoissance Certaine et véritable ala posterité.”

NOTES

DOCUMENT I:

(1) En son coin supérieur droit, ce feuillet est déchiré, ce qui a pour effet de rendre incomplètes les troisième et quatrième lignes de ce texte. Pour bien signifier un tel état de choses, des points de suspension, mis entre parenthèses, ont été placés dans le texte de cette transcription.

(2) Pour une plus grande précision, et afin d'éviter toute équivoque quant à l'orthographe, il est opportun de rappeler les noms de ces missionnaires, à savoir: François de Salignac de Lamoignon-Fénelon, François Saturnin Lascaris d'Urfé, Michel Barthélemy, François Lefebvre, Guillaume Bailly, Claude Trouvé et Jean Frémont.

DOCUMENT II:

(1) "... Il sest trouvé escrit ..."

... sur le recto du premier feuillet d'un cahier qui, selon toute apparence, fut le document à partir duquel a pu être mise en forme la teneur de la première partie du premier volume des "Registres des baptêmes, mariages et sépultures" conservés dans les archives paroissiales. Ce cahier auquel référence est ici faite a été retrouvé aux A.N.Q.M. (voir à ce sujet la bibliographie).

(2) "... Après que la Chapelle fust bastie ..."

"... par Pierre Gaudin dit Châtelets [ou Chastillon] ...", selon ce qu'affirme l'abbé E.-M. Faillon dans son *Histoire de la colonie française en Canada*, (Cf. tome III, p. 357).

Par ailleurs, toujours au sujet de cette chapelle qui servit au culte de 1676 à 1703, il convient d'ajouter ces détails recueillis dans divers documents, à savoir: "... un chapelle qui a 36 pieds de long et large de 26 ..."

(Cf. "Estat present ... en l'année 1683" A.P.C., MG 1, série F5a, volume III, page 4)

"... Mais il a esté proposé scavoir Sil ne Seroit pas plus apropos de laisser l'Eglise en lestat quelle est presentement laquelle ne pourra plus Servir encore que douze ou quinze ans n'estant que de pieces de bois blanc. La Charpente estant beaucoup altérée par la petite porte quil a fallu faire par les ouvertures dedeux grandes fenestres quil y faut encore faire faire ..."

(Cf. [Procès-verbal d'une assemblée des marguilliers, tenue le dimanche 24 août 1681.] A.P.S.A. [Recueil des feuillets tenant lieu de registre pour les affaires de la Fabrique, 1676-1778], folio recto XVI.)

"... l'Eglise Doit payer aud. Sieur Cullerier aussy bien que la somme de unze livres que led! Sieur a fourniss tant pour la nourriture du couvreur qui a couvert l'Eglise en bardeaux ..."

(Cf. [Reddition de comptes par le marguillier Louis Fortier, en date du 4 juin 1684.] Ibid., folio recto XXIII.)

"... quoique les marguilliers tant anciens que modernes de la ditte eglise m'ussent passé un contract de constitution de cent livres de rente faisant deux mille livres de fond de ce pais pardevant le dit Bourguine le 8me 9bre 1686 Je [Pierre Rémy] consentis qu'ils emploassent la plus grande partie de cet argent a resoller de massonne les fondements de l'ancienne eglise qui n'estant que de pièces et de charpente, les solles estant entierement pourries, la batisse de cette eglise seroit tombée en ruine sans ce sollage de

pierres, les dits marguilliers firent planchoier ladite eglise de madriers couvrir de planches le platfond d'Icelle et lambrisser de planches tous les parrois, firent bastir une sacristie de pieces, lambrisser de planches a plat fond de la même façon avec un tambour en forme d'allongement audevant la grande porte de l'église de pareilles pièces et planches, ce qui a fait durer l'édifice de cette vieille église plus de vingt cinq ans qu'elle n'auroit subsisté sur pied n'estant qu'une grange et une carcasse quand Il y a trente trois ans Je pris possession de cette cure . . ."

(Cf. Testament de Pierre Rémy... (28 mars 1713). A.N.Q.M. - Minutier du notaire Antoine Adhémar - N.B. Ce testament, fait le 28 mars, n'a été déposé en l'étude du notaire que le 20 avril 1713.)

(3) "... le Jeudy Saint de lannée 1676 . . ."

i.e. le jeudi 2 avril 1676.

(4) "... la visitte quil fist en ce temps au mont-real . . ."

i.e. au mois de juin de 1676, selon ce que révèle la teneur du document I.

(5) "... Les Baptesmes mariages & mortuaires qui ont esté faits En cette paroisse depuis le [dimanche] douze apvril Mil Six cents Soixante et Seize . . ."

A cet égard, il faut plus particulièrement rappeler que "... Jean fils de Jean baune et de Marie magdeleine bourgery Sa femme a esté baptisé le douziesme apvril et est nay le neuf du mesme mois 1676 Monsieur Jean Millot et Madmoiselle Marie Magdeleine Charbonnier Seigneur et femme du Mr Noir Rolland Ses pareins et mareins . . ." (Cf. A.P.S.A., "Registres . . .", volume I, folio verso II.)

“La Chine” au début du XVIII^e siècle

DOCUMENT

[Un extrait du mémoire de Gédéon de Catalogne] “*Sur les plans des Seigneuries et habitations des Gouvernements de Québec, les 3 Rivières et Montréal (. . .) 7 9bre 1712.*” (*)

(*) Document retrouvé aux **Archives publiques du Canada**, (sous la forme d'une copie microfilmée et d'une transcription), sous la cote “MG-1, FRANCE, Archives des Colonies, Série C11a, volume 33, folios 209 ss”. L'extrait apparaissant ci-dessous est tiré des pages 297 à 300 de la transcription, pages qui recèlent la teneur des folios 215 et 216 de la pièce originale.

“La Paroisse de la Chine est de servie par Mr de Villermola un des prestres du Seminaire de Montreal qui ya facilité et contribué un Establissement aux Soeurs de la Congrégation pour l'Instruction des Jeunes filles, la Scituation de la coste est tres belle par Son assiette et Son Exposition au midy et Soleil couchant, les terres y Sont Tres fertiles entoute Sorte de grains et Legumes et Cest dans cette partie que les Semences et recoltes Se font 15 jours plustost quau reste des Trois Gouvernements, Les arbres fruitiers y viennent assez mais non pas si bien qu'aux environs de la ville, les forests contiennent toutes Sortes de bois melangez et Nombre de Carrieres de pierre achaux, les habitans y estoient autrefois fort a leur aise par le commerce qu'ils faisoient avec les Sauvages qui y abordoient en descendant a Montreal, Mais depuis la desolation que les Iroquois y porterent en 1689 qui bruslerent les maisons et en emmenerent la pluspart des habitans Captifs Elle a degenerée en tout les terres en labour y Sont devenues Incultes pendant plusieurs années, et la crainte que lon a de tomber en de pareils accidens porte une grande Lenteur a ceux qui en Sont presentement en possession, outre qu'il ne Sy fait plus de Commerce et que les habitans ont beaucoup de difficultez a Transporter leurs denrées a Mont-

real par raport au Sault St Louis qui est un rapide impraticable, ou dumoins tres dangereux, ou il y a pery un grand nombre de batteaux et Canots avec les gens qui les conduisoient, Il y a eu des années quill en coutoit au Roy plus de deux Cens pistolles, feu Mr Dollier Superieur du Seminaire en 1701 voulust prevenir les Suittes de Ses accidenz en faisant un canal de communication de la Chine a Montreal pour Eviter tous les rapides, et Sur lequel Il vouloit faire Construire Nombre Suffisant de toute sorte de moulin qui ne Sont que Trop Necessaires a la ville et a la Campagne, les habitans estant tres souvent obligez de manger des grains bouillis faute de vend pour faire tourner les Moulins, Sa mort qui arriva au mois doctobre dela mesme année a em-pesché de voir finir un ouvrage quy estoit au deux tiers fait puisque leau a commencé a y passer et quill ne Sagissoit que de Creuser Trois pieds pendant trois a quatre cens toises pour faire passer des Canotz, Mrs le Vasseur et de Beaucour Sy transporter lannée Suivante Et Estimerent quavec une depense de dix mil livres on y feroit passer de grands batteaux chargez, Sans que ces raisons ayent produit aucune Emulation pour achever un ouvrage Si utile, Non Seulement au peuple mais au Roy aqui Il en coute tous les ans plus de deux cens escus pour Transport de Charrois, au lieu que les batteaux pourroient Se charger dans la ville de Montreal, Sans courir les risques de faire Naufrage et amoy pour avoir donné le dessein et Conduit Ses ouvrages Il men a couté 3000^{li} par le prompt desceds de Mr Dollier.”

“La Chine”: une étape ponctuant l’itinéraire entre le Haut et le Bas-Canada

DOCUMENT

[Un extrait de la] *“Description topographique de la Province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis de l’Amérique.”* (*)

(*) Une oeuvre de Joseph Bouchette, publiée à Londres par W. Faden, chez Chaping-Cross, en l’année 1815. (N.B. Le présent extrait choisi est tiré des pages 136 à 139 de cet oeuvre.)

“. . . Depuis la ville de Montréal vers l’est les rivages s’élèvent de 15 à 20 pieds au-dessus du niveau de St. Laurent; mais dans la direction opposée vers La Chine, ils sont bas: entre le Coteau St. Pierre et la rivière, le terrain est si plat, et, particulièrement vers le petit lac St. Pierre, si marécageux, que l’on conjecture qu’il était autrefois couvert d’eau. On a le projet d’ouvrir un canal en cet endroit, pour établir une communication directe entre la ville et La Chine, et éviter le passage difficile du Rapide de St. Louis. Le parlement de la province a voté récemment [le 25 mars 1815] la somme de 25,000 £. sterling pour commencer cet ouvrage. (. . .) Plusieurs routes qui partent du nord-est au sud-est, presque parallèles entre elles, sont croisées par d’autres à des distances convenables, de manière à former une communication complète dans toutes les directions. Depuis quelques années [i.e. depuis 1805], on a construit une bonne route garnie de barrières depuis Montréal, presque qu’en ligne droite, jusqu’au village de La Chine, [i.e. “The Lachine Turnpike Road”, route qui était également appelée “Upper Lachine Road”], à la distance de sept milles, et par où la communication entre ces deux endroits est beaucoup plus facile qu’elle ne l’était auparavant; c’est par cette route qu’on transporte toutes les marchandises qu’on veut embarquer pour le Haut Canada. Cet espace présente une grande variété, et

des points de vue très romantiques: à un mille ou deux de la ville, près des tanneries, la route monte sur une colline escarpée et se prolonge sur une chaîne élevée pendant plus de trois milles: de cette hauteur on a une vue superbe des champs cultivés qui sont au-dessous, du rapide de St. Louis, des îles du St. Laurent, et des différens bois qui sont sur la rive opposée; en descendant de cette hauteur, la route parcourt un pays plat jusqu'à ce qu'elle arrive à La Chine. Cette route était autrefois mauvaise, tortueuse, et coupée par de grandes masses de rochers, tellement qu'il fallait près d'une journée aux charrettes chargées pour aller d'une place à l'autre. Les provisions et autres articles destinés pour les magasins du roi, situés un peu au-delà du rapide, sont envoyés par une autre route, qui passe le long de la rivière [i.e. cette route appelée "Lower Lachine Road"].

La Chine est le village le plus important de toute l'île, en ce qu'il est le centre de tout le commerce entre la haute et la basse province, aussi bien qu'avec le pays du nord-ouest, toutes les marchandises qu'on envoie dans le pays d'amont, y sont apportées de Montréal par les rouliers, et l'on y débarque toutes les importations. Il est composé d'environ 20 maisons habitées, outre un grand nombre de magasins qui appartiennent aux marchands ou au département Indien. Un bassin sec d'une grande étendue, pour retirer les batteaux, forme une partie de l'habitation de Mr. Grant. Depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre, les batteaux de Kingston et des différentes parties du Haut Canada y arrivent et en partent continuellement, ce qui donne toujours à ce village beaucoup d'activité et d'occupation. On peut faire en peu de mots la description de cette sorte d'embarcation: ils sont à fond plat, ils ont de 35 à 40 pieds de longueur, se terminant en pointe à chaque bout, avec environ six pieds de largeur au centre: le fret ordinaire est de quatre tonneaux ou quatre tonneaux et demi; ils manoeuvrent à l'aide de rames, d'un mât et d'une voile, d'un câble de remorque, et de longue perches pour les diriger à travers les courans ou les rapides; quatre hommes les conduisent dans l'été, mais sur la fin de l'année, on en ajoute toujours un autre, et l'un d'eux sert de guide. Dans les batteaux des marchands, la cargaison, en remontant, est un assortiment général de marchandises, en échange desquelles ils rapportent de la farine, du froment, des provisions salées, de la potasse, de la vaidasse, et des

pelletteries. Le temps employé à faire le voyage de Kingston est de 10 à 12 jours, mais le retour n'en prend pas plus de trois ou quatre. Ils partent généralement plusieurs ensemble, depuis quatre jusqu'à quinze, afin que leurs équipages puissent s'aider mutuellement à remonter les rapides; chaque compagnie est sous la direction d'un homme qu'on appelle le conducteur. C'est aussi de la Chine que partent les canots employés par la compagnie de nord-ouest dans le commerce des fourrures. De toutes les inventions nombreuses pour transporter de pesans fardeaux par eau, ces bâtimens sont peut-être les plus extraordinaires: par la légèreté de leur construction, on ne peut guère rien concevoir de moins proportionné à l'usage auquel on les emploie, et de moins propre à résister à l'impétuosité des rapides qu'il faut traverser dans le cours d'un voyage. Ils ont rarement plus de trente pieds de longueur sur six de largeur, se terminant en pointe aigue à chaque bout, sans distinction de proue ou de poupe; la carcasse est composée de petites pièces de bois très léger, recouvertes d'écorce de bouleau coupée en bandes conveables qui ont rarement plus d'un huitième de pouce d'épaisseur; elles sont cousues ensemble avec des fils faits des fibres torses de la racine d'un arbre particulier, et renforcées où il est nécessaire par des bandes étroites de la même matière appliquées dans l'intérieur: on rend les jointures de ce bordage fragile impénétrables à l'eau, en les couvrant d'une espèce de gomme qui s'y attache fortement et devient parfaitement dure. On n'emploie dans la construction de ces légers bâtimens ni ferrure d'aucune espèce, ni même de clous, et lorsqu'ils sont finis, ils ne pèsent qu'environ cinq cens livres chacun. Lorsqu'ils sont préparés pour le voyage, ils reçoivent leur chargement, qui pour la commodité des portages qu'il faut traverser, est distribué en ballots d'environ trois quarts de quintal chacun, et monte en tout au poids de cinq tonneaux ou un peu plus, y compris les provisions et autres choses nécessaires pour les hommes qui sont employés au nombre de 8 à 10 par chaque canot; ils partent par compagnies comme les batteaux, et dans le cours d'un été on expédie plus de cinquante de ces bâtimens. Ils remontent la Grande Rivière [i.e. Saint-Laurent] ou l'Ottawa . . ."

N.B. Puisque diverses sources rendaient disponibles ces éléments d'information, il a paru pertinent d'insérer dans le texte de cette transcription, (sous forme de notes placées entre crochets), certaines précisions quant aux dates et quant aux lieux auxquels Joseph Bouchette fait référence dans ce passage de sa "Description topographique . . .". Exception faite de ces choses, le texte présenté ci-dessus demeure en tous points conforme à l'original.

De l'histoire municipale: éléments d'un premier chapitre

DOCUMENT I

[Procès-verbal de l'assemblée au cours de laquelle eurent lieu les premières élections municipales à Lachine.] (*)

(*) Archives de la Cité de Lachine, "Livres des délibérations du Conseil . . .", volume I, page 1. (Voir la remarque insérée ci-dessous)

"Le 18 juillet 1855

Assemblée générale des habitants du Village de Lachine, habilités à voter selon la Loi des Municipalités du Bas-Canada de 1855 — 18 Victoria, Chap. 100, suivant les annonces faites en conformité avec la dite loi.

Alex. Duff Esq. est proposé comme Président de la présente assemblée générale.

Il est proposé par Joseph Dubreuil, secondé par John Fabay Que William Macdonald, Alexander Duff, Alfred De Couange Esq., Daniel McGrath, François Doré, Joseph Laflamme & Charles Deschamps soient Nommés Conseillers du dit Village de Lachine.

Il est proposé en amendement que François Poirier soit Nommé Conseiller à la place de Joseph Laflamme, par Pierre Boudrias, secondé par Clément Deschamps. L'amendement est battu, le Proposeur et le secondeur étant les seules personnes à se prononcer en faveur de l'amendement.

Le proposeur de l'amendement retire l'amendement et la proposition principale est adoptée.

William Macdonald Esq., Alexander Duff Esq., Alfred De Couagne Esq., Daniel McGrath, aubergiste, François Doré, commerçant, & Charles Deschamps, charretier, & Joseph Laflamme, aubergiste, Tous du dit Village de Lachine, sont donc déclarés dûment élus par acclamation."

Remarque:

Le texte original de ce procès-verbal de l'assemblée du 18 juillet 1855 a été rédigé en anglais. La version française qui en est ici présentée est celle d'une traduction conforme retrouvée dans les archives municipales.

N.B. Cette même remarque vaut également pour le Document II.

De l'histoire municipale: éléments d'un premier chapitre

DOCUMENT II

[Procès-verbal de la première assemblée du Conseil municipal du Village de Lachine] (*)

(*) Archives de la Cité de Lachine, "Livres des délibérations du Conseil . . .", volume I, page 2. (Voir la remarque qui accompagne le Document I)

"A une assemblée du Conseil Municipal du Village de Lachine, tenue au lieu habituel de réunion du Conseil Municipal du Village. Tenue le 25 juillet 1855.

Les Conseillers suivants étaient présents sur avis du Président des Elections des Conseillers:

William MacDonald Esq.

Alexander Duff Esq.

Alfred De Couagne

Daniel McGrath

Joseph Laflamme

François Doré

Il a été proposé par Daniel McGrath, secondé par William MacDonald, Que Joseph Dubreuil N.P. devienne le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Adopté à l'unanimité

Le Dr De Couagne Esq., à titre de Médecin pratiquant, demande l'exemption d'assumer sa charge de Conseiller du Village de Lachine, conformément à l'article 17 de la Loi des Municipa-

lités et des Chemins du B.C. - 18 Vic. Chap. 100, section 2. & Cette demande d'exemption est unanimement acceptée.

Il a été proposé par Daniel McGrath, secondé par Joseph Laflamme Que William MacDonald devienne Président ou Maire de ce Conseil.

Adopté à l'unanimité

Il a été unanimement proposé que ce Conseil se réunisse dans une assemblée spéciale le 30 juillet prochain à 7 heures P.M.

Le Président de cette assemblée, Alex. Duff Esq. J.P. a assermenté les membres du Conseil comme suit: Nous, William MacDonald, Daniel McGrath, Joseph Laflamme & François Doré, ayant été élus Conseillers du Conseil Municipal du Village de Lachine, faisons sincèrement et solennellement serment que nous remplirons fidèlement les devoirs de ces dites charges au meilleur de notre jugement & habileté.

Assermentés par-devant moi, le soussigné,
l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour
le District de Montréal."

Evolution territoriale et municipales de la contrée "lachinoise", quelques dates à retenir:

Le 18 juin 1845: La "Municipalité de la Paroisse de Lachine" est officiellement créée en vertu d'une proclamation royale intitulée "Proclamation establishing Municipalities in Lower Canada", (Cf. A.P.C., RG-04, B-3, vol. 9).

Dans sa définition territoriale, la "Municipalité de la Paroisse de Lachine", c'est somme toute la "Paroisse de Lachine" telle que définie au temps de la "Nouvelle-France", dans l'"Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du trois mars 1722, qui confirme le Règlement fait par Messrs de Vaudreuil et Begon et l'Evêque de Québec, pour le District des Paroisses de ce pays, en date du 20 septembre 1721", (Cf. A.P.C., MG-01, vol. 12, pp. 60-61); i.e. cette vaste portion de l'ouest montréalais, comprise entre "la Coste des Argoulets" (près de Verdun) et "la Coste de la pointe Claire", un territoire qui, en longueur, s'étend sur près de "deux lieues et trois quarts" en bordure du fleuve, et qui, en largeur, entre dans les terres sur une distance de près d'une lieue.

Fait à noter, et c'est là le motif qui justifie cette parenthèse, l'évolution territoriale municipale de cette partie de l'île de Montréal depuis 1845 n'est en fin de compte que l'histoire d'un morcellement progressif de la "Municipalité de la Paroisse de Lachine" en une série de municipalités distinctes. A la lumière des documents colligés jusqu'ici, les traits de cette évolution pourraient ainsi s'esquisser, à savoir:

Le 24 août 1848: La "Municipalité du Village de Lachine", en vertu d'une proclamation royale intitulée "Proclamation erecting the Village of Lachine into a Corporate Village" (Cf. A.P.C., RG-04, B-3, vol. 11), est officiellement créée. (*)

Le 24 décembre 1872: Par l'adoption d'un bill privé présenté à cet effet (Cf. S.P.Q. - 36 Victoria, Chapitre 53), le "Village de Lachine" devient partie intégrante d'une nouvelle municipalité, la "Ville de Lachine". (*)

Le 24 juin 1892: En sa partie ouest, la "Municipalité de la Paroisse de Lachine" se voit redéfinie alors qu'une loi annonce officiellement la création de la municipalité du "Village de Dorval". (Cf. S.P.Q. - 55-56 Victoria, Chapitre 60).

Le 12 janvier 1895: Selon une procédure similaire, création de la "Ville de Summerlea", une nouvelle municipalité s'étendant entre la "Ville de Lachine" et le "Village de Dorval". (*)

Le 25 avril 1903: Le "Village de Dorval", faisant l'objet d'une nouvelle définition en tant que municipalité, se voit, simultanément devenir la "Ville de Dorval". (Cf. S.P.Q. - 3 Edouard VII, Chapitre 73).

Le 7 mai 1909: Alors que sa charte est l'objet d'une renfonction, la "Ville de Lachine" devient la "Cité de Lachine". (Cf. S.P.Q. - 9 Edouard VIII, Chapitre 86). (*)

Le 14 mars 1912: Déjà passablement morcelée, la "Municipalité de la Paroisse de Lachine" voit sa portion sud-est être érigée en municipalité alors qu'une loi vient proclamer l'existence d'une nouvelle entité municipale, "Ville de LaSalle". (Cf. S.P.Q. - 2 George V, Chapitre 73).

Le 21 décembre 1912: La "Ville de Summerlea" est annexée à la "Cité de Lachine". (Cf. S.P.Q. - 3 Georges V, Chapitre 57).

(*) En consultant le chapitre II de cette étude ("Esquisse d'une chronologie"), aux dates ici mentionnées, on pourra retrouver la définition territoriale de ces municipalités, telle que formulée dans le texte original de cette proclamation et de ces lois.

Les maires de Lachine depuis 1855:

William MacDonald	(1855-1856)	Louis A Amos	(1915-1917)
Alexander Duff	(1856-1861)	W. Alfred Thessereault	(1917-1919)
Louis Paré	(1861-1866; 1870-1872; 1879-1880)	Wilfrid E. Ranger	(1919-1923)
Joseph Dubreuil	(1866-1868; 1872-1875)	J.-S.-Aimé Ashby	(1923-1925)
François Cusson.....	(1868)	J.-Dalbé Viau.....	(1925-1933)
Thomas A. Dawes	(1868-1869)	John-H. Fyon	(1933)
Alphonse Gariépy.....	(1869-1870)	Anatole Carignan	(1933-1939; 1944-1952)
Louis-Basile Pigeon	(1875-1879; 1880-1888)	Edgar Leduc	(1939-1944)
Andrew J. Dawes	(1888-1893)	Louis-Joseph Gaston	(1952-1965)
Hormidas Deslauriers	(1893-1897)	Donat Beauchamp	(1965-1966)
Joseph A. Descarries.....	(1897-1906)	Jean-Guy Chartier	(1966-1973)
Jean-Baptiste Deschamps	(1906-1911)	Guy Descary	(1973-)
John T. Rathwell	(1911-1915)		

Le "Village de Lachine" vers 1860

DOCUMENT

[Le "Village de Lachine", tel que vu par Nazaire Piché à son arrivée à Lachine en 1860] (*)

(*) Archives de la Paroisse Saints-Anges, "Les notes du Curé Nazaire Piché", pp. 57-58.

"... Voilà où en étaient les choses en 1860 quand je suis arrivé à Lachine. Quant au village de Lachine en voici une faible idée, Il n'y avait que 159 familles & plus de 20 auberges. Il n'y avait qu'une petite école⁽¹⁾ là où est aujourd'hui la station de police⁽²⁾ où Mr & Mme Tessier faisait la classe à 80 enfants garçons & filles. Pas de couvent, ni de collège & pas d'église⁽³⁾. En bas de la barrière⁽⁴⁾ il n'y avait que quelques Maisons. En arrière de l'église⁽⁵⁾ il n'y avait absolument rien Excepté la maison de Mr Murray. C'était un pacage. Là où la Croix avait été plantée pour la place de l'église Ce qu'on appelle le Beaver Hall⁽⁶⁾, c'était un champ de grain & de patates, & plus haut que le quai en haut du Village⁽⁷⁾ il n'y avait pas une maison si ce n'est la maison de pierre où avait été élevée la famille Ducharme, Aujourd'hui Maison de la succession Boyer. Les rues Park & Bridge n'existaient pas⁽⁸⁾ & il n'y avait aucune des Manufactures Dominion, Barbe Wire &c. Là où est le Couvent, c'était la Maison du Gouverneur de la Baie d'Hudson, Sir George Simpson, c'était une maison de 60 pieds par 50, A 2 étages avec Retz-de-chaussée, couverte en fer blanc, le devant en pierre de taille avec un balcon. Dans ce temps c'était la plus belle maison de Lachine & des environs. Tout le devant était gardé par une petite clôture basse avec poteaux tournés, un magnifique jardin du côté du presbytère⁽⁹⁾ & de l'autre côté était un grand hangar de 2 étages⁽¹⁰⁾ où l'on mettait les canots d'écorce qu'on réparait à la fin de l'hiver & qui partaient au printemps chargés d'effets pour traiter avec les sauvages de la Baie d'Hudson et

qui revenaient à l'automne chargés de magnifiques et riches fourrures. La place de la maison était là où est la chapelle du Couvent entre les 2 grandes bâtisses du Pensionnat & de la Communauté des Srs de Ste Anne. Le grand hangar de pierre devant le Couvent c'était là où à l'étage d'en bas qui était la cave où étaient déposés les vins du Gouverneur, le 1er étage & le grenier on y déposait les ceintures fléchées, les draps, les indiennes &c qui étaient portés pour la traite (. . .) & au retour des canots toutes les peaux, pelleteries, &c y étaient déposées."

NOTES

N.B. Les "Notes du Curé Nazaire Piché" sont en quelque sorte les "mémoires" de Nazaire Piché pour les quelque quarante années au cours desquelles il fut curé de Lachine, (i.e. de 1860-1900). En cela, il faut principalement souligner, comme il l'indique lui-même dans ce manuscrit, que ces "Notes", bien que recueillies au fil des ans, n'ont été mises en ordre et définitivement rédigées qu'à la fin des années 1890. Dès lors, pour bien replacer les choses dans leur contexte, il importe de percevoir davantage ces observations sur Le "Village de Lachine" vers 1860 comme certains souvenirs que Nazaire Piché a tenu à mettre par écrit à une époque ultérieure...

(1) Cette "petite école" était sans doute cette maison de bois de la "Rue du Marché" (*) qui, le 13 août 1849, avait été vendue par William MacDonald aux "Commissaires d'Écoles de la Paroisse...".

(*) Aussi connue sous la nom de "Rue Mortimer", la "Rue du Marché" fut par la suite (à partir de la fin de 1872) désignée sous l'appellation de "Rue de l'Hôtel de Ville"... Avec l'adoption du règlement municipal #90 (en date du 12 mars 1901), cette dénomination fut changée et la "Rue de l'Hôtel de Ville" se vit alors devenir la "18e avenue", appellation qui la désigne depuis lors.

(2) A cet égard, il convient de rappeler que le 3 juin 1875, alors qu'était en cours la construction du "Collège" de la "Rue St-Charles" (15e avenue), la Commission scolaire vendit l'"École modèle" à la Ville de Lachine. Quelques semaines plus tard, comme en fait foi le procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil municipal (*), l'ancienne "maison d'école" fut réaménagée pour désormais abriter la "Station de police".

(*) Cf. A.C.L. "Livres des délibérations du Conseil..." Volume I, Assemblée du lundi 9 juillet 1875.

(3) On peut supposer que le Curé Piché ait voulu sous-entendre "... pas d'église pour les catholiques...", car il faut certes rappeler qu'à cette époque, i.e. en 1860, on comptait déjà deux églises dans le "Village

de Lachine", à savoir: l'église de la "St Stephen's (Episcopal) Church", construite en 1831, et celle de la "St Andrew's (Presbyterian) Church", construite en 1832. (*)

(*) Voir à ce propos la partie II de cette étude ("Esquisse d'une chronologie...") aux années 1818, 1822, 1831 et 1832.

(4) "... En bas de la barrière...", i.e. sur ces terres traversées par cette route appelée "Lower Lachine Road" ou, de manière plus précise, sur ces terres de la Paroisse de Lachine qui s'étendaient au sud-est des limites territoriales de la Ville de Lachine. Quant à cette "barrière", il convient de mentionner qu'au siècle dernier et jusqu'au début siècle, des barrières à péage s'élevaient aux limites de la municipalité, et celle dont il est ici question, était située à cet endroit qui délimite aujourd'hui les municipalités de Lachine et de LaSalle.

(5) A ce sujet, il faut se rappeler que jusqu'en 1865, la Paroisse Saints-Anges eut ses quartiers sur le site de l'ancien "Fort Rémy".

(6) "Beaver Hall", i.e. ces lieux aujourd'hui traversés par la 25e avenue, depuis le boulevard St-Joseph jusqu'à la rue Victoria.

(7) "... le quai en haut du Village..." i.e. ce quai qui, à compter des années 1850 devint un terminus de chemin de fer et le point d'embarquement des voyageurs en route vers les États-Unis. Bien que depuis plusieurs décennies ces fonctions ne sont plus siennes,

ce quai existe toujours et est le point d'amarrage des bateaux qui servent à l'entretien du chenal (et en particulier, à la pose des bouées) en amont des "Entrées du Canal de Lachine".

(8) "Les rues Park & Bridge . . .", i.e. ces rues qui, par suite de l'adoption du règlement #90 en mars 1901, furent désormais désignées sous les appellations respectives de "7e avenue" et "6e avenue".

(9) ". . . du côté du presbytère . . .", i.e. du côté est de ces lots (sis au coeur du "Village . . .") qui, au début des années 1860, devinrent propriété paroissiale et sur lesquels, à la même époque, Nazaire Piché fit construire la nouvelle église et le nouveau presbytère de la Paroisse Saints-Anges.

(10) ". . . un grand hangar de 2 étages . . .", i.e. le "Stone Store" qu'avait fait construire Alexander Mc-Taggart Gordon (en 1803) sur la partie sud de ses terres . . .

Remarque:

Le "Village de Lachine" des années 1860 (et la contrée qui l'entoure) font l'objet d'une description plus que détaillée dans une série de documents cartographiques conservés aux A.P.C. Cette série s'intitule "Fortification Surveys Canada. LACHINE AND CAUGHNAWAGA, PROVINCE OF QUEBEC. Surveyed in 1866-7. Under the direction of Lieutenant H.S. Sitwell . . .", et porte la cote SV-300-1867.

De la vie scolaire au milieu des années 1870

DOCUMENT

“Règlement des Ecoles de la Ville de Lachine” (*)

(*) Cf. Procès-verbal de l’*Assemblée régulière des Commissaires d’Ecole de la Ville de Lachine, tenue au Bureau du Secrétaire-Trésorier des dits Commissaires, le troisième jour du mois de Mars mil huit cent soixante & seize...* Archives de la Commission scolaire du Sault-Saint-Louis. Fonds relatif à la Commission scolaire de Lachine. *“Livres des délibérations des Commissaires...”* Volume I, p. 75.

“Après quelques remarques sur la nécessité d’avoir un Règlement concernant les Ecoles, et sur l’obligation où sont les Commissaires d’écoles de faire des règlements sur les cours d’études à suivre dans les écoles de cette municipalité. Il fut proposé par le Commissaire Léandre Lefebvre secondé par le Commissaire Placide Robert qu’il soit Résolu: Que les Commissaires d’écoles de la Ville de Lachine se donnent & statuent comme suit, Savoir:

“Règlement des Ecoles de la Ville de Lachine”

- 1° Les Elèves se rendent à l’école les mains & le visage nets, les cheveux bien peignés, observant de ne jamais courir, ni crier, ni se tirer dans les Rues et de saluer toutes les personnes qu’ils rencontrent.*
- 2° Les Elèves respectent leurs professeurs & leur obéissent en tout.*
- 3° Les Elèves se respectent les uns les autres et ne se querellent jamais entre eux; et s’il leur arrivait de jurer ou de blasphémer, ils seront d’abord punis & rapportés au Président des Commissaires; puis en cas de récidive, ils seront expulsés ou chassés de l’école.*
- 4° Les Heures de l’Ecole sont: Avant midi: De 8½ heures à 11½ heures; Après midi: De 1 heure à 4½ heures. La première demie heure, le matin, et la dernière demie heure de l’après midi sont les heures d’étude. Les Elèves des trois premières divisions seuls assistent à l’Etude.*
- 5° Les Elèves se rendent à l’ouverture des classes, et personne ne s’absente sans une permission - qui n’est accordée qu’au cas d’absolue nécessité.*
- 6° Les Elèves des 1ère & 2e Divisions apprendront, savoir: Le Catéchisme, La Grammaire, La Géographie, L’Histoire Sainte, L’Histoire du Canada, L’Arithmétique, La Lecture & L’Ecriture; de plus les élèves de la première division apprendront la tenue des Livres.*
- 7° Les Elèves de la 3e Division apprendront, savoir: Le Catéchisme, La Grammaire, l’Arithmétique, La Lecture & L’Ecriture.*
- 8° La 4e Division est celle de ceux qui sont dans l’Abécédé.*

Agréé unanimement

N. Piché ptre. Prés.

*L. Forest
Secr. Trésorier*

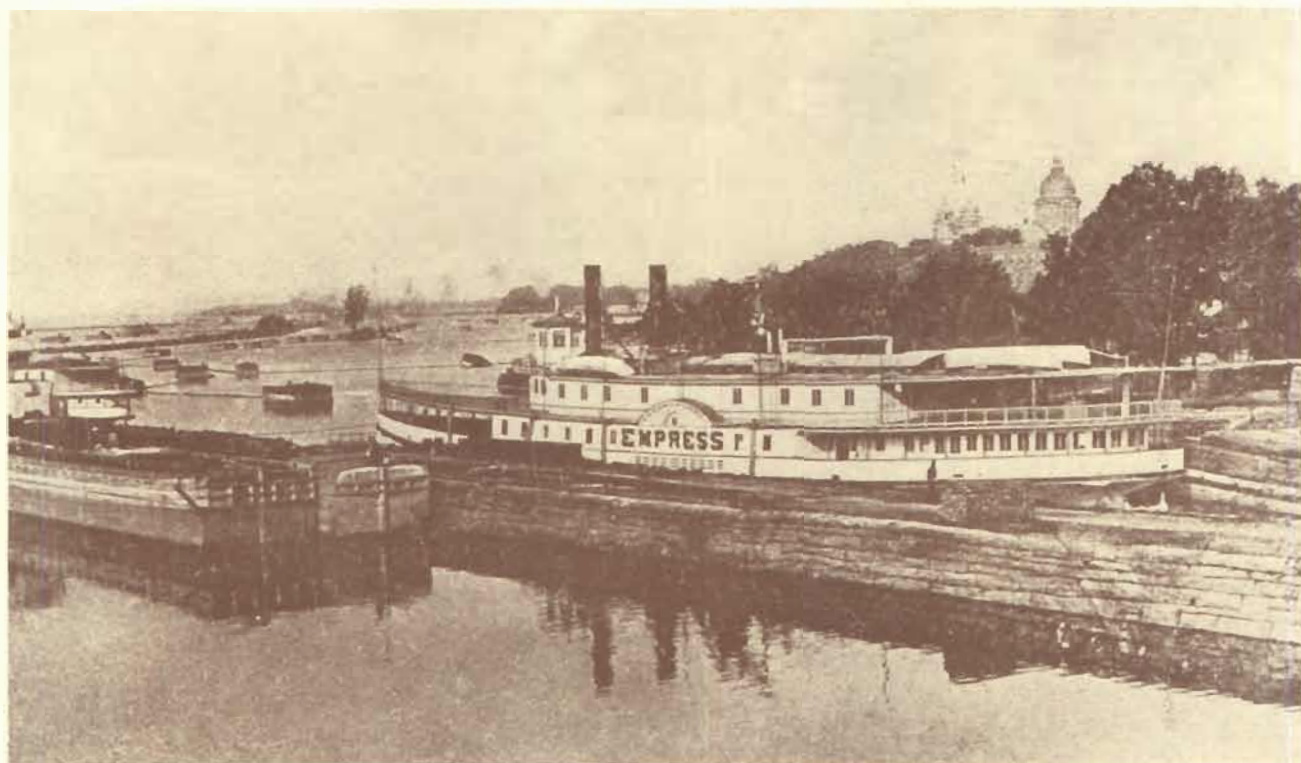
Scènes qui témoignent d'une époque:

"cages" dans le bassin de flottage, le long des quais de chargement, à l'entrée du "Canal de Lachine", (1873)



(Archives des Soeurs de Sainte-Anne, *Monographie du Pensionnat*, pièce intercalée entre les pages 7 et 8)

l'un des bateaux du "Rapids Service", — l'"Empress" —, amarré en amont des "Lachine Locks", (1914)



(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CP/ga-04)

Le "Petit Canal" (*) vers 1900, . . .

(. . . à la hauteur de la 18e avenue, près de la passerelle du kiosque à musique)



(*) Le "Petit Canal": seul vestige du "Canal de Lachine" creusé dans la première moitié de la décennie 1820.

(Archives publiques du Canada, C-63596)

(. . . vu de cet îlot ultérieurement appelé "Parc Monk")



(Archives publiques du Canada, C-63604)

Le "Petit Canal" (*) vers 1900, . . .

(. . . près de la "Passerelle du Couvent" et de la "Maison Laprairie" (*))



(*) La "Maison Laprairie" fut démolie vers 1910

(Archives publiques du Canada, C-63601)

(. . . en aval de ces mêmes lieux)



(Archives publiques du Canada, C-79203)

En tant qu'artères commerciales, elles se sont succédé:

la rue St-Joseph (*),



(*) Vue ici, telle qu'elle apparaissait vers 1900, à quelques pas (côté ouest) de la 8e avenue

(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CP/bh-01)

la rue Notre-Dame (*).



(*) Vue ici, sous sa physionomie des années 1930, en sa portion sise entre les 10e et 6e avenues

(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CP/ga-01)

D'un hiver, d'un printemps, rue St-Joseph, . . .

(. . . près de la "Dawes Brewery", vers 1900)



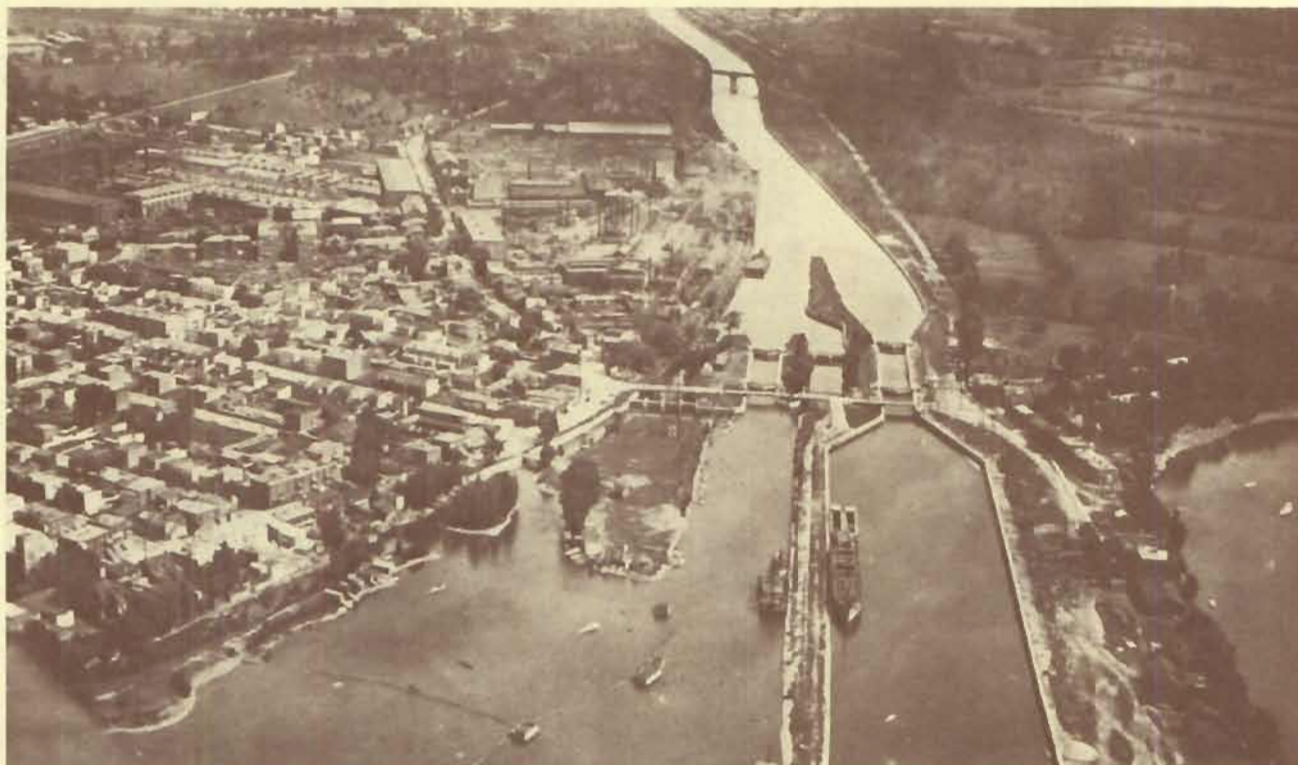
(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, TR-05)

(. . . à quelques pas de la 19e avenue, vers 1910)

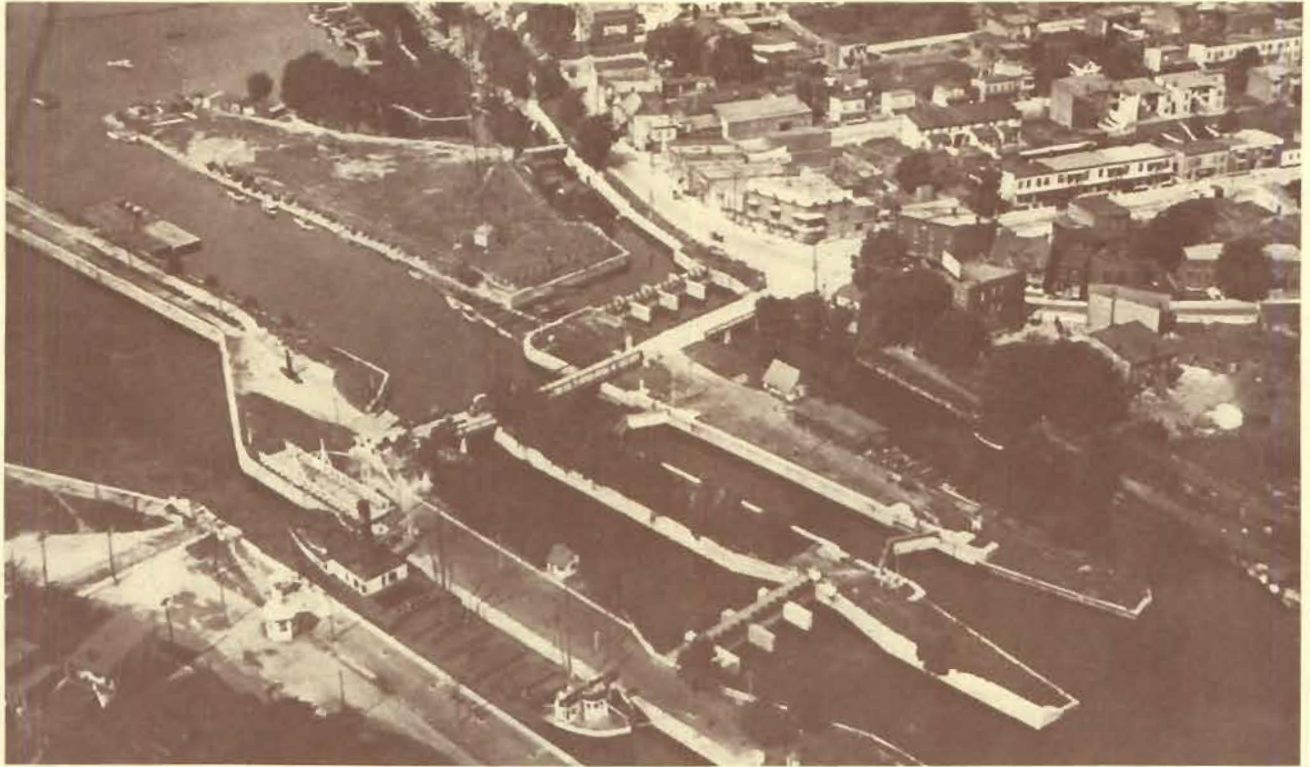


(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, MP-01)

***“La Chine”* à vue d’oiseau, vers 1920**



(Archives publiques du Canada, PA-30760)



(Archives publiques du Canada, PA-30762)

“La Chine” à vue d’oiseau, vers 1920



(Archives publiques du Canada, PA-30761)



(Archives publiques du Canada, PA-30759)

Eléments du patrimoine architectural sous leur physionomie des années vingt:

la "Maison Quesnel" (*)



(*) i.e. la maison qu'un certain Olivier Quesnel fit construire sur ses terres entre les années 1710 et 1720.

(Archives publiques du Canada, PA-86125)

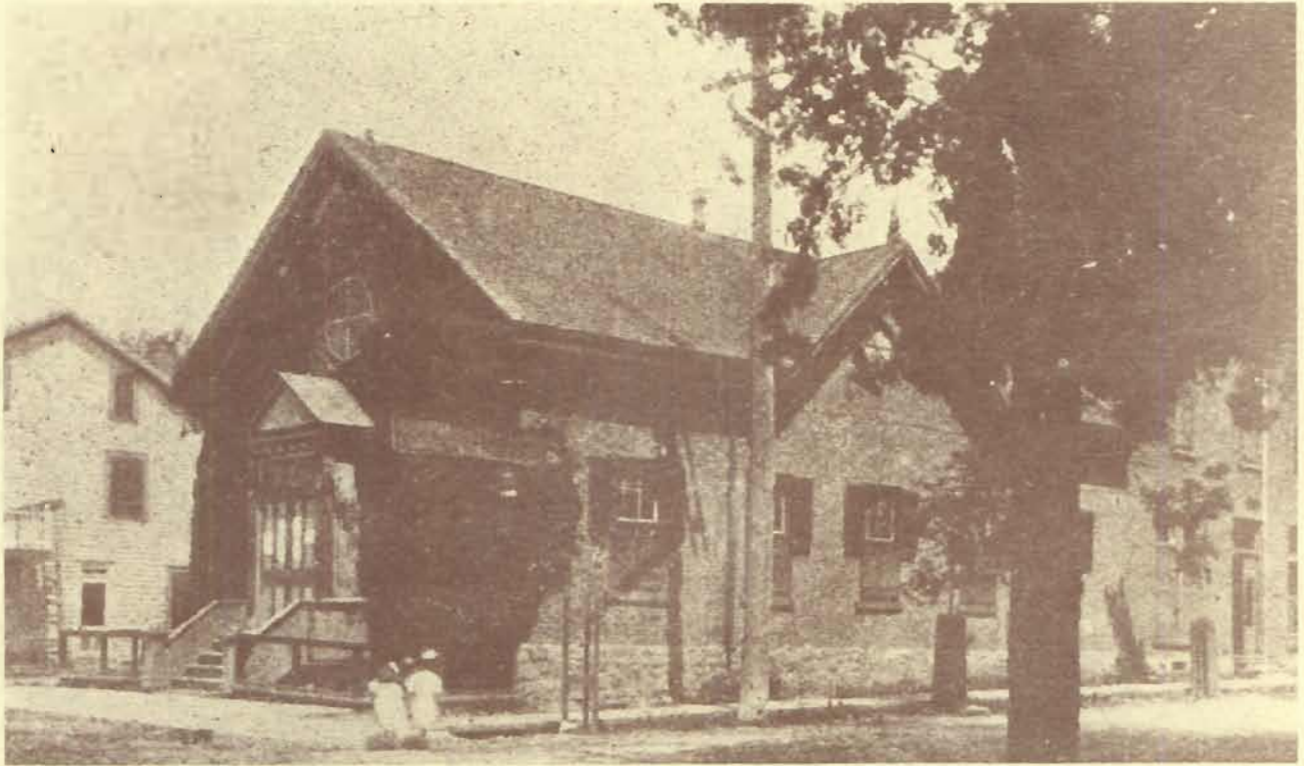
le "Hangar de pierre", (aussi appelé "Magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson") (*)



(*) i.e. le bâtiment qu'Alexander McTaggart Gordon fit construire sur ses terres en 1803-1804 et qui devint partie intégrante du "Domaine Simpson" à partir de 1833, - année où la Compagnie de la Baie d'Hudson acheta une partie de ces terres.

(Archives publiques du Canada, PA-86124)

Le premier Hôtel de Ville (1911) (*)



(*) Construit en 1872, ce premier Hôtel de Ville fut démolé vers 1914 pour être remplacé par l'édifice actuel.

(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CL-05)

Le “Département du Feu de la Ville de Lachine”, à l’aube des années 1900 (*)



(*) Puisqu’une note placée au verso de cette épreuve originale permet de connaître ces détails, voici les noms de ces pompiers du début du siècle: MM. Tommy Crete, Arthur Laforce, G. Laloré, (?) Boudrias, Arthur Thessereault, M. Cousineau, William Westlake, Alphonse St-Aubin, (?) St-Aubin, Napoléon Robert, D. Lalonde et Théophile Leblanc. De plus, comme en témoigne ce document, on peut noter qu’à ce temps, le “Département du Feu” avait ses quartiers “rue St-Joseph”, à proximité (quelques pas à l’ouest) de l’entrée principale de l’Hôtel de Ville, dans la “Station centrale du Feu”, (construite en 1894). Par ailleurs, cette photographie ancienne fait aussi voir quelques-uns des appareils de lutte contre les incendies que possédait la “Ville de Lachine” à l’époque, i.e. l’un des trois (*) “dévidoirs” (“reel carts”) et la “pompe à vapeur”, (appareils acquis en 1875), ainsi que la “voiture d’échelles à extension”, (achetée en 1896). (*) N.B. Les deux autres “dévidoirs” que possédait la ville étaient garés dans les “Stations de reel” du “Lachine Locks” et du “Haut de la Ville”.

(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, ACL-14)

L'ancien marché (vers 1915) (*)



(*) Construit en 1909-1910, (entre les 17^e et 18^e avenues), cet édifice du marché fut ravagé par un incendie au début d'octobre 1929 et démoli peu de temps après.

(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CP/dyp-01)

La gare-terminus dite du "*Lachine Wharf*" (de la "*Grand Trunk Railway*") et le "*Parc St-Louis*" (vers 1920)



(Archives de la Cité de Lachine, HR-02, CP/dyp-07)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RESEARCH REPORT
NO. 1000
BY
J. H. GOLDSTEIN
AND
R. F. W. WILSON
1955

Appendice



De la langue écrite au temps de la Nouvelle-France

A cette époque dite de la Nouvelle-France, — époque à laquelle appartiennent plusieurs des textes transcrits dans le cadre de cette étude —, la langue écrite n'est pas sans revêtir des allures qui lui sont propres, et qui parfois, aux yeux de certains, peuvent paraître énigmatiques.

A cet égard, aux fins d'apporter un peu de lumière, sans toutefois prétendre pour autant à la formulation de quelque règle paléographique, il devient peut-être opportun d'entrevoir certaines de ces particularités inhérentes, — quant à la forme —, aux écrits des 17^e et 18^e siècles; et ce, par le biais de ces quelques notes ainsi colligées, savoir:

I. - Quelques observations d'ordre général

En s'appliquant à revoir de plus près l'ensemble des documents recueillis pour le présent ouvrage, — et ceci, en remarquant davantage l'énoncé de leur teneur —, il s'avère possible d'observer qu'**au temps de la Nouvelle-France**, . . .

. . . aucune règle précise ne semble régir la ponctuation et l'emploi de majuscules.

. . . certains mots, quant à leur orthographe, semblent être encore très voisins de leurs racines latines. Par exemple, des mots comme "contract", "dict", "faict", "oeconome", "sainct" et "transcript" ne sont pas sans rappeler les "contractus", "dictum", "factum", "oeconomus", "sanctus" et "transcriptum" dont ils sont issus.

. . . les terminaisons en "ais", "ait" et "aient", — notamment les terminaisons d'adjectifs issus de noms propres et les désinences des verbes conjugués à l'imparfait de l'indicatif et au présent du conditionnel —, **ne sont guère en usage: car, plus souvent qu'autrement, les terminaisons en "ois", "oit" et "oient" leur sont préférées.** Par exemple, on écrit souvent

"François" plutôt que "Français"; de même, à l'époque, on écrit "j'avois", "elle partiroit", "ils possédoient" plutôt que "j'avais", "elle partirait", "ils possédaient". D'autre part, comme en témoignent certains textes, ces "oi" s'insèrent parfois en d'autres syllabes; par exemple, on écrit souvent "connoissance" plutôt que "connaissance".

. . . les voyelles jumelées "eu" ont parfois phonétiquement valeur d'un "u". Ainsi, il demeure assez fréquent de voir des mots comme "assure", "reçu", "vu", s'écrire "asseure", "receu", "veu". (Encore aujourd'hui, il semble bien que l'on puisse, en certaines formes de la conjugaison du verbe avoir, distinguer les traits de cette particularité conférant au couple "eu" une telle fonction phonétique).

. . . les voyelles porteuses d'accent, particulièrement en début de mot, sont certes rares; car, à l'époque, l'usage semble préférer omettre les accents en pareils cas, et les remplacer par un "s" juxtaposé à la voyelle que l'on veut accentuer. Par exemple, il est davantage d'usage que l'on écrive "établissement", "estoiient", "hospital", "isle", "mesme", "nostre", "prestre", etc, plutôt que "établissement", "étaient", "hôpital", "île", "même", "nôtre", "prêtre", etc.

. . . il est fréquent de voir certaines lettres en remplacer d'autres. Ainsi, on peut souvent voir un "i" remplacer un "j" (on écrit souvent "ie" et "iamais" plutôt que "je" et "jamais"); un "i" remplacer un "y" et inversement un "y" remplacer un "i" (par exemple, on écrit parfois "envoié" plutôt que "envoyé", "moy" plutôt que "moi"); un "z" remplacer un "s", notamment dans la terminaison d'un participe passé (par exemple, au lieu d'écrire "signés", on écrit "signez"), et dans les pluriels (par exemple, au lieu d'écrire "droits", on écrit "droitz").

... les abréviations se font certes courantes et nombreuses. Parmi celles retrouvées dans les textes retenus pour cette étude, il convient de signaler plus particulièrement (en ce tableau qui suit):

II. - Signes et abréviations

<i>aud^t</i> ; <i>auxd^{ts}</i> ; <i>auxd^{tes}</i> _____	audit ; auxdits/tes
<i>au^e</i> ; <i>au^{es}</i> _____	autre (s)
<i>cedda^t</i> _____	cédant
<i>comd^t</i> _____	comme dit
<i>d^t</i> ; <i>d^{ts}</i> ; <i>d^{te}</i> ; <i>d^{tes}</i> _____	dit(s) ; dite(s)
<i>desd^{ts}</i> _____	desdits
<i>dud^t</i> _____	du dit
<i>grad</i> _____	grand
<i>ha^{nt}</i> _____	habitant
<i>lad^{te}</i> _____	ladite
<i>led^t</i> ; <i>led^t</i> _____	ledit
<i>lesd^t</i> ; <i>lesd^{ts}</i> ; <i>lesd^{tes}</i> _____	lesdits ; lesdites
<i>M^{re}</i> _____	Messire
<i>M^t</i> ; <i>Mons^t</i> ; <i>MonS^t</i> _____	Monsieur
<i>M^{rs}</i> _____	Messieurs
<i>Moyenna^t</i> _____	moyennant
<i>n^{re}</i> ; <i>N^{re}</i> _____	notre
<i>po^t</i> ; <i>po^t</i> _____	pour
<i>pn^t(e)</i> ; <i>pr^{nt}(e)</i> ; <i>pn^{ts}(es)</i> ; <i>pr^{nts}(es)</i> _____	présent(e)/présents(es)
<i>q^t</i> ; <i>q^e</i> _____	que
<i>Seig^t</i> _____	Seigneur
<i>S^t</i> ; <i>S^t</i> ; <i>Sr</i> ; <i>s^t</i> _____	Sieur
<i>Soubz^{nés}</i> _____	Soussignés

Valle^t _____ Valeur

* * *

& ; *&c* _____ et, etc, signe de liaison
gb^c _____ mil six cent (*)

(*) Au temps de la Nouvelle-France, ce signe particulier est souvent utilisé, notamment dans les actes notariés, pour abrégé la mention d'une date. Ainsi, au lieu d'écrire *Mil six cent soixante-neuf*, on préfère souvent abrégé et écrire *gb^c soixante-neuf*.

Fait à noter, bien que par sa forme il puisse rappeler ces lettres ou ces caractères d'imprimerie, ce signe n'est vraisemblablement qu'une abréviation, où sont plus ou moins stylisés les chiffres romains *XVIc*, et ce, un peu à la manière dont on abrège le "et" en esquissant d'un trait de plume ce signe connu qu'est le "&".

* * *

(les mois de l'année:)

<i>jan^{er}</i> _____	janvier
<i>feb^t</i> ; <i>febu^t</i> ; (<i>feburier</i>) _____	février
<i>ma^t</i> _____	mars
<i>av^t</i> ; <i>avl</i> ; (<i>apvril</i>) _____	avril
(<i>may</i>) _____	mai
<i>juⁿ</i> _____	juin
<i>juill^t</i> _____	juillet
<i>aou^t</i> ; (<i>aoust</i>) _____	août
<i>sept^t</i> ; <i>septemb^t</i> ; <i>7^{bre}</i> _____	septembre
<i>oct^t</i> ; <i>octob^t</i> ; <i>8^{bre}</i> _____	octobre

novemb.^r ; 9^{bre} _____ novembre

decemb.^r ; X^{bre} _____ décembre

N.B. La plupart du temps, dans les écrits où mention est faite d'une date, la première lettre du mois mentionné est une majuscule.

* * *

III. - Quelques mots usités à l'époque:

adhérer: approuver ou confirmer un premier acte par (ou dans) un acte subséquent. (Terme de pratique notariale).

ci-devant: précédemment, à une époque antérieure, autrefois.

ès: dans les.

esquif: petite embarcation.

icelle, icelui: celle-ci, celui-ci.

lez: à côté de, tout proche de.

tabellion: officier public faisant fonction de notaire dans les juridictions seigneuriales.

IV. - Du système monétaire: quelques définitions

denier: pièce de cuivre ayant cours pour la douzième (12^e) partie d'un sol.

écu: pièce d'argent valant trois (3) livres et quelques sols.

liard: pièce de cuivre ayant cours pour la quatrième partie ($\frac{1}{4}$) d'un sol (ou pour trois (3) deniers).

livre: MONNAIE DE COMPTE, i.e. monnaie imaginaire, — aucune pièce n'étant marquée d'une livre — servant à faciliter les comptes. En Nouvelle-France, la livre dite *livre tournois* vaut vingt (20) sols.

pistole: terme de compte que l'on emploie parfois en parlant de dix (10) livres tournois.

sol: pièce de cuivre ayant cours pour la vingtième (20^e) partie d'une livre. En Nouvelle-France, le sol dit *sol tournois* vaut douze (12) deniers ou quatre (4) liards.

tournois: par référence à la monnaie frappée à Tours, — monnaie d'un cinquième ($\frac{1}{5}$) plus faible que celle frappée à Paris —, *tournois* se dit de la livre, valant vingt (20) sols, et du sol, valant douze (12) deniers; et ce, pour les bien distinguer de la livre et du sol dits "*parisis*", valant respectivement vingt-cinq (25) sols et quinze (15) deniers. En Nouvelle-France, on parle de livres et de sols tournois.

Détail que l'on peut peut-être ajouter: pour la comptabilité, la livre, le sol et le denier constituent les grands points de référence. Par ailleurs, lorsque, dans un écrit, on fait mention d'un montant quelconque, on a souvent recours à des abréviations; ainsi, au lieu d'écrire au long la somme de "20 livres, 7 sols, 4 deniers", on écrit plus simplement "20^{ll}, 7^s, 4^d" ou encore, et plus brièvement, "20.7.4".

V. - Eléments du système des mesures (de longueur et de surface):

arpent: mesure de longueur équivalant à cent quatre-vingt (180) pieds, ou dix (10) perches; mesure de surface équivalant à cent (100) perches carrées.

lieue: mesure de longueur équivalant à quatre-vingt-quatre (84) arpents.

perche: mesure de longueur équivalant à trois (3) toises ou dix-huit (18) pieds.

pied: mesure de longueur (aussi dite "*pied-de-roi*") équivalant à douze (12) pouces ou cent quarante-

quatre (144) *lignes* (une *ligne*, i.e. deux (2) *grains d'orge*).

N.B. Le *ped*, mesure française, équivaut à 1,0657 *ped*, mesure anglaise, ou à 0,324 mètre.

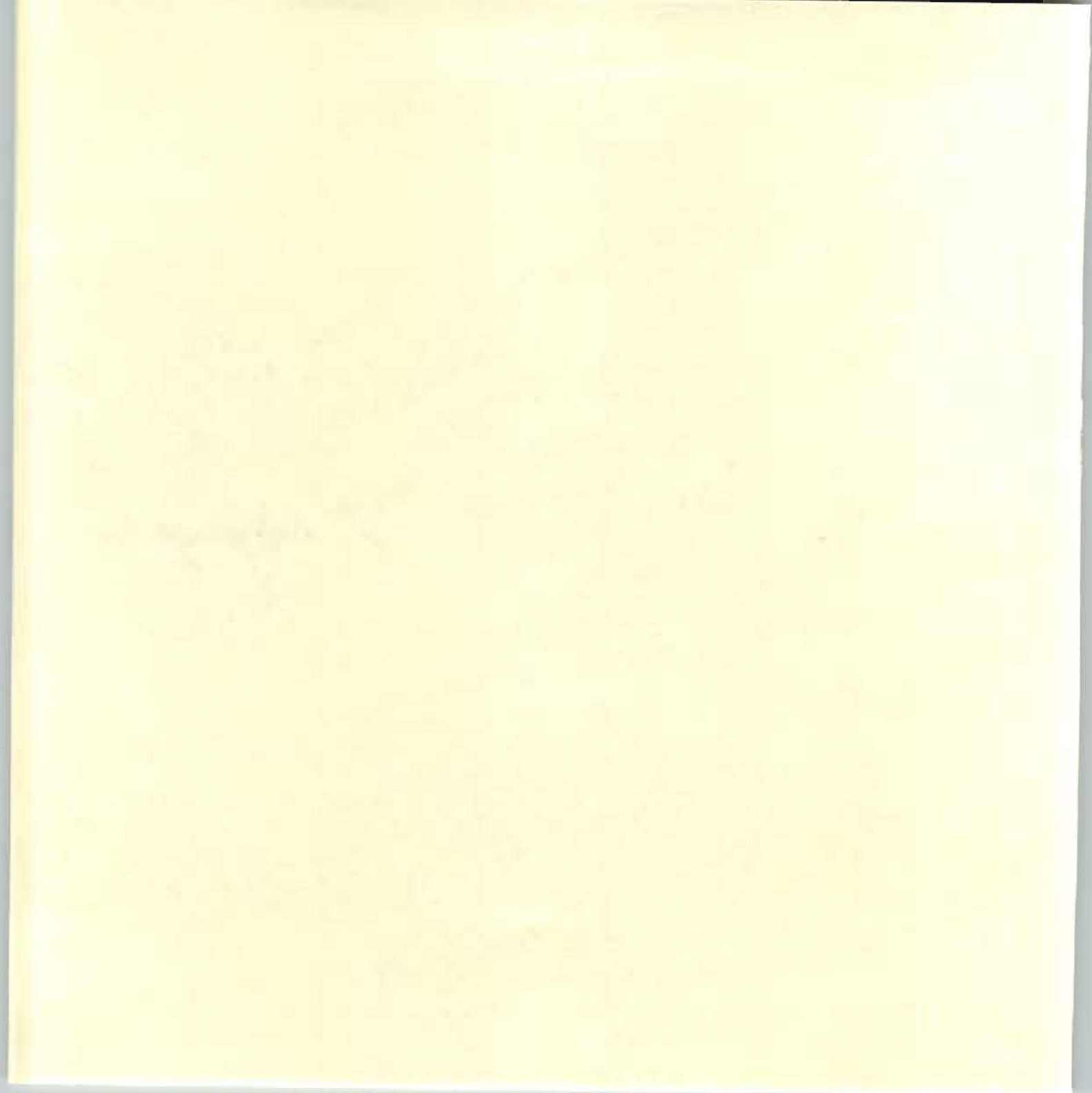
pouce: mesure de longueur équivalant à douze (12) *lignes*. Douze (12) *pouces* font un *ped-de-roi*.

toise: mesure de longueur (aussi dite "*toise de maçon*") équivalant à six (6) *peds*.

NOTE: Pour une information plus détaillée et plus complète au sujet du système monétaire et du système des mesures au temps de la Nouvelle-France, voir en particulier:

TRUDEL, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968. Pages 197 à 201 et pages 235 à 239.

Bibliographie



Remarques préliminaires

A la tâche qui lui incombe, cette bibliographie voit s'attacher une double perspective.

Ainsi, en tout premier lieu, comme il se doit, cette bibliographie vient tout d'abord faire état des sources à même lesquelles furent puisés les éléments d'information que recueillent ces quelques pages, pour ensuite venir faire mention des divers ouvrages consultés pour cette étude. En second lieu, parce que le moment a semblé opportun, cette bibliographie se voit simultanément devenir l'occasion d'une mise à jour du répertoire des sources et des études qui, jusqu'ici, aux fins des recherches entreprises au sujet de "*la Chine*" et de son évolution historique, se sont avérées plus particulièrement pertinentes et utiles.

Toutefois, sous ce dernier volet, il ne faudrait pas voir la liste exhaustive des éléments bibliographiques se rattachant aux multiples facettes de cette évolution; mais plus simplement, il convient plutôt d'y déceler les premiers pas d'une démarche pouvant éventuellement mener à l'élaboration d'une telle liste.

Sigles et abréviations

A.C.L.	Archives de la Cité de Lachine.
A.C.S.S.S.L.	Archives de la Commission scolaire du Sault-Saint-Louis.
A.F.E.C.	Archives des Frères des Ecoles chrétiennes.
A.N.Q.M.	Archives nationales du Québec (Centre régional de Montréal).
A.P.C.	Archives publiques du Canada.
A.P.N.D.M.	Archives de la Paroisse Notre-Dame-de-Montréal.
A.P.S.A.	Archives de la Paroisse Saints-Anges.
A.S.S.A.	Archives des Soeurs de Sainte-Anne.
A.S.S.S.M.	Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.
B.R.H.	<i>Bulletin des recherches historiques.</i>
C.H.R.	<i>Canadian historical Review.</i>
D.A.L.	<i>Débats de l'Assemblée législative</i> (de la Province de Québec, 1867-1878, voir bibliographie Partie II, section 2)
D.B.C.	<i>Dictionnaire biographique du Canada.</i>
J.A.L.B.C.	<i>Journal de l'Assemblée législative du Bas-Canada.</i>
J.A.L.P.C.	<i>Journal de l'Assemblée législative de la Province du Canada.</i>
M.S.H.M.	<i>Mémoires de la Société historique de Montréal.</i>
R.A.P.Q.	<i>Rapport de l'Archiviste (et/ou des Archives) de la Province de Québec.</i>
R.C.C.L.	<i>Rapport des Commissaires du Canal de Lachine.</i>
R.C. (N.S.)	<i>Revue canadienne (Nouvelle série).</i>
R.H.A.F.	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française.</i>
S.P.B.C.	<i>Statuts provinciaux du Bas-Canada.</i>
S.P.C.	<i>Statuts de la Province du Canada.</i>
S.P.Q.	<i>Statuts de la Province de Québec.</i>

I. ARCHIVES ET SOURCES MANUSCRITES

Archives de la Cité de Lachine

Compte tenu des recherches entreprises jusqu'à ce jour, ces quelques séries ont davantage retenu l'attention, à savoir:

"Documents relatifs à la charte, 1848-... ." (*)

(*) A travers l'histoire municipale de Lachine, il faut distinguer trois époques: celle du "Village..." (1848-1872), celle de la "Ville..." (1872-1909) et celle de la "Cité..." (1909-...). Ces "Documents relatifs à la charte..." témoignent de cette évolution.

"Livres des délibérations du Conseil, 1855-... ." (*)

(*) Et en particulier, les volumes I à XIX, (volumes qui ont trait aux délibérations du Conseil entre le 18 juillet 1855 et le 24 octobre 1933).

"Livres des délibérations des Comités et des Commissions du Conseil, 1890-... ." (*)

(*) Et en particulier, les volumes I à X, (volumes qui se rapportent à la période 1890-1927)

"Livres des règlements, 1872-... ." (*)

(*) Et en particulier, les volumes I à VII, (volumes qui concernent les règlements (#1 à #625) adoptés entre le 11 avril 1872 et le 19 avril 1933)

"Documents relatifs au cadastre, 1877-... ." (*)

"Rôles d'évaluation et registres de perception du Village et de la Ville de Lachine, 1868-1909"

"Fonds Summerlea, 1895-1912" (*)

(*) Ce fonds renferme les archives de la "Ville de Summerlea", municipalité qui fut annexée à la "Cité de Lachine" le 21 décembre 1912.

"Archives photographiques" (*)

(*) Sous cette désignation provisoire, sont regroupés divers documents photographiques; v.g. plusieurs séries de photographies officielles, quelques collections de photographies "cartes postales" sans compter plusieurs séries d'épreuves produites à partir de pièces originales provenant d'archives familiales ou de fonds privés.

Archives de la Commission scolaire du Sault-Saint-Louis

Compte tenu du cadre de cette étude, les fonds d'archives se rapportant à la commission scolaire de Lachine (1873-1973) ont davantage été consultés; et notamment, les "Livres des délibérations des Commissaires..." pour la période 1873-1916.

Archives de la Paroisse Notre-Dame de Montréal

"Registres des baptêmes, mariages et sépultures, 1643-..."

"Minutes des délibérations, 1657-1778"

N.B. Ces documents furent surtout consultés pour l'étude du 17^e siècle, et plus particulièrement pour l'étude de la période qui précède la fondation de la Paroisse Saints-Anges (1676).

Archives de la Paroisse Saints-Anges

"Registres des baptêmes, mariages et sépultures, 1676-..." (*)

(*) Ces registres furent davantage étudiés pour les 17^e et 18^e siècles. (N.B. Des index onomastiques annuels existent pour ces registres)

"Livres, registres et autres documents relatifs aux affaires de la Fabrique, 1676-..." (*)

(*) Pour les fins de cette étude, ont été davantage utilisés les volumes qui se rapportent à la période 1676-1926.

"Les papiers Pierre Rémy" (*)

(*) Ce fonds rassemble plusieurs transcriptions d'actes notariés et divers documents se rapportant à Pierre Rémy, premier curé en titre. Parmi ces documents qui concernent la période 1684-1724, il faut compter les volumineux testaments de Pierre Rémy et quelques actes touchant l'établissement des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Lachine.

"Les notes du Curé Nazaire Piché" (*)

(*) Prenant la forme d'un cahier de quelque 175 pages, ce manuscrit original recueille de très nombreux détails sur ce qui s'est passé à Lachine entre les années 1860 et 1900; et ce, à travers les nombreux récits d'événements et les diverses observations qui y inséra Nazaire Piché, curé de Lachine durant ces quarante années.

"Bulletin paroissial, 1911-1930" (*)

(*) Les divers numéros de ce périodique mensuel contiennent une somme importante d'informations sur la "vie lachinoise" du début du siècle; sans compter qu'à maintes reprises, les pages de cette publication prennent l'allure de reportages entourant divers événements, (v.g. la création du premier centre hospitalier, l'hôpital St-Joseph (1912-1913), l'incendie de l'église (1915), la construction du nouvel édifice abritant l'Académie Piché (1915-1916), etc...)

Archives des Frères des Ecoles chrétiennes

Ont été plus particulièrement consultés, les documents relatifs à l'*Historique de la Communauté de Lachine*, et notamment les cahiers des annales de cette communauté pour la période 1876-1926.

Archives des Soeurs de Sainte-Anne

"Actes officiels" (*)

(*) Et en particulier, les actes se rapportant à l'achat du "Domaine Simpson", (1861).

"Monographies des différents établissements de la Communauté" (*)

(*) Et en particulier, les monographies touchant le "Pensionnat" et le "Mont-Sainte-Anne".

"Annales de la Communauté"

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal

"Titres de propriété, 1638-1840" (II, section I, t.1-2)

"Concessions de terres et d'emplacements sur l'île de Montréal, 1648-1880." (II, section 6, t.11-36) (*)

(*) Et en particulier, les dossiers qui concernent les terres sises à l'intérieur des limites de la "Paroisse de Lachine" (1), i.e.

1° Les dossiers relatifs aux terres s'étendant du "Fief de Verdun" jusqu'au lieu appelé "La Présentation". (II, section 6, t.15-16).

2° Les dossiers relatifs aux terres s'étendant de "La Présentation" jusqu'aux limites ouest de la "Paroisse de Lachine", telles qu'elles furent définies officiellement - pour la première fois - le 20 septembre 1685. (II, section 6, t.12)

Notes:

(1) Tout au long de ses trois siècles d'existence, la "Paroisse de Lachine" s'est souvent vue redéfinir dans ses limites territoriales. Conséquemment, il importe de tenir compte de ces faits dans l'étude des "terres lachinoises".

(2) L'étude de ces dossiers de la "section 6" va de pair avec l'étude des "Cahiers terriers" et du "Plan terrier"; de plus, une telle démarche trouve ses compléments essentiels dans des recherches menées dans les minutiers des notaires, les fonds d'actes passés sous seing privé, sans compter l'étude de certains autres documents comme les recensements et les "aveux et dénombrements...". Une rigoureuse analyse de ces sources permet d'acquiescer une bonne connaissance de l'évolution territoriale de "La Chine", et ce depuis l'époque des premières concessions jusqu'à l'abolition du régime seigneurial et l'apparition du premier lotissement municipal et du cadastre.

"Canal de Lachine, 1700-1877" (II, section 7, t.37)

"Baux et marchés, 1661-1920" (II, section 10, t.45) (*)

(*) Plusieurs de ces documents concernent les moulins de Lachine.

"Correspondance générale, 1670-1938" (II, section 21, a.6, c.38-87) (*)

(*) Ces dossiers ont davantage été consultés pour l'époque dite de la "Nouvelle-France".

"Biographies, 1642-1850" (II, section 24, dossier 2, t.71-75) (*)

(*) Ces dossiers biographiques sont classés par ordre alphabétique; parmi ceux-ci, on compte une biographie de Pierre Rémy.

"Cahiers Faillon" (II, section 24, dossier 6, a-6, c.112-121) (*)

(*) Ces cahiers forment un important recueil de transcriptions de textes originaux et de notes diverses pour la période 1677-1834. Ces cahiers, comme l'indique cette appellation, sont l'oeuvre de l'abbé E.-M. Faillon; et vraisemblablement, ces documents constituaient les sources à partir desquelles l'abbé Faillon envisageait de donner une suite à son "Histoire de la colonie française en Canada". A travers l'abondante documentation qui s'y retrouve, plusieurs pièces se rapportent à "La Chine".

"Le Séminaire, les évêchés et les paroisses, 1654-1938" (II, section 27, t.93-105) (*)

(*) Ces documents furent plus particulièrement consultés pour les 17^e et 18^e siècles.

"Cahiers terriers I et II" - "Plan terrier de l'île de Montréal" (*)

(*) Ces documents contiennent moult détails au sujet des terres de l'île de Montréal au temps du régime seigneurial, v.g. registre des concessionnaires, plans de lotissements, etc...

"Cartes et plans" (I, a.1) (*)

(*) Parmi les cartes et les plans conservés aux Archives du Séminaire, nombre de pièces concernent "La Chine" et/ou le "Canal de Lachine"; et ce, tant pour l'époque de la "Nouvelle-France" que pour le 19^e siècle. Pour cette étude, ces documents ont été souvent utiles.

Archives nationales du Québec

(Centre régional de Montréal)

Archives notariales

Par les très nombreux détails qui s'y trouvent, les actes notariés demeurent certes une source de toute première importance. A ce chapitre, il convient de mentionner que moult documents concernant "La Chine" ont été retrouvés dans le minutier des notaires:

Antoine ADHÉMAR (1668-1714)

Jean-Baptiste ADHÉMAR (1714-1754)

Thomas BARRON (1799-1831)

Bénigne BASSET (1657-1699)

Thomas BEDOUIN (1812-1844)

John Gerband BEEK (1781-1821)

Joseph BELLE (1830-1869)

John BLACKWOOD (1832-1854)

Louis BONNET (1790-1804)

Hilaire BOURGINE (1685-1690)

Pierre CABAZIE (1673-1693)

G.-H. Zéphirin CADIEUX (1836-1853)

Louis CHABOUILLEZ (1787-1853)

F.M.T. Chevalier DELORMIER (1829-1837)

Joseph DESAUTELS (1810-1821)

Nicolas-Benjamin DOUCET (1804-1851)

Joseph DUBREUIL (1840-1875)

Léon FOREST (1867-1917)
 Isaac Jones GIBB (1835-1867)
 James Patrick GRANT (1830-1833)
 Jonathan Abraham GRAY (1796-1812)
 Henry GRIFFIN (1812-1847)
 Etienne GUY (1829-1863)
 Patrice LACOMBE (1831-1863)
 François-Laferté LEPAILLEUR (1733-1739)
 Michel-Laferté LEPAILLEUR (1703-1732)
 Claude MAUGUE (1677-1696)
 Jean Baptiste POTTIER (1686-1697)
 Joseph Charles RAIMBAULT (1727-1737)
 Pierre RAIMBAULT (1697-1727)
 James SMITH (1848-1875)

Registres d'état civil

Série A - Anglicans:-

St-Stephen (Lachine) - Registre pour les années 1835-1850

Série B - Presbytériens:-

St-Andrew (Lachine) - Registres pour les années 1818, 1832-1850.

Documents judiciaires

Les documents judiciaires conservés aux A.N.Q. représentent une somme très imposante de documents. A cause de cette ampleur considérable, aucune étude approfondie de ces fonds d'archives n'a pu être véritablement envisagée jusqu'ici.

Toutefois, pour les fins immédiates de cette étude, une première démarche exploratoire a été amorcée; en celle-ci, une attention plus particulière a été portée sur ces quelques grandes séries, à savoir:

"Pièces détachées de documents surtout à caractère judiciaire, classées par ordre chronologique. 1677-1760."

"Dossiers sur divers procès célèbres. 1660-1756."

"Registre des audiences pour la juridiction de Montréal. 1687-1760."

"Baillage pour la juridiction de Montréal, 1665-1687."

Divers

"Registre de tabellionage de l'île de Montréal, 1664-1687"

"Contrats divers sous seing privé (surtout des concessions). 1648-1778."

"Registre de Lachine (1676-1707)" (*)

(*) Revêtant la forme d'un épais cahier, cette pièce originale renferme les feuillets sur lesquels furent tout d'abord enregistrés les actes (de baptême, de mariage et de sépulture) pour la période 1676-1707. Faisant figure de première copie, ces feuillets ont par la suite été transcrits intégralement par Pierre Rémy dans le grand cahier des registres de la Paroisse Saints-Anges. En somme, le premier volume des registres conservés dans les archives de la Paroisse Saints-Anges (en ce qui a trait à cette période de 1676 à 1707) est en quelque sorte une transcription fidèle et une mise en

forme définitive de la teneur de ces premiers feuillets.

Archives publiques du Canada

Pour l'étude de "La Chine" et de son évolution historique, les grands fonds d'archives conservés aux A.P.C. fournissent souvent un éclairage fort utile, pour ne pas dire essentiel. Sous cette optique, il convient de signaler ces quelques grandes séries:

"MG-1. - FRANCE, Archives des colonies" (*)

(*) Ce "Fonds des manuscrits" renferme moult documents provenant des Archives nationales (France), et ce sous forme de transcriptions et/ou de microfilms. Pour l'étude de ce fonds, divers inventaires et index existent dont certains sont publiés (Voir section III de cette bibliographie).

"Série C11a. Correspondance générale, Canada"

(Cette série rassemble les diverses pièces relatives à la correspondance expédiée au ministre de la Marine par les officiers civils et militaires, les évêques, les missionnaires et diverses autres personnes de la colonie... Dans plusieurs de ces pièces, on retrouve quelques lignes qui se rapportent à "Lachine", v.g. on y retrouve certains éléments d'information au sujet des événements du 5 août 1689, du projet d'un canal, etc...)

"Série C11e. Des limites et des postes"

(Cette série recueille plusieurs documents se rapportant aux limites de la colonie, aux divers postes établis en Amérique du Nord, aux paroisses (dont celle de Lachine), etc...)

"Série F5a. Missions religieuses"

(Cette série regroupe des pièces de correspondance, des mémoires et autres documents relatifs aux affaires religieuses des colonies dont diverses informations sur les cures et les paroisses.)

"Série G1. Registres de l'état civil, recensements et documents divers" (*)

(*) Et en particulier, les articles #460 et #461, articles qui recueillent les documents relatifs aux recensements nominatifs des années 1666, 1667 et 1681, ainsi que des abrégés de recensements pour la période 1683-1739.

"MG-8. - Documents relatifs à la Nouvelle-France et au Québec, (XVIIe - XXe siècles)" (*)

(*) Et en particulier:

"A - Documents généraux,

6) Ordonnances des intendants."

(1705-1760 - Transcriptions)

"MG-18. - Documents antérieurs à la cession" (*)

(*) Et en particulier...

"B-8. - LaSalle, René Cavalier de. (1643-1687)"

"H-41. - Dollier de Casson, François. (1636-1701)"

"RG-4. - Civil and Provincial Secretaries' Offices, Québec, Lower Canada and Canada East." (*)

(*) Et en particulier...

...au chapitre municipal:

"B-Office records, 1763-1867,

3) *Proclamations Lower Canada and Canada East, 1771-1856*"

...en ce qui a trait aux auberges:

"B-Office records, 1763-1867,

28) *Bonds, Licenses and certificates, 1763-1867*"

...concernant l'éducation:

"B-Office records, 1763-1867,

30) *School Records, 1768-1856*"

"**RG-8. - British military and naval Records**" (*)

(*) Et en particulier concernant le Canal de Lachine:

"1. - *British military Records, C Series, (C-38)*"

"**RG-11. - Department of Public Works Records...**" (*)

(*) Et en particulier à propos du Canal de Lachine:

"A - *Board of Works Records, 1827-1866*

1) *Official Correspondence, 1827-1866*

3) *Minutes, Letters Books and Reports, 1839-1863*"

"**RG-31. - Dominion Bureau of Statistics Records...**" (*)

(*) Et en particulier pour les recensements:

"A - *Census Division*

1) *Census Records, 1825-1871*"

"**RG-43. - Department of Railways and Canals Records...**" (*)

(*) Et en particulier concernant le Canal de Lachine:

"B - *Records of the Canals Branch...*

4) *Field Offices Records,*

d) *Quebec Canals, vol. 6-9*"

De plus, il convient de souligner que plusieurs documents concernant "La Chine" ont été retrouvés dans la "Collection nationale de cartes et plans" et la "Collection nationale de photographies". Pour cette étude, certains de ces documents cartographiques et photographiques ont davantage retenu l'attention; ceux-ci font l'objet de références détaillées à travers les pages de cet ouvrage, aux endroits où ils sont cités comme sources premières ou encore, (pour les photographies en particulier), aux endroits où ils s'insèrent comme "documents choisis".

McCord Museum (Montréal)

Parmi les fonds d'archives privées conservés au McCord Museum, il faut signaler les "Stanley and Abner Bagg Pa-

pers", une collection qui regroupe moult documents se rapportant à diverses entreprises, dont la construction du Canal de Lachine (1821-1825). A cet égard, il convient de rappeler que Stanley Bagg fut l'un des entrepreneurs contractants pour ces grands travaux.

Brièvement décrite dans ses grandes composantes, cette collection recèle des documents de comptabilité ("Account Books"), diverses pièces de correspondance d'affaires ("Letters Books"), sans oublier les volumineux "Mens Workbooks and Time Sheets - Lachine Canal". Permettant de mettre en lumière des facettes parfois méconnues, (celles du monde du travail durant les premières décennies du 19e siècle), les "Bagg Papers" fournissent dans cette perspective de précieux compléments au dossier historique du Canal de Lachine.

Par ailleurs, il faut également signaler que le McCord Museum possède une phototèque où l'on trouve, entre autres, les célèbres "Notman Photographic Archives" qui comptent plusieurs pièces se rapportant à Lachine.

II. SOURCES IMPRIMÉES

1. Documents relatifs à la "Nouvelle-France" (*)

(*) Documents publiés qui furent plus particulièrement consultés et/ou dont certains extraits ont été insérés dans cette étude.

Aveu et dénombrement de Messire Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de Messire Charles-Maurice Le Pelletier, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, pour la seigneurie de l'île de Montréal. [1731]. Document publié dans R.A.P.Q. 1941-1942, pp. 3-179.

[BELMONT, François Vachon de]. *Histoire du Canada. (Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits...)*. Editée par la Société littéraire et historique de Québec. Québec, William Cowan et fils, 1840.

Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres... (Réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV avec les variantes de la Bibliothèque impériale). Paris, Librairie Tross, 1863.

CHAMPLAIN, Samuel de. *Oeuvres de Champlain. (Publiées sous le patronage de l'Université Laval par l'abbé C.-H. Laverdière.)* 2e édition. Québec, Geo.-E. Desbarats, 1870. 6 volumes.

CHAMPLAIN, Samuel de. *The Works of Samuel de Champlain*. (Reprinted, translated and annotated by six Canadian Scholars under the general editorship of H.P. Biggar.) Toronto, The Champlain Society, 1922. 6 volumes.

[Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac, entre les années 1672 et 1682, (première administration), et entre les années 1689 et 1699, (deuxième administration)]. Publiée dans *R.A.P.Q.* 1926-1927, pp. 1-144; *R.A.P.Q.* 1927-1928, pp. 3-211; *R.A.P.Q.* 1928-1929, pp. 247-384.

[Correspondance échangée entre M. de Vaudreuil et la cour de France] Publiée dans *R.A.P.Q.* 1938-1939, pp. 10-179; *R.A.P.Q.* 1939-1940, pp. 355-463; *R.A.P.Q.* 1942-1943, pp. 399-433; *R.A.P.Q.* 1946-1947, pp. 371-460; *R.A.P.Q.* 1947-1948, pp. 137-339.

[DOLLIER DE CASSON, François]. *Histoire du Montréal*. Montréal, La Minerve, 1875. ("Mémoires de la Société historique de Montréal, 4e livraison").

Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat concernant le Canada... Québec, E.-R. Fréchette, 1854-1856. 3 volumes.

Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France. Québec, A. Coté et cie / J. Dussault, 1885-1891. 6 volumes.

LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce. *Nouveaux voyages de Mr le Baron de Lahontan, dans l'Amérique septentrionale...* Tome premier. La Haye, Chez les Frères l'Honoré, 1703.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Édité par H. Têtu et C.-O. Gagnon. Québec, A. Côté et cie, 1887-1893. 6 volumes.

MARGRY, Pierre (éd.) *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754). Mémoires et documents originaux*. Volume I: Première partie: *Voyages des Français sur les Grands Lacs et découverte de l'Ohio et du Mississipi (1614-1684)*. Paris, D. Jouaust, 1876.

Ordonnances, Commissions, etc, etc, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706. Une publication des Archives de la Province de Québec, par Pierre-Georges Roy. Beauceville, L'Eclaireur, 1924. 2 volumes.

[SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON, François de]. "Description du Canada et de ce que l'on trouve d'avantageux, tant pour les intérêts de Sa Majesté que pour ceux

des colonies françaises qui y sont établies. (Archives nationales de France, Série C-11a, volume III, folios 192 à 211). Document transcrit et commenté par l'abbé Armand YON, dans un article intitulé "François de Salignac-Fénelon, sulpicien: son Mémoire sur le Canada [1670]"; article publié dans "Les Cahiers des Dix", numéro 35, Montréal 1970, pp. 140-190.

The Voyages of Jacques Cartier. (Published from the Originals with Translations, Notes and Appendices by H.P. Biggar.). Ottawa, F.A. Acland, (King's Printer), 1924. ("The Publications of the Public Archives of Canada", 11).

Voyage de Kalm en Amérique. (Analysé et traduit par L.W. Marchand). Montréal, T. Berthiaume, 1880. ("Mémoires de la Société historique de Montréal, 8e livraison").

Voyage de MM. Dollier de Casson et de Galinée, 1669-1670. Montréal, La Minerve, 1875. ("Mémoires de la Société historique de Montréal, 6e livraison").

Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542 par Jacques Quartier... (Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits...) Édité par la Société littéraire et historique de Québec. Québec, William Cowan et fils, 1840.

2. Documents officiels et autres sources imprimées (*)

(*) Ces autres sources imprimées n'incluent pas les journaux. A cet égard, voir la section #3 ci-dessous.

BOUCHETTE, Joseph. *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*. London, Henry Colburn and Richard Bentley, 1831.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la Province du Bas Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis d'Amérique*. (Imprimé pour l'auteur et publié par W. Faden, géographe de Sa Majesté et du Prince Régent). Londres, Charing-Cross, 1815.

Débats de l'Assemblée législative... (Texte établi par Marcel Hamelin). Publiés par l'Assemblée nationale du Québec. (Trois volumes ont paru jusqu'ici: "... 1ère Législature (1867-1870)", "2e Législature (1871-1875)", "3e Législature (1875-1878)". Québec, Journal des débats, 1974, 1976 et 1977.

DESCHAMPS, C.E. *Liste des municipalités dans la Province de Québec*. Lévis, Mercier & Cie, 1886.

Journal de l'Assemblée législative du Bas-Canada. [1792-1837] (*)

Journal de l'Assemblée législative de la Province du Canada. [1841-1866] (*)

(*) Ces deux grandes séries se partagent en deux entités complémentaires, à savoir: le *Journal des débats* en lui-même et les *Appendices au journal*... C'est dans cette dernière série que sont publiés les documents d'appui fournis aux membres de l'Assemblée. (Parmi ces documents d'appui, il faut citer, entre autres, les *Rapports des Commissaires du Canal de Lachine*...) A la fin de chaque volume de ces séries, un index fait état des questions débattues par l'Assemblée. N.B. Pour les fins de cette recherche, certains documents ou certaines composantes de ces séries ont davantage retenu l'attention; à cet égard, diverses références ont été indiquées dans les pages de cette étude.

Les Actes et ordonnances révisés du Bas-Canada. (Classe G, 13.-Canal de Lachine). Montréal, S. Derbishire et G. Desbarats (Imprimeurs de la Reine), 1845. (pp. 411-422).

Lower Canada Municipal and Road Act of 1855... and the Seigniorial Acts... Québec, S. Derbishire et G. Desbarats (Imprimeurs de la Reine), 1855.

Montreal Directory... [1868-...; publication annuelle]. Montréal, John Lovell.

Montréal en 1781. "Déclaration du fief et seigneurie de L'isle de Montréal Au papier terrier du Domaine De Sa Majesté En la Province de Québec en Canada". Faite le 3 février 1781 par Jean Brassier p.s.s. (D'après le texte original, avec illustrations et cartes, mis à jour et présenté par Claude Perreault). Montréal, 1969.

Montréal in 1856. A Sketch prepared for the Celebration of the Opening of the Grand Trunk Railway of Canada... Montréal, John Lovell, 1856. Un large extrait de ce document a été publié dans *R.H.A.F.*, volume VI, numéro 1, juin 1952, pp. 123-139; cet extrait concerne l'industrialisation en bordure du Canal de Lachine et, plus particulièrement, énumère et décrit les entreprises établies en bordure du canal.

Rapports du Bureau des Travaux publics, Montréal, Décembre 1844. Mis devant l'Assemblée Législative, en Février 1845 et ordonné d'être imprimé. Montréal, S. Derbishire et G. Desbarats, 1845.

Rapport des Commissaires des Travaux publics mis devant l'Assemblée législative le 12 juillet 1847... Montréal, Lovell and Gibson, (Imprimeurs), 1847.

Recensement du Canada 1911. ... Ottawa, C.H. Parmelee (Imprimeur du Roi), 1912.

Report of the Board of Works... laid before the Honourable Legislative Council... on the 13th October 1843.

Report of the Chief Engineer of Canals. Ottawa, 1880.

Rules, Regulations and By-Laws of the Montreal and Lachine Rail-Road Company, Starke & Co., 1846.

Statuts provinciaux du Bas-Canada. [1792-1836] (*)

Statuts de la Province du Canada. [1841-1866] (*)

Statuts de la Province de Québec. [1867-...] (*)

(*) Pour ces trois séries, divers index existent. Les pièces de ces séries qui se sont davantage avérées pertinentes, sont identifiées de manière spécifique dans cette étude.

NOTE: Les documents officiels ci-dessus énumérés ont été principalement retrouvés dans les collections de publications gouvernementales conservées à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal, à la Bibliothèque de l'Université McGill, à la Bibliothèque municipale de Montréal, à la Bibliothèque nationale du Québec (Montréal) ainsi qu'à Bibliothèque nationale du Canada (Ottawa). Quant aux autres sources imprimées, mentionnées ci-dessus, celles-ci ont été retrouvées dans les collections de livres rares que conservent ces bibliothèques.

3. Journaux (*)

(*) En ce qui a trait à l'étude de "*Lachine au 19^e siècle*", les journaux se sont souvent révélés des sources complémentaires essentielles. A cet égard, parmi les collections d'anciens journaux conservées (souvent sous forme de microfilms) à la Bibliothèque municipale de Montréal (Salle Gagnon) et à la Bibliothèque nationale du Québec (Annexe Aegidius Fauteux), - collections dont certaines composantes font l'objet de références spécifiques dans cette étude -, IL FAUT PRINCIPALEMENT SIGNALER:

The Canadian Courant and Montreal Advertiser. Journal publié à Montréal, du lundi 11 mai 1807 au dimanche 23 mars 1834.

The Gazette. Journal publié à Montréal depuis le mercredi 3 juin 1778.

The Herald. Journal publié à Montréal du samedi 19 octobre 1811 au dimanche 18 octobre 1959.

La Minerve. Journal publié à Montréal du jeudi 9 novembre 1826 au samedi 27 mai 1899.

Transcript. Journal publié à Montréal, du mardi 4 octobre 1836 au samedi 29 décembre 1849.

III. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

(Dictionnaires, inventaires, répertoires...)

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Index des jugements et délibérations du Conseil souverain de 1663 à 1716*, par Pierre-Georges Roy. Québec, 1940.

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, par Pierre-Georges Roy, Antoine Roy et al. Québec, 1942... (26 volumes ont déjà paru).

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, par Pierre-Georges Roy, Beauceville, L'Éclaireur, 1932-1935. 7 volumes.

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives provinciales de Québec*, par Pierre-Georges Roy. Beauceville, L'Éclaireur, 1919. 4 volumes.

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (1920-1963)* - Interruption de publication en 1962, puis reprise l'année suivante sous le titre de *Rapport des Archives du Québec*, titre qui depuis 1970 a été remplacé par celui de *Rapport des Archives nationales du Québec*. Pour les tomes 1 à 42 (1920-1964), un index a été publié en 1965.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA. *Catalogue collectif des manuscrits des archives canadiennes...* Edition révisée. Ottawa, 1975. 2 volumes.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA. *Inventaire général des manuscrits, I, MG 1 - MG 10*. Ottawa, 1971.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA. *Inventaire provisoire, Fonds des manuscrits n° 18, Documents antérieurs à la cession*. Ottawa, 1966.

Dictionnaire biographique du Canada. [Québec], Les Presses de l'Université Laval, 1966... (Cinq volumes ont paru jusqu'ici: Volume I (1966), *De l'an 1000 à 1700*; Volume II (1969), *De 1701 à 1740*; Volume III (1974), *De 1740 à 1770*; Volume IX (1977), *De 1861 à 1870*; Volume X (1972), *De 1871 à 1880*)

HAMELIN, Jean; LAROCQUE, Paul et ROUILLARD, Jacques, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*. Montréal, Les Presses de l'École des Hautes Etudes commerciales, 1970.

LEJEUNE, Louis-Marie. *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*. [Ottawa], Université d'Ottawa, 1931. 2 volumes.

TANGUAY, Mgr Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes françaises depuis la fondation de la colonie*. Québec, E. Sénécal, 1871-1890. 7 volumes.

IV. OUVRAGES GÉNÉRAUX

BILODEAU, R. et al. *Histoire des Canadas*. Montréal, Hurtubise HMH, 1971.

CHAPPAIS, Thomas. *Cours d'histoire du Canada*. Trois-Rivières, Les éditions du Boréal Express, 1972. 8 volumes. (Réédition de l'oeuvre parue entre 1919 et 1934.)

COMEAU, R. (rédacteur) et al. *Économie québécoise*. Montréal. Les Presses de l'Université du Québec, 1969. Coll. "Les Cahiers de l'Université du Québec".

DOUGHTY, A.G. et SHORTT, A. (éditeurs). *Canada and its Province. A History of the Canadian People and their Institutions*. Toronto, The Publishers' Association of Canada, 1912-1916. 23 volumes.

FAILLON, Etienne-Michel p.s.s. *Histoire de la Colonie française en Canada*. Villemarie, Bibliothèque paroissiale, 1865. 3 volumes.

HÉROUX, D., LAHAISE, R. et VALLERAND, N. *La Nouvelle-France*. Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967.

KINGSFORD, William. *The History of Canada*. Toronto. Rowse and Hutchison, 1887-1898. 10 volumes.

LACOURSIÈRE, J., PROVENCHER, J. et VAUGEOIS, D. *Canada-Québec. Synthèse historique*. Montréal, Editions du Renouveau pédagogique, 1969.

LAHAISE, R. et VALLERAND, N. *L'Amérique du Nord britannique, 1760-1867*. Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1971.

LANCTOT, Gustave. *Histoire du Canada*. Montréal, Beauchemin, 1959-1964. 3 volumes. (Cet ouvrage n'a trait qu'à la Nouvelle-France, des origines jusqu'à 1763).

OUELLET, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850; structures et conjonctures*. Montréal et Paris, Fides, 1966.

SULTE, Benjamin. *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880...* Montréal, Wilson, 1882-1884. 8 volumes.

TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. I. - Les vaines tentatives, 1524-1603*. Montréal et Paris, Fides, 1963.

TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. II. - Le comptoir 1604-1627*. Montréal et Paris, Fides, 1966.

WOOD, Col. W. et al. *The storied Province of Quebec*. Toronto, Dominion Publishing Co., 1931. 5 volumes.

V. ÉTUDES (Livres, articles et thèses)

1. Etudes touchant certains aspects généraux...

ATHERTON, W.H. *Montréal, 1535-1914*. Montréal, Clarke, 1914. 2 volumes.

BERTRAND, Camille. *Histoire de Montréal*. Montréal, Beauchemin, 1935-1942. 2 volumes.

BLANCHARD, Raoul. *Etudes canadiennes. La plaine de Montréal*. Montréal, 1950.

BLANCHARD, Raoul. *Montréal, esquisse de géographie urbaine*. Grenoble, Imprimerie Allier, 1947.

DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Montréal et Paris, Plon, 1974. Coll. "Civilisations et mentalités".

DECHÈNE, Louise. "La croissance de Montréal au XVII^e siècle", dans *R.H.A.F.*, volume XXVII, numéro 2, septembre 1973. (pp. 163-179).

DECHÈNE, Louise. "L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles", dans *Recherches sociographiques*, volume XII, numéro 2, mai-août 1971. (pp. 143-184).

DUPONT-HÉBERT, Roger. *Le développement industriel de Montréal depuis l'Union à 1900*. Thèse, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1940.

GAUTHIER, Henri. *Sulpitiana*. Montréal, 1926.

KANE, J. *Le commerce de Montréal et de Québec et leurs industries en 1889*. 2^e édition. Montréal, 1889.

HAMELIN, Jean. *Economie et société en Nouvelle-France*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960. Coll. "Cahiers de l'Institut d'Histoire", #3.

KINGSFORD, William. *The Canadian Canals: their History and Cost, with an Inquiry into the Policy Necessary to advance the Well-being of the Province*. Toronto. Rollo & Adam, 1865.

MARCEAU, Ernest. "Les origines des canaux au Canada", dans *R.C. (N.S.)*, volume II, 1908. (pp. 426-456)

LECLERC, Jean. *Le Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689*. Montréal, Fides 1976. Coll. "Fleur de lys".

RICH, Edwin Ernest. *Montreal and Fur Trade*. Montréal, McGill University Press, 1966.

ROCHEMONTEIX, Camille de. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle d'après des documents inédits*. Paris, Letouzey et Ané, 1895-1896. 3 volumes.

SALONE, Emile. *La colonisation de la Nouvelle-France. Trois-Rivières, Les éditions du Boréal Express, 1970. Coll. "Réédition boréale". (Réédition de l'oeuvre parue à Paris, chez E. Guilmoto, en 1905).*

SÉGUIN, Robert-Lionel. *La vie libertine en Nouvelle-France au dix-septième siècle*. Montréal, Léméac, 1972. 2 volumes.

SULTE, Benjamin. *Mélanges historiques. Etudes éparses et inédites de Benjamin Sulte. (Compilées, annotées et publiées par Gérard Malchelosse)*. Montréal, G. Ducharme, 1918-1934. 23 volumes.

TRUDEL, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France*. Montréal, Holt Rinehart et Winston, 1968.

TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, La Société historique du Canada (Brochure historique #6), 1963.

TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Montréal, Fides, 1974. Coll. "Fleur de lys".

TRUDEL, Marcel. *Montréal, la formation d'une société 1642-1663*. Montréal, Fides, 1976. Coll. "Fleur de lys".

TULCHINSKY, Gerald. "The Montreal Business Community, 1837-1853" dans MACMILLAN, D.S. *Canadian Business History*. Toronto, McClelland and Stewart, 1972.

VAILLANCOURT, E. *The History of the Brewing Industry in the Province of Quebec*, Montréal, G. Ducharme, 1940.

2. Etudes et monographies se rapportant spécifiquement à "La Chine", à son évolution historique et/ou au Canal de Lachine.

BONIN, R. p.s.s. "La Canal Lachine sous le régime français", dans *B.R.H.*, volume XLII, numéro 5, mai 1936. (pp. 265-299).

BONIN, R. p.s.s. "A propos du Canal Lachine", dans *B.R.H.*, volume XLII, numéro 7, juillet 1936. (p. 423).

CURETON, Edward A. *The Lachine Canal*. Thèse, Université McGill, 1957.

DESROSIERS, Léo-Paul. "Préliminaires du massacre de Lachine", dans *Les Cahiers des Dix*, numéro 19, 1954. (pp. 47-66).

GIROUARD, Désiré. *Lake St. Louis, Old and New Illustrated and Cavalier de La Salle*. Montréal, Colombian Edition (Poirier, Bessette & Co., imprimeurs), 1893.

GIROUARD, Désiré. "Le Canal Lachine", dans *B.R.H.*, volume VI, numéro 9, septembre 1900. (pp. 260-262).

GIROUARD, Désiré. *Les anciens forts de Lachine et Cavalier de La Salle*. (Publié sous les auspices de la Société historique de Montréal) Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils Imprimeurs, 1891.

GIROUARD, Désiré. *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689. Conférence donnée devant la Paroisse de Lachine, le 6 août 1889*. Montréal, Cie d'Imprimerie et de Lithographie Gebhardt-Berthiaume, 1889.

GIROUARD, Désiré. *Supplément au "Lake St. Louis" & c. D'après beaucoup de documents inédits*. Montréal, Poirier, Bessette & Cie, Imprimeurs-Editeurs, 1900.

GIROUARD, Désiré. *The Old Settlements of Lake St. Louis with a List of the old and new Proprietors*. Montréal, Poirier, Bessette & Co., 1892.

LEDUC, Jean. *Monographie de Ville Saint-Pierre*. Thèse, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1949.

MERCHANT, George. *The History of St. Stephen's Anglican Church, Lachine, ..., 1822-1956*. Edition révisée. Lachine, 1956.

PENTLAND, H.C. "The Lachine Strike of 1843", dans *C.H.R.*, volume XXIX, numéro 3, septembre 1948. (pp. 255-277)

RHÉAUME, Mrs. "Lachine" and "Origin of its Canal". Paper read by Mrs. Rhéaume, at the monthly Meeting of the Women's Canadian Historical Society of Ottawa, on the 8th February 1907.

SÉGUIN, Robert-Lionel. "Le comportement de certains habitants de Lachine en 1689", dans *B.R.H.*, volume LX, 1954. (pp. 187-194).

SOEUR MARIE-JEAN-DE-PATMOS s.a. *Les Soeurs de Sainte-Anne, un siècle d'histoire. Tome I, 1850-1900*. Lachine, Les Soeurs de Sainte-Anne. 1950.

STANISLAS, F. s.c. *Historique de Ville La Salle, l'ancien Lachine*. LaSalle, Chez l'auteur, 1950.

TULCHINSKY, Gerald. *The Construction of the first Lachine Canal, 1815-1826*. Thèse, Université McGill, 1960.

WALLOT, Jean-Pierre. "Une émeute à Lachine contre la "conscription" (1812)", dans *R.H.A.F.*, volume V XIII, numéro 1, juin 1964. (pp. 112-137) et dans *R.H.A.F.*, volume V XIII, numéro 2, septembre 1964. (pp. 202-232)

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a list or a series of entries, possibly organized in columns. The content is too light to transcribe accurately.]